Persee

Philippe Gauthier
Simone Follet
Michel Sève
Olivier Masson
Laurent Dubois
Jean Bousquet
Bruno Helly
Pierre Cabanes
Miltiades B. Hatzopoulos
Claude Brixhe
Anna Panayotou
Denis Feissel
Pierre-Louis Gatier
Catherine Dobias-Lalou

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 106, fascicule 506-508, Juillet-décembre 1993. pp. 460-588.

Citer ce document / Cite this document :

Gauthier Philippe, Follet Simone, Sève Michel, Masson Olivier, Dubois Laurent, Bousquet Jean, Helly Bruno, Cabanes Pierre, Hatzopoulos Miltiades B., Brixhe Claude, Panayotou Anna, Feissel Denis, Gatier Pierre-Louis, Dobias-Lalou Catherine. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 106, fascicule 506-508, Juillet-décembre 1993. pp. 460-588.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1993_num_106_506_2594

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

CORPUS ET RECUEILS, VARIA (Ph. Gauthier)

1. *Corpus par cité ou par région.* — Le t. III du *Corpus des inscr. de Delphes* est consacré aux hymnes à Apollon : voir n° 271. Sceaux de Délos n° 120. Sur *I. Smyrna* II voir n° 450. Recueil des inscriptions de Lycaonie (époque impériale) n° 771.

2. F. Villeneuve, *Syria* 68 (1991), 463-464, présente le programme de publication des *IGL Syrie*, redéfini en 1991, avec le découpage par régions. [P.-L. Gatier].

3. *Recueils par matière.* — Souscriptions publiques n° 170. Sur l'ouvrage de J.-H. Oliver, *Greek Constitutions* (*Bull.* 1990, 10), voir n^{os} 244, 469, 492, 531, 552.

4. *Choix d'inscriptions.* — Signe des temps, les recueils de textes traduits se multiplient. Après ceux qui ont été mentionnés *Bull.* 1982, 9 (M. Austin) et 1987, 3 (S. M. Burstein), deux autres sont apparus récemment.

5. *Historische griechische Inschriften in Übersetzung*, Bd. I *Die archaische und klassische Zeit* (*Texte z. Forschung* 59), par K. Brodersen, W. Günther et H. H. Schmitt, Darmstadt, 1992, 150 p. in-8°. Ce premier volume donne la traduction de 154 inscr. antérieures à la fin du v^{e} s. *a.C.* C'est dire que l'épigraphie athénienne se taille la part du lion (les 2/3 du total). Les edd. ont choisi de reprendre en traduction toutes les inscr. figurant dans au moins un des recueils canoniques de H. Bengtson, *Staatsv.* II, de R. Meiggs et D. M. Lewis, *Greek Hist. Inscr.* et de M. N. Tod, *Selection* I, ainsi que des *ATL* II. Ils ont ajouté quelques découvertes récentes, comme la dédicace de Pédôn à Priène, *SEG* 37, 994 (n° 9), la lettre de Berezan, *SEG* 26, 845 (n° 27), ou la loi sur le vin et le vinaigre de Thasos, *SEG* 18, 347 (n° 18) : pour la restitution des ll. 3-4 de ce texte, voir F. Salviat, *BCH Suppl.* XIII, 147, et H. Duchêne (*infra* n° 395), 60 et 119, qui écrit ὅ τι ἄν τις τούτω[ν ποιῆι παρὰ τὰ | γεγραμμέν]α κτλ. Partout les edd. ont scrupuleusement indiqué les passages restitués (entre crochets droits), les mots ajoutés par eux pour expliciter (entre parenthèses), les variantes possibles (entre accolades), noté aussi la séparation des lignes, numérotées de 5 en 5. Les astérisques renvoient à un utile glossaire.

6. *Inscriptions historiques grecques*, traduites et commentées par J.-M. Bertrand, Paris, Les Belles-Lettres, 1992, 273 p. in-8°. Ce recueil contient la traduction de 150 inscr. s'échelonnant de la période archaïque à la fin de l'époque

hellénistique. Dans l'ensemble, le choix paraît judicieux, avec naturellement beaucoup de documents déjà reproduits (et parfois traduits ou commentés) dans les recueils précédents de M. N. Tod, R. Meiggs et D. M. Lewis, J. Pouilloux, F. Durrbach et L. Moretti. B. ne donne pas de lemme, mais une seule référence, pas toujours à l'ouvrage le plus accessible (par exemple, n° 113, décret des Antiochéens de Perside, il eût fallu renvoyer à *OGI* 233 plutôt qu'aux *I. Magnesia* 61). La traduction, précise, est suivie d'un bref commentaire historique. Comme ce livre sera surtout utilisé par les étudiants, notamment par ceux qui ignorent tout des inscriptions, il faut faire deux observations. D'abord sur la présentation. B. écrit dans l'Introduction : «entre crochets et en italiques, nous proposerons parfois la traduction d'un texte restitué que nous considérons comme conjectural, mais nous ne signalerons pas les restitutions évidentes (même si, parfois pour d'excellentes raisons, elles ne le sont pas pour tout le monde)». Négligeons la contradiction exprimée dans la dernière proposition et relevons qu'en fait beaucoup de textes (notamment du V^e^ et du IV^e^ s.) sont mal établis, sans que cela apparaisse dans la traduction de B. Un seul exemple : le décret athénien de 401 (? — le nom de l'archonte Nénaimétos est entièrement restitué), honorant les étrangers qui avaient combattu pour la restauration de la démocratie, est un tissu d'incertitudes (cf. *REG* 1986, 122-123 ; *Bull.* 1988, 382 ; *infra* n° 34) et les deux tiers du texte traduit devraient être placés entre crochets droits. Adoptée par M. Austin (*Bull.* 1982, 9) comme par nos collègues d'outre-Rhin (n° 5), cette présentation est la seule qui soit honnête et qui puisse mettre en garde le lecteur inexpérimenté. D'autre part, le souci de précision dans la traduction aboutit parfois à d'étranges équivalences. Dionysos Kathégémôn devient «Dionysos Conducteur» (*e.g.* n° 135), le stéphanéphore le «porte-couronne», les *paroikoi* les «habitants du pourtour» (n° 134), l'*épimènios* «le mensuel» (n^os^ 87, 101), etc. Dépourvues de toute note explicative, et faute d'un glossaire à la fin du volume, ces traductions risquent d'égarer le lecteur, qui ne pourra deviner que le «porte-couronne» est un magistrat éponyme, le «mensuel» un membre d'une commission exécutive ou du bureau de l'assemblée, l'«habitant du pourtour» un étranger statutaire, etc. — Il y aurait à corriger ici et là en vue d'une réédition. Citons seulement trois exemples. Au n° 106, décret athénien pour Eurykleidès (*Syll.* 497), B. cite bien le livre de Chr. Habicht sur Athènes, *Studien* (1982), 118-123, mais il n'en tient aucun compte, ni pour la date (*ca* 215 et non 229/8), ni pour les suppléments apportés aux premières lignes conservées, qui seraient à reprendre entièrement. Au n° 113, décret des Antiochéens de Perside (*OGI* 233, 29-30), ce ne sont pas les fêtes et les concours institués pour Artémis par les Magnètes du Méandre qui sont «destinés à rendre juste grâce à leur conductrice» (?), mais les Magnètes eux-mêmes qui, ce faisant, «manifestent (ἀποδιδόντες) une juste reconnaissance (χάριν) à leur bienfaitrice (τῇι εὐεργέτιδι)». Au n° 119, décret de Lampsaque pour Hégésias (*Syll.* 591), au début des considérants, B. traduit : «certains, en effet, avaient promis de partir et n'ont pas tenu leur promesse». En fait, «certains (parmi les citoyens) avaient été proposés (προβληθέντων), mais n'avaient pas accepté» (οὐχ ὑπομενόντων) d'être candidats pour la périlleuse ambassade en Occident. — Enfin, on relève quelques fâcheuses confusions. Le n° 101 (L. Moretti, *Iscr. st. ellen.* 78) n'est pas le «décret d'acceptation par la cité de Chios des Sôtèria de Delphes» (ce dernier texte est *F. Delphes* III, 3, 215, reproduit et traduit par G. Nachtergael, *Galates* [1977], 436-440), mais le décret par lequel les Chiotes octroient aux Étoliens le droit de cité et les remercient de leur avoir attribué une voix à l'amphictionie. Le n° 135 (*Syll.* 594) est un décret d'Élaia, et non de Pergame, cf. L. Robert, *Doc. Asie*

Mineure, 477-484. Au n° 149, « Inscription de Pergame », le texte traduit soude deux inscriptions distinctes gravées sur deux bases de monuments, l'une pour Mithridate de Pergame, l'autre pour César. A propos de la lettre des Scipions à Héraclée du Latmos, n° 122 (R. Sherk, *Rom. Doc.* 35), l'ancienne attribution à Manlius Vulso « garde des partisans », selon B., qui glisse ainsi le doute dans l'esprit de ses lecteurs. Or la démonstration a été très bien faite (Holleaux, De Sanctis) et, sur la photo publiée par L. Robert, *BCH*, 1978, 501, on voit le N de [Σκιπίω]ν et, à la ligne suivante, la syllabe finale d'[ἀδελ]φός. Il n'y a donc pas le moindre doute.

7. *Recueils divers.* — Le recueil d'articles du regretté L. Moretti, *Tra Epigrafia e storia. Scritti scelti e annotati* (Rome, 1990), ne nous étant pas parvenu, nous en signalons ici la recension par P. Herrmann, *Gnomon* 64 (1992), 259-261.

8. Un nouveau volume fait suite à celui signalé *Bull.* 1989, 4, 247, 248 : *L'étranger dans le monde grec* II (Presses universitaires de Nancy, 1992), études réunies par R. Lonis. Voir n^os^ 161, 162, 242, 265, 355, 372.

9. *Dédicaces.* M. L. Lazzarini, *ΑΝΑΘΗΜΑ. Scienze dell'Antichità* 3-4 (1989-1990), 845-894, reprend, sur les dédicaces grecques, la substance de son ouvrage, *Le Formule delle dediche votive nella Grecia arcaica*, in *Mem. Ac. Lincei* 19 (1976), fasc. 2. Analysant avec finesse l'évolution du sentiment religieux, L. étend la description typologique des formulaires aux époques postérieures. On lira avec intérêt les pages consacrées aux dédicaces faites selon l'ordre d'un dieu, κατ' ἐπιταγήν, ou par l'intermédiaire d'un songe, κατ' ὄναρ, ou d'un oracle, κατὰ χρησμόν. [L. Dubois]

10. *Prosopographie* du Bas-Empire n° 735.

11. *Faux.* — O. Masson, *Mus. Helv.* 50 (1993), 44-60 : *François Lenormant (1837-1883), un érudit déconcertant*, évoque avec finesse la formation intellectuelle, la carrière, les voyages et surtout la « production » épigraphique de cet érudit, qui mêla d'authentiques inédits à des faux de plus ou moins bonne facture. Citant ses « sources », corrigeant les « copies » du faussaire Simonidès (publiées en 1854) par celles qu'il prétendait tenir d'un « maître d'école de Pholégandros » (cf. *IG*, XII, 3, 1057[1-18]) ou, au sujet d'un « décret d'Antandros » (*Rev. Arch.* 1864, II, 51-54), d'un hypothétique Th. Baltazzi, L. « a surtout été emporté par le désir de mystifier ses contemporains ». On note que la nécessaire critique des contemporains vint d'outre-Rhin (R. Schoell, H. Roehl, J. H. Mordtmann, A. Kirchhoff), non de France (l'Académie des Inscriptions avait accueilli L. en son sein).

12. *Voyageurs.* — Y. Ben Artzi, *Zeitschr. Palästina-Vereins* 107 (1991), 176-192 : *Unbekannten Pläne und Landkarten von Gottlieb Schumacher*, donne une biographie de cet ingénieur et architecte wurtembourgeois (1857-1925), qui travailla dans la Palestine et la Syrie ottomanes et parcourut notamment le Djolan (Syrie du sud), l'Adjlun (Transjordanie) et la Galilée. Ses publications fournissent de précieuses informations topographiques et archéologiques ; les relevés épigraphiques (dont il n'est pas question dans l'article) sont ceux d'un amateur instruit. [P.-L. Gatier]

ÉPIGRAMMES (S. Follet)

13. M^a^ Luisa del Barrio Vega, *Epigramas funerarios griegos* (Biblioteca clásica Gredos, 163), présente et traduit un certain nombre d'épigrammes funé-

raires, empruntées presque toutes à W. Peek, *GVI*, choisies pour leurs thèmes ou leur qualité littéraire.

14. S. Nicosia, *Il segno e la memoria. Iscrizioni funebri della Grecia antica*, Palerme, 1992, présente aussi un choix de 91 épigrammes funéraires, de dates variées, empruntées à *GVI* ou à P. A. Hansen, *CEG*.

15. Épigramme de Callias III à Delphes n° 273 ; d'Ambracie (*Bull.* 1992, 19) n° 340.

16. J. Labarbe, *AC* 61 (1992), 226-231 : *Sur une épitaphe de Cos*, commente l'inscription Paton-Hicks n° 225, présentée là sans commentaire, alors que sa métrique et sa syntaxe sont gênantes. L. suppose que le lapicide a interverti deux noms et que le poète avait écrit une heptapodie au lieu d'un hexamètre pour intégrer les deux noms propres, le texte originel étant le suivant :

Μνῆμ(α) Ἡρακλείδη(ι) Ηολυνίκο(υ) ἐπέστησεν τόδε μήτηρ,
Εὐτυχὶς ἀέναον κόσμον ἀποφθιμένου.

17. W. Blümel (*Bull.* 1992, 456) publie ou republie plusieurs épigrammes intéressantes de Cnide ou des environs. N° 501, il ajoute un fragment inédit à une épitaphe métrique du troisième quart du VI^e^ s. a. C., pour un sculpteur dont le nom est perdu (l'écriture rappelle celle du trésor de Cnide à Delphes). Deux inscriptions inédites sont à remarquer. Le n° 102 (huit vers, mutilés au début et à la fin), attribué au II^e^ s. *a. C.* d'après l'écriture, est la dédicace d'une statue d'Hyperbolos par Néoptolémos, tous deux apparemment inconnus par ailleurs (v. 6, ne peut-on écrire περὶ χρυσεᾶς au lieu de περιχρυσέας ?). Le n° 103, du début de l'Empire, honore le prêtre d'Aphrodite Damoxénos, qui a préservé la liberté de sa patrie. Voici le texte de l'éditeur, qui ne commente pas (nous ajoutons la ponctuation) :

Ἀρητῆρα θεῆς ἐρατῆς Κνιδίης Ἀφροδίτ[η]ς,
ἥθεσιν ἠδὲ λόγων ΑΜΦΑΡΕΤΗΙΡΟ[ ]ΜΗΝ
βουλὴ καὶ δῆμος Δαμόξενον, οὕνεκε [ ]ΑΡΤΑΣ
τήρησεν πάτρῃ κῦδος ἐλευθερίης,
ἀθανάτων ζαθεῇσι προμηθείῃσι Σεβασ[τῶ]ν
Ῥώμῃ σωσαμένων μητέρα Δωριέαν.

On doit pouvoir écrire v. 2 : ἥθεσιν ἠδὲ λόγων ἀμφ' ἀρετῇ en donnant à ἀμφί une valeur causale bien attestée ; on attend ensuite un verbe de sens « honorer » ou « dédier », ayant pour sujet βουλὴ καὶ δῆμος. A la fin du v. 3, on peut penser à χαρτᾶς, « bienvenue », qualifiant ἐλευθερίης, un mélange de formes ioniennes et doriennes étant sans doute possible à cette époque. La Dorieia finale est-elle la protectrice du grand concours de Cos, les Doreia ? Il serait intéressant de mieux connaître aussi le contexte politique de l'épigramme.

18. E. Skarlatidou, *Arch. Delt.* 35, *Chronika*, 435-436 (cf. H. Catling, *Arch. reports for 1988-1989*, 86, qui la résume inexactement), publie en majuscules une stèle funéraire trouvée à Didymoteichos (Plotinopolis) en 1980, attribuée, d'après l'écriture, au III^e^-II^e^ s. On peut transcrire :

Ἦ μάλα πατρίδος εὐρυβότου τηλοῦ Βαβυλῶνος,
τῶιδ', Ἀπόλλωνι, τύμβωι κέκλισαι, οὗ σε κάσις (κασίγνητος *lapis*)
πολλάκις ἑλόμενος στενάχησ(ε) Ἀγάθων κατὰ θυμόν,
πένθος ἑλὼν ἀλίαστον δακρυόεντι γόωι.

Mais le vers 2 présente plusieurs difficultés : scansions brèves dans Ἀπόλλωνι et τύμβωι, forme amétrique κασίγνητος (sans doute lapsus pour κάσις). De même

ἑλόμενος (εἰλόμενος?), et peut-être πένθος ἄλαστον ἔχων pour la métrique d'un modèle mal adapté. [J. B.]

19. É. Bernand (nº 650) réédite plusieurs épigrammes : ainsi (n. 30) la dédicace d'une statue de Zeus Soter par un certain Bésamon, πράξας ἐνθάδε (expression ambiguë, comme le souligne l'éditeur). Le troisième et dernier distique indique pourquoi il élève la statue :

ἀντ' εὐεργεσίας, ὅτι μιν φιλέων ἐσάωσεν,
σεμνὸν ὁμοῦ πιστόν τ' ἄγγελον ἡγεμόνος

É. Bernand traduit : « ... en échange d'un bienfait, car, dans son affection, le dieu l'a sauvé, en même temps que le noble et fidèle messager du préfet ». Ne faut-il pas comprendre plutôt : « ... lui qui est le messager à la fois noble et fidèle du préfet »? — N. 36 : les vers d'Arrien en l'honneur du sphinx peuvent être l'œuvre d'un homonyme de l'historien. — N. 93, de haute époque impériale, sur un mort prématuré, présente un intéressant mélange de conceptions grecques et égyptiennes sur l'au-delà. Le n. 102 (photographie pl. 58) est un fragment inédit d'épitaphe métrique, de même époque, pour une femme probablement morte en couches.

20. Épigrammes de Némée : voir nº 256.

21. Sur *IGUR* I, 69 voir nº 729.

RAPPORTS AVEC LA LITTÉRATURE (Simone Follet)

22. *Homère :* D. S. Masouris, *Platon* 44 (1992), 103-109 : [Sur le mois Homèréon], publie une inscription d'Ios, aujourd'hui au Musée archéologique de Syros, gravée entre deux serpents et surmontée d'une fleur de lotus : θύσεις | μηνὸς | Ὁμηρε|ῶνος | ις'. Le 16 Pyanepsion (mois attique correspondant) était l'anniversaire de la mort de Démosthène, selon Plutarque et le pseudo-Lucien.

23. *Archiloque :* voir nº 391.

24. *Sapho :* J.-L. Perpillou, *REG* 105 (1992), 557-560 : « *Badly miswritten* » *ou de la manière d'écrire des peintres de vases*, montre que l'inscription ΜΑΜΕΚΑ-ΠΟΤΕΟ, sur une amphore du Louvre, transposition d'un vers de Sapho, καὶ ποθήω καὶ μάομαι (fr. 36 Lobel-Page), peut relever d'un usage économique mais non nécessairement fautif de l'alphabet.

25. *Tablettes orphiques :* M. Marcovich, *Živa Antika* 40 (1990), 73-78 : *The Gold Leaf from Hipponion Revisited*, présente une édition révisée, avec traduction, de la tablette du Vº s. a. C. *SEG* 26, 1139. — M. Tortorelli Ghidini, *Par. Pass.* 47 (1992), 177-181 : *Sul v. 4 della laminetta di Hipponion : ΨΥΧΟΝΤΑΙ o ΨΥΧΟΥΝΤΑΙ?*, discute cette leçon. — C. Russo, même revue, 181-182 : *Sul v. 9 della laminetta orfica di Hipponion*, interprète ΟΛΟΕΕΝΤΟΣ comme οὔρου {ε} ἐντός, avec dittographie.

26. L. Zhmud, *Hermes* 120 (1992), 159-168 : *Orphism and Graffiti from Olbia*, commente un graffite publié en 1978 et mentionne un ouvrage de J. Vinogradov, *Zur sachlichen und geschichtlichen Deutung der Orphiker-Plättchen von Olbia. Orphée et orphisme*, Genève, 1990 *(non vidi)*.

27. *Pindare* : voir nº 454.

28. *Eschyle* : voir nº 259.

29. A. Pariente (n° 259), 195-225 et pl. 34-37 : *Le monument argien des « Sept contre Thèbes »*, publie avec un commentaire approfondi l'inscription signalée *Bull.* 1992, 46, transcrite ἡρώων τῶν ἐν Θήβαις et datée du milieu du v^e^ s.

30. *Euripide :* J. Bousquet (n° 274), 183-186, publie deux fragments ïambiques inscrits à Delphes, appartenant l'un à *Alceste* (v. 476, avec variante), l'autre peut-être à *Méléagre*.

31. *Thucydide :* B. M. Lavelle, *Daidalikon. Studies in Memory of Raymond V. Schoder, S. J.*, éd. R. S. Sutton, Jr., Wauconda, Illinois, 1989, 207-212 : *Thucydides and IG I³ 948 : ἀμυδροῖς γράμμασι*, s'étonne de la discordance entre Thucydide VI 54, 7 et l'inscription conservée, aux lettres claires et bien formées. L'inscription du Pythion, construit par Pisistrate, a pu être temporairement recouverte de plâtre ou de stuc et rendue presque illisible, le tyran ayant subi une sorte de *damnatio memoriae*.

32. W. T. Loomis, *The Spartan War Fund. IG V 1, 1 and a New Fragment* (*Historia Einzelschr.* 74), Stuttgart, 1992, réédite et commente l'inscription, montrant comment le nouveau fragment (*Bull.* 1992, 256) de ce catalogue d'alliés qui versent des contributions à Sparte aide à en préciser les circonstances et la date, vers 427/6 probablement. Ce document a aussi un intérêt métrologique.

33. *Comique Alexis :* W. Geoffrey Arnott, *Studi di filologia classica in onore di Giusto Monaco*, Palerme, 1991, 327-338 : *The* Suda *on Alexis*, utilise notamment *IG* II² 2325, 2318 et 2322 pour établir la chronologie de la longue carrière d'Alexis, mort centenaire et auteur, selon la *Souda*, de 245 pièces.

34. *Lysias :* S. Karamoutzou-Teza, *Dodoni*, 19 (1990), 263-275 : [Récompenses accordées aux étrangers qui ont combattu pour le rétablissement de la démocratie à Athènes en 403 a. C. (*IG* II² 10 + Osborne D 6)], tente de montrer que ce décret fut celui que proposa Thrasybule, cité par Aristote, *Const. d'Ath.*, et qui fut abrogé un peu plus tard (on peut rétablir l. 3 le nom de l'archonte de 404/3, Pythodoros). Lysias, comme le dit le pseudo-Plutarque dans les *Vies des X orateurs*, 836 *a*, perdit la citoyenneté attique obtenue pour très peu de temps et resta toute sa vie métèque isotèle.

35. *Hypéride, historiens d'Alexandre et Lucien* : E. Voutiras (*Bull.* 1992, 309), publiant un relief de Pella avec dédicace Διογένης Ἡφαιστίωνι ἥρωι, rassemble toutes les traditions sur l'héroïsation du compagnon d'Alexandre Hèphaistion.

36. *Ménandre :* J.-L. Fournet, M. Pezin, *ZPE* 91 (1992), 103-106 et pl. IIa : *Une inscription sur albâtre à Périgueux*, retrouvent dans ce texte du II^e^-III^e^ s., qui devait servir d'enseigne à un γραμματικός, une sentence de Ménandre Λάλει τὰ μέτρ(ι)α κα[ὶ] | μὴ λάλει ἃ μή σε δε[ῖ], citée ailleurs au moins trois fois, suivie du conseil bien connu en milieu scolaire : Φιλοπόνει.

37. *Épicurienne Mamarion :* S. B. Aleshire, *Economics of Cult in the Ancient Greek World. Proceedings of the Uppsala Symposium 1992*, éd. T. Linders-B. Alroth, Uppsala, 1992, 85-99 : *The Economics of Dedication at the Athenian Asklepieion*, pense que Mamarion, nommée dans l'inventaire IV de l'Asclepieion, peut être l'épicurienne connue, mais le nom est apparu aussi sur un pithos funéraire du début du III^e^ s. (*Arch. Delt.* 34 B 1, 1979, 19), ce qui affaiblit l'argument que C. J. Castner, *GRBS* 23 (1982), 51-58, tirait de la rareté supposée du nom pour les identifier.

38. *Télès :* voir n° 233.

39. *Notation musicale :* A. Bélis réédite et date les péans de Delphes à notation musicale (n° 271).

40. M. L. West, *ZPE* 92 (1992), 1-54 et pl. I-II : *Analecta musica*, établit un corpus de documents, surtout papyrologiques, comportant une notation musicale. Outre les péans de Delphes (n° précédent), il transcrit et interprète, d'après la photographie publiée par L. Robert, une inscription très mutilée du sanctuaire de Sinuri près de Mylasa. Il rapproche ensuite ces documents des écrits des théoriciens pour en analyser la notation.

41. *Poètes du Musée d'Alexandrie :* G. Weber, *Dichtung und höfische Gesellschaft. Die Rezeption von Zeitgeschichte am Hof der ersten drei Ptolemäer* (*Hermes*, Einzelschr. 62), Stuttgart, 1993, contient notamment une prosopographie des poètes du Musée. Il sera analysé dans le prochain *Bull.*

42. *Héliodore :* J. de Waele (n° 31), 397-414 : *Mnesikles' Propylaia on the Athenian Akropolis*, montre que l'atthidographe, écrivant que les Propylées ont été construits en cinq ans et ont coûté 2012 talents, avait accès aux inscriptions, partiellement conservées (*IG* I³ 462-466)), qui contenaient les comptes du bâtiment, commencé sous l'archonte Euthyménès (437/6), où l'on peut restituer Μνεσικλῆς ἀρχιτέκτον καὶ (22 lettres manquent).

43. *Diodore de Sicile :* sur le site d'Ouranion (V, 53), voir n° 519.

44. *Rhéteur Xénoclès d'Adramyttion :* E. Schwertheim (n° 435) publie (n° 1) une inscription honorifique pour Alcippidès, fils de Xénoclès, héros et évergète ; il s'agit probablement du fils du rhéteur Xénoclès, connu par Cicéron, Strabon et Plutarque.

45. *Historien Galba :* M. Hose, *ZPE* 92 (1992), 151-152 : *C. Sulpicius Galba als griechischer Historiker. Zu FGrHist 92*, montre que ce personnage, grand-père de l'empereur homonyme, fut honoré à Delphes comme proconsul d'Achaïe (notamment dans *FD* III 4, 438), soit entre 27 et 23, soit entre 13 et 10, non comme écrivain, et qu'il a dû écrire son œuvre historique en latin. Il doit être éliminé du recueil de F. Jacoby.

46. *Strabon :* Ch. Habicht, *ZPE* 93 (1992), 50-51 : ΑΝΤΙΟΧΕΙΑ Η ΠΡΟΣ ΔΑΦΝΗΙ, rectifiant un article de W. D. Lebek, *ZPE* 90 (1992), 65-86, montre que le toponyme Daphnè devait exister dès la fondation d'Antioche et réunit des exemples du toponyme ou de l'ethnique, échelonnés de la fin du IIIe au début du Ier s.

47. *Fronton :* W. Eck, *ZPE* 91 (1992), 236-242 : *P. Aelius Apollonides, ab epistulis Graecus, und ein Brief des Cornelius Fronto*, identifie l'*ab epist. Gr.* honoré par le xystarque T. Aelius Aurelius Léonidès (J. Nollé, *I. Side* 63), en charge sans doute sous Marc-Aurèle et Lucius Verus, avec le destinataire d'une lettre de Fronton (lire ΑΙΛ. pour ΑΠ.), qui lui recommande Sulpicius Cornelianus, lui-même connu comme *ab epist. Gr.* sous Marc-Aurèle.

48. *Hymnes d'Épidaure :* R. S. Wagman, *Par. Pass.* 47 (1992), 469-471 (avec photographie) : *On IG IV 1², 132-34*, commente la disposition des hymnes d'Épidaure, d'époque impériale.

49. *Oracle d'Apollon :* F. Graf, *ZPE* 92 (1992), 267-279 ; *An Oracle against Pestilence from a Western Anatolian Town*, montre qu'un oracle trouvé à Éphèse publié par D. Knibbe et étudié par R. Merkelbach, a peut-être été rendu par l'Apollon de Claros à la ville de Sardes et doit être en relation avec la grande peste de 165 p. C., qui suscita plusieurs autres oracles.

50. *Oracle d'Hiérapolis de Phrygie :* S. Pricoco (n° 33), 491-495 : *Apollo φωσφόρος. A proposito di un oracolo di Hierapolis frigia*, commente le v. 13 d'un oracle publié par G. Pugliese Carratelli, *ASAA* 41-42 (1963-64), 351-370, et met

en rapport l'expression φωσφόρος ἀκτή, qui surprend, avec la liturgie nocturne de Claros (Jamblique, *Myst. d'Ég.* III 1124) et l'Apollon Φωσφόρος de Claros, connu par Lactance et l'*H. orph.* 34, 6.

51. *Sophiste P. Anteius Antiochos* : W. V. Harris, *Am. J. Phil.* 113 (1992), 71-79 : *An Inscription Recording a Proconsul's Visit to Samothrace in 165 A. D.*, publiant une inscription bilingue trouvée en 1962 dans le sanctuaire des Grands Dieux, qui honore le proconsul de Macédoine P. Anteius Orestès, suggère que ce dernier pourrait être parent, peut-être frère, du sophiste Antiochos connu par Philostrate, *V. Soph.* II 4, et plusieurs inscriptions.

52. Discours d'apparat d'un rhéteur tardif inscrit à Éphèse : voir *Bull.* 1991, 721 ; 1992, 614. — Diogène d'Oinoanda : voir nos 539, 540.

RAPPORTS AVEC L'ARCHÉOLOGIE (M. Sève)

53. **Architecture**. — *Vocabulaire*. R. Ginouvès, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*. II. *Éléments constructifs, supports, couvertures, aménagements intérieurs*. Athènes - Rome - Paris, 1992, VIII-352 p. ; 90 pl. Saluons la publication de ce volume qui fait suite à celui que nous avions analysé *Bull. ép.* 1987, 24, conçu et réalisé selon les mêmes principes et appelé à rendre les mêmes services dès lors que l'on cherche à retrouver derrière les mots les réalités matérielles. La part de l'épigraphie, mise en œuvre par M.-Chr. Hellmann, a été essentielle, quoique discrète, pour l'établissement du vocabulaire grec ancien. P. 331-333, corrections au volume précédent.

54. M.-Chr. Hellmann, *Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque d'après les inscriptions de Délos*. Athènes - Paris, 1992 (*BEFAR*, 278), 473 p., 24 pl. Étude très complète du vocabulaire architectural employé à Délos, précédée d'un bilan critique déjà présenté ailleurs (*Bull. ép.* 1990, 97) et suivie de quelques pages de conclusion où sont définis les caractères de ce lexique : sa pauvreté dans certains domaines (la pierre) contrastant avec sa richesse dans d'autres (le bois, les tuiles) ; conformité à l'usage général dans le monde grec, mis à part quelques spécificités déliennes ; recours constant à la métaphore, fréquence de la polysémie et des synonymes, manque habituel de précision. Le corps de l'ouvrage est consacré à l'étude de 658 termes, présentés par ordre alphabétique sous forme d'un lexique où sont notées toutes les attestations (à l'exception de celles qui n'enseignent rien), si bien que ce travail peut aussi jouer le rôle d'un index. Mais il ne s'agit pas de pure lexicographie : mettant à profit sa grande connaissance de l'architecture grecque, à Délos et ailleurs, H. propose de véritables études du lexique regroupé par champs sémantiques (avec renvoi pour les mots étudiés hors de leur place normale), ainsi entre autres sur l'emploi de la peinture *s.v.* γραφή, sur les portes et systèmes de fermeture *s.v.* θύρα et κλείς, sur les tuiles *s.v.* κεραμίς, sur l'arc et la voûte *s.v.* καμάρα, sur le mode d'alimentation en eau *s.v.* κρήνη, sur les portiques *s.v.* στοά, etc. Il en résulte souvent des mises en garde contre des traductions automatiques et paresseuses : κρήνη et φρέαρ ne peuvent être traduits simplement par « fontaine » et « puits », στρωτήρ est une poutre fine, non une tuile courante (déjà *Bull. ép.* 1988, 134 et 184), χῶμα avant tout un « remblai » ou un « terrassement ». Mais il y a des traits plus spécifiques où l'emploi délien s'écarte de l'usage le plus courant : ἀνδρών est un « atelier pour travailleurs masculins », non une salle de banquets, ἐξέδρα désigne le

plus souvent une pièce barlongue ouvrant sur un portique, σιδηρεῖον une forge, non une mine de fer, ἔργον signifie «travail» ou «construction», jamais «bâtiment» comme ailleurs. Il ne peut être question de tout dire : on aura compris la richesse de ce livre.

55. M.-Chr. Hellmann, *BCH* 116 (1992), 259-266 : *Caves et sous-sols dans l'habitat grec antique*. Cherchant à expliquer l'expression κατάγειον οἴκημα à Délos (*IG* XI 2, 154 A, l. 33, etc.), H. étudie les structures en sous-sol de l'habitat privé. Dans les textes, le mot ὑπόγειος n'est jamais utilisé à propos de l'habitat grec ou romain. Enfin, un acte de vente de Ténos distingue dans une maison de ville un étage et un sous-sol, τὸ μετέωρον καὶ ὑπότυπον (*IG* XII 5, 872, l. 76-77), seul exemple de cette acception pour ce dernier mot.

56. G. Kaminski, *Jahrbuch DAI* 1991 [1992], 63-181 et pl. 27-34 : *Thesauros. Untersuchungen zum antiken Opferstock*. Catalogue de 44 troncs de l'ensemble du monde antique (dix inscrits en grec, sept en latin), précédé d'une étude d'ensemble qui fait largement appel à l'épigraphie. P. 133-146, remarques sur le cas de l'Asclépieion de Cos, connu par la loi sacrée *LSCG* 155 : l'identification proposée par Herzog entre le trésor connu par le texte et la fosse retrouvée dans le temple ne tient pas. A la l. 3, K. préfère restituer ἐν τῶι ἱ[ερῶι τοῦ Ἀσκλ]απιοῦ, qui s'accorde mieux avec les prescriptions selon lesquelles les autorités doivent décider de l'emplacement du trésor.

57. Ἐργοδότης en Égypte n° 681.

58. *Monuments et topographie*. M.-Fr. Billot, *BCH* 116 (1992), 119-156 : *Le Cynosarges, Antiochos et les Tanneurs. Questions de topographie*, montre que le gymnase de Cynosarges se trouvait dans le dème de Diomeia, au Sud de l'Olympieion, largement occupé par des nécropoles. Il n'est pas nécessairement confondu avec le sanctuaire d'Héraclès du même quartier, situé peut-être à l'endroit où a été trouvé *IG* II² 1165. Les décrets *SEG* 3, 115-117, ont été trouvés dans le dème d'Alopékè et fixent l'emplacement du sanctuaire du héros éponyme Antiochos. Enfin, p. 155-156, B. préfère rapporter la loi relative aux tanneurs *IG* I³ 257 au sanctuaire d'Héraclès Pancratès, au bord de l'Ilissos en amont du stade. — Voir aussi n^os^ 42, 246.

59. V. Petrakos (n° 240), 34-36. Un décret de Rhamnonte en l'honneur du stratège Thoukritos fils d'Alkimachos de Myrrhinonte, au milieu du III^e^ s. *a.C.*, mentionne parmi ses mérites plusieurs constructions : l. 11-12 [ἀν]ατέθηκε καὶ συνέδριον πρὸς τοῖς στρατηγ[οῖς, | κα]τεσκεύακε δὲ καὶ πυλώριον καὶ πύλας ἐκ τῶν ἰδίων. Le *synédrion* désigne une construction monumentale placée selon P. à proximité du lieu où étaient exposées les stèles en l'honneur des stratèges de la Paralie. On peut reconnaître les portes dans les portes Est et Ouest, et le *pylorion* dans le grand bâtiment situé à l'intérieur de la porte. On doit en outre consacrer un portrait du personnage, l. 19-21 : ἀναθεῖνα[ι] δὲ καὶ γράψαντας τὴν εἰκόνα αὐτοῦ ἐν πίνακι ἐν τῶι Νεμ[ε]σίωι, ce qui fournit la plus ancienne attestation d'un portrait peint.

60. A. Patrianakou-Iliaki, *Arch. Delt.* 42 (1987), *Chron.* [1992], 107 et pl. 56a. A Melissia (Attique), découverte d'une borne très vraisemblablement du II^e^ s. *a.C.*, aux confins du dème de Phlya : hόρος | ἱερο[ῦ] | [Δή]μητρ[ος]. Un autel de Démétèr Anesidora est connu à Phlya par Paus. I, 31, 4, et d'après Plutarque, *Thémistocle*, I, 4, Thémistocle aurait reconstruit le telestérion incendié par les Perses.

61. D. E. Birge, L. H. Kraynak et St. G. Miller, *Excavations at Nemea*. I. *Topographical and Architectural Studies : the Sacred Square, the Xenon and the*

Bath, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1992, 319 p. P. 171-2 et fig. 204 : dans les fondations du *xenon*, un bloc marqué N. P. 186 et p. 278 n° 26 : mention de deux blocs en remploi ayant appartenu à la façade de deux des *oikoi*, marqués en lettres du v^e^ s. l'un Ἐπιδαυρίων, l'autre Ῥοδίων. P. 285 n° 46, 303 n° 98, 304 n° 99 : tuiles timbrées marquées Νεμείου, certaines avec monogramme.

62. P. Thémélis, *Prakt. Arch. Hel.* 144 (1989) [1992], publie plusieurs inscriptions de Messène intéressant l'architecture. P. 70-71 et pl. 61a, un tambour de colonne en remploi dans une colonnade du III^e^ s. *p.C.* porte l'inscription Ἐπὶ ἱερέως Ὀνασι|κράτεος, | ἔτους ἑκατοστοῦ | καὶ τριακοστοῦ, | ἀγορανόμος | Ἐπικουρίδας Φιλατάδα, | ὑπαγορανόμος | Φιλατάδας Ἐπικουρίδα. Il provient, comme probablement toute la colonnade, d'une construction dorique de l'agora datée de l'an 99 *p.C.* à rechercher plus au Nord. P. 106-107 et pl. 88-89, au stade, inscriptions sur les sièges en lettres des III^e^-IV^e^ s. *p.C.* : ΑΥΔΑΟΥ, Κλαυδίου Δώρου Τρυφωνιανοῦ, Πανφίλου, Φ Μ Θηρίππου καὶ Ἀφροδεί[σ]υ, Ἀρίστου, Εὐμόλπου. Sur les pentes de l'Ithôme, un naïskos porte au lit supérieur du premier degré de krépis un graffite déclaré incompréhensible : ΘΗΡΥΑΟΣΕΝΙΚΑΙΘΙΔΑΣ.

63. J. Fossey, *Boeotia Antiqua*, 2, Amsterdam, 1992, p. 41-51 et pl. 26-27 : l'inscription *SEG* 36 (1986), 420, dédicace d'un temple par une ancienne prêtresse d'Artémis Soteira et son père, provient de Thisbè, et non de Chorsiai comme indiqué par erreur.

64. P. Amandry (n° 275), 177-205 : *Où était l'omphalos ?* Selon A. dans l'opisthodome du temple, ce qui s'accorde avec le témoignage de Pausanias. Réexamen des passages des comptes où l'omphalos est mentionné ou restitué (*CID* II, 46 B III, 3-5 ; 49 A I, 8-12 ; 56 A I, 30-33 ; 62 II B, 71-80) ; mise en doute de la restitution proposée par J. Bousquet pour les travaux exécutés au temple par Pancratès et consignés dans le compte 62, vers 335. Si l'omphalos est bien devant le mur de l'opisthodome, les expressions πρόστασις πρὸ τοῦ ὀμφαλοῦ et πρόστασις ἐν τῶι ὀπισσοδόμωι seraient équivalentes. Quoique incertaine, cette hypothèse ne l'est, selon A., pas plus que celle du *CID*.

65. A. Jacquemin (n° 275) 167-175 : *Thyia et Castalie*, propose de situer Thyia dans la partie Est de la ville, peut-être au voisinage du gymnase. Cette proposition pourrait être soutenue par la restitution proposée *ibid.* par J.-Fr. Bommelaer pour le texte *CID* II, 59 I, 26-28 : τοῦ ἐν Θυίαις ἐργα|[στηρίου τοῦ ὑπ]ὸ τὰν ὁδὸν τοῦ [γυμ|νασίου]. — Tout cela est séduisant, mais reste fragile.

66. O. Picard (n° 275), 349-354 : *Monnaies de bronze à Delphes*, étudie les mentions de paiements en chalques dans les comptes, qui prouvent que le bronze a circulé à Delphes avant 363. Delphes a donné cours légal aux bronzes phocidiens au moins jusqu'à la troisième guerre sacrée. En appendice, explication du compte *CID* II, 139, 31-32 : les piquets simples, παρὰ τοῖς πεντάθλοις, se trouvaient à l'Est, à l'opposé de la ligne de départ reconnue par les fouilles, et c'est à l'Est du stade que se déroulaient ces épreuves.

67. Reconstruction de remparts de briques à Larisa de Thessalie n° 318.

68. Urbanisme et constructions publiques à Thasos, voir n° 395.

69. J. McCredie, G. Roux, *Samothrace*, 7. *The Rotunda of Arsinoe*, Princeton, 1992. Publication détaillée de ce monument remarquable construit dans le premier quart du III^e^ s. *a.C.* Le ch. III, p. 231-239, dû à R., est consacré à l'histoire du monument et à l'interprétation de sa dédicace *IG* XII 8, 225. R. argumente en faveur de la restitution du nom de Ptolémée II et voit l'occasion de la

construction du monument dans les circonstances tragiques qui mirent fin au mariage d'Arsinoè avec Ptolémée Kéraunos. Au fil du texte, plusieurs propositions de restitution, séduisantes mais trop hypothétiques pour être rassemblées dans un texte synthétique. — P. 79, tableau des marques de montage.

70. H. Müller *Chiron* 22 (1992), 195-226 : *Phyromachos im pergamenischen Nikephorion?* Examen critique des propositions récentes de B. Andreae (cf. *Bull. ép.* 1991, 115). Conclusion : il n'existe aucune preuve de l'existence au Niképhorion hors-les-murs d'un temple d'Asclépios capable d'abriter la statue de Phyromachos. Ce que l'on sait de l'invasion de Prusias II à Pergame et le décret pour Attale III commenté par L. Robert orientent au contraire vers l'Asclépieion hors-les-murs bien connu. — Voir aussi n° 87.

71. G. M. Rogers, *ZPE* 90 (1992), 215-223 : *The constructions of women at Ephesos*. Étude des inscriptions mentionnant la contribution de femmes à la construction de bâtiments publics à l'époque impériale, sans résultats bien nouveaux : on les rencontre d'abord comme filles ou femmes d'un évergète, ou encore comme prêtresses d'Artémis, puis, au tournant du II^e^ au III^e^ s., elles apparaissent pour elles-mêmes ; le développement graduel de leur participation refléterait une certaine image de la cité.

72. M. L. Caldelli, *ZPE* 93 (1992), 75-87, étudie l'organisation de la pratique grecque de la gymnastique à Rome, surtout du point de vue matériel. L'association des athlètes, ἱερὰ ξυστικὴ περιπολιστικὴ σύνοδος τῶν περὶ τὸν Ἡρακλέα, attestée depuis 46 *p.C.*, n'a disposé d'un local que sous le règne des Antonins : demandé en 134 à Hadrien, il fut accordé en 143 par Antonin, et semble devoir être recherché au Nord-Ouest des thermes de Trajan. Étude des fonctions dans l'association, en particulier du xystarque et de l'ἐπὶ βαλανείων (τοῦ) Σεβαστοῦ / Σεβαστῶν : le xystarque se serait occupé des habitués et de leurs activités, son collègue de la gestion matérielle des bâtiments (avec la lourde charge de leur approvisionnement en bois).

72 *bis*. *Marques de montage*. P. Thémélis (n° 62), 95 et pl. 73-74 : les plaques du stylobate de la fontaine de l'agora à Messène portent des lettres de montage, semblables des deux côtés d'un même joint, et progressant d'un joint à l'autre dans l'ordre alphabétique d'Est en Ouest de E à K (époque hellénistique : légers *apices*).

73. Marques de montage à Samothrace, voir n° 69.

74. *Tuiles*. A Marathon (Oinoi), Ch. Arapoyanni, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 101, découverte dans l'hypocauste d'un bain romain de quatre antéfixes à palmette avec l'inscription Ἀθηναίου.

75. A Messène, P. Thémélis (n° 62), 98-99 et pl. 77d : découverte de plusieurs tuiles timbrées fragmentaires, l'une marquée [ἐπὶ ἱ]ερέως | [Φιλ]ίππου, une autre Δαμόσιος (cf. *Bull. ép.* 1992, 93).

76. A Sami (Céphalonie), M. Petropoulos, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 165, dans un cimetière, une tuile timbrée ΒΑΣΙΛΕΙΟΣ ΕΠΙΦΑΝΟΣ, probablement Βασιλῆος Ἐπιφανοῦς (pas de photo).

77. A Velestino (Phères), voir n° 316.

78. A Kallithero (nome de Karditsa), B. Indzessiloglou, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 267 : dans un bain public postérieur au III^e^ s. *a.C.*, plusieurs tuiles laconiennes timbrées Δημόσια et Δαμόσια.

79. A Halos (rive Ouest du golfe Pagasétique), R. Reinders (n° 282), 435 et fig. 5 : découverte d'un opaion marqué Ἀγάθωνος.

80. Tuiles timbrées à Némée, voir ci-dessus n° 61 ; à Cnossos, ci-dessous n° 136.

81. **Sculpture.** — *Sculpteurs.* D. Viviers, *Recherches sur les ateliers de sculpteurs et la cité d'Athènes à l'époque archaïque. Endoios, Philergos, Aristoclès.* Bruxelles, Académie royale de Belgique (classe des Beaux-Arts), 1992, 263 p. Dans ce livre important, V. cherche à expliquer la variété de la sculpture attique archaïque en précisant la notion d'atelier. L'utilisation des inscriptions est essentielle, cf. 49-51 : « la base de la statue ou de la stèle est une composante à part entière de l'œuvre sculptée » ; la gravure était faite dans l'atelier de sculpture (pas de lapicides itinérants) ; il faut donc en tenir compte, qu'elles soient ou non signées. Plus que la graphie ou la forme des lettres, c'est la technique de la gravure (attaque du marbre et conduite de l'outil) qui est révélatrice. Enfin, type de gravure, formulaire, mise en page participent des tendances artistiques de l'atelier. D'où des études permettant par exemple de conclure à l'existence de signatures autographes de sculpteurs, Pythis (*IG* I² 507), Endoios (*IG* I² 983), Aristoclès (*SEG* 22, 74). Le cas du texte I² 492 est particulier : la colonne porte deux signatures, celle de Philergos, de la même main que l'épigramme, et celle d'Endoios, probablement autographe : le patron de l'officine aura ajouté son nom à celui de son collaborateur. L'image d'ensemble de l'activité des sculpteurs attiques dans la deuxième moitié du VI^e^ s. se renouvelle dans cette étude précise des inscriptions à laquelle celle des œuvres est surbordonnée.

82. P. Thémélis (n° 62), 110-111 et pl. 93, signale la découverte fortuite à Messène d'un fragment jointif à gauche de l'inscription *IG* V 1, 1443 qu'il faut lire ainsi : I. [Φί]λιππος, Ξενόφ[ι]λος Δαμοφῶντος | [τοῦ] Ξενοφίλου τὸ ἄγαλμα τᾶς Ἀγ[εμ]όνος | [ἀνέθ]ηκαν θεοῖς πᾶσι καὶ τᾶι πόλει. II. Δαμ[οφῶν, Ξενόφιλος Δαμοφῶντος τοῦ] | Δαμο[φῶντος ἀνέθηκαν τὸ ἄγαλμα] | τοῦ Τρ[ιόπα θεοῖς πᾶσι καὶ τᾶι πόλει]. Il s'agirait de la troisième génération de la famille du sculpteur bien connu Damophon fils de Philippos de Messène, le texte II nommant ses propres petits-enfants, le texte I ceux de son frère. Il faut donc réviser le stemma de la famille et situer l'activité de Damophon fils de Philippos dans le premier quart du II^e^ s. *a.C.*, et celle de la troisième génération de sculpteurs dans la première moitié du I^er^ s.

83. I. Dakaris, *Prakt. Arch. Het.* 144 (1989) [1992], 179-180. A Dodone, découverte d'une plaque inscrite en remploi dans le péristyle du prytanée. Il s'agit d'une dédicace (non d'un décret comme l'écrit D.) de la fin du III^e^ s. d'après l'écriture, avec la signature du sculpteur Melissos de Corcyre : [- - -]ντείας ἔνε|κεν καὶ εὐνοίας τᾶς εἰς αὐτούς. | Μέλισσος Ἐπικράτεος Κορκυραῖος | ἐποίησε.

84. Signature d'Ateimètos sur des monnaies thessaliennes n° 289.

85. D. French, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 50-51 et pl. 10, republie avec une photographie de l'estampage la partie subsistante de l'épitaphe de la femme d'un sculpteur à Sinope : Ἀντωνία Σαβεῖνα Γαίου γλύπτου γυνὴ ἐνθάδε κεῖμε | ἐτῶν μζ'. Χαίροις παροδεῖτα. — Voir n° 572.

86. S. Aneziri, D. Damaskos, *Archaiognosia* 6 (1989-1990) [1992], 183-191. A partir de la documentation littéraire et épigraphique, A. et D. reprennent, sans progrès décisif, la question des sculpteurs nommés Boéthos.

87. F. Queyrel, *Rev. Arch.* 1992, 367-380 : *Phyromachos, problèmes de style et de datation.* Examinant le recueil d'études consacré à ce sculpteur *Bull. ép.* 1991, 115, Q. reproduit utilement les sources littéraires et épigraphiques relatives aux sculpteurs de ce nom (p. 372-378). Il faut en distinguer trois : un Athénien collaborateur de la frise de l'Érechtheion, dont c'est probablement la seule œuvre

connue ; un autre, dont l'ethnique est inconnu, actif au début du IIIe s., connu par Pline et peut-être par une inscription de Rhodes ; un troisième, Athénien, actif à la fin du règne d'Attale I et sous Eumène II, auteur de la statue d'Asclépios volée à Pergame par Prusias de Bithynie (l'œuvre peut dater des environs de 200) et peut-être du portrait du philosophe Antisthénès. — Voir *supra* n° 70.

88. G. Susini, *La statua del guerriero ferito. Storia, prospettive esegetiche, restauri di un originale greco*. Florence, 1992, p. 51-54. La statue du Musée des Offices n° 232, d'époque classique, portait sur un pli de son vêtement une signature très effacée lue par L. Beschi Κλεομένης | Κλεομένους | Ἀθηναῖος | ἐποίησεν. Son emplacement est très inhabituel et l'écriture semble mêler des traits propres à la fin du Ve s. ou au début du IVe s. à d'autres du IIe s. Elle n'est donc pas contemporaine de la statue, qu'il s'agisse d'une restauration antique due au plus ancien des Cléomène connus, qu'il faudrait alors reculer dans le temps, ou d'un faux humanistique, et dans ce cas l'effacement de l'inscription serait intentionnel pour donner au texte un cachet d'antiquité.

89. *Statues*. D. Harris, *AJA* 96 (1992), 637-652 : *Bronze Statues on the Athenian Acropolis : The Evidence of a Lycourgan Inventory*. Étude de la stèle opisthographe très ruinée *IG* II² 1498-1501A, dont une réédition avec traduction est donnée en appendice. Elle ne recense que des objets de bronze, petites stèles et surtout statues, la plupart en très mauvais état : il manque des doigts, des orteils, des yeux. Ce devaient être des objets destinés à la refonte comme on en connaît pour de l'orfèvrerie dans d'autres sanctuaires. On conserve la mention de 25 statues ; il devait y en avoir davantage, consacrées depuis le début du IVe s. au moins, et ce document oblige à imaginer une Acropole encombrée d'offrandes privées (12 noms de dédicants sont conservés dont un seul, Karkinos de Thorikos, est connu par ailleurs). Un autre intérêt du texte est la catégorisation qu'il utilise : on indique d'abord le sexe et l'âge (5 statues d'enfant, 11 statues d'homme, toujours appelées ἀνδριάς) ; certaines sont dites nues (le mot apparaît 11 fois), puis on distingue en fonction de la présence ou de l'absence de barbe, ou des attributs tenus en main. Il y avait aussi trois *palladia*. L'intérêt de ce texte est donc de souligner un aspect peu connu de la vie de l'Acropole — semblable à bien d'autres sanctuaires — mais aussi de faire comprendre comment des comptables pouvaient inventorier un matériel sculpté, ce qui fait d'autant plus regretter la ruine de ces textes.

90. Statue d'Héphaistos dans une inscr. d'Argos n° 261.

91. D. Sansone, *Nikephoros* 4 (1991) [1992], 121-132 : *Cleobis and Bilon at Delphi* : selon S., les récentes lectures de la dédicace par Cl. Vatin et P. Faure (cf. *Bull.* 1987, 77 ; 1988, 635) ne sont pas contradictoires avec le texte d'Hérodote : il suffit de considérer que les statues ont été dédiées aux Dioscures, non qu'elles les représentent. Mais cela implique que l'on considère comme sûre la lecture Ϝανάϙον (Vatin) ou Ϝανάϙοιν (Faure), malgré les réserves expresses de J. Bousquet, *Bull.* 1988, 635. Enfin, S. ne croit pas possible qu'il y ait eu deux dédicaces argiennes archaïques, celle que nous connaissons, et celle qu'Hérodote a vue, de deux jumeaux à chaque fois : les statues sont donc bien de Cléobis et Biton.

92. *Reliefs*. M. Barbanera, *Quaderni Ticinesi* 21 (1992), 87-103, revient sur la stèle funéraire d'Antipatros d'Ascalon *IG* II² 8388. Le cadavre du défunt est attaqué par un lion figurant non une attaque réelle, qu'on ne saurait où situer, mais la crainte exprimée dans le verbe unique σποράσαι l. 3 de rester sans sépulture, tandis qu'un jeune homme dont la tête est perdue devant un navire à

l'arrière-plan (pas d'homme à tête de navire, comme on a dit), figure l'action secourable évoquée v. 4. Cette stèle, qui n'est peut-être pas antérieure à Démétrios de Phalère, reste très isolée dans la collection attique.

93. C. Lawton, *Hesperia* 61 (1992), 239-251 et pl. 61-63 : *Sculptural and Epigraphical Restorations to Attic Documents*. Cinq documents attiques du Ve s. sont réputés avoir eu un relief actuellement perdu : l'alliance d'Athènes avec Leontinoi *IG* I³ 54 ; la première stèle du tribut *IG* I³ 259-272 ; la « stèle des orphelins » *SEG* 28, 46 ; la stèle opisthographe relative au temple et à la prêtresse d'Athéna Nikè *IG* I³, 35-36 ; le traité avec Chalcis *IG* I³ 40. En fait, cette restitution est exclue dans les deux premiers cas où le lit supérieur est d'origine, et n'est pas probable dans les deux derniers. Seule la stèle des orphelins a pu en recevoir un. Il en résulte que la mode d'ajouter un relief aux décrets ne serait apparue à Athènes que dans les années 420.

94. R. Wagman, *ZPE* 93 (1992), 45-46 et pl. I, a-b, attire l'attention sur les représentations sculptées de Pan à Épidaure (utile liste n. 1). L'inscription *IG* IV² 1, 466, comportait un Pan debout, vêtu, avec un bouc, et le relief *IG* IV² 1, 305, représente un Pan ithyphallique se dirigeant vers une caverne, d'un type plus ancien que la date indiquée pour l'inscription (IVe s.).

95. G. H. R. Horsley, *An. Stud.* 42 (1992), 19-150 : *The Mysteries of Artemis Ephesia in Pisidia : A New Inscribed Relief*. Un relief sans provenance au musée de Burdur (Pisidie) représente un prêtre sacrifiant sur un autel, avec un zébu et dans le champ une femme assise de face. L'inscription peinte en rouge aux lignes impaires se lit ainsi : Τροκονδαν Οσαειτος τοῦ Ἑρμαίου | τὸν παρειληφότα κατὰ διαδοχὴν ἱε|ρέα Ἀρτέμιδος Ἐφεσίας διὰ γένους, | οἵτινες κατέσκευασαν τόν τε να|ὸν καὶ τὸ ἄγαλμα, τετηρηκότα ἁγ|νῶς καὶ θεοπρεπῶς τὰ εὑρεθέντα | καὶ παραδοθέντα ἱεροτελῆ μυστή|ρια τῆς θ<ε>οῦ καὶ εἰς αὔξησιν πλείονα ἀγειωχότα, καὶ Ἄρτεμειν Τροκονδου τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα τὴν καὶ αὐτὴν | παραλαμβάνουσαν τὴν ἱερατείαν | καὶ ὁμοίως εὐσεβοῦσαν. Ἀσ<σ>ύριος καὶ | Οσαεις καὶ Τροκονδας καὶ Ηία καὶ Ἑρμαστα | οἱ Ερπιου τὸν ἑαυτῶν πάπ<π>ον καὶ τὴν ἑαυ|τῶν μητέρα εὐσεβείας καὶ τειμῆς ἕνεκεν. L. 8-9, on ne saurait construire comme il est dit p. 147 εἰς αὔξησιν πλείονα, mais il faut comprendre πλείονα ἀγειωχότα, « il y a célébré souvent (les mystères) ». L'explication du monument est l'occasion d'études sur le culte et les mystères d'Artémis Ephesia en Pisidie. Mais le rapport suggéré avec Cremna ne peut être qu'hypothétique : si la femme assise est Artémis fille de Trokondas et mère des dédicants, aucun lien ne se dessine avec cette ville où le culte d'Artémis Ephesia n'est connu que par des monnaies.

96. *Bases*. J. Camp *et al.*, *A.J.A.* 96 (1992), 443-455 : *A Trophy from the Battle of Chaironeia of 86 BC*. La découverte sur la colline d'Isoma, à 1 500 m à l'Ouest de Chéronée, de la base d'un trophée de marbre avec l'inscription Ὁμολώιχος | Ϝανα[ξ]ίδαμος | ἀρ[ισ]τῖς confirme les données de Plutarque, *Sylla*, 19, 10 ; elle permet d'identifier la colline — le mont Thourion — où étaient installés les soldats de Mithridate, et par conséquent l'emplacement du temple d'Apollon Thourios. — Est-on assuré que la base n'a pas été apportée là de quelque autre endroit ?

97. R. Krummreich, *Jahrbuch DAI* 106 (1991) [1992], 37-62 : *Zu den goldenen Dreifüssen der Deinomeniden in Delphi*, revient sur l'interprétation de ces trépieds, dont le premier (celui de Gélon), aurait été décidé avant le trépied commémoratif de Platées. Le modèle qu'ils se proposaient d'imiter est Crésus, non l'alliance des cités grecques, et la mise en parallèle des victoires d'Himère et Cumes avec celles de Salamine et Platées n'apparaît que secondairement.

98. Réutilisation à Delphes de la base de Callippos de Cyzique n° 274.

99. M. H. Sayar, *Tyche* 7 (1992), 187-195 et pl. 21 : *Der thrakische König Mostis*. A l'occasion d'une étude de la dédicace pour le roi thrace Mostis *SEG* 37 (1987), 602 (*Bull.* 1972, 284), S. fait connaître une base de statuette inscrite de provenance inconnue dans la collection Taner à Tekirdag : Ὑπὲρ βασιλέως Μόστιδος | καὶ δήμου Ἡραειτῶν | Ἡγέστρατος Ποτάμωνος | ἀγορανομήσας Ἑρμῆν | Ἀγοραῖον ἀνέθηκεν. Les deux inscriptions dateraient du IIe s., le règne de Mostis se situant entre 133 et 86 *a.C.* — Contrairement à S., il ne me semble pas possible que la ville d'Heraion Teichos se soit trouvée hors de son royaume, quoique les cités de la côte thrace semblent bien avoir été soumises aux autorités romaines de la province de Macédoine dès 129. Il y a là un problème à revoir.

100. **Objets inscrits.** — *Tablettes de métal*. M. Platonos, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 67. A Acharnes, dans un sarcophage contenant du matériel du IIIe s. *a.C.*, découverte d'une plaque de bronze avec le nom du mort : Κηφισόδωρος Ἀχαρνεύς.

101. Lamelles de plomb de Styra n° 396.

102. F. Cordano, *Par. Passato* 47 (1992), 455-458, reconnaît une tessère publique dans la tablette de bronze trouvée au sanctuaire de Terravecchia di Granmichele, publiée en 1897 par P. Orsi et republiée ici avec une photographie : Δαμαίνε|τος Μνα|σία (1re moitié du Ve s. *a.C.*). Le personnage serait un citoyen d'une communauté dépendant de Géla : Agrigente, Camarine ou Morgantina. — Voir aussi n° 721.

103. P. Weiss, *Z.P.E.* 91 (1992), 192-200 et pl. VI : *Einige beschriftete Kleinobjekte*, publie sept objets inscrits dont deux portent une inscription grecque, vus dans le commerce ou dans des collections privées. 1. Une plaque de tôle de bronze porte en pointillé la dédicace d'un aigle à Zeus : Πωντεία Δ|ομνείνα θεῷ | πατρ(ῴ)ῳ ἐπηκ|(ό)ῳ ἀνέθεγα | ἀετόν. La provenance indiquée — Asie Mineure — n'enseigne rien. 2. Une tablette votive en bronze provenant sans doute du Sud-Ouest de l'Asie Mineure, du Ier s. *a.C.* ou *p.C.* : Μοας ὁ καὶ Βάκ|χις πυκτεύσας ἐ<ν> | Καρίᾳ καὶ νεικήσας | Ἀπόλλωνι εὐχή<ν>. W. y voit la dédicace d'un boxeur. Je me demande s'il ne s'agirait pas plutôt de celle d'un gladiateur, pour lequel la formule onomastique conviendrait mieux : un athlète, me semble-t-il, aurait indiqué son patronyme et son ethnique. En appendice, W. revient : a. sur le miroir inscrit de Xanten *IG* XIV 2577, 13, pour en proposer une lecture qui n'ébranle pas l'interprétation de J. Coupry soutenue par des parallèles provençaux, cf. *Bull.* 1988, 256 ; *SEG* 37 (1987), 834 ; b. sur le miroir de plomb de Sucidava *Dacia* 11-12 (1945-1947), 243-255, où il faut lire à l'avers Κυρίᾳ καλῇ, au revers τῇ καλ(ῇ) ἐ|πὶ καλῷ.

104. *Magie*. J. G. Gager, ed. *Curse Tablets and Binding Spells from the Ancient World*. Oxford, 1992, xv-298 p. Choix de 134 documents relatifs à la magie du Ve s. *a.C.* au Ve s. *p.C.*, précédés d'une ample introduction (p. 3-41) et classés par catégories : concours, amour, justice, affaires, vengeance, varia, antidote ; suit un recueil de 34 extraits d'auteurs variés relatifs à la magie. Il rendra des services, bien que les textes ne soient présentés qu'en traduction. Les hellénistes regretteront de ne pas disposer d'un choix de ces documents difficiles et de ne pouvoir en contrôler l'édition. Utile glossaire des principaux mots magiques.

105. Maria del Amor Lopez Jimeno, *ZPE* 91 (1992), 201-202, revient sur une des tablettes de défixion du Céramique signalées *Bull.* 1991, 71 et propose d'en corriger les l. 7-10 : au lieu de Δί|αιτο[ς] Δ[ημά]ρετος | συνδι[κοῦν]τος Εὐ|κράτος, il faudrait lire Δί|αιτο[ς] Δ[...]ρε( ) τὸς | συνδί[κος] τὸς Εὐ|κράτος, en considérant

Δ[...]ρε( ) comme une abréviation (mais de quoi ?). Le passage du nominatif à l'accusatif n'est pas sans parallèles dans ce genre de textes.

106. D. Jordan, *ZPE* 94 (1992), 191-194, revient sur une tablette de plomb réputée provenir de Phalasarna et publiée autrefois *Hesperia* 13 (1944), 36-37, pour en donner un nouveau fac-similé et un essai d'explication.

107. H. Harrauer, *Tyche* 7 (1992), 39-44 et pl. 8-9 : *Σουδρομ, Abrasax, Jahwe u.a. aus Syrien*. Publication de quelques petits objets inscrits au musée de Damas. 1. Gemme magique de verre, Σουδρομ (comprendre μόρδους) ο|χω αχ| ἀνον{ν}|[ητ]α. « Maladie ... sois sans effet » ou, selon une autre interprétation préférée par H., texte latin en lettres grecques : *morbus hoc o hac a non n[o.x]a* ou *non n[oce]a[t]*. 2. Plaque de verre gravée des deux côtés : Αδρασαξ, Ιαω souvent associé à Abrasax à partir du IIe-IIIe s.). Au revers Μιχαήλ. | Οὐριήλ | Σαδαώ(θ). 3. Empreinte de sceau en argile, portant sur le bord Ιεηω ἀρχιγενής, au centre χρνω, — emblème gnostique. Pour les nos 4 à 6, voir *infra* nos 617, 751.

108. *Objets de métal*. M. Hoff, *Mus. Helv.* 49 (1992), 223-232 et pl. 1 : *Augustus, Apollo and Athens* publie un jeton de plomb portant une tête de jeune homme laurée à droite et une étoile à six branches, inscrit Καῖσαρ. Il s'agirait d'une pièce d'époque augustéenne, peut-être en rapport avec la distribution de grain faite en 31 après Actium.

109. A. Johnston, *MEFRA* 103 (1991), 177-182, réétudie la pyxide de plomb *GIBM* 947, achetée à Athènes, et portant une dédicace de Kratylos d'Égine à Euliménè, pour conclure à un faux, comme l'avait déjà fait Marshall, *loc. cit.*

110. P. Siewert, *Ath. Mitt.* 106 (1991) [1992], 65-69 et pl. 4. Un casque corinthien au musée de Berlin et acheté à Athènes porte une inscription incisée Ὀλυνπίανδε ; l'écriture comme l'objet date du VIIIe s., ce qui en fait l'attestation la plus ancienne du toponyme. S. en rapproche un casque inédit au musée d'Olympie inscrit [Ὀ]λυνπίας en lettres du Ve s. et le texte *IvO*, 2. Ces formules seraient l'équivalent d'une dédicace : le toponyme suffirait pour désigner le sanctuaire, donc le dieu.

111. P. Siewert, *Ath. Mitt.* 106 (1991) [1992], 81-84 et pl. 9. Catalogue des objets de bronze autres que des armes dédiés à Olympie par des peuples ou des cités : il y en a dix, dont trois inédits, inscrits Τῶι Ζὶ Ὀλυνπίοι τοὶ Ϝαλεῖοι (une lèvre de vase et un puisoir, fin du VIe s.), ou Τῶι Ζὶ τὸλυνπίοι τοὶ Ϝαλ[εῖοι] et de l'autre côté ΤΕΣ (chaudron, milieu VIe s.). Il s'agit d'une offrande liée à la célébration du culte. Les dédicants, à l'exception de Sparte, sont tous des voisins d'Olympie.

112. M. Hockey, A. Johnston *et al.*, *ABSA* 87 (1992), 281-291 et pl. 25-27, publient un casque illyrien inscrit trouvé à Olympie et conservé au British Museum. L'inscription, mentionnée par L. Jeffery, *LSAG*², 434, Boiotia 12b, doit se lire ainsi d'après la restitution de J. : [ϙο]ρονέ[ες] ἀνέθειαν τõι Δὶ τὸλ[υ]νπίο[ι]. La date doit être cherchée avant plutôt qu'après 500 *a.C.*, mais on ne peut préciser la circonstance de la dédicace.

113. G. Mihailov, *REA* 93 (1991), 39-54 : *Observations sur le cratère de Derveni*. Essai d'explication de l'inscription incrustée en lettres d'argent *SEG* 30 (1980), 567 : Ἀστιούνειος Ἀναξαγοραίοι ἐς Λαρίσας à la lumière des inscriptions du trésor de Rogozen. La mention de Larissa indiquerait alors non la cité du propriétaire Astiòn, mais la provenance de l'objet. Le personnage nommé serait un noble thessalien — de la famille des tyrans de Larissa ou de Phères ? — Ce qui impliquerait une date de fabrication antérieure à la mainmise définitive de Philippes

sur la Thessalie ; le vase aurait recueilli les restes d'un Macédonien qui en serait alors devenu propriétaire. — Mais peut-on transposer ainsi en Thessalie ce qui a pu exister en Thrace dans un contexte social et politique passablement différent ?

114. Lampe d'Alexandrie en bronze, inscrite, au Musée Britannique, n° 148.

115. M. Ju. Treister, Ju. G. Vinogradov, *ZPE* 91 (1992), 203-208, reviennent sur le lingot d'étain estampillé *Bull.* 1989, 154, qu'ils interprètent ainsi : τῶν περὶ Ἡρακλείδην ὑποκελ(λαρίων) ; les personnages ainsi désignés seraient des employés d'une maison de commerce. Mais le mot est-il concevable à une date aussi ancienne que la première moitié du I^er^ s. *a.C.* ?

116. *Balles de fronde.* J. Fossey, *Boeotia antiqua* 2, 1992, 57-58, estime que l'objet de plomb inscrit *SEG* 31 (1981), 1617 portant un bouclier béotien et le nom Ἐπ|αμ(ινώνδα) est une balle de fronde plutôt qu'un poids.

117. Th. Fischer, *ZPE* 93 (1992), 29-30, propose une nouvelle lecture, faite d'après la photographie, pour le revers de la balle de fronde de Dor *Bull. ép.* 1987, 125 : Διὸς | Δωρίτου | γεῦσαι. Peut-être cette lecture s'adapte-t-elle mieux aux traces des lettres. Mais je ne pense pas que le nom initial de Tryphon, Diodotos, puisse beaucoup contribuer à expliquer ses liens avec Zeus.

118. *Orfèvrerie.* L. Papakosta, *Arch. Delt.* 42 (1987), *Chron.* [1992], 153. A Aigion, découverte dans une tombe hellénistique de deux feuilles d'or inscrites, l'une Δεξίλαος μυστάς, l'autre Φίλων μυστάς.

119. *Monnaies.* A. Davesne et V. Yenisoganci, *Rev. Num.* 34 (1992), 23-36. Sur une dizaine de monnaies d'un trésor de 58 pentadrachmes d'or des Ptolémées enfoui entre 264/3 et 258/7 au village de Hüseyinli, entre Antioche et la mer, figurent des graffites dont, à deux reprises et de la même main, Κιλ, peut-être Κιλ(ικᾶς) par rapprochement avec les exemples de Meydancikkale (*Bull. ép.* 1987, 128). La discrétion générale de ces marques indique que les propriétaires ont eu soin de ménager leur bien en gravant leur nom.

120. *Gemmes et sceaux.* La publication définitive de la grande trouvaille de sceaux de Délos (*Bull. ép.* 1989, 159) est amorcée par la parution simultanée de deux volumes dans la collection des *Recherches franco-helléniques* de l'École française d'Athènes. Elle suit un plan thématique (iconographie des empreintes) et s'accompagne de photographies d'excellente qualité. M.-Fr. Boussac, *Les sceaux de Délos.* 1. *Sceaux publics. Apollon, Hélios, Artémis, Hécate.* Athènes-Paris, 1992. XIV-193 p. ; 93 pl. Outre les sceaux publics déjà signalés figure le bilingue gréco-araméen, daté de 128/7 *a.C.*, du *koinodikion*, tribunal mixte attesté ainsi pour la première fois dans le royaume séleucide. Les autres sceaux sont privés ; plusieurs sont inscrits, la plupart du temps de noms de personnes, que l'index des inscriptions p. 193, permet de retrouver. Ν. Μ. Σταμπολίδης, *Les sceaux de Délos.* 2. Ο ερωτικός κύκλος, A. Athènes-Paris, 1992. 287 p. ; 68 pl. Il s'agit là de sceaux privés dont plusieurs sont inscrits, mais seul l'index annoncé pour le t. B permettra de les retrouver.

121. S. Bakhoum et M.-Chr. Hellmann, *J. Sav.* 1992, 172-173, publient 5 gemmes inscrites de provenance égyptienne ayant fait partie de la collection Froehner dont la plus longue porte Λέγουσιν ἃ θέλουσιν, λεγέτωσαν, οὐ μέλει μοι, σὺ φίλ(ει) με, συνφέρ(ε)ι σοι (époque impériale).

122. E. Zwierlein-Diehl, *Ant. Kunst* 35 (1992), 106-117 et pl. 22-23. Le graveur de gemmes Phrygillos (dernier quart du V^e^ s.) doit être le même que le graveur de coins qui a signé de son nom complet ou abrégé, ou de l'oiseau

φρυγίλος, des monnaies à Syracuse et à Thourioi. Le rapprochement repose sur des raisons de style qui permettent de lui assigner une origine dans la Grèce de l'Est.

123. A. Nagy, *Arch. Anz.* 1992, 97-108, publie une calcédoine inscrite sans provenance au musée de Budapest. Autour d'un aigle, inscription continue en 4 tours qui se continue sur 10 lignes au revers : Ἄ≪ν≫γγελος Ἰαω διδοίμης πᾶσαν πρᾶξιν | καὶ δύναμιν καὶ χάριν καὶ συνο<υ>σ{ε}ί|αν {ι} Ἀσκληπιακῷ μετὰ τῶν | πρωτα≪ν≫γγέ|λων καὶ μ|εσα≪γ≫γγέλων | καὶ τελεα≪ν≫γ|γέλων <ε>ἰς πά|ντα τὸν βί|ον καὶ σώμα|τος προφύ|λαξιν. Ἄ6ρ|ασαξ Δα(μναμενε)ύ | ἀεί. Époque impériale. Réflexions sur les trois catégories d'anges, apparemment inconnues : l'ordre est-il de pure succession, ou de hiérarchie ?

124. *Poids.* W. Eck, *ZPE* 90 (1992), 199-206, revient sur le poids *SEG* 39 (1989), 1753 *bis*, daté de l'an 253. La titulature du gouverneur et le formulaire de poids sans provenance trouvent un parallèle dans celui de Nicomédie *Bull.* 1991, 51, ce qui fixe l'attribution, et la province du gouverneur : la Bithynie. — Poids inscrits de Cyzique nº 426.

125. A. Stein, *ZPE* 93 (1992), 144-148, revient sur le poids de Tibériade *SEG* 38 (1988), 1646 : ἐπὶ Ἡρώδου | τετράρχου | L δλ' ἀγο|ρανόμου Γαΐ|ου Ἰουλίου | ETAAENTO. La date, selon l'année de règne d'Hérode Antipas, est 30/31. S. reconnaît dans l'agoranome le futur roi Agrippa I, ce qui s'accordait avec ce que l'on sait de sa carrière. Dans ce cas, il faudrait admettre qu'Agrippa portait le praenomen de Gaius, ce qui permettrait de le distinguer de son fils, prénommé Marcus.

126. K. Hitzl, *Arch. Anz.* 1992, 243-257 : *Antike Gewichte im Tübinger archäologischen Institut.* Publication de 16 poids inédits (15 en plomb, 1 en bronze) ayant appartenu à la collection Kolm, vraisemblablement formée à Athènes ; dix portent des inscriptions très brèves.

127. P.-L. Gatier et Fr. Planet, *Bull. des musées lyonnais* 1992, 2, p. 3-11, publient six poids conservés au musée des Beaux-Arts de Lyon, dont certains proviennent du Levant, portant de brèves inscriptions.

128. Poids de Syrie et de Gaza : voir nº 618 ; poids à Cnossos, nº 136.

129. *Pesons de terre cuite.* J. de La Genière, *Epeios et Philoctète en Italie. Données archéologiques et traditions légendaires.* Naples, 1991, p. 55-56 : *L'identification de Lagaria et ses problèmes.* Publication de 4 pesons de tisserand trouvés à l'habitat de S. Nicola (commune d'Amendolara) et inscrits de noms de femmes au nominatif : Αυσώ, Τιμώ, Χιώ, datés d'avant la chute de Sybaris en 510, qui révèlent la présence de Grecs dans une bourgade à population surtout indigène.

130. Pesons inscrits à Cnossos, ci-dessous nº 136.

131. *Vases.* S. Rotroff, J. Oakley, *Debris from a Public Dining Place in the Athenian Agora.* Princeton, NJ, 1992 (*Hesperia*, suppl. 25), XIII-154 p. Bon nombre de ces vases du Vº s. *a.C.* portent des graffiti, noms de personnes (Sosias, nº 266 ; Aristandros ?, nº 267) ou une phrase Σικέλε καλέ τοι δοκεῖ τῶι μοιχῶι (nº 148). Mais le plus grand nombre — 21 — portent seulement la ligature ΔΕ (δεμόσιον). Il s'agit de la vaisselle publique pour le repas des magistrats, archontes, peut-être hipparques et phylarques. L'inscription correspondrait au marquage, dans la boutique du potier, des lots choisis pour l'achat public. Le déclin de cet usage après le milieu du siècle, sa disparition à l'époque hellénistique, doivent refléter un changement dans l'organisation des repas publics. — Voir aussi nº 741.

132. A. L. Boegehold, *Hesperia* 61 (1992), 409-412 et pl. 88, publie deux tessons inscrits trouvés à Corinthe. 1. Pied de coupe attique (2e moitié du VIe s.), écriture ionique : θυέων | γὰρ ὄζει, | ἐπίδοτε | γάρ. Pas de schéma métrique apparent. Fragment d'un dialogue comique ? 2. Fragment de lampe des années 510-480, portant un abécédaire corinthien en désordre et incomplet.

133. M. Papaconstantinou-Katsouni, *Arch. Delt.* 42 (1987), *Chron.* [1992], 219. A Lamia, dans une tombe hellénistique, amphore avec l'inscription incisée Ξενοκλέους.

134. F. Dakoronia, *Arch. Delt.* 42 (1987), *Chron.* [1992], 230. A Agios Theologos (région de Lamia) dans une tombe, petit vase à vernis noir avec empreinte Ἀπολλώνιος.

135. Jarre inscrite en pays ainiane (Kotroni) nº 291.

136. L. H. Sackett, *Knossos from Greek City to Roman Colony. Excavations at the Unexplored Mansion* II. Oxford, 1992. Le ch. 5 de cette belle publication est consacré aux anses d'amphores, graffiti sur amphores ou autres vases, timbres de céramique sigillée (en grec pour la sigillée orientale B), en tout 12 noms. Le ch. 7, consacré aux lampes, n'en relève que 18 signées sur un total de plus de 700 ; on y relève entre autres les noms de Γάμου, Δικαίου, Ἐλπιδηφόρου, Εὐτύχης, Μενεμάχου, Σπωσιανοῦ. Autres objets inscrits : tuiles, pesons de tisserands, poids.

137. R. H. Smith, *JHS* 112 (1992), 163-167, publie un petit vase à parfum d'époque hellénistique tardive ou du début de l'époque impériale, acheté en Palestine, inscrit Ὥρας ἄνθος λ'. Le chiffre désigne soit un poids, soit un prix. Le produit appelé Fleur de la jeunesse (étude sur ce thème) devait être un onguent.

138. P. Bernard, *Histoire et cultes de l'Asie centrale préislamique*, Paris, 1991, 31-38 et pl. 15-16 : *Les rhytons de Nisa : à quoi, à qui ont-ils servi ?* Ces rhytons d'ivoire ont été interprétés dans le cadre d'un rituel parthe sur la base de l'inscription Ἑστίας de l'un d'entre eux. B. montre qu'il s'agit en fait d'un service de table que tout invite à associer à des banquets à la grecque et qui aurait été fabriqué pour un client grec, peut-être le prytanée d'une colonie grecque du Proche Orient conquise par les Parthes. En appendice, riche liste de « vases avec formules de toast », surtout noms de divinités.

139. Cl. Rapin, *Fouilles d'Aï Khanoum* VIII. *La trésorerie du palais hellénistique d'Aï Khanoum*. Paris, 1992. Le ch. XI, 95-114, est consacré aux inscriptions économiques sur vase déjà présentées *Bull. ép.* 1984, 495, avec un commentaire approfondi de ce témoignage sur les institutions financières de Bactriane, vraisemblablement calquées sur celles du royaume séleucide. P. 387-392, très utile appendice consacré à la « bibliographie des textes littéraires et inscriptions d'Aï Khanoum et des inscriptions grecques d'Asie centrale ».

140. O. Murray, P. Parsons et al., *Pap. Brit. Sch. Rome*, 59 (1991), 177-195 : *A « Stork Vase » from the Mole di Monte Gelato*. Ce site de l'*ager faliscus* a livré un vase daté des années 90-100 *p.C.* portant deux inscriptions incisées avant cuisson : sous la base, Ἀβασκάντου καὶ Ἐπινίκου ; sur la panse et de la même main, sur une seule ligne qui fait le tour du vase, Φιλόφιλος λέγομαι· πιὼν ν[ο]ήσεις ὅτι οὐ ψεύδομαι. Une cigogne stylisée marque la fin de l'inscription : peut-être le rappel du nom du vase, puisque Hésychius mentionne un vase nommé πελαργός, dont ce serait le premier exemple.

141. M.-I. Gulletta, *Lexicon vasorum graecorum*. I. *Volume Primo : Ἀβάκιον - Ἄωτον*. Pise, 1992, 343 p. Premier volume, contenant 150 noms de vase, inaugurant une collection qui en recensera environ 2 400. Les notices sont

en fait des fiches d'ordinateur un peu retouchées. Le travail est uniquement philologique, et la part de l'épigraphie peut y être importante. Elle n'est pas toujours bien traitée. Ainsi, s.v. ἄδαξ, il est renvoyé pour une inscription de Délos à sa publication princeps dans le *BCH* ; il s'agit en fait d'une lecture fausse, corrigée dans le corpus, *ID* 314. Autre manque : l'auteur n'a pas cherché à définir systématiquement les dates d'emploi des termes considérés, ce qui ôte beaucoup de son utilité à l'ouvrage dans la perspective d'un travail archéologique. Tel quel, il ne rendra qu'un demi-service.

142. *Figurines de terre cuite*. A. Pariente, *BCH* 116 (1992), 676 : à l'agora d'Argos, découverte de moules de figurines en terre cuite dont certains sont inscrits : Τίμαρχο[ς], Πυθόδω[ρος] ou une lettre majuscule B, Γ (fin IIIe s.-début IIe s.).

143. M.-Chr. Hellmann, *L'anticomanie. La collection d'antiquités aux XVIIIe et XIXe siècles*. Paris, 1992. P. 251-264, H. évoque la figure du collectionneur W. Froehner en faisant connaître quelques terres cuites inscrites lui ayant appartenu : deux figurines de Myrina signées l'une Θεογόνου avec la lettre M sur le socle, inexpliquée, l'autre Παιδέρωτος. Une autre est marquée au revers KI-ΣΣΟ, du nom d'une ménade. Une dernière, sans doute attique, est signée Τιμάρχου.

144. *Lampes*. Pl. Petridis, *BCH* 116 (1992), 649-671 : *Les lampes corinthiennes de Kritika*, publie un lot de 13 lampes provenant de ce cimetière à 2 km au Nord de Corinthe, dont 7 sont inscrites : Ζωσιμᾶδος (1, 3), Πρείμου (6), Ὀκταβίου (7), Πωσφόρου (11), Λουκίου (13), avec un tableau de fac-similés p. 669.

145. A. Argos, M. Piérart, *BCH* 116 (1992), 673 : à l'agora, découverte de lampes signées Χίονις, Ἴλαρος.

146. M. Petritaki, *Arch. Delt.* 42 (1987) *Chron.* [1992], 147 : à Patras, dans une tombe du IIe ou IIIe s., lampe signée Σπω(σι)ανοῦ, comme à Corinthe.

147. M. Bucovala, *Dacia* 35 (1991), 197 : à Tomis, une lampe d'époque impériale inscrite Μάρκο|υ.

148. D. M. Bailey, *ZPE* 92 (1992), 280 et pl. 10, publie une lampe de bronze du Musée Britannique acquise à Alexandrie, datée du IIe ou du IIIe s., portant l'inscription incisée sans doute avant fonte Θύσδρου. Étude des noms semblables, de cités ou de personnes, sur des lampes de terre cuite d'Égypte : Τροαδ|ήσια (forme impériale), Σαγα|λασσι|κόν (autre exemple du nom signalé *Bull.* 1992, 153), Γορτύν|νιν.

149. *Verre*. G. L. Jacobson, *J. of Glass Studies*, 34 (1992) 35-43 : *Greek Names on Prismatic Jugs*. Une bouteille carrée du Ier s. ou de la première moitié du IIe s. *p.C.* achetée à Tel-Aviv porte sous la base Μάγνος ἐποίει. Une origine proche-orientale est probable. Catalogue de signatures sur ce genre de bouteilles, où l'on relève Ἀλεξάνδρου, Γέρμανος, Εἰσιδώρου, Ζῆθος, Ζωσίμου, Θεοδώρου, Λυσιμάχου, Μηνόφαντ[ος], Παυλῖνος Ἀντιοχέος (faut-il comprendre Paulinos fils d'Antiocheus ? Ou Paulinos d'Antioche, au nominatif ou au génitif ? Il faudrait préciser la lecture), Πρίσκος, Ῥοῦφ[ος], Τιβερινοῦ, Τρίφωνος, Ἀρχεστράτου, Ἰοῦστος. Selon J., le génitif indiquerait le propriétaire de l'atelier, le nominatif l'ouvrier lui-même. Il me semble que ces marques sont surtout des marques de fabrique, comme sur les lampes qui paraissent être le parallèle le plus direct : dans ce cas, on ne voit pas bien pourquoi l'ouvrier aurait indiqué son nom.

150. J. Price, *Roman Glass : Two Centuries of Art and Invention*, Londres, 1991, p. 56-75 et pl. XV-XIX. Étude de la vaisselle de table en verre soufflé

dans un moule du Ier s. *p.C.* Plusieurs de ces pièces sont inscrites, en grec ou en latin Ἐννίων ἐποίει ou Ἐννίων ἐποίησεν, dans une *tabula ansata*, avec dans ce dernier cas la mention μνησθῇ ὁ ἀγοράζων. L'origine de la technique ne peut être établie. On a supposé Sidon, parce qu'Ennion serait un nom sémitique hellénisé et que la formule qui accompagne sa signature correspond à une bénédiction attestée dans les langues sémitiques de l'époque. Mais cette dernière se trouve aussi ailleurs et fournit des graffiti depuis le Haut Empire comme se plaint Plutarque, *De curiositate* 520 E, voir *Bull. ép.* 1941, 24. Et la seule signature portant un ethnique est celle d'un homme de Chypre : Ἀριστέας Κύπριος ἐποίει. La question est donc plus complexe.

151. G. D. Weinberg, *Glass Vessels in Ancient Greece*, Athènes, 1992, 135 p. Présentation d'un choix de 111 pièces du Musée National d'Athènes, dont 2 sont inscrites. N° 101, de Tanagra : Κέρδος κα[ὶ εὐ]φρο(σύνη) οἰν(ο)πο(σία), Ier s. *p.C.*, d'un type répandu avec d'autres inscriptions, comme Εὐφραίνου ἐφ' ᾧ πάρει ou Εὐωδία εἰρήνη. N° 102, fragment sans provenance, même date : [Κατά]χαιρε [καὶ εὐφραίνου].

152. B. Czurda-Ruth, *Kölner Jahrbuch für Vor- und Frühgeschichte*, 22 (1989), 129-140 : à Éphèse, quelques fragments inscrits sur la base, n° 87 Ἀχιλλέος, n° 90 Βερίνου.

153. A. B. Follmann-Schulz, *ibid.*, p. 49-68 : dans un sarcophage du IVe s. trouvé en Rhénanie à Zülpich-Enzen, un skyphos de verre inscrit Ζήσαις καλῶς et d'autres à l'inscription très ruinée.

154. Fr. Baratte, *ibid.*, p. 141-149 : à Constantine, un verre inscrit λαβὲ τὴν νείκην.

155. L. A. Scatozza-Höricht, *Roman Glass* (n° 150), 76-85 : à Pompéi, découverte d'un verre inscrit sur la panse Εὐφρ[ο]σύνη.

INSTITUTIONS (Ph. Gauthier)

156. Ostracisme à Athènes nos 219, 220, 221.

157. **Magistrats.** — *Athènes*. Sur l'ouvrage de R. Develin, *Bull.* 1990, 257, on lira avec profit la recension de M. H. Hansen, *Class. Phil.* 87 (1992), 51-61. Voir aussi L. A. Tritle, *Athenaeum* 80 (1992), 487-494 (sur les stratégies de Midias d'Anagyrous). — Stratèges au Bas-Empire n° 252.

158. L'archonte éponyme à Ténos et à Athènes nos 389 et 241. *Prostatai* à Ouranion de Carie n° 519.

159. **Subdivisions civiques.** — Phratries et tribus à Argos n° 259 ; subdivisions civiques en Sicile n° 721.

160. **Citoyens et non-citoyens, droit de cité.** — A propos d'Athènes après 403 (*IG*, II², 10 +), voir n° 34. Citoyens et « apatrides » à la basse époque hellénistique n° 242. Pénestes thessaliens n° 301.

161. R. Lonis (n° 8), 245-270 : *L'anaplèrôsis ou la reconstitution du corps civique avec des étrangers*, réunit et commente huit exemples connus soit par les auteurs (Mégalopolis, Sparte), soit par les inscriptions : Larisa (*Syll.* 543), Pharsale (L. Moretti, *Iscr. st. ellen.* 96 — notons que ce texte, avec la liste des nouveaux citoyens, a été réédité par J.-Cl. Decourt, *ZPE* 81 (1990), 163-184, cf. *Bull.* 1991, 191 et 320), Phalanna (L. Moretti, *op. cit.*, 108), Dymè (*Syll.* 529),

Milet (*Delphinion* 33-38), Pergame (*OGI* 338). L. conclut justement au caractère exceptionnel de ces décisions et au maintien des traditions civiques à la période hellénistique. — Quelques notes. P. 259, n. 49 : l'exemple des citoyens de Kéryneia (lire ainsi) installés comme métèques à Stymphale a disparu avec la nouvelle lecture, par H. Taeuber, de la convention Stymphale-Démétrias (Sicyone), dont S. Cataldi (*infra* n° 265) traite précisément dans le même volume. P. 260-1, à propos de Phalanna, la précision τοῖς ποκγραψαμένοις et le formulaire ἁ πόλις ἔδουκε κτλ. s'entendent nécessairement d'une opération ponctuelle, limitée dans le temps (d'où l'expression que j'avais utilisée : «les intéressés durent se faire inscrire dans les délais fixés») et close au moment où la liste est gravée. P. 265, l'αἴτησις de Képhisodòros (note 72) en vue de l'obtention des *mégistai timai* n'a rien à voir avec la demande de citoyenneté émanant des Crétois à Milet, laquelle n'était pas une formalité. P. 268, l'hypothèse de «la faiblesse de Pergame en effectifs civiques aptes à combattre» (en 133) n'a guère pour elle, puisque les jeunes Pergaméniens, au III^e^ et au II^e^ s., passaient par l'éphébie et que nombre d'entre eux servaient dans l'armée attalide.

162. Cl. Vial (n° 8), 287-296 : *Mariages mixtes et statut des enfants. Trois exemples en Égée orientale*, dégage avec finesse ce qu'enseignent les inscriptions (nos seules sources en l'occurrence) au sujet de Rhodes, de Kos et de Milet à la période hellénistique. Dans ces trois cités n'étaient régulièrement admis dans le corps civique que les fils nés de père et de mère citoyens. A Rhodes, les enfants «nés de mère étrangère» (ματρὸς δὲ ξένας) avaient certains droits ou devoirs (religieux, militaires), mais n'étaient pas citoyens, sauf concession expresse du droit de cité. Analyse judicieuse de la base *Nuova Silloge* 19 (Apollodoros, «né de mère étrangère», avait reçu la citoyenneté rhodienne, mais avait été affecté par le sort à un autre dème et une autre tribu que ceux de son père). Les *nothoi* à Kos, différents des *paroikoi* (sur *I. Cos* 10, voir L. Migeotte n° 170). Au sujet de Milet, V. distingue, dans les listes gravées de nouveaux citoyens, les étrangers pourvus d'un ethnique, parmi lesquels des mineurs et des femmes (lesquelles pouvaient ainsi épouser un Milésien et devenir mères de citoyens) et, d'autre part, les *nothoi* de tels citoyens, sans doute nés de mère étrangère et naturalisés à la demande de leur père (la catégorie juridique des *nothoi* existait donc à Milet). Remarques sur les procédures d'admission, différentes à Rhodes et à Milet.

163. D. Knibbe *et alii* (n° 460) publient une vingtaine de décrets d'Éphèse octroyant le droit de cité, datant du dernier tiers du IV^e^ s. et du début du III^e^. La série de ces documents devient consistante et mériterait une étude d'ensemble. L'un des décrets, *loc. cit.* 186-187, offre un nouvel exemple de la vente du droit de cité, conçue comme moyen de subvenir à une dépense précise (cf. *Bull.* 1988, 388).

164. «Téiens adoptés» n° 454. *Katoikoi* et *katoikiai* en Lydie n° 486. Droit de cité à Ouranion de Carie n° 519.

165. **Éphébie** à Athènes n^os^ 230, 233, 242, 245.

166. **Privilèges civiques.** — L'*enktèsis* dans les cités du Pont et d'ailleurs n° 372.

167. P. Herrmann, *Epigr. Anal.* 20 (1992), 70-71, revient sur la signification, méconnue par E. Schwertheim (n° 425), de l'ἀΐδιος στέφανος (à Cyzique), «couronne perpétuelle», c'est-à-dire régulièrement proclamée.

168. **Institutions alimentaires.** — Décret de Samos sur le grain n° 392. La stèle des céréales de Cyrène n° 695.

169. Pauline Schmitt-Pantel, *La Cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques* (Coll. École Franç. de Rome, 157), 1992, 585 pp. in-8° et 26 planches, a étudié cet attachant sujet sous divers éclairages et sur une longue période. Fondé sur d'amples dépouillements des sources, nourri de lectures très variées et de réflexions à la fois originales et pondérées, cet essai d'interprétation sera lu avec profit. Nous ne dirons rien ici de la Ire partie, consacrée à la période archaïque et fondée en grande partie sur l'étude du décor des vases corinthiens et attiques, avec leurs représentations de banquets. Dans la IIe, «Le cas d'Athènes» (à l'époque classique), ce sont les sources littéraires qui tiennent la première place et qui permettent de brosser le tableau des principales fêtes donnant lieu à des banquets publics. S.-P. traite ensuite du privilège de la nourriture au prytanée et établit à ce sujet une coupure radicale (à mon avis discutable) entre le Ve et le IVe s. *a.C.* Certaines hypothèses sont sujettes à discussion. Ainsi, je ne souscrirais pas au commentaire (149) de l'inscription *IG*, I³, 131 (sur les privilégiés nourris au prytanée) : «Les convives à vie du prytanée symbolisent les valeurs d'une cité aristocratique. Ils renvoient à Athènes une certaine image de son passé» (à la note 15, substituer Hipparque à Pisistrate). Cette inscription, rappelons-le, est très lacunaire. S.-P. retient la date «milieu du Ve siècle», sans doute trop haute, cf. *Bull.* 1991, 229 (*ca* 430). Dès cette époque, les tyrannoctones symbolisaient clairement (non sans distorsion historique) la liberté et la démocratie ; et les invités occasionnels, ambassadeurs retour de mission, magistrats ou responsables divers (athlothètes), étaient tous des représentants de la cité démocratique. En fait, l'interprétation de S.-P. se rattache à une autre proposition, présentée plus loin (162) : «Ceux qui méritent de la cité postclisthénienne ne sont pas nourris au prytanée. Pour eux la cité a créé d'autres pratiques, d'autres honneurs, parmi lesquels le *misthos* démocratique». Mais le *misthos* n'est pas un honneur (au reste, le plus important et le plus coûteux, celui de l'assemblée, ne sera créé qu'après 403) ; il n'est en rien comparable à la *sitèsis* et ne peut être considéré comme un substitut démocratique de la nourriture au prytanée. A cet égard, tout le développement des pp. 171-177 me paraît porter à faux. — Mais c'est naturellement la IIIe partie, «*Démothoinia* et évergétisme», qui intéresse le plus directement ce *Bulletin*, puisque «l'histoire des repas publics dans les cités hellénistiques et romaines repose sur une étude des inscriptions» (488). S.-P. n'a pu malheureusement utiliser, vu les délais de publication (quatre ans), des documents aussi importants pour son sujet que la longue inscription d'Oinoanda sur la fondation et l'organisation des *Demostheneia*, à l'époque d'Hadrien, avec le riche commentaire de l'éditeur, M. Wörrle (*Stadt und Fest* [1988], cf. *Bull.* 1989, 216 et 242), ou que les décrets de Colophon pour Polémaios et Ménippos, du IIe s. *a.C.*, publiés par L. et J. Robert (*Claros* I, 1 [1989], cf. *Bull.* 1990, 17). Elle offre néanmoins une synthèse qui sera fort utile. Je voudrais seulement relever un point important, qui touche à la fois à la chronologie et à la valeur des conclusions historiques. L'étude d'ensemble de documents qui s'échelonnent sur plusieurs siècles peut se justifier pour l'étude du vocabulaire (261-289), pour l'organisation des banquets (291-303) et pour la composition des repas (334-358). Mais en va-t-il de même pour l'étude de «l'échange social» et du rôle respectif de la cité et des évergètes ? La IIIe partie s'ouvre par la traduction du décret de Kymè pour Kléanax (*Bull.* 1983, 323), daté de 2 *a.C.*-2 *p.C.* S.-P. note alors (259) : «Il se situe au milieu, au centre de la relativement longue période que m'impose la documentation épigraphique, du IVe avant au IVe après J.-C.» En réalité, comme le lecteur le constate, les banquets publics ne sont connus avec quelque détail que grâce aux décrets et aux

dédicaces relatifs aux évergètes qui les avaient offerts ou financés. A de rares exceptions près, ces inscriptions datent au plus tôt du IIe s. *a.C.* La haute époque hellénistique (de 330 à environ 150 *a.C.*) et, pour les cités autres qu'Athènes, toute la période antérieure au IIe s. nous échappent quasi entièrement — au sujet de l'organisation des banquets publics s'entend. De là deux conséquences, qu'il aurait fallu marquer fortement. L'image qui nous est présentée de «la cité hellénistique», expression souvent utilisée, est en réalité celle de la basse époque hellénistique. Et, d'autre part, le détour par l'évergétisme (documentation oblige) nous offre une image trompeuse, en tout cas incomplète, des banquets publics dans les cités hellénistiques. Les fêtes et les banquets traditionnels, organisés par la cité grâce aux revenus réguliers, sacrés ou profanes, y tenaient certainement la place principale dans le calendrier annuel ; mais nous n'en avons mention que dans des règlements ou des correctifs à des règlements antérieurs, qui nous éclairent chichement sur les *epula*. Ce déséquilibre de la documentation rend aléatoires, à mon avis, les développements sur le caractère «ouvert» de «la cité hellénistique». S.-P. écrit (383-4) : «Les banquets directement organisés par la cité auraient-ils été plus restreints? Lorsqu'il ne s'agit pas de l'organisation interne [?] d'un culte spécifiquement civique comme à Cos où les banquets dépendent des tribus et des dèmes (*I. Cos* 34), les règlements pris par la cité prévoient au contraire l'ouverture aux non-citoyens». En fait, la différence de ton et de contenu entre les inscriptions relatives aux évergètes et les règlements civiques est très nette. Les évergètes, en particulier les magistrats éponymes entrant en charge, traitent tout le monde, citoyens et non-citoyens, résidents et non-résidents, libres et esclaves : au début d'une nouvelle année et lors des vœux publics, il s'agit d'attirer les bénédictions divines sur tous ceux qui vivent et travaillent dans la cité. En revanche, lors des fêtes organisées par la cité, au IIe s. comme avant (du moins d'après les documents athéniens), à Cos comme à Magnésie du Méandre (*Syll.*³ 589), à Priène (*I. Priene* 14), à Colophon (cf. *Claros* I, 1, p. 95), sont invités les citoyens et, avec certaines restrictions ou séparément, les étrangers *domiciliés*. Les fondations témoignent dans le même sens. A Ilion, au IIIe s., celle d'Hermeias pour les *Ilieia* ne concerne que les citoyens (cf. 300-301) ; de même à Delphes, au début du IIe s., celle d'Alkésippos (*Syll.*³ 631) ou, un peu plus tard, le règlement des *Eumeneia* et celui des *Attaleia* (*Syll.*³ 671-672) ; de même à Lampsaque le règlement des *Asklèpieia* (*I. Lampsakos* 9). Le règlement de Korèsia de Kéos (*Syll.*³ 958), malheureusement mutilé au début (nous ignorons le contexte cultuel) s'intègre dans cet ensemble, puisque la cité invite seulement, après les citoyens et d'éventuels hôtes de marque, «les métèques et les affranchis, ceux du moins qui paient les taxes à Korèsia», c'est-à-dire les étrangers domiciliés, partiellement intégrés à la communauté. Beaucoup de ces fêtes civiques, redisons-le, se déroulaient κατὰ τὰ πάτρια, sans l'intervention d'évergètes ; et si nous n'en connaissons qu'imparfaitement l'organisation, il semble toutefois qu'elles restaient essentiellement civiques. — Quelques observations à propos d'inscriptions. P. 262-3, S.-P. utilise le 2e décret de Priène pour Zôsimos (*I. Priene* 113), afin de montrer la différence entre *akratisma* et *deipnon*. Elle distingue deux passages (ll. 37-45, puis 53 sqq.), qui se rapporteraient, selon elle, à deux libéralités successives ; d'où, à propos de la seconde, la proposition : «Zôsimos, devenu à nouveau stéphanéphore, traite», etc. En réalité, les deux passages évoquent la même fête et Zôsimos n'a été stéphanéphore qu'une fois (cf. *I. Priene* 114, 23-28). Le premier passage rappelle la promesse écrite faite par Zôsimos au moment de son élection comme stéphanéphore, à la fin de l'année précédente, [ἐπηγγ]είλατο μὲν εὐθέως ἐν ταῖς [ἀρχαιρ]εσίαις ἐνγράφως,

proposition suivie de toute une série de participes futurs, énumérant les libéralités à venir. Le second passage, lui, montre la réalisation de cette promesse, le 1er Boédromion de la nouvelle année, avec cette fois une série d'aoristes et la notation ἐτελήωσεν τὸ κατὰ τὴν ἐπαγγελίαν εἶδος (ll. 57-58). Le commentaire de S.-P. serait donc à reprendre. — P. 284, il aurait fallu signaler dans la traduction les lacunes du texte *Lindos* II, 419, 75-81 ; le sens de la première proposition, εἴ τίς [κα ἱ]ερεὺς παραγείνηται τᾶς Ἀθάνας καθε - - - - ωσις Λινδίοις, n'est pas assuré. — P. 294, le décret des démotes du Pirée, *IG*, II², 1214, est résumé de manière inexacte. Il accorde à un Athénien d'un autre dème une part égale à celle des *Peiraieis* dans les sacrifices et une participation aux banquets dans tous les *hiéra*, «sauf dans ceux qui sont accessibles d'après les traditions aux seuls *Peiraieis*». L'incorporation dans une *triakas*, groupe de démotes (et non de «citoyens»), n'équivaut donc pas à l'intégration complète du personnage honoré, comme le commentaire de S.-P. le donne à entendre. — *Ibid.*, la *dokimasia*, dans le règlement de Korésia de Kéos (*Syll.*³ 958) comme dans les textes comparables, n'est pas la «reddition des comptes», mais l'examen préliminaire des animaux destinés aux sacrifices, cf. *Annali ... Pisa* 1984, 845-848. — P. 298, les ll. 93-95 du règlement d'Aigialè d'Amorgos, *IG* XII 7, 515, relatives à la nomination des futurs commissaires, sont ainsi traduites : «nous instituerons un commissaire pris parmi les bienfaiteurs et ceux qui ne sont pas chargés de liturgies, le plus riche, pour qu'il remplisse sa charge le plus exactement possible». Suit le commentaire : «Les conditions de ce choix sont tout à fait conformes à ce que nous connaissons du fonctionnement ploutocratique des cités hellénistiques». Mais que pourrait bien signifier un choix «parmi les bienfaiteurs»? En fait, le texte des *IG* résulte d'une correction violente (suppression de ἐν τοῖς) et d'une restitution malheureuse (ε[ὖ]ερ[γε]τῶν). Ayant revu l'estampage, G. Klaffenbach a signalé dès 1939 dans les *IG* XII *Suppl.* (p. 146) qu'il avait lu τῶν ἐν τοῖς ἔτεσιν [ὄν]των, «choisi parmi ceux qui sont de l'âge (requis)», ce qui met dès lors cette clause en harmonie avec les précisions des ll. 40-42 et 95-97 (les commissaires doivent avoir au moins trente ans). Le commentaire sur la «ploutocratie» hellénistique ne me semble pas non plus convenir ici. Dès l'époque classique, à Athènes, la désignation des responsables ayant à manier des fonds publics était subordonnée à la possession d'une fortune suffisante et à la présentation de garants, sages précautions en cas de malversation. Et les liturges aussi, avec lesquels nos commissaires d'Aigialè ont quelques traits communs, étaient désignés par l'archonte «parmi tous les Athéniens en choisissant les plus riches» (*Ath. Pol.* 56, 3, à propos des chorèges pour les tragédies). — P. 323 : «De façon régulière les gens qui fréquentent le gymnase y mangent. Une loi de Béroia en Macédoine prescrit que les hiéropes lèvent une contribution de deux drachmes sur ceux qui fréquentent le gymnase et y mangent». La rédaction est fort équivoque et l'on peut craindre de lire bientôt, dans des ouvrages de seconde main, que les gymnases étaient pourvus de cantine. A Béroia, le banquet au gymnase n'avait lieu qu'une fois par an, lors des *Hermaia*. — P. 336, sur le nombre des participants aux *Posideia* de Délos, les estimations de Ph. Bruneau ont été rabaissées, de façon convaincante, par Cl. Vial, *Délos indépendante* (1984), 18-20 (autour de mille). — P. 349, à propos de *spuris*, ajouter J. et L. Robert, *Bull.* 1982, 352 (Hypaipa, Pergame, Éphèse). — P. 372 : les stéphanéphores à Priène étaient tous élus.

170. **Souscriptions.** — L. Migeotte, *Les Souscriptions publiques dans les cités grecques* (École Prat. des Hautes Études, IVe Section, III, 17), Genève (Droz) et Québec (Éd. du Sphinx), 1992, 410 p. in-8° et 5 planches. Ce bel ouvrage forme

le complément de celui que M. avait consacré à l'emprunt public, *Bull.* 1987, 221, car les deux institutions avaient des traits et des objectifs voisins. La méthode de M. est également la même d'un livre à l'autre : recueil et analyse des documents (87 n^os^), classés dans l'ordre géographique du *Bull.*, puis synthèse. Mais ici les difficultés étaient plus grandes et certains choix de M. seront discutés. D'abord pour la présentation des documents. A propos de l'emprunt, M. avait reproduit et traduit tous les textes (essentiellement des décrets, mais aussi des contrats, sans parler des allusions littéraires). A propos des souscriptions, rares sont les décrets bien conservés décidant et organisant une souscription publique ; beaucoup plus nombreuses sont les listes de souscripteurs, précédées ou non d'un intitulé du type οἵδε ἐπέδωκαν εἰς τῆν σιτομετρίαν (n. 55). Que faire de ces listes, parfois très longues bien que lacunaires ? Pour ne pas multiplier le nombre de pages imprimées, M. s'est résolu à les éliminer toutes (cf. p. 7), de sorte que l'étude des listes décapitées « se réduit à la présentation et au commentaire des contributions ». Ce choix était sans doute, financièrement, inévitable. Je me demande pourtant s'il n'aurait pas été possible, au moins pour les morceaux de choix (n. 17, Athènes en 244/3 ; 28, Tanagra ; 50, Kos vers 205-201 ; 69, Colophon vers 311-306 ; peut-être un ou deux autres), de rééditer aussi les listes (celles de Kos ou de Colophon, par exemple, contiennent bien des détails intéressants sur le statut personnel des donateurs et sur la nature de leur contribution). Le lecteur aurait eu ainsi sous les yeux, pour les documents les plus significatifs, tout le dossier. — Une autre difficulté consistait à définir et à délimiter la notion de « souscription publique ». M. s'en est tenu strictement aux dons collectifs consentis à des cités dans le cadre de la *polis*. Il écarte donc toutes les souscriptions organisées au sein d'autres ensembles, y compris les dèmes et autres subdivisions civiques. Néanmoins, il a inclus les souscriptions ouvertes dans les anciennes cités, devenues tribus rhodiennes, de Lindos et de Kamiros (nn. 39-46). Ces hésitations sont sans doute révélatrices. Puisque les souscriptions publiques (M. y insiste fortement dans la synthèse finale) étaient inséparables des petites communautés civiques, des « sociétés politiques de face-à-face », l'inclusion de documents émanant de tribus ou de dèmes aurait été, à mon avis, légitime. — Enfin, comment distinguer souscription publique et souscription privée lorsque seuls sont conservés de brefs intitulés ou des fragments de listes de donateurs ? M. écrit (p. 7) : « Je me suis fié à certains indices, comme les allusions à l'assemblée ou aux autorités publiques, l'ampleur et l'objet de l'opération, la qualité des donateurs ou l'importance des montants donnés ». Figurent donc dans l'ouvrage des exemples douteux, comme M. le reconnaît (ainsi pour le n. 42). Au sujet du n. 14 (Athènes, d'après Diogène Laërce VII, 12) je serais plus réservé que M. Le n. 31 (Élatée, liste de donateurs pour la fourniture d'huile au gymnase) devrait sans doute être écarté. L'intervention de l'assemblée, « probable » selon M., est très douteuse. Après l'invocation à la Bonne Fortune, ce sont les deux gymnasiarques de l'année qui apparaissent en position d'éponymes, γυμνασιαρχεόντων κτλ., et non le magistrat éponyme de la cité, l'archonte. Les premiers donateurs sont les gymnasiarques et le fils du premier (Polyxénos, fils d'Apellichos). Cela donne quelque poids à l'hypothèse de J. Bousquet (voir n° 281), selon laquelle les donateurs seraient ici les *aleiphoménoi* eux-mêmes, obligés de se cotiser (chacun paie une somme fixe) pour la dépense annuelle destinée à l'achat de l'huile. Car il n'est pas rare qu'un notable soit désigné comme gymnasiarque l'année où son fils fréquente le gymnase comme éphèbe ou *néos* (voir des exemples dans l'ouvrage à paraître sur la loi gymnasiarchique de Béroia). — Cela dit, tout comme pour l'emprunt, le travail de M. est extrême-

ment soigné et son utilité ne se discute pas. Grâce à la révision des pierres ou au rapprochement de formules parallèles, M. a fait progresser l'établissement de certains textes (voir *e.g.* 37 et 38 [Rhodes], 74 [Iasos]). Ses traductions sont précises — mais dans le décret de Colophon, n. 69, je note que l'expression de la l. 20, ἐπιτελῶγ γενομένων τῶν ἀγαθῶν, que M. traduit «une fois les bienfaits accomplis» (ce qui pourrait laisser supposer au lecteur que la procession et le sacrifice dont il est question dépendent de la réalisation du programme de reconstruction de la vieille ville), se rapporte au rituel des vœux publics et qu'elle équivaut à celle des traités Rhodes-Hiérapytna, *Staatsv.* III, 551, 5-6 (ἐπιτελειᾶν τᾶν εὐχᾶν γενομέναν), et Rhodes-Olonte, *ibid.*, 552, 17. Le commentaire, enfin, est toujours pertinent et approfondi (au n. 21, M. n'indique pas que la forme, «également remarquable», des contributions est la conséquence obligée du statut des donateurs : ceux-ci ne sont pas des individus, mais des communautés organiques de citoyens, qui ne peuvent faire don, comme tels, que de leurs «biens communs»). Sur le statut des *nothoi* à Kos, n. 50, voir Cl. Vial n° 162 ; sur l'interprétation générale du règlement de Samos sur le grain, n. 62, voir D. Gargola n° 392. La synthèse finale est beaucoup plus développée que dans le précédent volume : inégale répartition des documents (l'absence des Crétois, significative, aurait dû être relevée), usages de la souscription (surtout la construction ou la restauration de bâtiments publics), caractère essentiellement civique de l'institution (la participation des étrangers domiciliés est faible ou nulle), rôle à la fois financier et social (symbolique parfois) de la souscription. Souhaitons à présent que M. mène à bien l'étude annoncée (p. 8) sur la fiscalité et les finances des cités, sujet vierge si l'on excepte Athènes. — Voir n° 318.

171. L. Migeotte, *Échos du Monde class. / Class. Views* 36 (1992), 293-308, résume les conclusions de son étude sur les souscriptions, en insistant sur le rôle des citoyens et sur les contributions fournies par les femmes, avec ou sans *kyrios*.

172. **Traités et conventions.** — Stymphale-Sicyone n° 265. Traités crétois n^{os} 398, 399, 401.

173. **Arbitrage** en Phocide n° 280. Bornage de Philippe II en Macédoine n° 365.

174. **Règlement** de voirie urbaine à Thasos n° 395.

175. **Rois, philoi et cités.** — Lettre d'Alexandre à Philippes n° 356. La cour des Antigonides n° 357. Les Lagides et Athènes n° 237. *Archisomatôphylax* à Chypre n° 612. Ptolémée I et les Rhodiens n° 379. Ptolémée II à Limyra n° 533. Séleucos II et Ilion n° 432. Antiochos III et Sardes n° 493. Les Attalides et Pitanè n° 437. Les rois hellénistiques et la Crète n° 398. Culte des souverains en Asie Mineure n^{os} 408, 415. *Koinodikion* dans le royaume séleucide n° 120.

ONOMASTIQUE (O. Masson)

176. *Généralités.* G. Herman, *Class. Quart.* 40 (1990), 349-363 : *Patterns of Name Diffusion within the Greek World and beyond.* Dans la ligne d'un ouvrage publié en 1987, *Ritualised Friendship and the Greek City*, H. s'occupe des anthroponymes «étrangers» (grecs ou non grecs) qui sont portés par des citoyens. Le point de départ est la dénomination de Thucydide Θουκυδίδης Ὀλόρου, dont le patronyme évoque le dynaste thrace Oloros. H. écarte l'explication traditionnelle par une filiation matrimoniale et préfère y voir le résultat de la *xenia* ou

lien d'hospitalité, un ancêtre de l'historien s'étant trouvé dans une telle relation avec le Thrace. H. propose d'étendre cette interprétation à de nombreux autres cas où interviennent des noms notoirement étrangers, ainsi Κροῖσος, Ψαμμήτιχος, mais aussi des noms grecs appartenant à une autre contrée que celle du personnage, par exemple Λακεδαιμόνιος ou Θεσσαλός en Attique, au-delà de Sparte et de la Thessalie. Ainsi on comprendrait mieux des cas comme celui de Psammetichos, fils du tyran de Corinthe Périandre. Toutefois, pour un Psammetichos moins célèbre, fils de Théoklès, officier de Psammétique II (Abou Simbel, Schwyzer 301, 1) nous ne saurons jamais si le père, Théoklès, avait épousé une fille d'un pharaon, était en relation de *xenia* avec lui, ou suivait simplement une «mode dynastique» (comparer plus tard la vogue du nom de Ptolémée). Les explications de H. sont intéressantes mais on ne saurait les suivre systématiquement.

177. D. French [V^e^ congrès international de thracologie, Moscou 1988] = Acta Associationis internationalis «Terra Antiqua Balcanica» VI (1991), Sofia, 242-248 : *Non-Greek Names at Sinope*. Brève étude sur l'onomastique de Sinope, colonie de Milet, en essayant de caractériser des éléments non grecs. F. part des remarques connues de L. Robert, *Noms indigènes*, 528 sqq. Il écarte à bon droit, semble-t-il, une correction de Μανης en Μαης dans une liste de Strabon (Th. Reinach approuvé par Robert, 532). Mais d'autres hypothèses sont moins fondées, comme une origine thrace supposée (245) pour des noms en -ις ; quant à «Οργιαλις», j'y ai vu plutôt un grec 'Οργιαλεύς *Bull.* 1992, 501 ; Φίντις est sûrement grec, comparer Φιντίας à Rhodes, etc. L'explication «carienne» pour Μολοσσός (246, n. 6) est mal inspirée.

178. O. Masson (n° 396), *Les lamelles de plomb de Styra*, n'a pas eu l'occasion de développer des remarques d'onomastique. En 61, n. 5 : la forme 'Επιθρέφεος est assurément un génitif (nom à double aspiration, en attique 'Επιτρέφης) ; en 70, n. 46, le féminin rare Βενδιδώρα ; n. 48, Φέλλουρος semble être un sobriquet du type de Κόλουρος, *OGS* 88.

179. O. Masson, dans *La langue et les textes en grec ancien*, Actes du Colloque P. Chantraine (Grenoble, 1989), Amsterdam 1992, 258-265 ; *L'apport de l'anthroponymie grecque à l'étymologie et à l'histoire des mots*. Cet article fait largement appel aux données fournies par l'épigraphie. Ainsi, les composés nouveaux Κλέδετος et fém. -τα à Dyrrhachion, supposant un ancien * κλέϝετος 259 ; les noms en Δρωπ- constitués sur δρώψ «être humain» 260 ; les formes 'Οαλίδιος et 'Αλίδιος en Eubée correspondant à un hapax béotien, ϝαλίδιος à Thespies ; pour la graphie Οα- traduisant un *w* initial, voir déjà *Bull.* 1992, 176. Exemples de nombreux anthroponymes tirés de sobriquets, avec des attestations épigraphiques dans diverses régions, 262-265. Pour Σκύθρος «grognon», ajouter *BCH* 1991, 353-355.

180. Elaine Matthews (n° 343), 175-181 : *Epiros and Southern Illyria in the Lexicon of Greek Personal Names : an Interim Report*. Informations sur la suite du *LGPN* ou *Lexicon* : le vol. 2 étant réservé à l'Attique, le vol. 3 contiendra le reste de la Grèce continentale, notamment Delphes, la Béotie, la Thessalie, l'Épire et l'Illyrie du Sud. M. s'occupe ici spécialement de ces dernières régions. Les nombreux noms fournis par les monnaies d'Apollonia d'Illyrie et de Dyrrhachion devront être incorporés. Remarques sur les noms particuliers à plusieurs de ces régions, en particulier sur les noms en -ήν (179-180) ; sur le même sujet, voir également P. M. Fraser n° 350.

181. *Noms en Attique*. Pour des noms rares ou difficiles sur des tessons d'ostracisme, voir n^os^ 219-221.

182. *Noms en Béotie.* D. Knoepfler (n° 268) a rencontré certains problèmes d'onomastique locale. Au § 35, pour le catalogue militaire publié en 1987 par N. Papadopoulos, ensuite *SEG* 37, 385, et surtout au § 61 (onomastique), K. signale quelques noms remarquables de cette liste. Je reprends une analyse détaillée de ce document dans un article à l'impression, car la consciencieuse éditrice avait surtout fourni des remarques de prosopographie. Notons déjà : à la l. 3, K. s'interroge sur Πτερώνιος, génitif ou adjectif patronymique au nominatif ? La deuxième explication me paraît la plus plausible. L. 20, K. propose à bon droit de corriger Κ(τ)εισῖνος. Il y a des noms rares et très difficiles, comme l. 7 Γρεχᾶς (à lire ainsi) ou l. 24 Δάτυννος. L. 48, l'accentuation Καλλικῶν est à modifier : il ne s'agit pas d'un nom en -κόων, -κῶν mais d'un diminutif de Καλλι-κ-, avec suffixe -ων (Bechtel, *HPN* 230). — Au sujet de la *Prosopography of Tanagra* de D. W. Roller (déjà *Bull.* 1991, 189), K. présente, § 87, de très nombreuses remarques critiques.

183. *Noms en Cyrénaïque :* voir n° 693.

184. *Noms iraniens en Lydie.* Th. Corsten, *Iranica Antiqua* 26 (1991), 164-180, s'occupe de l'introduction en Lydie du culte d'Anahita/Anaïtis, à propos d'Hérodote I, 131. Il revient sur une inscription de Sardes publiée par L. Robert, *CRAI* 1975, 306-330 = *OMS* V, 485-509, puis *SEG* 29, 1205, dédicace pour un « Zeus » iranien. Robert, cf. *Bull.* 1976, 624, retrouvait dans la formule Βαραδατεω Διί est une épithète nouvelle au datif, signifiant « législateur ». Cependant, en développant une interprétation de F. Gschnitzer, *SEG* 36, 1089, C. souligne que Βαραδατης est un nom d'homme iranien, et qu'il s'agit du Zeus d'une famille, celui de Baradates (comparer Μὴν Φαρνακου, etc.). L'inscription contient d'autres noms iraniens notables, comme Δροαφερνης et Βαρακης ; peut-être Δορατης (l. 12), qui n'a pas été expliqué.

185. *Noms juifs à Korykos.* M. H. Williams (n° 773) étudie des noms juifs dans cette ville. Ainsi Φιλονόμιος se rattache évidemment à l'adjectif φιλονόμος « qui aime la loi (juive) », cf. Reynolds-Tannenbaum, *Jews and Godfearers at Aphrodisias*, 68 et n. 41. Remarques sur Σαμουης et variantes (un Σαμοης probable à Athènes, *IG* III 3450), Συμεωνιος, Ιακω.

186. *Noms thraces en Bithynie.* Dans le recueil de *Prusa ad Olympus* I (*Bull.* 1992, 616), Th. Corsten rencontre plusieurs noms thraces, inscr. 1, 27, 56 ; en 80, un nom de femme très rare Διντιζιλα, qui confirme un hapax de Tzetzès d'après Arrien, voir déjà *Bull.* 1991, 576. En 152, plusieurs éléments thraces : Οαστοζεις semble nouveau, mais cf. à Tanaïs Ουαστοβαλος qui serait bien thrace (Detschew 45 et 347) ; aussi curieux noms de femmes en -ου.

MOTS NOUVEAUX ET MOTS RARES (L. Dubois)
(les mots nouveaux sont signalés par l'exposant " ;
voir aussi *Inscr. chrétiennes et byzantines*, section *vocabulaire*)

187. ἀναυλιτήριον" : « espace cultuel (?) » à Kibyra, II^e^ s. *p.C. Bull.* 1992, 461 : variante de αὐλιστήριον (?).

188. ἀργυραμοιβήϊον" « bureau de change », à Thasos, V^e^ s. *a.C.*, n° 395, l. 42.

189. γονίλυπος" « douloureux pour les parents », en Phrygie, *Bull.* 1992, 485 ; pour le premier membre γονι- et non γονο- attendu, on peut penser à l'influence de παυσίλυπος.

190. δενδροτόμος «bûcheron» à Panopolis en Égypte, Ve/VIe s. *p.C.*, n° 665.

191. διασκεῦος" «équipement» à Aphrodisias, Ve/VIe s. *p.C.*, Ch. Roueché (n° 763), p. 20.

192. διόδιος" «passage» : terme féminin (s.e. ὁδός) en Phocide, IIIe s. *a.C.*, n° 280.

193. ἔνδενδρον" «complanté (d'oliviers)» épithète de γῆ, à Cassandreia, 285/4 *a.C.*, *SEG* 38, 619 ; un autre exemple en Asie Mineure, *Sitz. Ber. Wien* 265, 1 (1969) 10, l. 22.

194. ἐπάν : le plus ancien exemple de cette conjonction est apparu à Thasos, Ve s. *a.C.*, n° 395, l. 26.

195. ἐρετριάζω, «railler», sur un ostracon attique du Ve s. *a.C.* n° 220 ; pour des verbes exprimant un défaut moral, bâtis sur un nom de peuple, de cité ou de dème, voir J. Taillardat, *Suétone, des termes injurieux, des jeux grecs*, 1967, 62-63.

196. ζωνοπώλης" «marchand de ceintures» et non sobriquet, à Éphèse, *SEG* 39, 1176B.

197. † ἠρυς : delendum in lexicis, cf. J. Chadwick, *Current issues in linguistic Theory*, n° 87, 1992 = *Papers in honor of O. Szemerényi* II, 99-102.

198. θῆ : forme contractée de ion. θέῃ, att. θέᾳ, à Thasos, Ve s. *a.C.*, n° 395, l. 32.

199. ἠθμωτός" «muni d'un filtre» : épithète de ὀξίς «vinaigrier» dans un graffite commercial gravé sous un cratère attique du IVe s. *a.C.*, *Rend. Lincei*, 1993, 72.

200. ἱεραφάντρια" = ἱεροφάντις à Selgé, IIIe s. *p.C.*, *I. Selge* 15, l. 4 (cf. *Bull.* 1991, 589).

201. Ἴμψιος : épiclèse de Poséidon en Thessalie n° 322.

202. λουσώριον" = lat. *lusorium* «salle de jeu (?)» : nom d'un bâtiment à Iasos, IIIe s. *p.C.*, *Rend. Lincei* 1993, 267, l. 12.

203. μαιουμάρχης" «président du festival du μαιουμᾶς» (d'origine syrienne), à Aphrodisias, Ve s. *p.C.*, Ch. Roueché (n° 763), 188, n° 65 ; pour la fête, voir L. Robert, *Op. Min. Sel.*, II, 947-952.

204. μετασκλούτωσις" «renouvellement du pavement» à Aphrodisias, *Bull.* 1992, 436.

205. πανδοῦρος «joueur de *pandoura*» = πανδουριστής à Aphrodisias, Ve-VIe s. *p.C.* : voir *Bull.* 1992, 615.

206. πεδάλιον" = lat. *podium* (?) à Aphrodisias, *Bull.* 1992, 436.

207. Πρατομυσῖται" : nom d'une communauté de la Bithynie occidentale au IIe s. *p.C.*, en rapport avec le culte de Zeus Πρατομύσιος, *Bull.* 1992, 495, dans une inscription qui conserve des traces du dialecte mégaro-byzantin.

208. πρώτανις" = πρύτανις à Mytilène, Ier s. *a.C.*, n° 382.

209. σαπροόδης" pour σαπρώδης «vin vieux qui a du bouquet» : équivalent de σαπρίας (Hermippos, *PCG* V, n° 77) à Iasos, IIIe s. *p.C.*, *Rend. Lincei* ser. IX, vol. IV, fasc. 2, 267, l. 17. Pour le sens favorable de σαπρός appliqué au vin vieux, voir Phillulios, *PCG* VII, n° 23, et Alexis *PCG* II, n° 72.

210. σελλοφόρος" «porteur de litière» à Aphrodisias, *Bull.* 1992, 615 : bel exemple d'hybride latino-grec.

211. συνορία «limite de propriété», à Naples, n° 711.

212. ταγά (et ἀταγία) «temps de service militaire», d'où «temps de guerre» dans l'inscription de Thétonium en Thessalie, *DGE* 577, v^e^ s. : nouvelle étude de J. Chadwick, *Glotta* 70 (1992), 10-12 (voir n° 286).

213. τεχνοδῶτις" : épithète d'Athéna «pourvoyeuse des arts» à Kibyra, *Bull.* 1992, 461.

214. ὑδρορροίη «écoulement d'eau» à Thasos, v^e^ s. *a.C.*, n° 395, l. 38.

215. χοραγητῶς" «avec générosité» en Bithynie, II^e^ s. *p.C.*, *Bull.* 1992, 495.

ÉCRITURES, ALPHABETS (L. Dubois)

216. *Phoinikeia Grammata*, edd. Cl. Baurain, C. Bonnet, V. Krings, Collection d'études classiques, n° 6, Namur 1991, 742 pp. Nous n'avions pu analyser, *Bull.* 1992, 230, que l'article de M. Piérart sur les alphabets de la région d'Argos. De ce gros et riche ouvrage qui traite des écritures sémitiques et de leur diffusion jusqu'à Tartessos nous n'évoquerons ici que ce qui a trait à l'épigraphie grecque. En 293-309, M. G. Amadasi Guzzo fait l'inventaire des hypothèses sur la chronologie de l'adoption de l'alphabet sémitique par les Grecs et se prononce à juste titre en faveur des années 800 *a.C.* L. Bodson, 591-611, présente le contexte politique d'Euclide en 403/2, le décret d'Archinos qui proposait l'adoption du système graphique milésien : si les exemples épigraphiques des graphies milésiennes précoces sont normalement empruntés aux relevés de la grammaire attique de Threatte, c'est avec une grande minutie que sont présentés et discutés les témoignages des lexicographes, des grammairiens et des auteurs comme les Tragiques. La grande majorité des articles de ce volume étant plutôt orientés vers l'histoire interculturelle et en particulier vers les circonstances de l'emprunt de l'alphabet sémitique par les Grecs, on saura gré à Cl. Brixhe, 313-356, d'avoir envisagé les modalités de l'adaptation de l'alphabet sémitique sous l'angle de la phonologie structurale et historique. L'hypothèse la plus intéressante qui règle l'épineux problème de l'origine du *phi* est la suivante : le *qoppa* dont le modèle sémitique présentait une haste qui partageait le cercle a été d'abord dévolu à la notation des labiovélaires, puis à celle de la seule labiovélaire aspirée et enfin à celle de son avatar bilabial aspiré et à celle de la bilabiale aspirée dont les origines peuvent être diverses. On signalera enfin la publication par G. Falsone et A. G. Calascibetta, 691-699, d'un fragment d'abécédaire du v^e^ siècle, inscrit sur un tesson d'amphore samienne découvert à Motyé, en Sicile occidentale. Il s'agit d'une nouveauté dans la mesure où, hormis les quatre lettres A, B, Γ, Δ d'un tesson sicule (avec *alpha* en forme de flèche) de Montagna di Marzo, *Kokalos* 34-35 (1988-1989) 189, aucun abécédaire n'était jusqu'ici apparu en Sicile : les seize lettres qui subsistent permettent d'y voir un alphabet occidental avec un *xi* en forme de croix, un *qoppa*, un *digamma* de forme [, le *lambda* de forme Λ exclut d'y voir un alphabet eubéen ; pourrait-on parler d'un alphabet himéro-sélinontin ?

217. *Thasos*. On trouvera une bonne étude de l'alphabet paro-thasien dans la publication de la *Stèle du port* par H. Duchêne, n° 395. Le catalogue de 30 inscriptions thasiennes archaïques, 109-129, montre que cet alphabet dont la principale caractéristique est une inversion des valeurs phonologiques de l'*omicron* et de l'*oméga* par rapport à l'alphabet oriental, et un *bêta* de forme C, a été utilisé pendant un siècle, de 550 à 450, date à laquelle il a cédé la place à l'alphabet milésien.

218. *Ambracie*. L'inscription monumentale très soignée du polyandrion d'Ambracie (n° 340) fournit un exemple parfait de l'alphabet corinthien archaïque. Le point le plus remarquable est la notation par *epsilon* qui sert à noter la vraie diphtongue ει, du second élément de la diphtongue -αι dans καί et πολῖται l. 9. Du point de vue du style, on notera l'exceptionnelle combinaison du *stoichédon* et du *boustrophédon*.

ATTIQUE jusqu'au II^e^ s. *a.C.* (Ph. G. et O.M.)

219. *Ostracisme*. F. Willemsen, St. Brenne, *Ath. Mitt.* 106 (1991) [1992], 147-156 : *Verzeichnis der Kerameikos-Ostraka*. Peu de temps après la parution des *Ostraka* de Mabel Lang pour les fouilles américaines de l'Agora, *Bull.* 1992, 7, voici des informations complémentaires au sujet des nombreuses trouvailles des fouilles allemandes du Céramique (plus de 8650 tessons). Ce n'est pas encore la publication définitive, mais il y a un grand progrès sur les listes précédentes, données en 1968 par W., puis en 1972 par Rudi Thomsen, *The Origin of Ostracism*, Copenhague, avec énumération des ostracisés (en caractères latins, 71-80). L'article de W.-B. offre une liste alphabétique précise, heureusement donnée en transcription grecque (avec ε̄, ο̄, etc.), qui permet de nombreuses mises au point ; on regrettera l'absence de reproductions, car des spécimens auraient été les bienvenus, après ceux d'un article bien antérieur de W., *Ath. Mitt.* 80 (1965), 100 sqq., Beil. 32-38 (quelques illustrations dans l'article de W. seul, notice suivante). Un certain nombre de légendes et de noms sont brièvement commentés, et les chiffres de fréquence sont toujours indiqués : on retrouve des chiffres élevés pour les politiciens plus ou moins célèbres, ainsi pour Kallias Kratiou (718 ; personnage par ailleurs inconnu des textes), Kimon Miltiadou (465), Mégaklès Hippocratous (4145), Thémistocle (1592) ou Ménon de Gargettos (491). En revanche, beaucoup d'individus n'apparaissent qu'avec 1, 2 ou 3 tessons : leur identification et parfois leur nom même posent des problèmes, alors qu'ils ne sont pas connus par d'autres sources. On peut se demander à quoi correspond la présence de tellement d'inconnus et si, comme bien d'autres votes, la procédure de l'ostracisme ne permettait pas à certains citoyens d'assouvir quelques rancunes personnelles. En ce qui concerne les noms rares ou difficiles, voir déjà mes remarques dans *ZPE* 91, 1992 (*Bull.* 1992, 182). Je reviens ici sur quelques noms malaisés. Nouveau est un Αφσίθυλλος (W-B 150 ; 3 ex.), remplaçant une première lecture «Ἀφσίφιλος». Le nom est curieux : plutôt qu'un composé en Ἀψι-, j'y verrais, sans l'esprit rude de W-B, un A-ψίτυλλος avec alpha négatif, sur le radical Ψιθυρ-, idée de «chuchoter, médire» ; ce serait «celui qui ne médit pas». Βεγακέδε̄ς (*sic*, 150, 1 ex.) ; la lecture est confirmée, et je me demande, sans corriger, s'il n'y a pas un cas de flottement (rare) entre M et B, en proposant un Μεγα-κήδης. Βριότεντος? (150, 1 ex.). Ici une formule au datif (type connu) Βριοτέντοι ἐ<κ> Κολόνω̄ ; lecture assurée (original contrôlé) mais nom bien obscur. Ἐράτυλλος Κατταρίω̄ (150, 34 ex.) ; comme je l'ai indiqué dans *ZPE* 113, nom et patronyme sont bien établis, le second étant curieux. Ἐγέλοχ[ος] ηεριχεία[θεν] (151, 1 ex.) ; la nouvelle lecture doit modifier ce que j'avais envisagé, *ZPE* 116. Εὐφραστίδε̄ς ηεχένω̄ (150, 1 ex.) ; le nom est nouveau mais clair, celui du père est un composé en Ἐχε- avec aspiration irrationnelle. Pour le cas de Καλ<λ>ίας Φαλε̄νίω̄ (152, 1 ex.), voir plus loin sur l'article de St. Schröder. Καννόνός (152, 5 ex.) est largement confirmé, voir *ZPE* 116 sq. et *Bull.* 1992, 182. Λιμὸς

Εὐπ{ρ}ατρίδ̄ς (153, 7 ex.) semble être un cas très curieux de protestation par le vote, «von F. Willemsen als Personifikation des Hungers in Erwägung gezogen ...». Pour Mégaklès et un nouveau texte remarquable, voir plus loin n° 220. Σιμόντ̄[ς Φ]ρυναίō (155, 1 ex.), combinaison de sobriquets, qui montre pour le premier un exemple rare de delta assourdi pour Σιμώνδης déjà attesté en Attique, *PA* 12707 et 12712; spécimen de nom qui n'est pas attique d'origine (connu à Érétrie). Τερθρεὺς Νέστο[ρος](?) (155, 1 ex.); le nom rare est confirmé, mais voir à son sujet St. Schröder, n° 221; pour le patronyme, je doute comme auparavant de la présence d'un Nestor, en préférant un nom tiré de celui du fleuve Nestos, avec *ZPE* 117. J'ajoute que ces remarques sont inspirées par le souhait de préciser l'établissement philologique de ces petits textes, lorsqu'on a affaire à des éléments nouveaux. En attendant la publication du corpus complet du Céramique, que l'on souhaite pas trop lointaine, la liste de W-B apporte en tout cas un instrument de travail indispensable. [O.M.]

220. F. Willemsen, *Ath. Mitt.* 106 (1991), 137-145; *Ostraka einer Meisterschale*. W. seul publie, avec illustrations, des ostraka du Céramique dirigés contre Mégaklès fils d'Hippokratès (nombreux ostraka, liste précédente p. 153), qui figurent sur des tessons intéressants (peintre Pistoxenos). Une pièce complète (Taf. 26, 2) se lit : Μεγακλ̄ς | ηιπποκράτ̄ς | τ'Αλκμεōνί|δō (dans la liste citée plus haut, le *tau* de l'article en crase est omis). Avec D. M. Lewis et P. Bicknell, il s'agirait du *second* ostracisme contre Mégaklès (vers les 470). En outre, W. songe à dater ainsi un curieux ostrakon publié ici, 144 sq. (Taf. 26, 3), donné en seule transcription diplomatique et que l'on pourrait transcrire avec lui comme suit : [Μεγ]ακλ̄ς | [ηιππ]οκράτ̄ς | [πά]λι ἔχσō | εἰσέλθ̄ις. A droite de la l. 1 (car. plus petits) on aurait : M( ) Ἐρετρίαζε. Dépourvu de toute remarque philologique, le commentaire en paraphrase de W. est trop succinct : «Megakles ist zur Wiederholung des Weges, auf dem er hereingekommen, weg- und (aus der Stadt, aus Athen) hinausgewünscht : nach Eretria, fraglos seinem Ausganspunkt». Dans les l. 2-3, on voit donc : restitution [πά]λι, pour πάλιν, variante considérée jusqu'ici comme «later poetic form» *(LSJ)*, l'adverbe ἔξω, enfin la forme verbale qui est difficile. Le sens, avec l'adverbe, serait «rentre, retourne» (*scil.* à Érétrie, voir plus loin), avec un subjonctif aoriste exprimant un ordre (syntaxe préclassique). Mais d'autre part, l'indication supplémentaire touchant apparemment Érétrie est difficile. W. transcrit sans plus «MΕρετρ<ι>αζε». Devrait-on comprendre M( ), abréviation désignant l'ostracisé, «(toi) M.», puis un adverbe de mouvement Ἐρετρίαζε nouveau (-ᾶθεν est connu, *LSJ*)? Pour la morphologie, on remarquera que, à côté du type Θήραν-δε normal pour un toponyme au *singulier*, il existe anciennement une extension du type Ἀθήναζε avec Ὀλυμπίαζε (Thucydide), Μουνυχίαζε (Lysias), etc. L'auteur de l'ostrakon souhaiterait donc le retour de Mégaklès à son exil d'Érétrie. Ce texte de W. soulève cependant diverses difficultés. J'avais remarqué l'existence d'un verbe ἐρετριάζω (Hésychius, *LSJ*). De son côté, D. M. Lewis, *Megakles and Eretria*, *ZPE* 96 (1993), 51-52, a déjà présenté une autre interprétation, qui serait : [πά]λι(ν) ἔχσō· | [μὲ] εἰσέλθ̄ις. | μὲ Ἐρετρίαζε (crase). On aurait alors, en trois éléments : les deux adverbes pris absolument, «de nouveau dehors»; un ordre négatif «n'entre pas»; enfin l'adjonction à l'impératif «ne te moque pas», si le verbe ἐρετριάζω a bien le sens principal de σκώπτω (Hésychius); voir n° 195. Le texte obtenu n'est pas exempt de problèmes. On est tout de même tenté de rattacher les deux adverbes au verbe qui suit immédiatement, et je ne comprends pas le sens d'une défense «n'entre pas» dans notre contexte. Je me demande alors si l'on aurait pas ici [ἐπ]εισ-, un ordre avec le composé ancien (Hdt., Thuc.) ἐπεισέρχομαι «s'introduire (à nouveau)»

précisé par les deux adverbes, le second «au dehors» valant naturellement «hors d'Athènes»? Pour l'emploi (très rare sur les ostraka) de verbes de mouvement, comparer à l'Agora l'impératif ἴτω (647 Lang), l'optatif ἴοι (356 Lang). Mais on reste dans l'hypothèse. En revanche, l'adjonction «ne te moque pas (de nous)» me semble bien plus satisfaisante que le texte de W., où le M initial restait en l'air, et serait plausible dans cette atmostphère «électorale» ; le scripteur en aurait assez des prétentions de ce hâbleur de Mégaklès. Il est probable que cet ostrakon exceptionnel suscitera d'autres commentaires. [O.M.]

221. St. Schröder, *ZPE* 96 (1993), 37-45 : *Nochmals zum Ostrakon gegen Krates Athmoneus*. Dans cet article assez touffu, S. revient longuement sur certains ostraka de l'Agora étudiés dans mon récent article, *ZPE* 1992 (*Bull.* 1992, 182). Il s'agit surtout du tesson 660 Lang, brisé à droite. On lit seulement : ΦΡΥΝΟΝΔ[| ΚΡΑΤΕΣ[? | ΑΘΜΟ[ΝΕΥΣ], pour un inconnu. Deux compléments restent en présence : selon Lang (suivi par O.M., *ZPE* 1992, 117-118) un nominatif au début : Φρυνόνδ[ᾶς/ῆς] | Κρατῆσ[- - | Ἀθμο[νεύς] ; selon S. (déjà *ZPE* 86, 1991, 45 sq.) : Φρυνόνδ[ο] | Κράτ̄ς | κτλ. Ici, S. défend son interprétation très en détail, avec divers arguments : *a)* l. 2, le nom est complet, c'est un Κράτης ; *b)* un nom plus long pour un patronyme au génitif serait exclu, car des noms en Κρατησ(ι)- manquent complètement dans la *PA* de Kirchner. S. donne alors une liste de tels noms hors de l'Attique ; *c)* il maintient qu'au début on aurait Φρυνόνδ[ο], soit le «patronyme» au génitif, ainsi placé, non comme vrai nom du père, mais comme un «Schimpfwort» (47), cf. Aristophane, *Thesm.* 861. J'essaierai donc de répondre en bref : *a)* la présence d'un nominatif l. 2 ne pourrait être défendue que grâce à un seul tesson (S. dans *ZPE* 86, 1991, 46 et n. 9, et ici, 45, avec moins de conviction) ; *b)* la longue discussion sur le manque apparent en Attique de noms en Κρατησ(ι)- n'est pas contraignante : l'absence de tel ou tel nom dans la *PA* n'a pas valeur d'argument, puisque ce recueil (d'ailleurs ancien) ne peut donner que des noms conservés par le hasard, et que, d'autre part, les listes d'ostracisme ont apporté des noms inconnus en quantité importante. S. n'a pas du tout discuté ma proposition pour un nom Κρατήσιος cité d'après *IG* II², 4459 (*ZPE* 1992, 115). Grâce à la consultation du futur tome 2 du *Lexicon of Gr. Pers. Names* (Attique), je peux ajouter qu'il s'agirait plutôt dans cette dédicace d'une femme nommée Κρατήσιο[ν] (cf. alors II², 11906, quoique sans démotique). Plutôt que Κρατήσιος pour l'ostrakon, je préférerais aujourd'hui Κρατησίας postulé par une inscription de Selymbria (*CIG* 2031, mentionnée par S. 39 avec fausse référence «1020») ; *c)* enfin je trouve forcée l'explication éventuelle d'un «Φρυνόνδ[ο]» initial comme terme d'injure. C'est une question d'appréciation, et je ne vois pas d'objection valable à l'emploi sporadique d'un nom comme Φρυνώνδας/-ης en Attique : outre les exemples déjà cités dans la discussion, voir le Σιμόντ̄[ς] (= -δ̄ς) de la liste du Céramique citée ci-dessus, n° 219, W-B 155. Enfin, poursuivant son argumentation, S. utilise deux autres tessons du Céramique. Le premier se lit Τερθρεὺς Νεστο[(encore W-B 155). Plutôt que le nom d'un personnage réel portant le sobriquet Τερθρεύς (*ZPE* 1992, 117), S. veut trouver ici, pour une autre plaisanterie, l'emploi d'un démotique fictif, donc comique, mais l'argumentation semble une fois de plus bien forcée (42-43). Le second tesson est lu Καλ<λ>ίας Φαλ̄νίο (W-B 152 ; ancienne lecture «Φαλ̄ρεύς»). Estimant ce cas «viel klarer» (43), S. fait de nouveau appel à la Comédie et propose effectivement une explication intéressante. On connaît par le fr. d'Aristophane 244 Kassel-Austin un archonte imaginaire qui est une moquerie contre Alcibiade, ἐπὶ Φαλληνίου. En écrivant Φαλ(λ)ην̄ίο, on retrouverait la même dénomination péjorative, et il pourrait s'agir du même Kallias (*PA* 7826) qui dans *Grenouilles* 428 sq.

est qualifié comme Καλλίαν... τὸν Ἱπποβίνου (texte des mss et de la *Souda*). L'ensemble me paraît satisfaisant et montre la liberté qui pouvait inspirer certains des Athéniens rédigeant ces tessons, mais chaque libellé qui sort du formulaire habituel doit être étudié pour lui-même. [O.M.]

222. Sculpteurs attiques du VI^e^ s. n° 81. Pisistrate au Pythion n° 31. Vaisselle publique (V^e^ s.) n° 131. Stèles du V^e^ s. à relief n° 93.

223. H. Mattingly, *Historia* 41 (1992), 129-138 : *Epigraphy and the Athenian Empire*. L'alliance avec Égeste, *IG*, I^3^, 11, étant fixée en 418/7 (archonte [Ant]iphon) grâce à la lecture de M. Chambers *et aliorum*, *Bull.* 1991, 228 (mais cf. n° suivant), et ce en dépit de la présence du *sigma* à trois branches (réputé antérieur à *ca* 445), M. reprend avec une nouvelle ardeur les thèses qu'il soutient depuis plus de trente ans sur la chronologie basse de certaines inscr. montrant l'essor de l'impérialisme athénien : voir notamment *Bull.* 1962, 96-97 ; 1964, 120 ; 1969, 172 ; 1971, 230 ; 1973, 121. Je rappelle seulement que cette révision drastique aboutit aux résultats suivants : le décret pour les Sigéens, I^3^, 17, daterait non de 451 (An[tidotos]), mais de 418/7 (An[tiphon]) ; le traité avec Milet, I^3^, 21, non de 450/449 mais de 426/5 (hypothèse du premier éditeur, Koumanoudis) ou de 425/4, année suivant l'archontat d'Euthynos II ; le traité mentionnant les Colophoniens, I^3^, 37, devrait être rabaissé de *ca* 447/6 à 427 ; le traité avec Hermionè, I^3^, 31, de *ca* 450 à *ca* 425/4 ; le règlement relatif à Chalcis, I^3^, 40, serait non de 446/5, mais de 424/3. Le décret sur les poids et mesures (Meiggs-Lewis, 45) et le décret de Cleinias sur le tribut (I^3^, 34) seraient à placer, eux aussi, dans les années 420, à proximité du décret de Thoudippos (425/4) sur le relèvement du tribut, I^3^, 71. Enfin, deux décrets de proxénie, I^3^, 19 et 27, contenant une clause de protection des bénéficiaires «dans les cités où commandent les Athéniens», pourraient dater seulement de la fin des années 420 (et non d'avant 445). «Athenian Imperialism then was a relatively late development». En fait, comme cela a déjà été signalé, c'est toute l'histoire de l'impérialisme athénien qui serait à reconsidérer, si ces dates devaient être confirmées. [Ph.G.]

224. La discussion sur la date d'*IG*, I^3^, 11 n'est pas close. Dans un curieux article, G. Németh, *Acta Class. Univ. Scient. Debrecen.* 27 (1991), 9-14 : *Was sieht ein Epigraphiker?* commence par dire que seules les deux dernières lettres, ON, du nom de l'archonte sont lisibles et que, pour le reste, «les chercheurs ont cru voir ce qu'ils voulaient voir et qui correspondait à leurs attentes», en fonction de leurs hypothèses historiques. Mais, s'étant lui-même décidé en faveur d'une date basse (Antiphon, 418/7), il déclare apercevoir sur la pierre un *iota* en 4^e^ position et, finalement, il rend les armes devant les photographies en couleurs de M. Chambers *et aliorum*, *Bull.* 1991, 228. — C'est ce que refuse de faire A. S. Henry, *ZPE* 91 (1992), 137-146 : *Through a Laser Beam Darkly ; Space-Age Technology and the Egestan Decree*, qui estime la date basse impossible et préfère Habron (458/7). [Ph.G.]

225. D. M. Lewis, *Aristote et Athènes* (M. Piérart éd.), Fribourg-Paris, 1993, 223-229 : *The Epigraphical Evidence for the End of the Thirty*. Les inscr. en question sont moins rares que délabrées. L. revient sur l'inventaire des trésoriers d'Athéna, *IG*, II^2^, 1370 + 1371 + 1384, objet d'études d'A. M. Woodward et de J. Tréheux (*Études d'arch. class.* III, 1965, 41-44 et 62-67, cf. *Bull.* 1967, 185). Les trésoriers de 404/3, qui y étaient mentionnés, avaient dû se soumettre de quelque façon à la procédure de reddition des comptes, sans doute nettement après les Panathénées de 403. Conjectures sur le collège incomplet de 403/2. [Ph.G.]

226. A propos d'*IG*, II², 10 + (cf. *Bull.* 1988, 382), voir n° 34.

227. V. Gabrielsen, *ZPE* 93 (1992), 69-74 : *The Date of IG II² 1604 again*. Traditionnellement daté de 377/6, ce plus ancien inventaire de la marine a été attribué à l'année 379/8 par M. Clark, *ABSA* 85 (1990), 46-47. G. repousse cette date et estime que 378/7 est plus probable que 377/6, principalement à cause de l'indication de la l. 79 : Ἀφροδισία παλαιὰ ἣν ὁ Χῖος εἶχεν Ἀντίμαχος. Or ce personnage, dans le décret *IG*, II², 40 + *Add.* (Ad. Wilhelm), probablement relatif à une alliance avec Thèbes (378/7), est honoré (avec un Mytilénien) de l'éloge public et d'une invitation au prytanée «pour le lendemain». Selon G., Antimachos aurait disposé de la trière Aphrodisia pour remplir quelque mission diplomatique, avant d'être honoré à Athènes et de rendre la trière aux épimélètes des arsenaux. [Ph.G.]

228. Les chevaux de Callias III à Delphes n° 273.

229. M. Faraguna, *Atti Acad. Lincei. Memorie* Serie IX, vol. II, fasc. 2, 1992, 165-445 : *Atene nell'età di Alessandro. Problemi politici, economici, finanziari*. Nous signalons cette étude précise et détaillée, spécialement les pages sur la fiscalité et les finances publiques, où les inscr. tiennent une place essentielle : actes des pôlètes, 296-298 ; *rationes centesimarum*, 323-336 (la série de ces documents, datant probablement de 330-320, témoignerait, selon F., de l'intensification de l'exploitation de la terre en Attique à cette époque) ; contrats de location des domaines sacrés, 337-353 ; phiales d'affranchissement, 369-370 ; exploitation de l'Oropie, 360-361 et 366 (sur la création — et non la simple réorganisation — des pentétérides d'Oropos en 329/8, voir D. Knoepfler n° 269). [Ph.G.]

230. N. V. Sekunda, *ABSA* 87 (1992), 311-355 : *Athenian Demography and Military Strength 338-322 B.C.*, utilise notamment et analyse en détail les listes d'éphèbes de cette période, d'après le recueil d'O. Reinmuth, *Bull.* 1972, 6, enrichi de quelques suppléments : l'inscr. n° 5 de Reinmuth, qui faisait l'objet d'une simple mention, a été récemment publiée par K. Clinton, *Arch. Ephem.* 1988, *Mélét.* 19-30, p. 27 *(non vidimus)* ; elle donne la liste des éphèbes de la Kékropis pour 333/2 ; d'autre part, J. S. Traill a publié, *Demos and Trittys* (Toronto, 1986), 1-16 (*SEG* 36, 155), la liste mutilée des éphèbes de la même tribu pour 332/1. S. soustrait de ses calculs les éphèbes *lochagoi* (dont les noms, indiqués en tête, réapparaissent ensuite dans les listes bien conservées), qui seraient d'anciens éphèbes chargés d'encadrer les nouveaux (328-9). Cette hypothèse lui permet d'expliquer la présence, dans les listes mutilées, d'éphèbes portant le même patronyme (dont certains, toutefois, pourraient être des jumeaux ou des cousins). Parvenant à un total de 42 à 56 éphèbes par tribu, il conclut à une moyenne de 466 éphèbes par an, qui correspondrait bien (d'après le modèle démographique retenu) à une population d'un peu plus de 20000 citoyens. [Ph.G.]

231. Offrandes privées sur l'Acropole n° 89. Stèle funéraire d'Antipatros d'Ascalon n° 92.

232. G. V. Lalonde, *Hesperia* 61 (1992), 375-380 et pl. 85 : *Greek Inscriptions*, publie : 1) un fragment de stèle découvert dans le mur byzantin au S.-E. du portique d'Attale ; il donne la partie supérieure (5 courtes lignes) de ce qui devait être un contrat public de location (IV^e^-II^e^ s. *a.C.*), portant sur une «section quatre», μέρος δέλτα, mesurée en plèthres et en pieds. Le sens de ce fragment apparaîtra s'il peut être raccordé à d'autres ou rapproché de documents similaires. — 2) Épitaphe chrétienne d'une Ἀφροδισία. [Ph.G.]

233. Chr. Habicht, *ZPE* 93 (1992), 47-49 : *Der Kyniker Teles und die Reform der athenischen Ephebie.* L'éphébie, telle que l'avait réorganisée en 335 la loi d'Épikratès, fut réformée pour l'essentiel vers 307/6, lors de la restauration de la démocratie (service ramené à un an et disparition de l'obligation pour tous les jeunes gens). Mais d'autres changements furent introduits plus tard : le sophroniste (de tribu) apparaît encore en 303/2 (O. Reinmuth, *Ephebic Inscr.* nº 19), mais il n'est plus mentionné en 266/5 (*IG*, II², 665). Or, dans sa diatribe sur les malheurs de l'existence, Télès énumère, parmi les fléaux qui accablent les éphèbes, le cosmète, le pédotribe, le maître d'armes et le gymnasiarque — mais non le sophroniste. Cette description pourrait refléter l'état de l'éphébie vers le début du IIIe s. [Ph.G.]

234. Mamarion à l'Asklèpieion nº 37.

235. G. Reger, *Cl. Quart.* 42 (1992), 365-383 : *Athens and Tenos in the Early Hellenistic Age*, part des décrets *IG*, II², 466 (307/6) et 660, 25-46 (281/0), qui montrent les bonnes relations entre les deux cités à ces deux dates. Le décret de 307/6, qui prévoit entre autres la ratification d'une convention judiciaire, mentionne Antigonos et Démétrios. Seule cité insulaire à avoir envoyé une ambassade aux Athéniens libérés par Démétrios et revenus en démocratie, Ténos, selon R., aurait servi de base au Poliorcète en 307 ; et des Téniens auraient participé à la libération d'Athènes (notons, au sujet d'*IG*, II², 660, 7-8, que J. Pečirka, *The Formula* ... [1966], 93-95, a expulsé la restitution fautive de l'*enklèsis*). — Le décret de 281/0 confirme, à la demande d'un ambassadeur venu de Ténos, l'*isotéleia* concédée (au IVe s.) aux Téniens résidant à Athènes. R. s'interroge sur les motifs, à cette date, de l'ambassade téniote et de la décision athénienne et il suppose une relation entre cet événement et la rentrée en possession du Pirée par les Athéniens, en 282/1, que j'avais cru pouvoir déduire (*REG* 1979 ; cf. *Bull.* 1981, 239) du décret pour Euthios (L. Moretti, *Iscr. st. ellen.* 14). R. reprend alors tout le dossier et discute les arguments qui avaient été opposés à cette hypothèse. Il rejette notamment (371-2), à propos de Nicias II archonte en 282/1, l'interprétation de ὕστερος présentée par J. Tréheux, *Bull.* 1990, 399 (disons que nous n'avions pas voulu polémiquer avec T., mais que nous avions à lui opposer les mêmes arguments que R.). Il passe en revue et écarte (373-377) les témoignages allégués en faveur d'une occupation macédonienne du Pirée entre 282/1 et 268/7 (date à laquelle commence la Guerre de Chrémonidès, avec la (ré)installation d'une garnison macédonienne au Pirée, commandée par Hiéroklès). — Quelque agrément que puisse procurer la lecture d'une étude approuvant et appuyant une hypothèse personnelle, il me semble que la question sera seulement tranchée, dans un sens ou dans un autre, par la découverte d'un nouveau document. — Voir nos 387, 388. [Ph.G.]

236. A. S. Henry, *Chiron* 22 (1992), 25-33 : *Lyandros of Anaphlystos and the Decree for Phaidros of Sphettos.* Nouvelle discussion sur la chronologie des archontes des années 260-250. Contre M. J. Osborne, *Bull.* 1991, 236, qui plaçait le décret (privé d'intitulé) pour Phaidros de Sphettos (*IG*, II², 682 ; *Syll.* 409) sous Philinos, lui-même situé en 255/4, H. argumente en faveur de l'archonte Thymocharès (le fils de Phaidros), qu'il place en 259/8. La clause sur la proclamation des honneurs (ll. 75-78) s'entendrait dès lors des Grandes Dionysies d'avril 258, puis des Grandes Panathénées de juillet suivant. Cette hypothèse conduit H. à resserrer la carrière de Phaidros et à identifier l'archonte Euboulos (l. 58), sous lequel Thymocharès fut agonothète (en collaboration avec son père), avec Euboulos I (274/3). Mais la réfutation des arguments de M. J. Osborne,

notamment en ce qui concerne la succession des générations (selon le schéma de H., Thymocharès aurait été agonothète très jeune, vers 20-25 ans, mais aurait été sexagénaire à la naissance de son fils Phaidros, éphèbe en 220/219) ne me paraît guère concluante. [Ph.G.]

237. Chr. Habicht, *Class. Ant.* 11 (1992), 68-90 : *Athens and the Ptolemies*, réunit et analyse tous les témoignages sur les relations, constamment bonnes, entre la cité (ou tels citoyens) et les Lagides. Cette remarquable synthèse fera autorité. Je note ici seulement quelques hypothèses ou mises au point particulières. P. 70 n. 10, à propos de la date des premiers *Ptolemaia* d'Alexandrie et de la première célébration des Panathénées à Athènes après la libération de 287 (décret pour Kallias de Sphettos), H. envisage la solution suivante : célébration des Grandes Panathénées en 282, peu de temps après les premiers *Ptolemaia* (délégation athénienne conduite par Kallias), qui eussent été, à cette date, célébrés dans le cadre de cérémonies funèbres en l'honneur de Ptolémée I, avant d'être annoncés et reconnus plus tard comme fêtes pentétériques. P. 80-81, la date des décrets jumeaux pour Nikératos d'Alexandrie et Timarchos de Salamine de Chypre, *IG*, II², 908 et 909, est fixée vers 180 (Timarchos étant le grand-père, et non le père, du Simalos connu à Chypre à la fin du IIe s.). P. 84-5, la mention ou l'omission des *Ptolemaia* d'Athènes, dans les décrets de la 2e moitié du IIe s., ne constitue pas un critère permettant de conclure aux bonnes ou moins bonnes relations entre Athènes et Alexandrie. P. 89-90, le décret fragmentaire *IG*, II², 1024 honore deux personnages au service d'un roi Ptolémée (ll. 8-9) : Ὀλυμπιόδω[ρος] et [Διδ]ύμαρχος (lecture d'A. Salač, vérifiée et complétée par H.), peut-être des Rhodiens, qui ont rendu des services aux Athéniens. Il ne date pas de la fin du IIe s. (J. Kirchner), mais des années 224-187 (le roi étant donc Ptolémée IV ou Ptolémée V). Les mots εἰς Ὑδρέ[αν], ll. 10-11, se rapportent à l'île d'Hydréa (Hydra), qui pourrait avoir été une base lagide (remarques sur le rôle de Méthana-Arsinoé, abandonnée seulement vers 145 ou peu après). [Ph.G.]

238. L. Rubinstein *et alii*, *Class. Mediaev.* 42 (1991), 139-151 : *Adoption in Hellenistic and Roman Athens*, recensent et analysent les inscriptions (IIe s. *a.C.* - IIIe s. *p.C.*) qui montrent la persistance de l'adoption *inter vivos* bien au-delà du IVe s. (orateurs) et de l'époque de Ménandre. Les témoignages (36 au total) concernent en particulier des notables, magistrats et prêtres, qui tiennent à affirmer qu'ils sont des Athéniens de bonne souche. L'échantillon n'est donc sans doute pas représentatif, mais il suffit à attester le maintien, souvent mis en doute, de l'institution. [Ph.G.]

239. Théores milésiens à Athènes au IIe s. nº 482. Borne de sanctuaire nº 60. Tablette de défixion nº 105.

240. *Rhamnonte.* — V. Pétrakos, *Praktika Arch. Hét.* 144 (1989) [1993], 1-37 : *Fouilles de Rhamnonte*, publie 17 inscriptions, décrets et dédicaces de l'époque hellénistique, qui apportent d'intéressantes nouveautés. Nous les analyserons dans le prochain *Bull.* Voir déjà nº 59.

ATTIQUE
(Ier siècle *a. C.* et époque impériale) (S. Follet)

241. Ph. Gauthier (nº 389), rappelle, en s'appuyant sur des exemples d'époque hellénistique surtout, que le concept même de magistrature éponyme

suppose que celle-ci ne dure qu'un an. Les seules exceptions connues appartiennent à des situations de crise : ainsi (nous ajoutons ces exemples) les trois archontats successifs de Medeios à l'époque de Mithridate (91/0, 90/89, 89/8), simplement notés dans la liste d'archontes *IG*, II², 1713, 9-11, mais avec itération explicite dans la liste de παῖδες ἀμφιθαλεῖς *IG*, II², 4991 ([ἐπὶ] Μηδείου τὸ δεύ|τερον, l. 12-13), reprise avec photographie et distinction des mains dans S. V. Tracy, *Hesperia* Suppl. XV (1975), n° 19, 80-82 et pl. 35b ; les deux archontats, sans doute successifs, de Tit(us) Flavius Mondon *alias* —, fils de Philinos, de Phlya, en 263/4 probablement, peu avant l'invasion des Hérules : J. H. Oliver, *Hesperia* 11 (1942), n° 37, 71-74.

242. M.-F. Baslez (n° 8), 17-41 : *La cité grecque a-t-elle connu des apatrides? Documents athéniens et déliens de la fin du IIe siècle*, poursuit ses recherches sur l'ἄπολις ou apatride (*Bull.* 1988, 383 ; 1989, 396), en s'appuyant sur des documents officiels des gymnases de Délos et d'Athènes : certains éphèbes ne portent ni ethnique ni démotique et se trouvent parfois placés en position intermédiaire entre les citoyens et les étrangers (25 exemples sont cités). Elle reconstitue aussi le stemma de la famille de Dorothéos de Myrrhinonte, attestée à Délos et à Athènes, rectifiant celui d'*IG*, II², 3488. — Une difficulté de détail, 40 : si, comme le rappelle M.-F. Billot (ci-après, n° 246), le Kynosarges fut détruit vers 200 *a. C.*, la liste d'éphèbes *IG*, II², 2463 doit venir de l'Héracleion, non du Kynosarges voisin.

243. D. J. Geagan, *Phoenix* 46 (1992), 29-44 : *A Family of Marathon and Social Mobility in Athens of the First Century B. C.*, suit l'évolution d'une famille de Marathon, attestée à Délos, Athènes et Delphes, où alternent les noms de Pamménès et Zénon (stemma 34-35).

244. L'ouvrage de J. H. Oliver (*Bull.* 1990, 10) a fait l'objet de plusieurs comptes rendus apportant d'heureux compléments et corrections, notamment de G. Petzl, *Gnomon* 64 (1992), 613-618 ; C. P. Jones, *Am. J. Phil.* 113 (1992), 144-147. Voir aussi G. A. Souris, *Hellenika* 40 (1989) 50-61 : *Notes and Corrections to Imperial Letters*, I.

245. T. F. Winters, *Hesperia* 61 (1992), 381-384 et pl. 86 : *An Inscribed Relief in the Louvre*, publie un relief éphébique où sont nommés un personnage sans titre, peut-être le cosmète, un pédotribe inconnu par ailleurs, Σκάμανδρος Ἀπολήξ[ι]δος ἐξ Οἴου (je rectifie l'orthographe du patronyme, d'après la photographie) et le début des noms de trois παιδευταί au moins : Κα[.]λ — |Θε- (je remplace les minuscules par des majuscules à l'initiale), Δημ— |Ἐρα— et Πρ-. Le relief présente un éphèbe en chlamyde couronnant le cosmète et tenant une palme, et un pédotribe nu portant un bâton.

246. M.-F. Billot (n° 58), 142, traite de la localisation du gymnase d'Hadrien, sans doute nommé dans la lettre de l'empereur *IG*, II², 1102 et destiné aux παῖδες, et commente l'expression τὸν πρὸς Ἄγρας δρόμον d'*IG*, II², 2119, 126-127 (il s'agit d'une course, non de la piste d'un gymnase). Le gymnase était probablement) au nord-est de Saint-Pantéléèmon, à l'est de la route antique conduisant à Sounion.

247. W. Appel, *ZPE* 92 (1992), 179-180 : *Ein Textvorschlag zu der ephesischen Inschrift IK. 16, Nr. 2072*, réédite partiellement l'inscription d'Éphèse honorant un pentathle, victorieux notamment aux Hadrianeia d'A[thènes] (l. 10) et aux Panathénées d'Athènes (l. 13).

248. J. Bousquet (n° 274), 188-196, republie plusieurs dédicaces et listes agonistiques. Certains champions, comme M. Aur. Demostratos Damas, pugiliste et

pancratiaste, ou P. Ael. Aur. Sérapion d'Éphèse, trompette périodonique, sont citoyens de plusieurs cités, dont Athènes. Plusieurs ont triomphé dans des concours d'Athènes, [Hadriane]ia peut-être et O[lymp]eia sûrement pour le premier, [Hadri]aneia pour un pugiliste et pancratiaste inconnu, peut-être de Pin[ara], Pan[athénées] pour un autre athlète, de spécialité inconnue — mais cette dernière restitution reste incertaine.

249. N. B. Crowther, *ZPE* 90 (1992), 97-102 : *Second-Place Finishes and Lower in Greek Athletics (Including the Pentathlon)*, rappelle que dans les concours «stéphanites» seul le vainqueur reçoit un prix, mais rassemble des témoignages littéraires (Homère, Pindare, Hérodote, Platon) et épigraphiques de cas où une seconde ou une troisième place sont notées. On peut ajouter aux exemples cités les l. 36-48 de l'inscription d'Oinoanda publiée par M. Wörrle (*Bull.* 1989, 216, 242) et reprise partiellement par G. M. Rogers (*Bull.* 1992, 463) et, à Athènes, *IG*, II², 2115, sous Commode, avec confirmation de la troisième et dernière place (πυμάτην τάξιν) obtenue à la lutte par Maximos dans *IG*, II², 2118.

250. E. Kapetanopoulos, *Balkan Studies* 31 (1990) [1992], 259-267 : *An Athenian-Makedonian Marriage of Alexander's Line*, rapproche la famille athénienne d'Honoratianos Polycharmos, alliée à celle des dadouques de Mélité (*IG*, II², 3679, 3710, 2217, qui serait un catalogue de prytanes, et 2242) du notable de Beroia signalé dans la prosopographie de A. Tataki, n° 977, d'après *Arch. Anz.* 57 (1942), n° 16, p. 178.

251. P. M. Nigdelis (*Bull.* 1992, 329) met à jour le stemma de plusieurs familles athéniennes ayant des ramifications dans les Cyclades, par exemple celle de T. Claudius Themistoclès, alliée aux Statii des Cholléides (299 et stemma 340). Les *indices* permettent de retrouver aisément les inscriptions attiques étudiées et les personnages cités.

252. E. Kapetanopoulos, *Hellenika* 42 (1991-1992), 279-291 : *The* strategia *in Athens after A. D. 250*, se demande si la charge de stratège des hoplites n'a pas disparu vers 250. En effet, les catalogues éphébiques les plus récents ne comportent plus d'ἀρχαί éphébiques ; plusieurs personnages importants ont exercé diverses charges, mais non la stratégie, notamment l'historien Dexippos, qui tenta de repousser les Hérules ; enfin les empereurs Julien et Constantin ne furent sans doute pas stratèges, même si les mots latins employés présentent des ambiguïtés.

253. E. Kettenhofen, *Klio* 74 (1992), 291-313 : *Die Einfälle der Heruler ins römische Reich im 3. Jhr. n. Chr.*, reconstitue les invasions des Hérules en prenant pour base les récits cohérents de Zosime, I, 31-35 et 42-46, et Syncelle, qui tous deux dépendent de l'historien athénien Dexippos. On peut les suivre en Thrace, en Grèce propre et en Asie mineure. Il est regrettable qu'il ignore la lettre de Gallien trouvée à Éleusis, datée de décembre 265, rééditée par D. Armstrong (*Bull.* 1988, 559), qui appuie dans une certaine mesure sa chronologie pour l'invasion d'Athènes.

PÉLOPONNÈSE (Ph. G.)

254. **Corinthe.** — Tessons inscrits n° 132 ; lampes n° 144.

255. **Argolide.** — *Épidaure*. Représentations de Pan n° 94. Hymnes n° 48.

256. *Némée*. — Ch. Kritzas (n° 282), 398-413 et pl. 86 α-β, publie deux épi-

grammes en hexamètres (IIe-IIIe s. *p.C.*), donnant la succession, sur six générations, d'une des branches des Gellii, riches Corinthiens, dont l'aïeul Flavianus avait pris pour épouse une Thessalienne, Salvia, Θεσσαλικὸν βλάστημα τὸ Πηλέος Αἰακίδαο, venue dans le Péloponnèse «avec quantité de chevaux et de mulets». Cette famille est connue aussi à Delphes et à Athènes (l'épigramme B contient une allusion à Hérode Atticus) et a été en relation avec Arrien et Apulée (cf. *Métam.* II, 2, 8-3, 2, où la mère de Lucius, nommée Salvia, est l'épouse d'un riche Corinthien, venu en Thessalie acheter des chevaux).

257. Marques sur blocs et sur tuiles n° 61.

258. *Argos.* — H. Brandt, *Chiron* 22 (1992), 83-90 : *IG, IV, 554 : aus Argos oder Halieis?* Ce règlement sur bronze (1re moitié du Ve s.), mentionnant le Conseil, le collège des *artynai*, les trésoriers et la procédure de reddition de comptes, a toujours été attribué à Argos, jusqu'à ce que H. Jameson, *Bull.* 1976, 255, propose de le rapporter à Halieis (ce qui s'accorde mieux avec la provenance indiquée par le vendeur : Hermionè). B. souligne la fragilité de l'hypothèse de Jameson et montre que les caractères de la gravure, le dialecte, les institutions démocratiques orientent décidément vers Argos. Il observe enfin que les dimensions de la plaque de bronze correspondent parfaitement aux marques de fixation repérées sur le bloc d'architrave trouvé dans la «salle hypostyle», *BCH* 1981, 607-8.

259. Ch. Kritzas, *Polydipsion Argos* (*BCH Suppl.* XXII, 1992), 231-240 : *Aspects de la vie politique et économique d'Argos au Ve s. a.C.*, évoque brièvement des inscriptions inédites renseignant sur l'organisation de la jeune démocratie argienne (exégèse des *Suppliantes* d'Eschyle) : trois plaques de bronze (deux des années 450, l'autre de la fin du Ve s.) mentionnant les Δυώδεκα, qui «remettent de l'argent respectivement à 12 groupes politiques, les phratries (il y aurait eu ainsi 48 phratries en tout — on en connaît plus de 40 — réparties en quatre tribus) et les Ноδελονόμοι, qui collectent une contribution imposée par la loi ; d'autre part, une inscr. de l'époque hellénistique (extrait), mentionnant «le territoire sacré et public», «les parcelles individuelles» (τοὺς μὲν γύας ἰδιωτικοὺς γεγενημένους - - -) et le paiement d'un loyer (δωτίνα), dont l'attribution remontait loin dans le passé (καθὼς ἁ χώρα διεκλαρώθη ὑπὸ τῶν ἀρχαίων). La publication, qu'on espère prochaine, de tels documents permettra peut-être de faire contrepoids, notamment pour la période classique, au modèle omniprésent de la démocratie athénienne.

260. Hydrie argienne gravée (Ve s.) découverte à Pompéi n° 709. Monument des «Sept contre Thèbes» n° 29. Objets inscrits nos 142, 145.

261. P. Charneux, *BCH* 116 (1992), 335-343 : *Sur un décret des forgerons d'Argos*, publie une intéressante inscription de 7 lignes (la dernière est incomplète et le texte se poursuivait au-delà), gravée sur une stèle de calcaire découverte autrefois, mais inventoriée seulement en 1957 par Ch. Date approximative : les environs du début de notre ère. C'est une sorte de décret d'association. Un certain Nikostratos, fils de Nikostratos, domicilié à Argos, ἐν [Ἄργει] κατοικ[ῶν], demande à être entendu de l'association des forgerons, πόθοδ[ο]ν τίθεται[ι πο]τὶ τὰν σ[ύ]νοδον τῶν σιδα[ρέων]. Il déclare (ὡς διαλέγω, avec changement de construction), au sujet de la statue (ἄφισμα, doublet d'ἀφίδρυμα) d'Héphaistos qui a disparu du temple, qu'il en consacre une autre (καὶ ἀναθῶ ἄλλο). Tous les mots grecs reproduits ci-dessus sont commentés en détail par Ch., de même que ce qui concerne les associations professionnelles, le vol de statues, le culte d'Héphaistos.

262. **Laconie.** — *Sparte.* Sur l'inscription *Bull.* 1992, 256, voir n° 32.

263. **Messène.** — P. Thémélis, *Praktika Arch. Hét.* 1988 [1992] : *[Fouilles de Messène]*, publie brièvement, avec de bonnes photographies, un lot d'inscriptions intéressantes. Signalons : 1) (57-8) deux fragments d'une stèle, trouvés à l'angle N.-O. du portique oriental du *Sébastéion* : on y lit les dix dernières lignes d'un décret de Messène, adopté au début du règne de Tibère, τὸν αὐτοκ[ρά]τορα Τιβέριον Καίσαρα (l. 6), juste après la mort d'Auguste, évoquée à la l. 7, donc en 14 *p.C.*. La cité organise une fête (clauses perdues, mais la mention de «tous les habitants de la cité», l. 2, doit se rapporter à leur participation), décide une trêve judiciaire de trois jours, ἐκεχειρίαν ἐπὶ τρεῖς ἀμέ[ρας ἐφ]εξῆς (cf. L. Robert, *Ét. anat.*, 178; P. Herrmann, *Anadolu* IX [1965], 61) et institue des concours, gymniques pour les παῖδες et les ἔφηβοι, hippiques pour les νέοι, ἐν τῇ γενεθλίῳ ἀμέρᾳ. Les armes offertes en prix aux vainqueurs seront consacrées [ἀ]πὸ τοῦ καθ' ἔτος ἱερέος. Les Messéniens décident d'autre part d'envoyer une ambassade à Rome pour congratuler l'empereur, mais aussi pour se plaindre auprès de lui des maux qui accablent la cité, ἀποδυρουμέναν δὲ καὶ περὶ τῶν κατεσχηκότων τὰν πόλιν ἀτόπων, et pour le supplier d'avoir pitié d'eux, καὶ ἱκετεύσουσαν ὅπως τύχωμες ἐλέου τινός. Ces précisions devront être commentées. — 2) Dans la «Maison des Prêtres» (reconnue à présent pour être un bain), une liste (62-63) dédiée à Athéna Kyparissia, de κιστιόκοσμοι (J. et L. Robert, *Bull.* 1966, 201, à propos de deux listes analogues, avaient songé à lire ἱστιόκοσμοι) καὶ προστάται (une quinzaine de noms sont ensuite conservés). — 3) Dans le passage situé au nord du même bâtiment (63-4), 17 lignes d'un décret d'Érétrie du IIe s. *a.C.* pour deux juges venus de Messène. Les restitutions, dues à V. N. Bardani, doivent être modifiées sur plusieurs points : voir notre étude dans la *REG* 1993. — 4) Diverses dédicaces, dont l'une (64) émane de l'agonothète Σαιθίδας, membre d'une famille connue.

264. P. Thémélis, *ibid.* 1989 [1993], 63-122, publie une nouvelle série d'inscriptions; nous signalerons les plus intéressantes dans le prochain *Bull.* : voir déjà nos 62, 72 *bis*, 75, 82.

265. **Arcadie.** — *Stymphale.* — S. Cataldi (n° 8), 127-146 : *Statuto e capacità giuridica dello straniero nella stele di Stinfalo*, commente sous cet angle la convention judiciaire *IG*, V, 2, 357; H. Schmitt, *Staatsverträge* III, 567, dont on sait depuis peu qu'elle date de *ca* 303-301 et qu'elle liait Stymphale et Démétrias-Sicyone (cf. *Bull.* 1981, 270). C. suppose que l'ἐχθόσδικον δικαστήριον, mentionné dans la convention, fonctionnait aussi «pour tous les autres étrangers non protégés par des conventions judiciaires»; et il relève, dans ce texte, tout ce qui laisse croire à l'octroi de conditions favorables pour l'étranger appartenant à une cité liée par convention. Il faudra sans doute attendre, pour vérifier ces hypothèses, la publication du texte révisé par H. Taeuber et G. Thür dans les *Prozessrechtliche Inschriften Arkadiens*.

266. **Olympie.** — Casques et autres objets inscrits nos 110-112.

267. **Achaïe.** Aigion : voir n° 118.

BÉOTIE

268. D. Knoepfler, *Chiron* 22 (1992), 411-503 : *Sept années de recherches sur l'épigraphie de la Béotie (1985-1991)*. Trop importante pour être incorporée dans notre *Bulletin*, cette recension supplée à l'absence (due d'abord à la maladie puis

à la mort de Paul Roesch) de la section « Béotie » au cours des dernières années. S'ouvrant par une rubrique thématique développée, puis portant sur chacune des cités, l'analyse détaillée et critique de K. rendra de grands services. Souhaitons-lui une suite.

269. *Oropos.* — D. Knoepfler (n° 225), 279-302 : *Adolf Wilhelm et la pentétéris des Amphiaraia d'Oropos. Réexamen de AP LIV 7 à la lumière du catalogue IG, VII, 414 + SEG, I, 126.* La pentétéris ajoutée sous l'archontat de Képhisophon (329/8) était-elle celle des *Héphaistia*, nom qu'on a lu (ou rétabli) sur le papyrus de Londres de l'*Ath. Pol.* 54, 7? K. rappelle qu'Ad. Wilhelm et P. Foucart avaient tous deux songé aux *Amphiaraia*, en invoquant notamment *Syll.*³ 287 et 298. La principale objection à cette hypothèse venait de la date assignée au catalogue de vainqueurs aux *Mégala Amphiaraia IG*, VII, 414 : 331/0 (Th. Klee), 335/4 (E. Preuner). K. écarte ces dates et propose celle de 329/8 : le catalogue serait celui des vainqueurs à la première célébration, d'où la restitution de l'intitulé *(stoichédon)* : [Θεοί· οἵδε ἐνίκων τὰ πρῶτ]α μεγάλα [Ἀμφιάραια]. Le décret honorant Phanodémos, *Syll.*³ 287 (printemps 331) serait relatif à la préparation de cette fête. Dès lors, la coïncidence entre la première célébration des *Amphiaraia* pentétériques et l'archontat de Képhisophon constitue un argument en faveur de l'hypothèse de Wilhelm et de Foucart. Reste qu'*Ath. Pol.* 54, 7, revu par M. Chambers à la demande de K., fait bien mention des *Héphaistia* : erreur de copiste?

270. Objets inscrits de Tanagra n° 151. Inscr. de Thisbé n° 63. Trophée de la bataille de Chéronée (86 *a.C.*) n° 96. Balle de fronde n° 116. Onomastique béotienne n° 182.

DELPHES ET ENVIRONS (J. Bousquet et Ph. G.)

271. Annie Bélis, *Corpus des inscriptions de Delphes*, tome III, *Les Hymnes à Apollon*, 188 p., 10 pl., 1992, republie avec la compétence affirmée du musicologue les deux fameux hymnes avec notation musicale de la face sud du trésor des Athéniens. Utilisant les anciennes photographies, le travail de Th. Reinach dans *FD* III 2 et le recueil de E. Pohlmann, *Denkmäler altgr. Musik* (1970), plus une vaste bibliographie souvent insignifiante, car il faut étudier de près ces textes et non superficiellement. A. B. date les deux pièces de la Pythaïde de 128; les auteurs sont Athenaios Athenaiou, qu'elle a heureusement identifié, et Limenios Thoinou, reconnu par Colin, deux technites dont le nom figure parmi la liste des choristes de *FD* III, 2, 47. Ne pouvant que saluer de loin le travail technique approfondi, je soumets ici quelques remarques sur le texte et sa traduction. — Au I^er^ hymne, p. 57, l. 3, συνόμαιμον n'est pas traduit page suivante; on pourrait sans dommage écrire la forme de la 3^e^ déclinaison plus courante : συνομαίμον' ἵνα, ce qui ne change rien. *Ibid.* et p. 61, supprimer l'apostrophe après le mot ἕδραν, qui vient d'une faute d'impression dans *FD*, pieusement recopiée. Col. II, p. 73-74, le verbe κιθαρίζειν est intransitif, et on ne peut écrire [σε κιθαρί]ζει, *le chante sur la cithare*. Le substantif κιθάρισις parfois invoqué (voir l'apparat) est un mot de prose (Platon), et il y a bien -ζει. Dans mon exemplaire personnel des *FD*, je trouve une note que j'avais oubliée : après avoir lu -ζει sur le marbre et les photos, j'ai compris [γᾶν σεβί]ζει (crétique dans les crochets); Ἀθθίδα est adjectif, cf. str. II κλυτὰ μεγαλόπολις Ἀθθίς, « l'illustre

mégalopole attique». Le sujet de [σεβί]ζει est l'«essaim des technites», le complément est «le fils de Zeus». On lira : ὁ δὲ [τεχνι]τωῶν πρόπας ἑσμὸς, Ἀθθίδα λαχὼ[ν γᾶν], [σεβί]ζει... παῖδα Διός. Σεβίζω est un verbe de Pindare et des Tragiques. Ensuite on peut garder le complément de Weil, mais avec [ὑμνοῦσι δέ] plutôt que [σε] : «ils te vénèrent en Attique, et te chantent à Delphes». Hymne II, p. 87. Le Parnasse τηλέσκοπον (ainsi accentué) n'est pas «qui regarde au loin» *(FD, CID)*, mais «qu'on voit de loin», cf. p. ex. *AP* VI 251, la falaise de Leucade ναύταις τηλέσκοπον ὄχθον. P. 88, l'olivier «aux nombreuses pousses» n'est pas très heureux pour ἐριθα[λῆι]. «Verdoyant» *(FD)* suffit bien. P. 105, δειράδα, vallon plutôt que crête du Parnasse. P. 173, dernier mot, lire *pherenikan*. Le dessin Pl. I, fig. 1 ne vaut rien, le reste est excellent. [J. Bousquet]

272. Cléobis et Biton nº 91. Trépieds des Déinoménides nº 97.

273. J. Bousquet, *BCH* 116 (1992), 585-596 : *Deux épigrammes grecques*. 1. *Les chevaux de Callias*. Un fragment découvert au S.-E. du sanctuaire d'Apollon donne la partie droite de *F. Delphes* III, 1, 510 (repris avec divers suppléments, tous erronés, par W. Peek, L. Moretti et J. Ebert). Il doit s'agir de la base d'un quadrige. On lit désormais un distique *stoichédon* évoquant les victoires hippiques obtenues aux Pythia, aux Néméennes (deux fois) et à l'Isthme par Callias III, fils d'Hipponicos : Εἰκόνες αἵδ' ἵππ[ων] αἱ Πύθια [καὶ Νε]μέαι δὶς | Ἰσθμοῖ τε στεφ[άνους] Καλλία[ι] ἀμφέθεσαν. Au-dessous, un hexamètre évoque avec humour les échecs à Olympie : Σκηπτροφόρ[ō δ' ἄθλον π]ατρὸς πατρώιον ἔχο[ν], «La récompense du Père porte-sceptre, je l'avais déjà dans ma famille». L'allusion aux victoires olympiques des ancêtres, Callias I et II (L. Moretti, *Olympionikai* 103 et 164), est désormais claire ; le Σκηπτροφόρος est donc le Zeus d'Olympie, non celui de Lébadée, comme on l'avait supposé (cf. *Bull.* 1970, 315). Le «post-scriptum» de Callias correspond littéralement au discours que lui fait prononcer (à Sparte en 371) Xénophon, *Hell.* VI, 3, 4. Et, chez le même auteur, le discours de Callistratos d'Aphidna est une attaque en règle contre son collègue d'ambassade : B. y retrouve des allusions précises aux succès et aux échecs de Callias III dans les concours de la période. Quelques mots retrouvés d'une épigramme du premier quart du IVe s. permettent ainsi à B. d'évoquer magistralement le ton dont usaient entre eux les *aristoi* et leurs adversaires.

274. J. Bousquet, *BCH* 116 (1992), 177-196 : *Inscriptions de Delphes*. Publication d'une série de très courtes inscr. ou de fragments, qui prennent de l'intérêt grâce aux rapprochements et aux commentaires de l'éditeur. Je n'en signale que quelques-uns. P. 178-180, Λεύκιππος (sinistroverse, Ve s.), sur un bandeau «qui devrait avoir couronné une stèle de marbre à la mode archaïque, représentant un personnage, à pied ou à cheval». Il pourrait s'agir du fondateur de Magnésie du Méandre, désigné par la Pythie, cf. *I. Magnesia* 17, 36 sqq. — P. 180-183, épigramme, gravée au IVe s. puis regravée au IIe s. *a.C.* (après descellement de la statue de bronze), on aurait retourné la base pour utiliser l'ancien lit de pose et regravé alors le texte) sur la base de l'astronome Callippos de Cyzique (P. A. Hansen, *Carmina* nº 881). — P. 187-8 : deux fragments de décrets pour des hiéromnémons de Chios (IIIe-IIe s. *a.C.*). — P. 188-192, dédicaces et listes agonistiques : révision de *F. Delphes* III, 1, 557 et 549. — P. 194-196, inscr. relatives au trompette Sarapion d'Éphèse ; d'après la révision d'Inv. 1743, le père de Sarapion n'était pas lui-même trompette, mais un χοραύλης ou un πυθαύλης. Voir aussi nos 30, 248, 281.

275. Un volume, intitulé *Delphes. Centenaire de la «grande fouille» réalisée par l'École française d'Athènes (1892-1903)*, constitue les *Actes du colloque Paul Per-*

drizel (Strasbourg, 6-9 novembre 1991), Leiden, Brill, 1992, 377 p. in-8°. Quelques études ont à voir avec l'épigraphie (cf. n^os^ 64, 65, 66); deux autres la concernent directement.

276. D. Mulliez (n° 275), 317-332 : *Un document financier inédit de la fin du II^e^ s. avant n. è.*, publie avec soin un texte lacunaire (25 lignes plus ou moins complètes), de lecture très difficile (cf. fig. 1), gravé sur une base de calcaire autrefois adossée à un mur (l'inscription avait échappé à l'attention «sous les pins qui ont noirci irrémédiablement les marbres de Siphnos»). La prosopographie, certains traits dialectaux et la gravure orientent vers la fin du II^e^ s. *a.C.* Ce document est peu banal dans l'épigraphie delphique. Il s'agit d'un contrat (mention de garants, ἔγγυοι, et, à la fin, de témoins) de prêt ou de location (discussion des deux hypothèses, avec les témoignages actuellement connus pour Delphes), en vertu duquel un particulier, peut-être [Νικαΐ]ος Νίκωνος (l. 4 ; on lit Νικαιο- plus loin l. 24), citoyen delphien, s'engage à effectuer des versements d'argent, exprimés en statères, lors de différents mois, Héraios, Poitropios, puis peut-être Byzios, enfin Ilaios (le total annuel des versements, 60 ou seulement 50 statères, est élevé). L'argent est à verser aux *hosioi* (c'est la plus ancienne mention de ces personnages à Delphes, qui ont ici un rôle dans la gestion financière des biens du dieu, ce que personne n'avait pu soupçonner jusqu'à présent) ; le contrat portait donc sur les *hiéra chrèmata*. M. rapproche alors *F. Delphes* III, 3, 297, ainsi que le texte Inv. 992, dont seul un extrait est connu.

277. Fr. Queyrel (n° 275), 333-348 : *Les acclamations des inscriptions peintes du xyste*. Parmi les inscr. de l'époque impériale découvertes en ce lieu en 1985, à l'occasion des nouvelles fouilles du gymnase (voir *REG* 1986, xx), il y a une vingtaine d'acclamations du type Μέγας Πύθιος Ἀπόλλων, avec ensuite le nom du pythionique, sa catégorie et sa spécialité. S'interrogeant sur le sens de ces acclamations, Q. compare d'abord le cas des évergètes (notamment des agonothètes), des rois hellénistiques et des empereurs, puis réunit les témoignages relatifs à des dieux, à Delphes même et ailleurs, dans des contextes variés (avec le fameux texte relatif à Saint Paul, *Actes* 19, 34). Il conclut, au sujet de Delphes, en insistant justement sur l'aspect agonistique : c'était le dieu qui donnait la victoire. — Une notule (342 et 345) : dans la formule delphique πολείτην τε καὶ βουλευτὴν ἐποίησαν, il ne s'agit pas de «l'élévation à la charge de bouleute», mais de l'octroi (potentiel) d'une citoyenneté donnant droit à la dignité de bouleute.

278. P. Amandry, *Praktika Akad. Ath.* 65 (1990) [1992], 279-317 : *La fête des Pythia*, utilise essentiellement les inscr. pour présenter un tableau précis des préparatifs (envoi des théores, mise en état du stade et de l'hippodrome) puis du déroulement des *Pythia* (sacrifices, concours musicaux et autres), au long des siècles. P. 303-306, à propos de πανήγυρις, qui s'entend en général de la «réunion pour une fête», mais plus particulièrement de l'activité commerciale liée à la fête, cf. L. Robert, *Monnaies Troade* (1966), 22-25.

279. La date de l'archonte Anaxandridas et les relations entre Delphes et Sardes au III^e^ s. n° 493.

280. **Phocide.** — *Phanoteus*. D. Rousset et Ph. Katzouros, *BCH* 116 (1992), 197-215 : *Une délimitation de frontière en Phocide*, publient un bloc de calcaire provenant de Phanoteus, découvert en 1925 entre Chéronée et Hagios Vlasios (site de Phanoteus) et conservé au musée de Chéronée, qui porte deux inscriptions du III^e^ s. *a.C.*, d'après la gravure (excellentes photos fig. 1-4). Dans un premier état, le bloc faisait partie d'une base portant une statue et donnant à lire, dans un cartouche, le nom du personnage honoré (en lettres hautes de près

de 4 cm) : Ἀριστόλα Κάρωνος (discussion sur le nom du père, attesté à Phanoteus même et à Thespies). Ce bloc ayant été lié à un autre bloc sur la droite (observations matérielles), sur lequel se continuait peut-être le cartouche, «il pourrait s'agir d'une base portant les statues de plusieurs membres d'une même famille» (exemples à Delphes, 203, n. 19). — Dans un second état, le bloc fut réutilisé pour recevoir, en lettres plus petites et plus serrées, le texte du jugement (τάδε ἔκριναν) rendu par des arbitres appelés γαοδίκαι (bonne discussion sur ce terme et sur les termes analogues, δασστῆρες, τερμαστῆρες ou τερμασταί, qui évoquent une fonction particulière des arbitres, non une spécialité reconnue à des professionnels), venus d'Élis, au sujet d'un litige territorial entre Stiris au sud et Phanoteus au nord. Les arbitres ont donné gain de cause à Phanoteus : Φανοτέων εἶναι (τὰν χώραν) κατὰ τὰ ὅρια τάδε. Suit la délimitation, avec l'énumération de lieux-dits ou de points remarquables dans le paysage, que les commentateurs ne sauraient naturellement situer sur une carte : le Φωκιών (les edd. envisagent, sans la retenir, l'hypothèse de l'identité avec le *Phokikon*, situé au S.-E. de Phanoteus), Καλυδών et Πέτραχος (toponymes), διόδιος (*hapax*, de même sens que δίοδος, «passage»), λάκκος («citerne» ou cuvette naturelle), σκοπία («guette»), etc. Dix lignes sont conservées, mais l'inscr. se poursuivait sans doute sur un autre bloc. Cette délimitation semble poser une énigme aux commentateurs modernes, car les deux cités en litige étaient isolées l'une et l'autre par la chaîne de l'Hélikon (1300-1500 m), qui forme une frontière naturelle : «N'était l'arbitrage qui la départage de Phanoteus, on ne soupçonnerait pas que, vers le nord, un litige frontalier ait opposé Stiris à sa lointaine voisine». — Mais la notion de «frontière naturelle» était-elle aussi ... naturelle pour les sociétés pastorales de l'Antiquité ?

281. *Élatée*. J. Bousquet (n° 274), 188, revient sur la liste des donateurs pour l'approvisionnement en huile du gymnase, *Bull.* 1976, 314. Ses calculs sur le montant de la somme recueillie (10 mines) et sur le nombre des participants (40, chacun acquittant une somme fixe et uniforme) s'accordent avec ceux de L. Moretti, *Bull.* 1983, 217. B. suppose que les donateurs étaient les *aleiphoménoi* eux-mêmes et que la somme globale correspondait aux besoins estimés pour l'année — hypothèse qui paraît séduisante (voir n° 170).

THESSALIE (Br. Helly)

282. *Colloques*. Préparés par A. Intzessiloglou, les Actes du Colloque international sur la Thessalie antique en l'honneur de D. R. Théocharis (Volos, 29 octobre - 1er novembre 1987) viennent de paraître (546 p. et 117 planches), Δημοσιεύματα τοῦ Ἀρχαιολογικοῦ Δελτίου n° 48, édition T.A.P.A., Athènes 1992. Les quatre premières communications retracent l'œuvre de D. Théocharis, son activité scientifique avant son arrivée en Thessalie (1955), et donnent sa bibliographie. Je recenserai à leur place géographique les contributions intéressant l'épigraphie.

283. *Géographie historique*. Y. Auda, L. Darmezin, J.-C. Decourt, B. Helly, G. Lucas, «Espace géographique et géographie historique en Thessalie», dans *Archéologie et espaces. Actes des Xes Rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, 19-21 octobre 1989*, Juan-les-Pins, 1990, 87-126 : dans cette communication, le groupe lyonnais de recherche sur la Thessalie présente ses travaux sur la région, fondés sur l'utilisation de modèles géographiques d'occupation de l'espace, et il montre comment ces outils d'analyse peuvent contri-

buer à reconstituer l'histoire des cités, leur installation et leurs regroupements possibles par des synœcismes qui peuvent prendre différentes formes, depuis le v^e^ s. jusqu'à l'époque romaine.

284. Un ouvrage collectif intitulé *Topographie antique et géographie historique en pays grec*, collection des Monographies du CRA, n° 7, Éditions du CNRS, Centre de recherches archéologiques, 1992, réunit des contributions de I. Blum sur Érétrie de Phthiotide, L. Darmezin sur la région sud du massif des Chassia (bordure septentrionale de la plaine de Trikkala), B. Helly sur la Dolopie et la région de Karditsa, G. Lucas sur la Tripolis de Perrhébie. J'analyse rapidement à leur place géographique chacun des travaux présentés, et ce qu'ils peuvent apporter à l'étude des inscriptions thessaliennes.

285. Je signale ici une publication pour le grand public préparée par J.-C. Decourt, G. Lucas, B. Helly, L. Darmezin : *Les Dossiers de l'Archéologie : la Thessalie, pays des dieux de l'Olympe*, n° 159, avril 1991. Parmi les nombreuses contributions touchant à l'épigraphie, notons celles de B. Helly, « Les cités antiques de la Thessalie » ; d'A. Doulgeri-Indzessiloglou, « Phères antique » ; d'A. Tziafalias sur Larisa, de S. Katakouta et Y. Toufexis sur Pharsale.

286. *Langue et onomastique.* — J. Chadwick, *Glotta* 70 (1992), 2-14 : *The Thessalian Accent.* Sous ce titre, C. pose un problème qui intéresse le dialecte et de nombreuses formes épigraphiques difficiles. L'hypothèse, riche en développements divers, est que le thessalien aurait possédé très tôt un accent initial d'intensité, provoquant des modifications phonétiques, par exemple pour le nom d'Apollon sous sa forme Ἄπλουν (3-4), le nom de Λάσα pour Larisa, le groupe connu des noms en Ἀστο- valant Ἀριστο- (4, déjà Leumann ; ajouter Vendryes *BSL* 37, 1936, 13 sqq.). D'autres formes s'expliqueraient bien par l'intensité de l'accent initial, ainsi le remplacement du vieux génitif en -οιο par la désinence courte -οι. Des formes difficiles de l'inscription des Basaidai, *SEG* 36, 548, par exemple les finales en -ος/-ον devenant -ες/-εν, etc. Discussion intéressante sur le nom difficile du « tage », ταγός, à propos de la formule κἐν ταγᾶ κἐν ἀταγίαι (Schwyzer 557, 6). Si l'on s'accorde à rattacher le terme au verbe τάσσω, l'alpha long attesté pour le substantif faisait difficulté : l'hypothèse de C. impliquerait un allongement secondaire provoqué par l'accent initial (10-11). [O. M.]

287. Épitaphe de Perrhébie : voir O. Masson, *Bull.* 1992, 178. Au sujet de l'Illyrien Πλάτωρ en Dalmatie, dont on ne connaissait que des transcriptions latines, je rapprocherai, en Thessalie, *IG*, 953, Πλατουρα, épitaphe d'époque impériale ; pour le nom grec Ἄνταλλος (venu de Sicile), il se trouve aussi en Thessalie (stèle inédite de Démétrias).

288. J.-L. Garcia-Ramon, *Glotta* 68 (1990), 133-156 : « Proportionale Analogie im Griechischen : Der Dativus Pluralis der 3. Deklination in den aiolischen und westgriechischen Dialekte », étudie où, quand et comment se sont introduites les formes allomorphes comme les datifs thessaliens en -εσσι.

289. *Monnaies.* P. R. Franke (n° 282), 370-375, « Nero, Apollon und Thessalien » (en grec avec résumé en allemand) présente deux groupes de monnaies d'époque impériale. Le premier est représenté par la monnaie thessalienne datée du règne de Néron avec la légende στρατηγοῦ Λαούχου et la signature d'Ἀτείμητος, dont l'étude a été faite aussi par E. Thomas, *Bull.* 1991, 312. Mais F. identifie la figure comme une représentation thessalienne d'Apollon Lykeios et voit dans Atimétos l'auteur de la statue, non de sa reproduction : il serait le sculpteur connu par *IG*, XIV, 1716. Pour E. Thomas, il s'agit de l'Apollon Didymeios signé par le bronzier milésien Démétrios, fils de Glaucos, ce qui me paraît plus

convaincant. Le second groupe de monnaies représente une tête de femme avec la légende Εἰρηνὴ Σεβαστή. F. l'identifie comme une personnification de la Thessalie ; développement sur l'ethnique Σεβαστῆοι (il ignore sur ce point L. Robert, *A travers l'Asie Mineure*, 1980, 217-219, n. 76), et sur l'idéologie de la *Pax Augusta* sous Néron.

290. *Rapports avec la littérature* : voir n° 256.

291. *Ainianes*. P. Pantos, *Arch. Delt.*, 42, 1987, paru en 1992, Chron., 240, et Colloque Théocharis (n° 282), 414-421, rend compte des découvertes faites sur l'acropole hellénistique de Kotroni près de Périvoli Phthiotidos (vestiges d'époque paléochrétienne, avec une inscription). Sur un bord de jarre, l'inscription ΑΡΙΣΤΕΑΣ, que P. rapproche de l'ethnique ΑΡΙΣΤΕΑΤΑΙ de *IG*, IX, 2, 6. Les travaux engagés sur le site ont été recensés dans la Chronique des fouilles du *BCH* 112 (1988), 642, et 113 (1989), 634 (dans cette dernière notice, l'identification présentée avec une ville appelée Linida doit venir d'une incompréhension du complément Αἰνίδα, «d'Ainide, le pays des Ainianes» en grec moderne).

292. *Malide*. De Moschokarya Phthiotidos (au Sud du lac Xynias, sur le versant dominant la vallée du Sperchios) provient une stèle funéraire publiée par P. Pantos, *Arch. Delt.*, 42, 1987, paru en 1992, Chron., 240. — Voir aussi n^{os} 82, 83.

293. *Dolopie et versant thessalien du Pinde méridional*. B. Helly (n° 284), 49-91, reprend l'analyse géographique de Tite-Live, 32, 13, 10, narrant le raid étolien effectué contre des cités d'Hestiaiotide dans l'été 198 av. J.-C. Partie de la vallée du Spercheios, cette bande étolienne prit les deux principales cités des Dolopes, Ktiméné et Angéai, échoua devant Métropolis et Kallithéra, puis reprit la route à travers la montagne, par les *vici* de Teuma et Kelathara, et en pillant enfin les cités d'Ekarra, Xyniai et Kypaira avant de revenir à son point de départ. L'étude géographique des passages possibles à travers le Pinde aboutit à une reconstitution de l'itinéraire très différente de celles qu'avaient proposées F. Stählin et Y. Béquignon. On peut en déduire plus précisément les localisations de Ktiméné et Angéai, et celle des cités d'Achaïe Phthiotide située sur le lac Xynias : celui-ci est considéré, dans l'antiquité, comme faisant partie de l'Othrys, donc de l'Achaïe, non du Pinde ; en conséquence, il faut déplacer plus à l'Ouest la frontière entre cette partie de la Thessalie et la Dolopie, conformément à ce que dit Strabon, IX, 5, 17. Ces conclusions ne sont pas sans incidence sur le classement, dans le nouveau Corpus et dans ce *Bulletin*, des cités considérées : O. Kern avait en effet classé dans la section Achaia Phthiotis de *IG*, IX, 2 aussi les cités de Dolopie, Ktiméné et Angéai. Il faut désormais traiter comme un chapitre à part ce qui concerne la Dolopie proprement dite. H. tente également de rendre compte de la situation des cités de la plaine, à partir d'une confrontation entre la liste des théorodoques de Delphes (col. III, l. 26-30), qui donne la séquence Kiérion, Ortha, Kélaitha, Méthylion, Métropolis, et les données archéologiques récentes (v. ci-dessous).

294. *Ktiméné*. B. Helly (n° 293) rejette la localisation de cette cité antique des Dolopes au site désigné par O. Kern dans *IG*, comme « Ignota urbs prope vicum Dranitsa », puis par F. Stählin (le village a évidemment pris depuis le nom de Ano Ktiméni). Ce site n'est pas celui d'une cité antique, mais d'un établissement dépendant. La cité de Ktiméné doit être située au site antique de Rentina, plus à l'Ouest dans le Pinde. Des inscriptions y ont été trouvées autrefois, et récemment encore par C. Indzessiloglou.

295. *Angeai*. B. Helly (n° 293) recense les témoignages historiques et épi-

graphiques sur cette cité, et propose de la localiser à l'important établissement antique de Loutropigi (anc. Smokovo).

296. *Ménélaïs*. B. Helly (n° 293) reprend l'hypothèse de Stählin sur la localisation de cette cité à Kastania, sur la ligne de partage des eaux entre le Pinde méridional et la vallée de l'Achélôos ; voir aussi n° 302.

297. *Achaïe Phthiotis. Thèbes de Phthiotide*. A. Dina, *Arch. Delt.* 40, 1985, paru en 1990, *Chronika*, 218-221, publie une série d'inscriptions funéraires trouvées dans les fouilles de Néa Anchialos : deux sont d'époque hellénistique, l'épitaphe d'un citoyen de Chalcis (au vocatif), Μενεκράτη Ἀμμωνίου Χαλκιδεῦ χρηστὲ χαῖρε et celle d'une Σίμα Αἰσχίνα, les autres d'époque romaine ou paléochrétienne, dont le μνημῖον d'un Εὐσέβιος πραγματευτὴς Τεναίδιος (l'ethnique de Ténédos). — Voir aussi n^{os} 755, 756.

298. *Ekkara*. B. Helly (n° 293), propose de localiser Ekkara au site antique de Kaïtsa, sur la rive occidentale du lac Xynias, qui était pour Kern Angéai et pour Stählin Kypaira. Les n^{os} 223-229 de *IG*, IX, 2 (classées sous le titre Angéai) devraient être attribués désormais à Ekkara, ainsi sans doute que les n^{os} 230 et 231, trouvés à Dranitsa, qui ne peut être Ktiméné et ne paraît pas avoir été une cité, mais un petit établissement dépendant, un *vicus* comme ceux que mentionne Tite-Live dans son récit.

299. *Kypaira*. B. Helly (n° 293) propose de localiser cette cité d'Achaïe Phthiotide à l'Ouest du lac Xynias, dans la vallée de la Papista, au site repéré par Y. Béquignon à Kydonia-Paléo-Giannitsou (*La vallée du Spercheios*, 326-328).

300. *Phthiotide*. J.-C. Decourt, *La vallée de l'Énipeus en Thessalie. Études de topographie et de géographie antique*, 252 p. et 42 planches de cartes et photographies, *BCH, Suppl.* XXI, 1990, a étudié la distribution des établissements antiques de cette région, partagée entre la Phthiotide et la Thessaliotide. D. présente les résultats de sa recherche, en s'appuyant sur une relecture des textes antiques et un classement des sites archéologiques et en visant à repérer les établissements de cités et leurs territoires. Soulignons ici que cet ouvrage n'était pas destiné à présenter le catalogue des sites prospectés, dont plus de la moitié sont nouveaux ; les matériaux de l'étude sont naturellement entrés dans les recensements des Éphories concernées, et sont conservés en archives à Lyon. Le travail de D. apporte des éléments indispensables à l'établissement du corpus des inscriptions thessaliennes : identification de la cité de Phyllos (Magoula Paliambélia), localisations nouvelles pour Peirasia (site antique près de Sykeai au bord des Révénia), Limnaion (à Vlochos, et non à la ruine isolée placée au sommet de la colline de Métamorphosis), Palaipharsalos (site antique de Xylades, au point où l'Énipeus quitte le massif de l'Othrys). Les inscriptions trouvées sur place seront présentées prochainement dans un volume qui est chez l'imprimeur. — Voir la recension développée de D. Rousset, *Rev. Arch.* 1992, 407-410.

301. *Pharsale*. L'étude de J.-C. Decourt consacrée à *IG*, IX, 2, 235, « Décret de Pharsale pour une politographie », *ZPE* 81 (1990), 163-184, a déjà été signalée *Bull.* 1991, 191 et 320. Il faudra revenir sur les questions posées par ce texte ; J. Ducat, par lettre, confirme l'interprétation esquissée par Heuzey et retenue par D. : il s'agit d'attribution de terres et d'intégration d'un groupe de pénestes dans le corps civique ; il reprend ce texte dans l'étude qu'il achève sur les pénestes thessaliens.

302. *Thessaliotis. Kallithéra?* Au monastère d'Agios Ioannis près d'Apidia, B. Helly (n° 293) a contrôlé le lieu de provenance de la pierre *IG*, 271, et précise les informations données par Kern à ce sujet. Une cité antique devrait se trouver dans le secteur d'Apidia : ce pourrait être Kallithéra, qui n'est pas à Kallithiro (anc. Rousso), comme l'avait pensé F. Stählin, une identification que G. Intzessiloglou élimine définitivement dans sa communication au Colloque de Volos 1987 (n° 282), 423-429, en montrant, à partir des trouvailles numismatiques en particulier, que l'établissement de Kallithiro a été détruit et abandonné avant la fin du III^e^ s. av. J.-C.

303. G. Intzessiloglou, *Arch. Dell.*, 40, 1985, paru en 1990, Chron., 194-195 (repris par A. Pariente, *BCH*, 116, 1992, Chron., 895), signale la découverte d'une nécropole hellénistique à 2 km d'Apidia ; je ne crois pas qu'il s'agisse de Ménélaïs, qui, selon les indications de Stählin, était près de Kastania, ce qui n'est pas impossible ; mais le site correspondant est situé beaucoup plus à l'Ouest et en altitude (cf. n° 296).

304. *Ortha.* Le site antique de Kedros doit être identifié comme étant celui d'Ortha de Thessaliotide, cf. B. Helly (n° 293), grâce à la découverte de monnaies de bronze avec l'ethnique Ὀρθιέων. Sur le site même a été trouvée une stèle votive de type « à trou carré » que publie G. Intzessiloglou, *Arch. Dell.* 42, 1987 (1992), Chron. 272, avec une inscription du III^e^ s. av. en dialecte, - - Σ Θεονόστειος [ἱερητ]εύσας Ἄπλουνι.

305. *Itonion.* Au village de Mélissochori Karditsas (anc. Kouvanades). G. Intzessiloglou (n° 303), Chron. 197, signale la découverte de cinq fragments inscrits d'époque romaine (peut-être des actes d'affranchissement) qui proviennent sans doute du sanctuaire d'Athéna Itonia à Philia.

306. *Pharkadon?* Au village de Klokoto, où se trouve la ruine antique identifiée (à tort selon moi) avec Pharkadon, une stèle funéraire d'époque romaine publiée par A. Tsiafalias, *Arch.Dell.* 42, 1987, paru en 1992, Chron., p. 285-287.

307. *Hestiaiotis. Métropolis.* G. Intzessiloglou (n° 303), Chron. p. 195 : dédicace Διὶ Ὁμολοίοι, première attestation de cette épithète à Métropolis.

308. *Trikka.* B. Helly, « Décret de Trikka pour Orthotimos de Tylissos », *BCH* 115 (1991), 325-343 : texte français de l'étude signalée *Bull.* 1991, 327.

309. De Prinos Trikkalon (au pied du Pinde à l'Ouest de Trikkala), A. Tsiafalias, *Arch. Dell.* 40, 1985, paru en 1990, Chron., 206, publie une dédicace dialectale du IV^e^ s. av. à Poséidon.

310. *Aiginion et région de Chassia.* L. Darmezin a publié deux comptes rendus de la prospection effectuée ces dernières années dans cette région au Nord et Nord-Ouest de Trikkala, « Αρχαιολογικές έρευνες στην περιοχή Πλατάνου Τρικάλων », (Πρακτικά 2ου Συμποσίου Τρικαλινών Σπουδών, 9-11 Νοεμβρίου 1990), *Trikalina*, 11, 183-204 et « Sites archéologiques et territoires antiques du massif des Chassia » (n° 284), 139-155. Outre la présentation de la distribution des vestiges antiques dans cette partie de la Thessalie qui était restée pratiquement inexplorée, D. peut confirmer la localisation d'Aignion à Kalambaka.

311. *Crannon.* Fausse provenance de dédicaces à Poséidon, cf. n° 322.

312. A. Tsiafalias (n° 309), Chronika, 207 publie une stèle funéraire avec un nom incomplet, Δο[ύ]τα, forme sans doute dialectale pour Δώτα (le masculin est attesté).

313. Le même (n° 306), Chronika, 287 fait connaître une dédicace aux Grâces, Μνασιμάχα Φοξίνου ἡ ἱέρεια τῆς Ἀρτέμιδος ἀνέθηκε Χάρισι, et deux autres fragments d'inscriptions.

314. *Atrax*. A. Tsiafalias (n° 309), Chronika, 205-206, publie deux dédicaces, dont un *naïskos* avec représentation d'un quadrige, offert par un Πανείρο[υν - -], et des stèles funéraires. D'autres stèles sont publiées par A. Tsiafalias, *Arch. Delt.* 42, 1987, paru en 1992, Chron., 285-287, avec encore une série de noms intéressants : n° 5 'Αμευσοπολίς, n° 20 Θάριψ, n° 21 Παννυχίς, n° 22 Χόρτος.

315. *Argoussa*. A. Tsiafalias (n° 306), Chronika, 287 : stèle funéraire en dialecte, épitaphe de Δικαία Μικριουνεία.

316. *Phères*. A. Intzessiloglou, *Arch. Delt.* 42, 1987, paru en 1992, Chronika, rend compte de nombreux travaux archéologiques sur le territoire de Vélestino. P. 260, elle signale des tuiles marquées Χαριξένου, Γοργίλου, Μενωνίδου, Κλεοδήμου (peut-être les fabricants) et une stèle à couronnement triangulaire de type phéréen avec 'Αστομάχα 'Ερμάου. Parmi les trouvailles fortuites provenant de Vélestino, A.I., *ibid.*, p. 271, publie une dédicace aux Moires, 'Αστολ- Μοιραῖς Πατρούαις ὀνέθεικ[ε]. Enfin au village de Kokkina, on a retrouvé la pierre *IG*, IX 2, 397, dont A.I. améliore la lecture : Λειτορεύοντος τοῖ 'Ασκαλαπηοῖ *(sic)* Ζουίλοι Τιμουνείοι, μεινὸς Θυίοι, Ζουπυρο- ; il semble que le graveur n'ait jamais achevé l'inscription, qu'il a laissée en l'état.

317. *Larisa*. Décret d'Athènes pour Oxythémis de Larisa, cf. *Bull.* 1991, 230.

318. A. Tsiafalias (n° 282), 392-397, fait connaître un décret établissant une souscription, ἐπανγελία, pour la réparation ou la reconstruction des remparts, περ τᾶς ἐπισκευᾶς καὶ κατασκευ[ᾶς - -] (l. 9 et 15) : les citoyens s'engagent à fournir leurs contributions en nature, c'est-à-dire des lots de briques. T. date ce texte des années qui précèdent la troisième guerre de Macédoine, entre 179 et 172 av. et il identifie le stratège Pollichos mentionné là comme le petit-fils de Πόλλιχος Φρύνου Γομφεύς qui fut stratège en 180 av. Mais la construction du texte reste encore peu claire.

319. T. Dorandi, *ZPE* 84 (1990), 124-138 : Philon de Larisa, sa mort d'après Philodème (archontat de Nikétès à Athènes).

320. A. Tsiafalias (n° 309), Chronika, 206 : une dédicace à la Mère des dieux κατὰ πόταγμα.

321. A. Tsiafalias (n° 306), Chronika, 287-288 : stèles funéraires trouvées à Larisa et dans les villages des environs : je note en particulier une stèle avec triple épitaphe Αἰνοπάθη Θέρσωνα πρὶν ἥβης μέτρον ἱκέσθαι Κρανοπολὶς μητὴρ τῶιδε τάφωι κτέρισεν, 'Απολλουνία Εὐδαμεία et Θέρσουν Θερσούνδαιος, une autre avec le nom 'Αντίρρας Εὐδεξίειος, et deux stèles d'affranchis : 1) Σέξτε Οὐέτιε Σέξτου (nom au génitif qui précise, comme à l'habitude, ἀπελεύθερος) ἀπελεύθερε Βίθυ (vocatif de Βίθυς) ἥρως [χρηστὲ] χαῖρε ; 2) ΞΩΕΣ Δημοκ[ρα]τήα ἀπελευ[θ]έρα, dont le texte n'est pas clairement établi : pour le premier nom, on peut penser à Σῶος avec une graphie -ες (qui n'est pas sans exemple à l'époque impériale, cf. *IG*, 791), mais on attend aussi avant ἀπελευ[θ]έρα un nom à génitif, à moins que l'on ait l'adjectif δημοσία.

322. Nikaia (environs de Larisa). D. Kontogiannis (n° 282), 381-391 : Ἴμψιος, Ποσειδὼν ὁ Ζύγιος, rectifie la lecture d'une dédicace publiée par N. Giannopoulos, *Arch. Eph.* 1931, Chronika, 179 : il y retrouve l'épithète Ἴμψιος, qui a été enregistrée par Hésychius, faussement attribuée à la Syrie, mais dont K. établit sans conteste l'origine thessalienne. Il la retrouve ou la restitue dans trois autres dédicaces publiées par le même Giannopoulos, *Arch. Eph.* 1930, 103-104, n^{os} 1, 2 et 3. Tout le groupe vient du village de Nikaia (anc. Nebegler), et non, comme le pensait Giannopoulos, de Larisa (pour la pierre publiée en 1930) ou de Crannon

(pour les pierre publiées en 1931). K. y associe une autre dédicace, Giannopoulos *Arch. Eph.* 1934, Chronika, 1, n° 4, à Poséidon Ζευξάνθιος, épithète qui n'est pas d'origine macédonienne, comme on l'a soutenu jusqu'à présent. Le n° 2 de Giannopoulos est daté par la mention de kômarques éponymes, κουμάρχουν ἐόντουν ; K. propose de considérer l'établissement antique de Nikaia comme une *kômé* à la limite sud du territoire de Larisa, et il l'identifie, avec beaucoup de vraisemblance à mon avis, à Χάλκη τῆς Λαρισαίας connue par Étienne de Byzance d'après Théopompe (*FGH*, 115, F 34). K. établit le caractère agricole du culte de Poséidon à Χάλκη (c'est le dieu de l'attelage au joug), et il attribue enfin à cette kômé deux stèles funéraires d'époque impériale trouvées à Nikaia, l'une publiée *IG*, IX 2, 958 et l'autre *Arch. Delt.* 29, 1973-74, Chronika, 582 (par K. Gallis = *SEG*, 29, 535) dont il rectifie la lecture.

323. *Mopsion*. A. Tsiafalias (n° 309), Chronika, 207 : au village de Gyrtoni, faussement identifié à Gyrton, et qui doit être une *kômé* de Mopsion, deux stèles funéraires.

324. *Kerkinion* ? A Kastri Agias, A. Tsiafalias (n° 309), Chronika, 207, signale la découverte d'une dédicace Εὐδεξιάδας Βύλειος Ποτείδουνι Πατραγενεῖ ; la typologie est celle des stèles « à trou carré » qui est normalement d'époque classique (T. date l'inscription du IIIe s. av.) ; l'adjectif patronymique doit venir de la forme éolienne d'un nom attesté, Γύλις ou Γύλος.

325. *Perrhèbie. Malloia* ? D'Evangelismos Elassonos (le Palaiokastro d'Evangelismos correspond au site de Malloia), A. Tsiafalias (n° 309), Chronika, 205-206, fait connaître deux stèles funéraires. Le texte de la première doit être rectifié : il faut écrire Λουκίαν Ἰνγένουαν (pour Ἰνγένουαν) τὴν ἑαυτῶν θυγατέρα Λούκιος Γέλλιος [κ]αὶ Καλπουρνία Ἰνγένουα ; pour la seconde Νεικασιπολὶ (les noms féminins en -πολις sont accentués sur la finale) Χαριδήμου γυνὴ ἡρωῖ χαῖρε, avec le vocatif du féminin ἡρωΐς, qu'on oublie trop souvent.

326. *Tripolis de Perrhèbie*. G. Lucas (n° 284), 93-107 (n° 285), 87-126, expose les résultats de ses recherches dans la région. Voir aussi, du même auteur, « Témoignages antiques sur les cités de la haute vallée du Titarèse », *Thessaliko Himérologio*, 22, 1991, 101-119 [en grec] et « Tripolis de Perrhébie », in *Arch. Delt.* 42, 1987, paru en 1992, Chronika, 290-291 [en grec]. Propositions pour l'attribution des inscriptions aux différentes cités, dans la perspective de la constitution du corpus épigraphique.

327. K. Liampi, Ein numismatisches Zeugnis für den Bund der perrhaibischen Tripolis im zweiten Viertel des 4. Jh. v. Chr., *Jahrbuch Numism.* 40, 1990, 11-22, attribue à cette fédération de cités deux monnaies de bronze de collections privées avec la légende ΤΡΙΠΟΛΙΤΑΝ, frappées dans la première moitié du IVe s. sur le modèle des monnaies de la confédération chalcidienne. Elle voit dans ces émissions le signe d'une brève période d'indépendance que les trois cités de la Tripolis auraient connue vis-à-vis de la Macédoine comme de la Confédération des Perrhèbes à cette époque. Elle considère en conséquence qu'il faut réviser l'interprétation et la chronologie actuellement acceptées pour l'avancée de la domination macédonienne dans le Nord de la Thessalie, fondée sur le témoignage d'une inscription latine du règne de Trajan (publiée par Wace et Thompson, *ABSA*, 17, 1910/11, 193-204) et la liste des délégués perrhèbes dans une dédicace d'Elasson (B. Helly, *La Thessalie*, Actes du colloque 1975, 1979, 179 sqq.).

328. *Azoros*. A. Tsiafalias (n° 306), Chronika, 279, publie des trouvailles faites dans un secteur de la commune de Milia Elassonos, qui était sans doute, d'après

G. Lucas, une *kômé* d'Azoros (cf. nº 284). On doit signaler un superbe sarcophage sculpté avec une Amazonomachie, et plusieurs stèles funéraires. Sur trois d'entre elles les inscriptions sont conservées : 1) Ἀπολλώνις (il s'agit d'un masculin Ἀπολλώνιος) καὶ αἱ ἀδελφαὶ Κάσσανδρον τὸν πατέρα καθὼς διετάξατο μνείας χάριν ἥρως χρηστὲ χαῖρε, 2) Ἀντίμαχος Εὐμήλου, 3) Εὔμηλος Μενάνδρου καὶ Μένανδρος Εὐμήλου.

329. *Pythion*. A. Tsiafalias (nº 306), Chronika, 289, publie une épitaphe : Διονύσιον τὸν ἴδιον υἱὸν Μάντα μνήμης χάριν.

330. *Doliché*. A. Tsiafalias (nº 306), Chronika, 289, publie une épitaphe : Ἐπάγαθος Μαρκίᾳ τῇ γλυκυτάτῃ συμβίῳ μνείας χάριν.

331. *Askyris*. G. Lucas, « Askyris, une cité dans le Bas-Olympe », *ZPE* 89 (1991), 135-144, pl. XI-XII, propose de situer la petite cité d'Askyris, maintenant connue par trois témoignages épigraphiques, au nord-ouest d'Elasson, au village de Sparmo, hors de toute voie de passage permettant de tourner autour de l'Olympe. Ainsi s'explique qu'elle ne figure pas dans les itinéraires militaires, en particulier celui des troupes romaines en 169 av. Réexaminant cet itinéraire, L. conteste, sur la base de la toponymie, l'identification du camp romain d'Eudierum avec la forteresse de Ditnata. Il établit enfin qu'Askyris a été absorbée par Olosson au début de l'époque impériale.

332. *Magnésie. Démétrias*. P. Marzolff (nº 282), 337-348 : *Zur Stadtbaugeschichte von Demetrias*, donne une synthèse de ses recherches sur l'histoire architecturale et l'urbanisme de la ville.

333. B. Helly (nº 282), 349-365 : « Stèles funéraires de Démétrias : recherche sur la chronologie des remparts et des nécropoles méridonales de la ville », réexamine la chronologie de l'enfouissement des stèles peintes de Démétrias et celle de l'enceinte de la ville. Il conclut que la première hypothèse que le fouilleur, A. S. Arvanitopoulos, a présentée puis éliminée, ouvrant ainsi la porte à un faux débat, est la seule qui doit être retenue : le matériel disponible dans la ou les nécropoles proches du rempart Sud a été utilisé pour remettre en service une partie au moins de la muraille et notamment les tours proches du bord de mer, qu'il fallait transformer en plates-formes d'artillerie de gros calibre (après la réforme de l'artillerie qui se produit à la fin du IIe et au début du Ier s. av.) pour tenter de parer à la menace que représentait la flotte de l'amiral de Mithridate, Métrophanès, en 88 av. J.-C. On doit donc descendre de 100 ans le *terminus ante quem* fixé pour la série des stèles, l'histoire des traditions hellénistiques des ateliers de marbriers à Démétrias et celle des représentations peintes. H. publie plusieurs photographies de stèles, et fait connaître une stèle du Ier s. av. qui avait été simplement signalée par Arvanitopoulos, *Praktika 1908*, p. 201, avec une épitaphe Εὐμήλα Ἀμωμήτου ἡ καλουμένη καὶ Λοκρίς.

334. V. von Graeve et B. Helly, font le point sur les travaux consacrés aux stèles peintes dans « Recherches récentes sur la peinture grecque : documents, techniques interprétations », in *Datation-Caractérisation des peintures pariétales et murales*, Cours post-gradué européen 4, PACT vol. 17, 1987, paru en 1991, 17-33.

335. *Goritsa*. Sous la direction de S. C. Bakhuizen est paru un très beau volume, consacré aux travaux que B. et ses collaborateurs ont menés sur le site de *Goritsa, A Greek City of the Fourth Century*, 1992. On ne peut que se réjouir de voir apparaître désormais des travaux précis et documentés consacrés à l'architecture militaire en Thessalie, spécialement aux fortifications des cités (voir ci-dessus, nº 284, l'étude d'I. Blum sur les fortifications d'Érétrie d'Achaïe Phthiotide). Compte tenu de la chronologie des constructions et de l'implanta-

tion de Démétrias, l'interprétation historique de l'établissement de Goritsa reste l'objet d'une interrogation : «the fully developped civic life of the Goritsa city was restricted to the duration of one generation» (p. 316). Je me demande depuis longtemps si cet établissement n'aurait pas été en réalité, le point d'appui indispensable à la construction même de Démétrias, qui a dû s'étendre aussi sur de nombreuses années, presque une génération, dans un contexte politique et militaire difficile. L'épigraphie a sa place dans ce volume, p. 304-305, grâce à G. J. M. J. Te Riele qui reprend la présentation de la stèle avec le nom au génitif Ὥρου, *Arch. Delt.* 1972 (paru en 1977), Chron., 408-410, interprété comme anthroponyme, et non pas comme le nom de la divinité égyptienne elle-même, ce qui, dans le contexte de la trouvaille faite en 1931 dans la nécropole proche de la porte occidentale, paraît le plus raisonnable. On trouve, p. 306, le rappel de la publication, faite également par T. R., *ibidem*, de l'inscription Διὸς Μειλιχίου gravée sur une paroi à l'entrée de la petite grotte aménagée qui servait de sanctuaire à ce culte.

336. A. Intzessiloglou, *Arch. Delt.* 42, 1987, paru en 1992, Chron., 251 publie un grand naïskos avec l'épitaphe Ἄνδρων Εὐπόρου ἥρως χρηστὲ χαῖρε.

337. Dans la publication (que je connais par H. W. Pleket) faite par H.-R. Apostolides, d'un journal d'un certain A. G. Saris, Ἡμερολόγιο Σχολαρχείας · Νεβεγλερ 1905-1906, p. 10, on trouve la transcription (qui n'est pas interprétable en l'état) d'une inscription antique que Saris, instituteur à Nikaia (cf. nº 322), a copiée à Volos.

338. *Pélion*. D. Themelis, *Die Musikforschung* 42, 1989, 315-325, *Zwei neue Funde allgriechischer Musik aus Laureotike und aus Pelion*, étudie, 315-325, une inscription inédite du Musée de Volos provenant de la région de Milies. Je note que dans cette région se trouvait précisément le sanctuaire d'Apollon Koropaios, où fonctionnait un oracle célèbre et où se déroulaient régulièrement des cérémonies religieuses avec panégyries (cf. *IG*, IX 2, 1105) : telle doit être la véritable provenance de l'inscription.

GRÈCE DU NORD-OUEST ET ILLYRIE MÉRIDIONALE (P. Cabanes)

339. *Thermos*. — I. A. Papastolou, *Ergon* 1990 (1991), 45-49, qui a dégagé la *stoa* orientale, signale une inscription portant le nom des stratèges du *koinon* étolien, Dorimachos et Scopas, sans en donner ni le texte ni la photographie.

340. *Ambracie*. - J. Bousquet (nº 273), 596-606, donne une lecture nouvelle de l'épigramme du *polyandrion* d'Ambracie, *Bull.* 1992, 19 ; il situe l'inscription au plus tôt au milieu du VIe s. ou plus tard. Elle aurait été gravée après la mort ignominieuse d'Ambraciotes envoyés escorter une ambassade venue de Corinthe et massacrés par les enfants des *Pyraiboi* ; J. B. estime qu'il s'agit «d'un clan local qui a intercepté l'ambassade et son escorte entre Ambrakos et Ambracie». Le nom n'est pas connu jusqu'ici : s'agirait-il d'une subdivision de la cité d'Ambracie, qui serait en état de guerre civile, ou d'un groupe extérieur à la cité aux confins de l'Amphilochie, de l'Acarnanie, voire de l'Étolie ? J. B. rapproche cet ethnique de celui des *Peraiboi*, voisins de Dodone, *Iliade* II, 749-750. — Voir nº 218.

341. L. Lacroix, *BCH* 116 (1992), 157-176, parmi les offrandes à l'Apollon de Delphes, s'intéresse notamment à l'âne d'Ambracie (Pausanias X, 18, 4),

offrande qui rappelle les liens entre Ambracie et Apollon comme l'a montré le règlement frontalier entre Ambracie et Charadros, *BCH* 109 (1985), 499-544.

342. Ch. Tzouvara-Souli publie en grec un guide d'Ambracie, sous le titre *Αμβραχία*, Arta, 1992, 220 p., premier volume d'une collection d'Études sur Arta ; œuvre de vulgarisation, ce livre rendra bien des services, mais il ne prétend pas être exhaustif : ainsi, p. 205, voulant présenter quelques Ambraciotes célèbres, T.-S. mentionne un olympionique d'Ambracie, Léon, connu par Pausanias VI, 3, 7, mais on pourrait y ajouter, avec L. Moretti, Sophron vainqueur au stade en 432 *a.C.*, Tlasimachos, vainqueur au bige en 296 *a.C.*, Andromachos vainqueur au stade en 60 *a.C.* ; T.-S. utilise bon nombre d'inscriptions d'Ambracie, parfois avec illustration (lamelles de plomb, fig. 35 ; stèles, notamment fig. 43 : la première ne porte pas Γάρων,mais Ἰάρων, comme l'avaient déjà relevé J. et L. Robert, *Bull.* 1968, 316 ; la statuette d'Apollon (fig. 56) conservée au Louvre et portant la consécration faite à Zeus par Étymoklédas viendrait peut-être d'Ambracie ; les textes de dédicaces, 171, doivent séparer les deux premiers bénéficiaires, Σωτῆρι, Διί, comme nous l'avons indiqué (*BCH*, 109, 1985, 755) ; ce n'est pas la mention d'un Zeus Sôter, mais d'Apollon, désigné par sa seule épiclèse Sôter, et de Zeus, qui précède Aphrodite.

343. *Épire et Illyrie méridionale.* — Le volume *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité, II*, Actes du IIe Colloque international de Clermont-Ferrand réunis par P. Cabanes, Paris, de Boccard, 1993, 284 p. rassemble vingt-neuf communications dont plusieurs concernent l'épigraphie. Sur l'onomastique, voir nº 180.

344. *Dodone.* — C. de Simone (nº 343), 51-54, donne notamment une intéressante interprétation de l'ethnique *Thesprôtos* qui signifierait étymologiquement «attribuito dal divino», en liaison avec le sanctuaire oraculaire de Dodone, qui est thesprôte jusqu'au Ve siècle. — Dédicace nº 83.

345. S. Dakaris, A. Ph. Christidis, J. Vokotopoulou (nº 343), 55-60, font connaître les lamelles oraculaires qui ont des liens avec les villes de la région septentrionale voisine : deux viennent d'Apollonia, une des Bylliones, une mentione Épidamne, une vient d'Onchesmos, une des Chaones (déjà publiée) une de Chémara (Himara), deux d'Oricos dont une déjà connue. Celle des Bylliones mérite qu'on s'y arrête : J. Vokotopoulou la date de *c.* 360-340, par comparaison avec la lettre gravée sur une lamelle de plomb trouvée au Dipylon du Céramique et datée de l'année 313/12 *a.C.* ; mais est-on sûr d'une uniformité des caractères employés d'un bout à l'autre du monde grec au IVe siècle ? Les auteurs en concluent qu'il «s'agit de la plus ancienne mention épigraphique des Bylliones, comme habitants d'une cité-État et pas d'une fédération, puisque le *Koinon* des Bylliones apparaît pour la première fois au dernier quart du IIIe siècle». Ce raisonnement ne supporte pas la comparaison avec ce que nous savons par exemple des Molosses : dans le décret le plus ancien de Dodone daté du roi Néoptolème Ier (370-368), publié par D. Evangélidis, *Arch. Ephem.* 1956, 1-13, les Molosses n'apparaissent qu'à travers le roi de la dynastie éacide et le prostate des Molosses, alors que les textes suivants utilisent la formule «le *Koinon* des Molosses a donné la *politeia*» ; il en va de même pour les Acarnaniens avant le texte de Xénophon, *Helléniques*, IV, 6, 4 qui fait état d'une ambassade envoyée par Agésilas au *koinon* des Acarnaniens en 389, et pour les Étoliens avant l'inscription de l'agora d'Athènes (M. N. Tod, II, 137) datée de 367/6. L'absence de la mention du terme *Koinon* ne préjuge pas de sa non-existence. Ce texte, probablement antérieur à la fin du IVe siècle, fait connaître une commu-

nauté des Bylliones qui interroge l'oracle pour savoir à quel dieu il est préférable d'offrir des sacrifices pour la sauvegarde des biens (individuels et collectifs sans doute, l'expression étant vague περὶ παμπασίας). Ce témoignage ne permet pas d'opposer la communauté des Bylliones et une cité de Byllis ; en revanche, il est très précieux d'apprendre que les Bylliones consultent l'oracle, en tant que collectivité indépendante, avant la fin du IVe siècle. Ils existent, dès cette époque, indépendamment d'une collectivité plus large des Atintanes, comme on avait pu en émettre l'hypothèse précédemment.

346. F. Salviat (n° 343), 61-64, étudie une tablette oraculaire de Dodone publiée par S. I. Dakaris, *Praktika Arch. Het.*, 1968, 42-59 ; il restitue, l. 4 B, le terme γαῦλος, le bateau, et interprète avec raison, l. 5 A, ἐμπορεύεσθαι ἀπὸ τῶ ἀργυρίο comme « engager de l'argent dans le négoce ». Pour F. S., la lamelle contient deux questions et deux réponses : Timodamos demande d'abord à Zeus s'il est bon pour lui de faire du commerce en engageant son argent ; la première réponse lui conseille d'habiter la ville, d'y tenir boutique, d'y faire commerce et de céder sa part du *gaulos* ; le pèlerin revient à la charge pour s'assurer s'il peut faire commerce sur terre et sur mer et l'oracle précise : « faire commerce, en faisant circuler des marchandises, sur terre et sur mer ; en vendant et en achetant ».

347. *Apollonia*. — P. Cabanes (n° 343), 145-153, étudie l'inscription d'Olympie publiée par E. Kunze, *Olympia Bericht* V, 1956, p. 149-153 (*SEG* XV, 251 ; P. A. Hansen, *Carmina* n° 390) et connue auparavant grâce à Pausanias V, 22, 2-4, inscription qui commémorait la victoire des Apolloniates sur Thronion remportée avant le milieu du Ve siècle ; par comparaison avec la frise Est du trésor de Siphnos à Delphes, il propose de placer les statues qui surmontaient l'inscription de telle façon que Zeus ait à sa droite Éos et les champions troyens, alors que Thétis et les Achéens étaient à sa gauche dans cette scène inspirée de l'*Aethiopis*. La cité d'Apollon ne pouvait donner sa sympathie qu'aux héros qui défendaient la cité d'Ilion. Importance de la légende troyenne à Apollonia, comme à Dodone et à Bouthrotos.

348. Dyrrachion. — S. Islami (n° 343), 155-161 rassemble les types connus du monnayage du roi Monounios (tridrachmes reprenant les symboles de la cité de Dyrrachion et tétradrachme du type macédonien) et réaffirme l'autorité de ce souverain sur le grand port adriatique, et peut-être même sur Apollonia. — Il paraît alors surprenant que Pyrrhos, son contemporain, ait paru si peu préoccupé par la surveillance de sa frontière septentrionale durant son règne et qu'il ait pu guerroyer en Macédoine, en Italie méridionale, en Sicile et dans le Péloponnèse, sans avoir jamais eu de souci du côté de cet éventuel puissant voisin.

349. A. Sasianu (n° 343), 241-249, présente une remarquable étude des symboles monétaires utilisés à Apollonia et Dyrrachion.

350. *Issa*. P. M. Fraser (n° 343), 167-174, étudie les noms dans l'inscription de Lumbarda, publiée par Brunšmid, *Abh. Sem. Wien*, XIII, 1898, 2 (*Syll.*³ 141, sans la liste des membres des trois tribus) ; cf. *Bull.* 1991, 196 (O. Masson). F. veut démontrer que bien des noms dans cette liste sont typiques de l'onomastique de Sicile (Syracuse) et d'Italie du Sud.

351. *Atintanes*. — M. B. Hatzopoulos (n° 343), 183-190, revient sur l'insoluble question de la localisation des Atintanes ; on sait que N. G. L. Hammond tient à distinguer les *Atintani* illyriens des *Atintanes* épirotes. H. constate l'impossiblité de concilier le témoignage de Polyen IV, 11, 4 qui concerne les opérations de Cassandre contre Épidamne en 314 avec les autres et surtout avec celui de

Polybe II, 5, 8 sur la fuite des Épirotes défaits par les Illyriens devant Phoinikè en 230. Il propose finalement de situer l'Atintanie dans le bassin de Permet, dans la vallée de l'Aoos, en amont des *Aoi Stena*. Il reste, semble-t-il, une difficulté : comment expliquer que les Romains puissent établir leur « protectorat » à partir de 228 sur une région tellement enclavée, loin de la côte, sans que cette protection s'applique aux populations qui séparent cette zone de la côte (pays des Bylliones et des Amantins notamment)?

352. *Enchéléens, Dassarètes.* — N. Proeva (n° 343), 191-199 fournit un précieux relevé des anthroponymes de Dassarétie du Sud (régions d'Ohrid et de Struga); elle tient à affirmer le caractère non-illyrien de l'onomastique de ces régions.

353. *Corcyre.* — C. Hadzis (n° 343), 201-209, s'intéresse à une tablette publiée par V. Kallipolitis, *Praktika Arch. Het.*, 1961, 127 et fig. 2 (*SEG* 23, 393) et a lu, au revers, deux lignes inédites contenant les noms de deux *Amphineis*, témoins de la créance; ce terme était déjà connu dans l'inscription publiée par L. Robert, *Hellenica*, X, 283-291 (*SEG*, 15, 412). C. H. rappelle que le nom *Amphineus* est celui d'un fils bâtard d'Hector, d'après une scholie à l'*Andromaque* d'Euripide, qui renvoie à l'historien Anaxicratès. Les *Amphineis* sont à considérer comme une tribu de Corcyre, mais ce nom peut exister aussi sur le continent, par exemple à Apollonia, dont le corps civique est aussi partagé en subdivisions connues par les abréviations de l'inscription déchiffrée par J. et L. Robert, *Bull.*, 1944, 119 b.

354. *Bouthrotos.* — F. Drini (n° 343), 219-224, présente des remarques sur la composition des groupes familiaux propriétaires d'esclaves affranchis, et ne retient pas l'existence de copropriété de voisinage lorsque des liens familiaux ne peuvent être prouvés entre maîtres d'esclaves.

355. *Apollonia* et *Épidamne-Dyrrachion.* — P. Cabanes (n° 8), 87-105 : « L'étranger dans les cités d'Épidamne-Dyrrachion et d'Apollonia d'Illyrie », développe quelques observations sur la présence indigène dans ces deux cités à travers les inscriptions, puis la présence d'autres étrangers à partir de dix inscriptions réunies en appendice, dont plusieurs inédites qui sont classées suivant la numérotation du *Corpus des Inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire*, I (sous presse). On retiendra notamment l'inscription de Dyrrachion n° 58, placée sur la tombe de Zôtikos de Prymnessos, fils de Markos qui, né en Phrygie, est venu mourir à Dyrrachion, en terre macédonienne; elle s'achève par une formule de malédiction comme les inscriptions funéraires phrygiennes en fournissent abondamment; un commentaire plus complet figure dans le *Corpus*.

MACÉDOINE (M. B. Hatzopoulos)

Cette contribution n'eût pas été possible sans le recours constant aux Archives Épigraphiques de la Macédoine, œuvre commune de l'équipe « macédonienne » du *Centre de recherches de l'Antiquité grecque et romaine*.

356. *Institutions.* E. Badian, *ZPE* 95 (1993), 131-39 : *Alexander and Philippi*, poursuit sa querelle avec N. G. L. Hammond au sujet de la lettre adressée à la cité de Philippes par les ambassadeurs auprès d'Alexandre (*Bull.* 1987, 713). Il n'y a rien à ajouter sur ce sujet à nos commentaires précédents (*Bull.* 1989, 428

et 471-472 ; 1990, 447 et 495 ; 1991, 376 et 417), si ce n'est notre déception de voir deux des meilleurs spécialistes de l'histoire d'Alexandre s'user à une polémique stérile, au lieu d'explorer les perspectives fascinantes qu'ouvre ce témoignage épigraphique sur l'intention originelle d'Alexandre de conclure son expédition asiatique avec la prise et la destruction de Persépolis et sur sa décision inattendue de poursuivre la guerre jusqu'à la soumission complète de l'empire perse. L'affirmation, 136, qu'aucun roi macédonien avant Alexandre n'est qualifié de «roi» dans un document émanant d'une cité grecque n'est pas exacte ; cf. l'inscription *IG*, I³, 89 : τὸς βασιλέας τὸς μετὰ Περδίκκο se réfère aux rois de la Haute Macédoine et Antiochos, roi des Orestes, est qualifié de roi *expressis verbis* dans la partie conservée du texte. L'absence d'une qualification analogue pour Perdikkas et Arrhabaios est sans doute due à l'état lacunaire de l'inscription.

357. S. Le Bohec, *Actes du Colloque de Strasbourg, 19-22 juin 1985 : « Le système palatial en Orient, en Grèce et à Rome »* (Strasbourg, 1987), 314-26 : « L'entourage royal à la cour des Antigonides », présente une mise au point utile et soignée des sources littéraires et épigraphiques sur la composition de la cour macédonienne à l'époque hellénistique.

358. Maria S. Giouni, *Armenopoulos* (Annuaire scientifique de la Chambre des Avocats de Thessalonique) 12 (1991), 25-50 : Ὠναὶ Μακεδονίας I, publie une synthèse exhaustive et critique des actes de vente découverts en Macédoine (Chalcidique, Amphipolis, Miéza et Drabeskos). Quoique la publication récente de l'ensemble des actes de vente d'Amphipolis (*Bull.* 1992, 321) rende en partie caduque la discussion par l'auteur des actes provenant de cette cité, elle n'affecte en rien la validité de ses conclusions sur l'unité surprenante des règles de droit dont témoignent ces documents, malgré la diversité de leurs origines, ainsi que sur la position exceptionnelle de la femme en Grèce du Nord. Quelques remarques de détail : on peut difficilement invoquer, 29, le macédonien pour expliquer la forme οὐνή (= ὠνή) dans les textes de la Chalcidique rédigés en dialecte ionien (cf. *Bull.* 1988, 814) ; 42, les documents de Vrasta n'utilisent jamais des symboles numériques attiques ; 42, n. 138 et 143 : les prix dans les actes d'Olynthe ne sont jamais exprimés en statères d'or, mais toujours en drachmes.

359. *Linguistique*. A. Panayotou, *Studies in Greek Linguistics — Proceedings of the 12th Annual Meeting of the Department of Linguistics, Faculty of Philosophy, Aristotle University of Thessaloniki, 18-20 April 1991* (Thessalonique, 1992), 13-30 : *L'évolution du système nominal et verbal du grec d'après les documents épigraphiques de Macédoine du IVe s. a.C. au VIIe s. p.C.* (en grec, avec résumé en français) poursuit avec bonheur ses recherches sur la langue des inscriptions grecques de Macédoine, en décrivant l'évolution du système nominal et verbal d'après les exemples empruntés aux inscriptions antiques de cette région. P. souligne l'influence de l'ancien dialecte macédonien, qu'elle classe parmi les dialectes du Nord-Ouest, sur les formes nominales non seulement de la *koinè* pratiquée en Macédoine, mais aussi de l'ensemble de la *koinè* hellénistique (génitif des noms masculins de la première déclinaison en -α). En 23 et n. 68, P. conteste la pertinence de la forme de l'infinitif ἀνατιθήμειν (= ἀνατιθέναι), attestée dans un affranchissement de Skydra, comme témoignage sur la morphologie de l'ancien dialecte macédonien. Nous avons déjà signalé (*BCH* 111 [1987] 410-411) que cette forme trouve maintenant son correspondant presque exact dans un affranchissement de Leukopétra (ἀνατιθέμην), que, malgré l'auteur, ni la forme (absence d'augment) ni le contexte ne permettent, à notre avis, d'interpréter comme une forme personnelle du verbe.

360. Sous la direction de G. Babiniotis a paru un volume intitulé Ἡ γλῶσσα τῆς Μακεδονίας (Athènes, 1992). Ce volume, outre une introduction de G. B. et la réimpression (ou la traduction) d'articles déjà publiés de G. N. Chatzidakis, M. B. Sakellariou, I. N. Kalléris, A. I. Thavoris, N. P. Andriotis, G. Babiniotis et G. Délopoulos, contient une contribution originale d'A. Panayotou, Ἡ γλῶσσα τῶν ἀρχαίων ἐπιγραφῶν τῆς Μακεδονίας, qui fait connaître une partie de sa thèse inédite *La langue des inscriptions grecques de Macédoine (IV^e s. a.C. - VII^e s. p.C.)*, Nancy, 1990, avec une mise au point sur les sources et les *testimonia* dont nous disposons pour la connaissance du dialecte macédonien ancien.

361. *Haute Macédoine. Élimée* (près du village Anô Kômè). Vérification faite sur la pierre, le nom sur la stèle funéraire (*Bull.* 1991, 380) se lit bien Πατύλλου. Cet anthroponyme pourrait appartenir à la même famille que Πάτης, gén. Πάτεως que l'on rencontre dans la même région (*Bull.* 1991, 382).

362. *Dion*. A. Pariente, *BCH* 116 (1992) 899, signale, d'après des quotidiens grecs, un petit disque en or portant le nom du défunt Ἐπιγένης, parmi le matériel d'une tombe découverte en 1991 (cf. *Bull.* 1991, 385 ; 1992, 307).

363. *Basse Macédoine*. Thessalonique. A. Łajtar, *ZPE* 94 (1992) 211-12 : *Ein zweiter Beleg für δοῦμος in Thessalonike*, reconnaît aussi le mot *doumos* dans l'inscription de Thessalonique *IG*, X, 2, 1, 860 (cf. *Bull.* 1992, 202 et 314), et interprète «Ταυρουκομπετουδουμος» comme Ταύρου κομπέτου δοῦμος (= «des Taurus δοῦμος am Dreiweg»).

364. K. Éleuthériadou, *Arch. Deltion* 42 (1987), *Chronika* 407 et pl. 228 β, publie en lettres majuscules une stèle funéraire d'époque impériale : Χρῆστος CATIPΩ|NI τῇ ἰδίᾳ θυγα|τρὶ μνήμης χά|ριν. Le nom de la défunte a été probablement mal lu (Σαφιρῶνι ? [= dat. de Σαπφειρώ]).

365. *Anthémonte* et *Kalindoia*. M. B. Hatzopoulos et L. D. Loukopoulou, *Recherches sur les marches orientales des Téménides*. I^re partie («ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ» 11 ; Athènes, 1992) ; 145 pp., 90 planches et une carte, publient ou republient d'après les estampages et les notes de Ch. Edson et de D. M. Robinson 17 inscriptions d'Anthémonte (Galatista), dont 5 inédites (2 décrets, 1 dédicace, 2 honorifiques) et 31 de Kalindoia (Kalamoton) et de son territoire, dont 18 inédites (1 décret, 2 dédicaces, 4 listes éphébiques, 7 funéraires, 4 indéterminées). Ces documents présentent un intérêt hors du commun pour la connaissance de l'onomastique, de la démographie, des institutions politiques et des cultes des cités de cette région. Un appendice sur un document exceptionnel, un bornage de Philippe II délimitant les territoires des petites cités qui devaient plus tard se réunir pour former Thessalonique (*Bull.* 1990, 473), clôt la première partie de cet ouvrage. Une seconde partie, sous presse, est consacrée à l'étude systématique de la prosopographie et de l'onomastique des deux cités, ainsi qu'aux listes éphébiques de Kalindoia.

366. *Morrylos*. Y. Grandjean, *RA* 1991, 378-80, dans son compte rendu de la monographie de M. B. Hatzopoulos et de L. D. Loukopoulou sur Morrylos (*Bull.* 1990, 472), exprime des doutes sur l'explication du premier décret de la cité proposée par les auteurs sur une suggestion de Ph. Gauthier. Pour sa part, il attribuerait la défaillance des magistrats à entériner le premier vote de l'Assemblée surtout à des tensions politiques internes. En outre, il expliquerait l'absence de l'intitulé du second décret par un remploi qui aurait privé la stèle de sa partie supérieure. Il faut cependant noter que la stèle avait été découverte *in situ* à l'emplacement du sanctuaire d'Asclépios. G. Marasco, *Epigraphica* 53 (1991) 290-91, dans son compte rendu du même ouvrage, approuve la solution suggérée

par Ph. Gauthier. M. Zahrnt, *Gnomon* 65 (1993) 51-55 propose de dater le second décret de Morrylos en 205/4 *a.C.*

367. *Bragylai*. Y. Grandjean (n° 366) signale la difficulté de comprendre la construction des lignes 12-13 de la borne de cette cité publiée en 58, n. 1 : Ὅρος [θεμέ]|λιος ἡρῷον et suggère de lire ἡρῴου. En fait, la lecture des auteurs est confirmée non seulement par l'estampage de cette inscription, mais aussi par une autre borne presque identique signalée dans la même note.

368. *Melissourgin* (?). H. Trakosopoulou, *Arch. Deltion* 42 (1987) *Chronika* 372 et pl. 212 β rapporte qu'à Gérakarou furent saisies diverses antiquités dont deux stèles funéraires à relief; l'une portait l'inscription Παράμονος καὶ Ἀ|γνὴ Λυσιμάχῳ τῷ | υἱῷ, ἥρωι νέῳ.

369. *Chalcidique. Acanthos*. A. Pariente, *BCH* 116 (1992) 910, signale, d'après des rapports de la presse, la découverte d'une stèle funéraire classique, avec la représentation de deux figures masculines en relief et le nom du défunt, Agénor. H. Trakosopoulou, *Arch. Deltion* 42 (1987) *Chronika* 366, signale la découverte, lors de la fouille de la nécropole, d'une lamelle de plomb inscrite, probablement une *defixio*.

370. *Macédoine orientale. Philippes*. Ch. Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion. Chronika* 42 (1987) 442, signale la redécouverte de la dédicace aux dieux égyptiens publiée par P. Collart, *BCH* 53 (1929) 77-79. Elle rapporte aussi, 444, la remise au Service archéologique de plusieurs monuments funéraires inscrits dont une stèle de basse époque impériale mentionnant la synagogue de la colonie romaine et une autre en forme d'autel, datant du IVe s. *a.C.*, avec : Ἡρόδοτος | [Σω]σιπόλιος.

371. *Chalkéron* (à l'Est de Kavala). M. Nikolaïdou-Patéra, *Arch. Deltion* 42 (1987), *Chronika* 444-45, signale la découverte près d'une carrière antique, d'une base rectangulaire portant l'inscription : [Ἀνέθη]κεν Ταρσας | χαλκεύς.

PONT (Ph. G.)

372. J. Pečirka (n° 8), 279-285 : *The Privilege of Enktesis in the Greek Cities on the Black Coast*. Constatant l'absence (peut-être provisoire, car, sauf à Olbia, les exemples de décrets antérieurs à l'époque impériale se comptent sur les doigts de la main) de ce privilège dans la liste des honneurs décernés à Olbia, Chersonasos et Panticapée, P. suggère que les modalités du régime foncier et de l'exploitation des populations rurales dépendantes rendaient impossible dans ces régions l'octroi de l'*enktèsis* de la terre ou de la maison. Notons toutefois que les παροικοῦντες Ταῦροι (282-3) du décret de Chersonasos pour Diophantos, *Syll.* 709 (*IosPe* I², 352), 9-11, sont sans doute simplement «les *Tauroi* voisins», voir L. Boffo, *Bull.* 1990, 299. Plus grave, surtout de la part d'un spécialiste aussi averti que P., me paraît être la méconnaissance du caractère potentiel de certains privilèges civiques, dont l'*enktèsis*. A propos de Délos et d'Oropos, petites cités au territoire modeste, qui accordèrent fréquemment l'*enktèsis*, P. déclare qu'il était exclu que tous les étrangers bénéficiaires devinssent aussitôt propriétaires sur place : «Here, then, the *enktesis* has become a purely formal embellishment of the decrees» (280). Non. Le but de ces dispositions était qu'en cas de besoin tel de ces étrangers *pût* s'installer sur place et y devenir propriétaire : au sujet de Délos indépendante, on en connaît cinq exemples, cf. M.-F. Baslez, *REG* 89

(1976), 350-351. Au sujet d'un décret de Tomis (*I. Scythiae Min.* II, 5), P. se déclare choqué par la succession «first *[proxe]nian*, then, surprisingly by the same decree, *politeian* and — quite unnecessarily after citizenship — *isotf]eleian, enktèsin] eggaiôn*»; et il parle de «bureaucratic atrocities» (281). C'est se méprendre encore une fois sur le caractère potentiel de certains privilèges. Proxène immédiatement, le bénéficiaire résidera peut-être un jour à Tomis, en y restant statutairement un étranger : il y jouira alors de l'*isoteleia* et de l'*enktèsis* ; s'il désire y devenir citoyen, il le pourra, à condition de remplir les formalités indispensables, et les privilèges précédents deviendront alors caducs (la proxénie) ou partie intégrante de son nouveau statut. On croyait que ces points d'institutions étaient bien connus de tous.

373. *Callatis.* — Al. Avram, *Dacia* 35 (1991), 103-137 : *Untersuchungen z. Geschichte des Territoriums von Kallatis in gr. Zeit*, rassemble en vue d'une prochaine synthèse les témoignages littéraires, épigraphiques et archéologiques sur le territoire de Callatis. P. 105-106, il donne quelques extraits d'inscriptions inédites, un décret du IIIe s. *a.C.* pour un stratège et surtout une délimitation des frontières de Dionysoupolis (environ l'époque d'Auguste), œuvre des ὁριοθέται *(hapax)* envoyés par le roi Kotys, Odessos et Callatis ; il y est fait mention des «anciennes frontières» de Callatis et de Dionysoupolis ; d'Akrai et du Nymphaion. D'autre part, A. réédite et commente, 108-117, les fragments connus de délimitation de terres sur le territoire de Callatis : *IGR* I, 657 ; L. Robert, *Hellenica* I, 78-80 (les autres fragments sont en latin). Hypothèses sur la taille et la répartition des *klèroi*.

374. *Tomis.* — Alexandra Stefan, *REG* 104 (1991), 574-585 (avec deux planches) : *Dédicace de Tomi en l'honneur de Trajan (ISM II, 38 et 42)*, montre que ces deux fragments se raccordent et peut ainsi restituer le texte de la dédicace, émanant d'un affranchi impérial. Remarques sur la série des huit dédicaces tomitaines datées de Trajan et sur les raisons de cette «intense manifestation de loyalisme». — Lampe inscrite n° 147.

375. *Olbia.* — A. Chaniotis, *Gr. Rom. Byz. St.* 33 (1992), 69-73 : *Watching a Lawsuit : a New Curse Tablet from Southern Russia*. D'après la tablette de plomb *Bull.* 1988, 250, sont visés, outre les adversaires en justice, ὅσοι συνηγοροῦσι αὐτοῖς (leurs avocats) καὶ παρατηροῦσι. Ce dernier terme doit désigner les «supporters», parents et amis, qui sont présents et peuvent influencer les juges. — Plaquette orphique n° 26.

376. *Chersonasos.* — I. Vinogradov, *VDI* 1992, 3, 130-139, a revu de près ce qui reste de la dernière ligne de l'inscription honorifique *IOSPE*, I², 419 : à la place de βασιλέα Πολέμωνα δι' ἀγεμο[νίαν...], V. lit βασιλέα Πολέμωνα καὶ ἀγεμόνα Μυσίας. Cette dernière expression est à rapprocher de celle de l'inscription *IOSPE*, I², 420, n° 10, πρεσβεύσαντι ποτὶ τὸν τᾶς Μυσίας ἀγεμόνα. Or, comme la province de Mésie n'entre dans l'empire que vers l'an 15 *p.C.* et que Polémon meurt en 9 *a.C.*, il ne peut être ici question que de Polémon II, petit-fils du précédent, qui aurait tenté avec l'aide de l'armée de Mésie et les Chersonésites de reprendre le royaume du Pont. [L. D.].

377. *Phanagoreia.* — J. G. Vinogradov et M. Wörrle, *Chiron* 22 (1992), 159-170 : *Die Söldner von Phanagoreia*, publient une intéressante inscription, découverte par hasard aux environs du site de Phanagoreia, maintenant au musée de Kertsch. Il s'agit d'une plaque de marbre, quasi complète (quelques lettres emportées à l'angle inférieur droit), gravée avec soin (bonne photographie, 161) et donnant en 12 lignes le texte apparemment complet d'une décision de la cité

en faveur de soldats étrangers. Au début la date : Βασιλεύοντος Μιθραδάτου Εὐπάτορος ἔτους ισ' (= 210), soit, d'après l'ère bithynienne-pontique, septembre 88-fin août 87 *a.C.* (c'est l'attestation la plus ancienne de l'usage de cette ère dans le domaine bosporan, où elle fut vraisemblablement introduite par Mithridate VI). On lit ensuite : « Le Conseil et le peuple des Phanagoritains ont inscrit comme citoyens (ἐπολιτογράφησαν) les soldats venus de l'étranger (τοὺς ἀπὸ ξένης στρατιώτας), parce qu'ils ont fait campagne avec eux depuis longtemps » (διὰ τὸ ἐκ χρόνων ἱκανῶν συνστρατεύσασθαι), manifestant alors sans cesse leur dévouement envers la cité. Suit une liste, introduite gauchement (il y a plusieurs anacoluthes), de privilèges supplémentaires, consistant en exemptions diverses, dont le sens ou la valeur n'apparaissent pas clairement. D'abord un groupe de trois : ἐφ' ᾧ πολιτικὸν τὸ γεινόμενον μὴ διδῶσι μηδ' ἐπισκήνωσιν μηδ' ἐπίθεσιν. Pour le *politikon*, les edd. envisagent deux hypothèses : droit perçu au moment de l'incorporation dans les cadres civiques ou bien « impôt civique » en général, par opposition implicite avec l'impôt dû au roi, *basilikon*. Il me semble que dans le second cas on lirait plutôt le pluriel (à Labraunda, Dion est exempté des contributions civiques, mais doit acquitter les impôts royaux, τὰ δὲ βασιλικ[ὰ] τέλη τελεῖν, *Labraunda* III, 2, 2, n° 42, l. 17) et que, d'autre part, il eût été inutile d'ajouter ensuite, ll. 9-10, καὶ ἀνείσφοροι (*sc.* ὦσι) πάντων καὶ ἀλειτούργητοι κτλ. Les deux privilèges suivants sont tous deux des *hapax*, du moins dans le vocabulaire des institutions, ce qui est troublant. L'ἐπισκήνωσις pourrait être l'équivalent du σταθμός, l'obligation de loger des troupes ; ici donc, le privilège serait l'équivalent de l'ἀνεπισταθμεία. Mais, dans ce cas, on ne comprend pas μὴ διδῶσι μηδ' ἐπισκήνωσιν κτλ., « qu'ils ne versent pas de ..., ni de ... ». Selon J. G. Vinogradov, ἐπισκήνωσις devrait s'entendre d'une « Mietzahlung » et le privilège consisterait en une exemption de loyer. Mais les textes invoqués (*Royal Corr.* 3, 6 ; *OGI* 229, 56-57) parlent de [δοθῆναι] οἰκίας ἀμισθί (aux Lébédiens à Téos) ou disent δότωσαν δὲ ... εἰς κατασκήνωσιν οἰκίας (les Smyrniens aux gens de Magnésie du Sipyle) — ce qui est tout différent. Quant à l'ἐπίθεσις, « supplément », il s'agirait de toute espèce d'impôt spécial ou extraordinaire, dont les bénéficiaires eussent été dispensés ; mais les parallèles font défaut et l'exemption des *eisphorai*, mentionnée aussitôt après, semble faire répétition. Je me demande si la proposition citée plus haut ne forme pas un tout, les deux négations μηδὲ ... μηδέ développant ce qui précède, et s'il ne faudrait pas couper autrement et lire ἐφ' ᾧ πολιτικὸν τὸ γεινόμενον μὴ διδῶσι μηδ' ἐπὶ σκήνωσιν μηδ' ἐπὶ θέσιν. Mais la détermination du sens des deux derniers termes reste pour moi malaisée. Après l'exemption des *eisphorai*, il est précisé que les bénéficiaires seront ἀλειτούργητοι παντὸς πράγματος πλὴν πα[νδή]μου στρατείας (ll. 9-11), intéressante indication (comme le συνστρατεύσασθαι de la l. 4) sur le rôle des milices civiques à Phanagoreia. Enfin, on lit (ll. 11-12) ἔστω δὲ αὐτοῖς ἔκπλους καὶ εἴσπλους, privilège d'ordinaire accompagné de précisions (ἐν εἰρήνῃ καὶ ἐν πολέμῳ ἀσυλεὶ καὶ ἀσπονδεί). — Les edd. supposent, en marquant toutefois une réserve (167), que les bénéficiaires (dont la liste avait été dressée et conservée dans les archives, et peut-être gravée sur une autre pierre) usèrent aussitôt de leurs privilèges et s'enracinèrent à Phanagoreia. L'importance des exemptions qui leur avaient été concédées s'expliquerait par les difficultés financières des Phanagoritains, eux-mêmes pressurés par Mithridate qui connaissait ses premiers revers dans la guerre sur mer (siège infructueux de Rhodes) et en Grèce. Démunis, incapables de payer la solde des mercenaires qu'ils avaient engagés, les Phanagoritains les auraient dédommagés en en faisant des citoyens privilégiés. J'adopterais plus volontiers une autre interprétation. A mon avis, ainsi que le montre le dernier privilège concédé (le droit d'embarquer et de

débarquer), les soldats honorés sont restés des étrangers, du moins à court terme et pour la plupart d'entre eux. Je croirais que comme à Lilaia (*F. Delphes* III, 4, 132-135) la *politeia* potentielle fut accordée, à Phanagoreia, par la cité reconnaissante à un corps de garnisaires qui était sur le point de partir. D'après le contexte chronologique, ces soldats, comme tant d'autres venus de partout (cf. Appien, *Mithr.* 41), durent rejoindre la grande armée que Mithridate et ses représentants (son fils Arkathias, Archélaos) rassemblèrent en Grèce du Nord en 88/87 et qui se fit battre par Sylla en 86 à Chéronée puis à Orchomène.

ÎLES DE L'ÉGÉE (Ph. G.)

378. **Délos.** — Vocabulaire de l'architecture n° 54. Sceaux inscrits n° 120. *Enktèsis* n° 372.

379. **Rhodes.** — R. A. Hazzard, *ZPE* 93 (1992), 52-56 : *Did Ptolemy I get his surname from the Rhodians in 304?* répond par la négative et rejette donc l'information de Pausanias I, 8, 6. Relevant plusieurs erreurs historiques chez le Périégète à propos de Ptolémée I, H. note d'autre part le silence de Diodore (attribution d'honneurs divins par les Rhodiens, mais pas d'épiclèse *Sôter*) et surtout celui des inscr. rhodiennes relatives aux offrandes (*I. Lindos* 2) et aux prêtres de Ptolémée I (M. Segre, *Bull. Soc. Alex.* 1941, 29-39, cf. *Bull.* 1949, 120). Ce dernier argument est de poids. Resterait à étudier la chronologie de l'emploi de *Sôter* dans les documents égyptiens, afin de proposer l'explication adéquate.

380. G. Pugliese Carratelli, *Annuario Sc. arch. Atene* 64-65 (1986/1987) [paru fin 1991], 267-293 : *Epigrafi dal tetrapilo di Rodi*, publie (ou republie, pour les n. 11 et 18), avec d'excellentes photographies, 28 inscr. ou fragments gravés sur des bases remployées dans la construction (fin du II^e^ s.-début du III^e^ s. *p.C.*) du grand arc tétrapyle qui fermait le *decumanus maximus* de la ville de Rhodes (l'architecture de ce monument ruiné fait l'objet d'une étude de Matilde Cante dans le même volume). Quoique délabrées, ces inscr., qui datent pour la plupart de la basse époque hellénistique, sont intéressantes par les rapprochements onomastiques ou prosopographiques avec des documents déjà connus. Nous en signalons ici quelques-unes. N. 1, frg. d'inscr. honorifique pour un citoyen qui fut notamment commandant de pentères, l. 9 [ἀγησάμεν]ον ἐν πεντήρ[εσι]. Les rapports de parenté des dédicants (Aristombrotidas et ses proches, de Kamiros) seraient à débrouiller. N. 3, dédicace par trois frères et leur sœur au nom de celui qui a été leur tuteur, Aristonymos, fils et petit-fils d'Aristonymos (sans doute à identifier avec un prêtre d'Apollon Oulios à Lindos en 42 *a.C.*). N. 4, base signée par Charmylas (Tyrien devenu Rhodien) et Satyros, déjà connus. N. 6, dédicace émanant, selon l'éditeur, des membres de deux collèges de « préposés à des fonctions publiques » : d'abord une liste d'au moins dix personnages « préposés à la collecte de la taxe de deux drachmes », [ἐπισταθ]έντες ἐπὶ τὰν λογείαν τᾶς διδραχμίας ; puis, « préposés à l'agora », [ἐπισταθ]έ[ντ]ε[ς ἐπὶ τ]ὰν ἀγοράν, deux noms (le premier presque complètement disparu) et celui du secrétaire. Les restitutions et l'interprétation nous semblent très incertaines. Le sculpteur est Asklapiadas de Chios, doté de l'*épidamia*. Nn. 8 et 9 : bases de statues signées, cf. *Bull.* 1992, 99. Nn. 11 et 12 : inscr. honorifiques émanant d'associations. N. 14 : frg. mentionnant un ματρὸς δὲ ξέ[νας], cf. Cl. Vial, n° 162. N. 15 : frg. énigmatique, dont P.-C. ne dit rien. La mention des « balances », τῶν ζυ[γῶν], et de l'agora, ἐν τᾶι ἀγο[ρᾶι, ferait songer à une inscr. honorifique rappelant les libéralités (l. 4 πολυτελε[ία]) de

quelque magistrat de l'agora. N. 16 : nouveau catalogue d'équipage de navire, très lacunaire. N. 18 : réédition de l'inscr. *Bull.* 1946/7, 156.

381. C. P. Jones, *Tyche* 7 (1992), 123-132 : *Foreigners in a hellenistic Inscription of Rhodes*, réédite et commente la liste de noms, suivis de l'ethnique, publiée par G. Pugliese Carratelli, *Suppl. epigr. rodio*, dans l'*Annuario* 1952/1954, 287-289, n. 63, inscr. qui date de la fin du II^e^ ou du début du I^er^ s. *a.C.* Il suggère en A 4 [Ἀφθ]όνητος Ἀθηναῖος ; 10 : peut-être [Μυ]ωνίδης ([Με]ωνίδης P.-C.) de Stratonicée de Carie ; 11. [Οτ]ανις Τερμεσσεύς ; 12 : [Δ]απαρας, plus probable que [Α]απαρας (P.-C.). Commentaire de certains ethniques rarement attestés, Ἐπικτητεύς, Σελευκεὺς ἀπὸ Τίγριος, Δαρη[νός] (Phrygie ou Pisidie), Φελ[λίτας] (Lycie). Beaucoup de ces étrangers résidents, sans doute les membres de quelque association, sont originaires de cités ou de régions proches de Rhodes et qui avaient été soumises à sa domination de 188 à 167. Plus tardif, « ce document montre l'influence rhodienne même dans une période de déclin ».

382. **Lesbos.** — *Mytilène*. V. I. Anastasiadis et G. A. Souris, *Chiron* 22 (1992), 377-383 : *Theophanes of Mytilene : A New Inscription Relating to his Early Career*, publient, avec une bonne photographie, une base de pierre locale trouvée au cours de travaux dans la ville de Mytilène, sur 7 lignes : Ὁ δᾶμος | Θεοφάνην Ἰροί|τα τὸν λόγιον | πρώτανιν ἀρέ|τας ἕνεκα καὶ | εὐσεβήας τᾶς | πρὸς τὸ θῆον. C'est un nouveau témoignage sur ce grand bienfaiteur, ami de Pompée, dont il reçut la citoyenneté romaine et grâce auquel il obtint la restitution de la liberté de sa patrie : voir L. Robert, *CRAI* 1969 (*Opera Minora* V, 561-583), publiant une base d'Istanbul et réunissant les témoignages (*Bull.* 1970, 388). La base à présent publiée offre le témoignage chronologiquement le plus ancien : Théophane n'est pas encore citoyen romain (dans les deux autres inscr., il est appelé Gn. Pompeios Théophanès) ; d'autre part, il est magistrat, « prytane », dans sa cité, ce qu'il n'a pu être de 67 à 62, quand il accompagnait Pompée en Asie, ni plus tard. La fonction assumée confirme que Théophane appartenait au cercle des notables de la cité et que l'expression de Strabon à son sujet, πολιτικὸς ἀνήρ, n'était pas usurpée.

383. **Astypalée.** — Dans *IG*, XII, 3, 171 et 1286, Ph. Gauthier, *Rev. Phil.* 1990, 65-67, restitue à la l. 37 [ὡ]ς περὶ τῶν ἰδίων π̣[ολιτ]ῶν. Formules parallèles d'après L. Robert et Ad. Wilhelm.

384. **Kos.** — A. Barigazzi, *Prometheus* 18 (1992), 216 : *Su una iscrizione di Cos*, fait deux propositions malheureuses au sujet du décret d'Halasarna pour le médecin Onasandros, *Bull.* 1992, 341. Il croirait qu'à la l. 10 un chiffre, omis par le graveur, figurait avant (ou après) ἔτη ; on devrait donc écrire καταστα̣θεὶς δὲ καὶ ὑπηρέτας ἐφ' <*e.g.* ς' ou bien ζ'> ἔτη καὶ πλείονα κτλ., « fu anche assistente per sei o sette anni e piu ». C'est méconnaître le sens de l'expression ἐφ' ἔτη καὶ πλείονα, « pendant bon nombre d'années » : voir J. et L. Robert, *Bull.* 1966, 189, avec de nombreux exemples et le renvoi aux études d'Ad. Wilhelm et de M. Holleaux. D'autre part, l. 46, B. corrigerait ἐπί τε τᾶι αἱρέσει αἳ ἔχει κτλ. pour écrire ἂν ἔχει. Mais l'attraction, notamment dans ce type de formule, est classique et correcte.

385. Épitaphe Paton-Hicks 225 : voir n° 16.

386. **Ios.** — Voir n° 22.

387. **Ténos.** — G. Reger (n° 235), 379-381, tire les conclusions historiques de la nouvelle lecture, par Roland Étienne (*Bull.* 1991, 430), du décret pour le médecin milésien Apollonios, fils de Hiéroclès, mentionnant les services rendus « alors que tous les Insulaires se trouvaient engagés dans un nouveau combat », et, d'autre part, de la datation proposée par Chr. Habicht pour ce décret,

ca 190-189, cf. *Chiron* 19 (1989), 273-277. R. conclut qu'au printemps 191 Antiochos III, s'étant rembarqué à Chalcis et ayant fait relâche à Ténos (Liv. 36, 21, 1), s'y était heurté à la résistance des Insulaires. C'est cette affaire qui, selon R., était évoquée dans le décret pour le médecin et qui, d'autre part, aurait déterminé les Rhodiens à s'engager promptement, aux côtés de Rome et d'Eumène II, contre Antiochos III.

388. G. Reger, *ibid.*, 381-2, explique les proxénies téniennes pour deux Andriens par le statut d'Andros, possession attalide de 189 à 133.

389. Ph. Gauthier, *REG* 105 (1992), 111-120 : *L'archonte éponyme à Ténos*, se prononce (cf. *Bull.* 1991, 433) en faveur d'un magistrat éponyme annuel dès le IV^e^ s., comme dans les autres cités (corriger la coquille et lire, 115-116 : «Comme on lit sur la liste gravée» etc.). Voir n° 241.

390. **Paros.** Danièle Berranger, *Recherches sur l'histoire et la prosopographie de Paros à l'époque archaïque* (Public. Fac. Lettres et Sciences Humaines de l'Univ. Blaise Pascal, fasc. 36), Clermont-Ferrand, 1992, 451 p. et 32 planches. Nous signalons ici cet intéressant ouvrage, dont le titre n'indique que partiellement le contenu. En fait, toute la I^re^ partie intéressera les épigraphistes : d'abord, le commentaire des récits des voyageurs, depuis Buondelmonti et Cyriaque d'Ancône jusqu'à Ph. Le Bas et F. M. Becker (chap. I), avec en appendice (345-425) le recueil complet des passages se rapportant à Paros (p. 51, à propos du λυχναῖος λίθος, cf. L. Robert, *Hellenica* XI-XII [1960]), 118-119) ; ensuite, l'essai de topographie antique (chap. II), avec l'histoire des fouilles, la localisation des sanctuaires et l'utilisation de nombreuses inscriptions des époques hellénistique et impériale.

391. D. Berranger, *REA* 94 (1992), 175-185 : *Archiloque et la rencontre des Muses à Paros*, reproduit, traduit et commente les ll. 22-43 (col. II) de l'inscription publiée par N. M. Kontoléon, *Bull.* 1955, 178 (*SEG* XV, 517), qui appartient au «Monument d'Archiloque». Elle compare le récit parien avec celui d'Hésiode, *Théog.* 22-34, et rapproche les documents figurés.

392. **Samos.** — D. J. Gargola, *Phoenix* 66 (1992), 12-28 : *Grain Distributions and the Revenue of the Temple of Hera on Samos*, revient sur le règlement *Syll.*^3^ 976, qu'il analyse dans une perspective nouvelle. Au lieu de voir dans le mécanisme financier mis au point par la cité un moyen pour lutter contre la pénurie de grain et pour aider les citoyens les moins favorisés, G. estime qu'il s'agissait prioritairement de permettre à la déesse de retirer un bon prix (pas moins de 5 drachmes et 2 oboles, sans doute par médimne) du 1/20^e^ du grain d'Anaia qui lui était dévolu. Ainsi, au lieu de gérer un revenu en nature, les administrateurs du sanctuaire auraient perçu un revenu en argent, garanti par la cité. Cette hypothèse s'accorde avec les estimations de L. Migeotte, *Bull.* 1992, 350, sur le montant (modeste) du grain ainsi distribué aux Samiens. — Mais G. ne s'explique pas sur la clause des ll. 47-50, qui envisage la possibilité d'une *misthôsis*, c'est-à-dire d'une adjudication, par les soins des préposés au grain, de l'argent recueilli chaque année, «si certains veulent prendre les devants et fournir le grain d'une manière plus avantageuse» : voir les explications d'Ad. Wilhelm, *Wiener Eranos* (1909), 125-128, et de G. Thür et Chr. Koch, *Anz. Wien* 118 (1981), 74-75, n. 27. Séduisante à certains égards, la thèse de G. paraît trop systématique. G. (13-14 n. 6) écarte, sans la discuter, la date haute (*ca* 260) récemment proposée par St. V. Tracy, *Bull.* 1992, 349.

393. L. Soverini, *Opus* IX-X (1990-1991), 59-121 : *Il «commercio nel tempio» : osservazioni sul regolamento dei kapèloi a Samo (SEG XXVII, 545)*, commente

utilement tout ce qui, dans ce texte intéressant mais difficile (cf. *Bull.* 1976, 532, n. 9), touche directement aux activités commerciales dans le sanctuaire d'Héra. Compte tenu des incertitudes au sujet de l'établissement du texte, le commentaire consiste, pour bien des passages, à peser les mérites et les faiblesses des différentes solutions proposées depuis 1974, puis à proposer une prudente mise au point, qu'enrichissent les nombreux et intéressants rapprochements tirés des auteurs, des inscriptions et des papyrus. Signalons les développements sur les γεοῦχοι (73-74), qui pourraient être «des fermiers de la ἱερὰ γῆ», sur la présence des militaires (nous suivons S. dans son interprétation d'ἄπεργος, 82) et des esclaves dans le sanctuaire, sur le sens et l'emploi de καπηλεῖον et πανδοχεῖον, παρακαπηλεύειν, σκηνή, οἰκία et συνοικία. — Une notule (91 et n. 274-275) : le décret athénien de Pandios sur l'Amphiaraion d'Oropos, mentionnant les revenus provenant des καπηλεῖα, ne date pas de 333-322, mais de 369/8, comme l'a montré D. Knoepfler, *Bull.* 1988, 391.

394. **Samothrace.** — Sur *IG*, XII, 8, 225 voir n° 69. P. Anteius Orestès n° 51.

395. **Thasos.** — H. Duchêne, *La stèle du port, Fouilles du port* I (*Études thasiennes* XIV), École franç. d'Athènes, 1992, 155 p. in-4° et 20 planches, publie et commente avec soin une intéressante inscription de 49 lignes, gravée *boustrophédon*, retirée du port au cours de travaux de dragage en 1984. La surface du marbre (local) a beaucoup souffert et seul le tiers inférieur de l'inscription «se lit»; la partie médiane «se déchiffre», la partie supérieure «se décrypte» (15). La graphie parienne (O pour Ω et inversement, C transcrivant B, A transcrivant Γ et inversement, etc.), la gravure *boustrophédon* (le seul autre exemple à Thasos est la loi sur le vin et le vinaigre publiée par J. Pouilloux, *Recherches* I, 37-40, n° 7) et les comparaisons avec les inscr. thasiennes archaïques (D. dresse un très utile catalogue critique de 30 numéros, p. 110-129, concernant la période *ca* 550-*ca* 440) conduisent à proposer pour la stèle du port une date *ca* 470-460, avant ou après le siège de la ville par Cimon. Il s'agit d'un règlement de voirie urbaine, le plus ancien que nous connaissions en pays grec. Mais ce règlement-ci traite seulement de certaines rues, nommément désignées (la rue du «rivage» ou de «l'escarpement», ὄχθης; la rue qui va du sanctuaire d'Héraclès à la mer, etc.). Ce document fait ainsi progresser nos connaissances sur la ville archaïque et sur certaines des divinités qui y avaient un sanctuaire (abondant commentaire de D. sur Héraclès et sur les Charites). Le premier § (ll. 1-18) traitait apparemment (plusieurs passages sont illisibles) des constructions ou des aménagements privés empiétant sur la rue (mention d'ὅδος, «seuil»), désormais interdits et punis d'une lourde amende (200 statères), amende «recouvrée par les *archoi* sous le mandat desquels aura agi le contrevenant», πρ[ησσ]όντων δὲ οἱ ἀρχοὶ ἐπ' ὧν ἂν ποιῆι (inconnus jusqu'ici à Thasos, les *archoi* seraient-ils à identifier avec les trois *archontes* annuels, ou avec une commission du Conseil, cf. 64-68?). Il est ensuite question de la propreté de certaines rues (ll. 19-41). Il appartient à l'occupant, ὁ ἐνοικέων, de nettoyer la partie qui relève de lui, au propriétaire de le faire lorsque la maison est inhabitée. En outre, les ἐ[πιστά]τ[αι] (?) assurent eux-mêmes un nettoyage mensuel. Il est interdit de monter sur le toit des immeubles (?) publics, ἐπὶ τῶ τέγεος τῶν κατοικιῶν τῶν δημοσιῶν, et, pour une femme, de se pencher aux fenêtres pour regarder, μηδὲ γυνὴ δ' ἐ[κ] τῶν θυρίδων θήσθω; d'évacuer des eaux depuis les balustrades de balcons (?) ou du haut de perrons extérieurs (?), ἐκ τῶ προφ[ρ]άγματο[ς] τῶ προέχοντος ἐς τὴν ὁδὸν ταύτην ὑδρορροίην μὴ ποιέτω. Les amendes, dans ces clauses-là, sont calculées par jour, c'est-à-dire par unité, ce qui paraît logique; elles sont de 1/3, 1/6e ou 1/12e de statère et sont levées par les *épistatai*, qui en gardent la moitié (le commentaire sur «l'intéressement» des

magistrats, 62-63, n'est pas au point et les références épigraphiques indiquées à la n. 22 sont erronées ou non pertinentes). Enfin, le règlement traite du secteur qui va «du sanctuaire des Charites jusqu'aux bâtiments (οἰκήματα) où il y a le bureau de change de l'argent (τὸ ἀργυραμοιβήιον, *hapax*) et la salle de banquet (τὸ συμπόσιον, exemple précoce de cet emploi, jusqu'ici attesté seulement dans des sources assez tardives, cf. 95), et en suivant la rue qui longe le prytanée, au milieu de cet espace (ἐν τῶι μέσωι τούτων) on ne jettera ni n'entassera (?) d'ordure» (κόπρον μὴ ἐσβαλλέτω μηδὲ προιστάσθω). — Si le sens général du texte est bien dégagé par D., certains points demeurent très douteux. Or le lecteur, ne pouvant rien vérifier sur les photographies, sauf pour les dernières lignes, est obligé de se reporter au fac-similé des p. 18-19, dont l'interprétation n'est pas toujours évidente. Deux exemples. A la l. 22-23, D. transcrit : καὶ ἄν τι πέσηι, ποιόντων τῆς [-] ΑΡΛΙΙ [-] μμένης. On ne sait que faire de ces restes. Or le fac-similé, après ΤΗΣ, donne .ΑΓΛΙΙ., etc. Il y a une erreur quelque part. Plus loin, l. 31, D. transcrit κατοικιῶν (mot qu'il restitue également à la l. 26) et il écrit (28) : «Une lecture est à exclure : καπηλείων. Κατοικιῶν s'accorde mieux aux vestiges». C'est possible, mais la consultation du fac-similé suggère plutôt le contraire. Or la mention de κατοικίαι, «établissements», «villages» ou «quartiers» (voir G. M. Cohen n° 486), ne se comprend guère ici et la traduction de D., «immeubles», par rapprochement avec συνοικίαι, n'est qu'une conjecture. La portée même du règlement reste sujette à discussion. De la mention de rues et de lieux (notamment de sanctuaires) déterminés, qu'il essaie de situer dans la ville ancienne (voir le plan, 106), D. conclut à un «parcours» que suivrait le législateur et qui correspondrait à «l'itinéraire de processions dans la cité thasienne et leurs passages par ses hauts-lieux, sanctuaires et bâtiments civils» (41). On ne saurait exclure que l'application du règlement ait favorisé de telles célébrations, mais rien n'indique ni ne suggère que tel ait été son but. En particulier, l'interdiction de monter sur le toit «pour regarder», θῆς ἕνεκεν, et, pour les femmes, de se pencher aux fenêtres, porte seulement sur les κατοικίαι (?) δημοσίαι, non sur les maisons privées. Les rues mentionnées dans l'inscription et les bâtiments avoisinants pourraient avoir constitué l'essentiel, vers 470-460, du centre urbain de Thasos et c'est pourquoi le règlement aurait eu pour objectif d'en assurer la propreté, l'entretien des venelles étant laissé de côté.

396. **Eubée.** — *Styra*. O. Masson, *BCH* 116 (1992), 61-72 : *Les lamelles de plomb de Styra, IG, XII, 9, 56 : essai de bilan*, retrace les conditions dans lesquelles ce lot de près de 500 pièces («espèces de tessères d'identité»), découvertes en 1860 près du site de Styra, fut dispersé sur le marché des antiquités et aboutit dans divers musées (Athènes, Bâle, Paris, Berlin, Halle), où beaucoup d'exemplaires sont tombés en poussière (ainsi à Bâle et à Paris). Voir n° 178.

397. **Crète.** — H. Van Effenterre, *Symposion 1990. Vorträge z. gr. und hellen. Rechtsgeschichte* (1991), 83-86 : *Criminal Law in Archaic Crete*. Préparant un «recueil des inscr. politiques et juridiques de l'archaïsme grec», V. E. a rassemblé 240 numéros, dont la moitié proviennent de la Crète. Au sujet du droit criminel, les règlements crétois gravés ne paraissent pas résulter d'une décision adoptée par telle cité, mais constituer plutôt «la transcription de règles existantes, d'un droit coutumier, qui ne nécessitaient pas un vote ou une délibération particuliers». Cela expliquerait aussi le grand nombre de clauses prévoyant des exceptions aux règles ordinaires. — Mais ces nombreuses exceptions ne représentaient-elles pas, au moins pour certaines d'entre elles, des additions récentes, ayant exigé délibération et décision ?

398. Sylvia Kreuter, *Aussenbeziehungen kretischer Gemeinden zu den hellenistischen Staaten im 3. und 2. Jh. v. Chr.* (*Münchener Universitätsschriften, Münchener Arbeiten zur alten Geschichte*, Band 6), Munich, 1992, 140 p. in-8°. Long réexamen des décrets et surtout des traités, déjà souvent analysés, qui nous renseignent sur les relations des cités crétoises avec les Lagides (chap. I), les Antigonides (II), Rhodes (III), enfin les Attalides (IV). Les pages sur les Lagides et les Antigonides valent surtout par la critique des hypothèses aventurées de W. Huss (cf. 35-43 et, au sujet de la datation des traités passés avec Éleuthernes et Hiérapytna par Dôsôn et non Gonatas, 49-53) ; de même, les pages sur les traités conclus par les Rhodiens avec Hiérapytna et Olonte contiennent une juste critique des thèses de Th. Pistorius, *Bull.* 1987, 229. K. écrit par erreur que les sources attestent l'entrée en guerre des Hiérapytniens, lors de la I^re^ Guerre Crétoise, «contre les Rhodiens» (75 et 117) ; mais le décret de Kalymna, alors dème de Kos, *Syll.*³ 567, parle seulement d'une guerre déclenchée par les Hiérapytniens contre le peuple de Kos ; à propos du traité Rhodes-Olonte, il eût été bon de renvoyer à Y. Garlan, *BCH* 93 (1969), 160-161, qui a apporté plusieurs compléments. Après une longue discussion (93-96) de la clause ἐὰν δὲ μὴ ἐκποιῆι τὸ πλῆθος τοῦτο κτλ. du traité entre Attale I et Malla, *Bull.* 1970, 471, K. accepte avec résignation la solution des éditeurs. P. 105-111, K. date fermement le décret d'Aptéra pour le roi Attale, *OGI* 270, des années 160-150 (il s'agirait donc d'Attale II), et non des environs de 200 (Attale I), mais ses arguments ne me semblent pas décisifs. Jusqu'alors les commentateurs s'étaient partagés ou avaient hésité (K. me range par erreur, 108-109, parmi ceux qui ont «argumenté» pour Attale I, alors que j'avais invoqué ce texte à propos d'un point particulier et écrit «sans doute Attale I», en renvoyant à P. Ducrey et H. Van Effenterre, *Kret. Chr.* 1969, 284-288, eux-mêmes prudents). La Crète, qui était un inépuisable réservoir de mercenaires et de pirates et qui présentait d'autre part quelque intérêt stratégique (ainsi Itanos pour les Lagides), a moins attiré les puissances hellénistiques pour elle-même que comme trublion à calmer, ou à jeter dans les jambes d'un adversaire. K. estime que malgré leur désunion et leurs revirements les cités crétoises (du moins les plus importantes) réussirent à tirer leur épingle du jeu en profitant des rivalités entre les «grands» (y compris entre Rhodiens et Attalides, concurrents en Crète selon K., et non alliés, sauf pendant quelques années contre Philippe V).

399. *Crète Orientale.* — A. Chaniotis, *Klèma* 13 (1988) [1992], 21-39 : *Habgierige Götter, habgierige Städte, Heiligtumsbesitz und Gebietsanspruch in den kretischen Staatsverträgen*, s'interroge sur le contrôle, en droit et en fait, des sanctuaires situés dans des lieux écartés et voisins de leurs frontières par les cités les plus proches. Il examine à cet égard le dossier (partiellement reproduit en appendice) des accords relatifs aux cités de la Crète orientale à la fin du II^e^ s. *a.C.* : I) Lato et Olonte, au sujet des sanctuaires d'Arès et d'Aphrodite, *Bull.* 1942, 140. — II) Lato et Hiérapytna, au sujet du sanctuaire d'Hermès Kor[ni]saios, *Bull.* 1970, 466 ; dans ce texte, ll. 81-82, Ch. restitue ἐπὶ δὲ τῶι ἱερῶι τῶ̃ Ἑρμᾶ τῶ̃ Κορ[νι]σαίω [θυσ]ίοντι (= θύσουσι) οἱ Ἰαραπύτν[ιοι κατὰ τὸς ἴ]δίος νόμος. III) Itanos et Hiérapytna (*Syll.*³ 685), au sujet du sanctuaire de Zeus Diktaios. Au terme de l'analyse de Ch. on devrait distinguer : 1) les sanctuaires (avec la *hiéra gè*) sur lesquels s'exerce et est reconnue (non sans contestation parfois) la souveraineté d'une cité déterminée (ainsi Lato dans sa querelle avec Olonte) ; 2) les sanctuaires «supra-civiques», relevant peut-être d'une sorte d'«amphictionie» et dont le territoire est commun à plusieurs cités (ainsi Zeus Diktaios) ; 3) les sanctuaires «im Niemandsland, deren Fürsorge eine Nachbarstadt hat» (ainsi Her-

mès Kornisaios). — Cette dernière catégorie nous paraît problématique. L'accès pour les sacrifices (ou tel autre privilège, s'il fallait restituer un autre verbe que [θυσ]ίοντι), reconnu aux Hiérapytniens dans le traité avec Lato, n'implique pas un « Niemandsland » : le territoire contesté a bel et bien été attribué à Lato, sous réserve du droit reconnu aux Hiérapytniens ; nous ne croyons pas que « la formulation [*sc.* des ll. 81-82 citées *supra*] donne en tout cas l'impression que les Hiérapytniens *et eux seuls* [souligné par nous] étaient compétents pour les sacrifices » (26). D'autre part, la discussion sur le conflit entre Itanos et Hiérapytna au sujet du sanctuaire de Zeus Diktaios (avec la mention de la ἱερὰ γῆ interdite de culture et du territoire voisin) est viciée par le faux-sens au sujet du χωρίον que les Hiérapytniens y avaient fait construire : Ch. y voit un village, « ein Dorf » (26, 27, 35), avec ses exploitants, alors qu'il s'agit d'un « fort » (cf. L. Robert, *Gnomon* 1970, 588-9, avec cet exemple parmi d'autres).

400. *Lyttos*. — A. Chaniotis et G. Rethemiotakis, *Tyche* 7 (1992), 27-38 et planches 3-7 : *Neue Inschriften aus dem kaiserzeitlichen Lyttos*, publient (ou republient pour le n. 5) plusieurs inscr. découvertes sur l'acropole de Lyttos, dans ce qui était sans doute le Bouleutérion. D'abord cinq bases destinées à recevoir des statues ou des bustes de l'empereur Hadrien (1, 2, 3) et de son épouse Sabine (4, 5), portant le formulaire habituel, Αὐτοκράτορα Καίσαρα κτλ. (*uel* Σαβεῖναν Αὐτοκράτορος κτλ. γυναῖκα) Λυττίων ἡ πόλις διὰ πρωτοκόσμου *nomen*. Ces inscr. entrent dans une série déjà bien représentée (*I. Cret.* I, XVIII, 17-44) ; il semble que ces monuments étaient consacrés, ordinairement par paire (l'empereur et son épouse) chaque année à l'occasion de l'anniversaire du prince. Les deux premières sont datées de déc. 124/déc. 125 (9e et 10e puissance tribunicienne d'Hadrien) ; les bases de Sabine qui leur étaient associées ne mentionnent pas le titre *Augusta* (Σεβαστή), qui ne fut officiellement attribué à Sabine qu'en 128 (discussion des hypothèses de W. Eck à ce sujet). Le n. 5 est antérieur à 129 (absence d'Ὀλύμπιος dans la titulature d'Hadrien). Observations sur les noms (p. 35 corriger Apollonios en Apollonidès), la prosopographie et la chronologie des protocosmes ici mentionnés. Les edd. publient également quatre épitaphes. La plus intéressante (n. 8) concerne [Πε]τρωνία [Μα]ξίμα (lecture incertaine, car le *xi* est évanescent), appartenant sans doute à la famille de C. Petronius (Metronius, M. Guarducci) Maximus, connu à Gortyne (*I. Cret.* IV, 249), mais peut-être originaire de Lyttos.

401. *Gortyne*. — H. Van Effenterre, *Cahiers du Centre Glotz* IV (1993), 13-21 : *Le pacte Gortyne-Rhittèn*, revient sur ce texte très difficile, *I. Cret.* IV, 80 ; H. Bengtson, *Staatsv.* II, 216 (avec traduction et notes). A la l. 6, au lieu de τὸν μὲ πειθόμενον τῶ πολέμ[ο] κτλ., il propose de lire « une forme d'(ἐ)φορισμός *(vel simile)*, c'est-à-dire d'introduire la notion d'une frontière, d'un bornage, dont les deux parties souhaitent obtenir le respect ». Il s'agirait d'un territoire réservé à une occupation militaire gortynienne (d'où la mention du σταρταγέτας, l. 4-5). A la l. 10, ἐν τᾶι 'πόραι serait l'équivalent de l'attique ἐν τῆι ἐπ' οὔρᾳ, « sur la pierre (ou sur l'inscription) qui est à l'arrière » (cette dernière serait *I. Cret.* IV, 81). Réflexions sur le degré de dépendance de Rhittèn (vis-à-vis de Gortyne) que révèle ce traité.

402. Objets inscrits à Cnossos n° 136 ; à Phalasarna n° 106.

ASIE MINEURE
(Cl. Brixhe, Anna Panayotou)

Aux sigles donnés dans *Bull.* 1991, p. 512, et 1992, p. 495, on ajoutera *AMM (Anadolu Medeniyetleri Müzesi Yilliği, Annuaire du Musée des Civilisations Anatoliennes*, Ankara), suivi du millésime et, entre parenthèses, de la date de publication.

403. **Généralités.** Voir *Bull.* 1992, 158. D. French, *The Definition of Territories : Cappadocia*, dans *La Cappadoce méridionale jusqu'à la fin de l'époque romaine. État des recherches*, éd. par Br. Le Guen-Pollet et O. Pelon, Paris, 1991, 49-59 et pl. 1 : *Cappadocia* est incontestablement superflu dans le titre, car nous avons affaire à une réflexion générale, concernant l'Asie Mineure, sur les moyens à notre disposition pour définir les limites des cités : classement des informations disponibles, de la borne frontière aux sources épigraphiques, en passant par les milliaires, les géographes anciens, etc. ; une attention particulière est donnée aux différents modèles d'indications de distance offerts par les milliaires. Un appendice donne au moins un exemple (éventuellement cappadocien) pour chacun des sous-groupes d'information recensés.

404. E. Frézouls, *La politique dynastique de Rome en Asie Mineure*, *Klèma* 12 (1987) [1992], 175-192 : étude de la politique romaine envers les dynasties locales en Asie Mineure, sur bases littéraires et épigraphiques.

405. J.-Y. Empereur et Y. Garlan, *Bulletin archéologique : amphores et timbres amphoriques (1987-1991)*, *REG* 105 (1992), 176-200 : nombreuses mentions *(passim)* des centres producteurs micrasiatiques ; citons plus particulièrement les nos 16 et 28 (Cilicie), 32, 34 et 90-95 (Cnide), 96 (Périée Rhodienne), 63-67 (Sinope), 68-69 (Héraclée du Pont), 88 (Érythrées), 89 (Colophon).

406. J. H. M. Strubbe, *Cursed be he that moves my bones*, *Magika Hiera. Ancient Greek Magic and Religion*, Chr. A. Faraone et D. Obbink éd., New York - Oxford, 1991, 33-59, propose une synthèse fort intéressante sur les thèmes des imprécations funéraires micrasiatiques. S. voit dans la fréquence de telles formules dans l'Asie Mineure d'époque romaine la continuation d'une tradition anatolienne. Parmi les nombreux thèmes mis en évidence, citons : ἀσεβής/ἱερόσυλος/ἁμαρτωλός pour le violateur du tombeau, la formule ἔσται αὐτῷ πρὸς/ἔξει πρὸς ... « il aura affaire à .. », ὁρκίζω et variantes « adjure », ὥλης, ἐξώλης, ἀπόλοιτο et variantes « qu'il soit anéanti », les imprécations contre l'ensemble de l'οἶκος de l'éventuel déprédateur, etc. Sont naturellement évoquées les confessions du Bassin du Moyen Hermos et, notamment, un problème qui leur est propre, la présentation des sceptres : selon S., une évocation, un symbole de la justice divine qui punira le coupable.

407. S. Guettel Cole, *Epigraphical Evidence for the History of Dionysiac Cult*, *o.c.* [*Bull.* 1992, 2], 255-258, présente une contribution à l'étude du culte dionysiaque, avec des textes empruntés à Magnésie du Méandre, à Halicarnasse et à la Phrygie.

408. R. Mellor, *The Local Character of Roman Imperial Religion*, *Athenaeum* 80 (1992), 385-400, propose une synthèse très pertinente sur les cultes d'époque romaine, se concentrant sur le culte impérial, le mithraïsme et le culte d'Isis. Il attire notre attention sur la complexité du phénomène d'implantation d'un culte nouveau, critique l'obsession de beaucoup de savants pour la recherche d'un

centre d'où tout émanerait, et souligne l'importance des facteurs socio-politiques dans l'accueil ou le rejet d'un culte qui vient d'ailleurs. Il appuie son propos sur des inscriptions : celles qui à Éphèse et Sardes évoquent les prêtres du culte impérial comme magistrats éponymes, *OGIS*, 437 et *I. v. Pergamon* 374.

409. Sous le titre *Greek Poetry in the Roman Imperial Period*, *SEG* 39, 1823, rassemble diverses contributions sur des poètes, dont les noms ou les œuvres sont connus par des inscriptions, notamment micrasiatiques : *I. v. Pergamon* VIII, 3, 145 (Aelius Aristide), *I. v. Ephesos* 22a, 1539, 1548 et 3067 (Paion de Sidé, Hadrien de Tyr, un disciple de Sotéros, Septime Nestor), *MAMA* VIII 418 (Aphrodisias : C. Iulius Longianus), *TAM* II, 3, 910 (Héraclite de Rhodiapolis).

410. Textes et traduction des inscriptions concernant la présence juive en Asie Mineure chez P. Trébilco, *Jewish Communities in Asia Minor*, Cambridge Univ. Press 1991, cf. le compte rendu de P. Nautin, *REG* 105 (1992), 609-610.

411. R. S. Kraemer, *On the Meaning of the Term «Jew» in Greco-Roman Inscriptions*, *HThR* 82 (1989), 35-53, s'interroge sur le terme «juif/juive» dans les inscriptions, *e.g.* *TAM* III, 1, 448 ; signification des expressions οἱ ποτὲ Ἰουδαῖοι (*IGR*, IV, 1431 ; *Bull.* 1983, 31) et Ἰουδαία / τῷ ἔθνει τῶν Ἰουδαίων (*I. v. Smyrna* 295) ; voir *SEG* 39, 1839.

412. Pour apprécier le degré d'intégration des Juifs dans la société anatolienne des Ier-IIIe s. de notre ère, J. H. M. Strubbe, *Lampas* 22 (1989), 188-204, fait appel à des inscriptions : d'Akmonia (*SEG* 15, 807), d'Euméneia (L. Robert, *Hellenica* XI-XII, 436-437), d'Aphrodisias (*Bull.* 1988, 888 = 1992, 434), d'Apollonia (*MAMA*, IV, 202), de Korykos (*MAMA*, III, 262) ; voir *SEG* 39, 1841.

413. M. Williams, *o. c.* [*infra* n° 507], 300, n. 14 : à partir des inscriptions fournies par les synagogues, évaluation de l'influence des pratiques civiques grecques sur la vie des communautés juives d'Asie Mineure. 302-303 : mécanisme des emprunts au grec ou des néologismes dans les mêmes communautés, pour désigner des notions religieuses : νομοφυλάκιον, ἑπτάμυξος, etc., avec appel à des textes de Philadelphie, Sardes, Sidé.

414. M. Peachin, *Philip's Progress*, *Historia* 40 (1991), 331-342, essaie, à l'aide des monnaies et des milliaires, de retracer l'itinéraire de l'empereur Philippe l'Arabe de la Mésopotamie à Rome, en 244 *p.C.* Beaucoup d'incertitudes dans les conclusions.

415. F. Richard, *Les souverains en «theoi epibaterioi». Sur un aspect particulier du culte impérial*, dans *Navires et commerces de la Méditerranée antique. Hommage à J. Rougé* (= *Cahiers d'histoire* 33, 3/4, 1988), 1989, 441-452 : interprétation des inscriptions concernant les cultes des rois hellénistiques ou des empereurs romains qualifiés de θεοὶ ἐπιβατήριοι, ἐμβατήριοι ou ἀποβατήριοι, notamment à Érythrées (*I. v. Erythrai* 60 et 207) et Sidé (G. E. Bean, *The Inscriptions of Side* [1965], p. 43-47, nos 145-146) ; voir *SEG* 39, 1845.

416. R. S. Kraemer, *Maenads, Martyrs, Matrons, Monastics. A Sourcebook on Women's Religions in the Greco-Roman World*, Philadelphie, 1988 : traduction anglaise d'un grand nombre d'inscriptions touchant au sujet annoncé par le titre et fournies notamment par l'Asie Mineure aux IIIe et IVe s. ; table de concordances donnée par *SEG* 39, 1846.

417. G. Traina, *Sul termine ἀγροικία nelle iscrizioni d'Asia Minore*, *Annali Sc. Norm. Sup. Pisa*, 20.4 (1990), 791-796, essaie de définir le sens du mot annoncé par le titre, à travers quatre textes, échelonnés sur sept siècles (Téos, *Syll.*², 177 ;

Magnésie du Méandre, *I. v. Magnesia* 8 ; Prusias de l'Hypios, *I. v. Prus. Hyp.* 17 ; Koinon des Aragouènoi, Phrygie, *OGIS*, 519, cf. Zgusta, *KION*, § 85/8) ; il constate une évidente évolution sémantique : « terre, terre cultivée et cultivable », « pâturage », « campagne » (avec connotation négative par rapport à la ville). Nombreuses imperfections (matérielles et autres) dans le texte.

418. Pour l'exploitation des carrières de marbre en Asie Mineure, voir *infra* n° 543.

419. J.-Ch. Moretti, *L'architecture des théâtres en Asie Mineure (1980-1989)*, Τόποι 2 (1992), 9-32 : chronique des publications d'une décennie sur tout ce qui touche aux théâtres micrasiatiques ; utilisation plus ou moins extensive des inscriptions. P. 24-25, n° 41, à propos de deux inscriptions identiques d'Éphèse, mentionnées par *Bull.* 1989, 563 (= *SEG* 34, 1168), M. comprend, à juste titre, Κεραμιήταις τόπος ὁ δοθεὶς ὑπὸ τοῦ ἀρχιερέως τῆς Ἀσίας ναῶν ἐν Ἐφέσῳ Οὐλπίου Ἀριστοκράτους, comme désignant des places « réservées aux gens de Kéramos par un Grand Prêtre originaire de cette cité » et non, « comme le laissent entendre les éditeurs, de(s) places réservées pour [ledit Grand Prêtre] et ses hôtes de Kéramos ».

420. **Mysie et Troade.** *Apollonia du Rhyndacos* : A. Abmeier, *Mysische Studien* (= *Asia Minor Studien* I), éd. par E. Schwertheim, Bonn, 1990, 1-16 et Pl. I, *Zur Geschichte von Apollonia am Rhyndakos*. I. *Eine Grabschrift aus Çatalağil*, édite (1-6) une épitaphe fort mutilée (*ca* II^e^ s. *p.C.*), trouvée à quelques kilomètres au Nord du site d'Apollonia du Rhyndacos : versement, en cas de violation du tombeau, d'une amende à la γερουσία, dépôt d'une copie aux archives. II. *Apollonia in römischer Zeit* (11-16) : appel à plusieurs inscriptions de la cité.

421. *Milétoupolis* : M. Cremer, *Hellenistisch-römische Grabstelen im nordwestlichen Kleinasien* 1. *Mysien* (= Asia Minor Studien 4.1), Bonn, 1991, XVIII + 204 p., 28 pl. et une carte (voir *Bull.* 1992, 34 = 376) : étude (1-119) archéologique (forme de la stèle, iconographie du relief) des stèles funéraires (une dédicace KV 2, 141) de Cyzique et Milétoupolis, avec classement par sites et types ; puis catalogue (121-196), suivant le même classement, avec renvoi à la première partie, et où l'on trouvera les inscriptions. La mention (fréquente) « unpubliziert » accompagne le plus souvent une stèle dont l'épitaphe était déjà connue, sans que le monument lui-même ait fait l'objet d'une publication avec illustration. Parfois, il s'agit cependant d'un monument franchement nouveau, mais sans inscription, parce qu'elle est effacée ou (pour quelques cas) sera publiée ultérieurement par S. Şahin ; sauf erreur de notre part, trois textes seulement sont réellement nouveaux : KSt 36 (Cyzique, 156), UMi 6 et 9 (Milétoupolis, 192-193). Les textes sont donnés sans apparat ni commentaire épigraphique ou linguistique ; il est vrai que souvent ils avaient été publiés ou republiés, *e.g.* par E. Schwertheim, *I. v. Kyzikos* I et II, *Epigr. Anat.* 5 (1985), 77 sqq. (*Bull.* 1989, 500, Milétoupolis). On peut donc se contenter de quelques remarques : rappeler, par exemple, l'existence (non encore enregistrée par un lexique) de τυμβοκλέπτης (Cyzique, 133-134, KN 24), λαμπαδιοκόπος (« fabricant de λαμπάδια » ? *ibid.*, 126, KN 1) ; les noms Μυροκλῆς (Cyzique, 129, KN 11), Θυόδοτος (Milétoupolis, 187, MiKSt 7 : Θυο- pour Θιο- = Θεο- est-il exclu ?) et Λουδίμα (? *ibid.*, 190, UMiS2) sont-ils connus ailleurs ? En MiKSt 3 (Milétoupolis, 185-186), écrire peut-être non οἱ περὶ Αρματηα, mais οἱ περὶ Ἁρματηα = -τέα, d'ἁρματεύς. Il serait aisé de multiplier semblables remarques ; mais, rappelons-le, la présentation des textes n'a pas la prétention d'une publication épigraphique. Ajoutons que le lecteur trouvera là une belle collection d'épigrammes funéraires. Pour une concordance avec Pfuhl-Möbius I-II, voir *infra* n° 557.

422. *Daskyleion*. C. Tanriver, *Some New Texts Recording Occupations*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 79-82, rassemble cinq courts textes inédits ou quasi inédits (épitaphes ou dédicaces) en raison de leur référence commune à une fonction : 1. (Périée ténédienne), muletier, l. 2 μουλον = μουλίων, lat. *mulio* (cf. l. 3-4 μουλίοσιν = μουλίωσιν), nouveau ? 2. (Bekirli, N.-O. de Biga), navarque et agonothète. 3. (près de Daskyleion, photo inutilisable) : Αὐρ. Τατιανὸς | Ὀλυμπᾷ ἱερῷ | βάχῳ ἐκκ τῶν | ἰδίων χάριν, « Aur. Tatianos with thanks set up the stone for Olympas, the head of a Bacchic association (this is the meaning of ἱερὸς βάκχος) » ; Ὀλυμπα est-il bien un datif (et non le patronyme de Tatianos) et ἱερῷ βάχῳ lui est-il apposé avec le sens d'« initié » que semble lui prêter l'éditeur ? En tout cas rien ne dit qu'Olympas était le responsable de l'association des initiés. 4. (Phocée, texte déjà dans *Bull.* 1971, 553, d'après photo) φιλόσοφος, mais aussi στρατηγός, βούλαρχος, etc. 5. (Téos) gymnasiarque.

423. *Cyzique*. M. Cremer (n° 420), 17-20 et pl. 2, fig. 1-2, *Anthion — Ein Wagenlenker im Circus von Kyzikos*, étudie le relief de la stèle funéraire *I. v. Kyzikos u. Umgebung* 1 (= *IK* 18), 30 : une femme assise à gauche, un enfant et un homme debout à droite ; elle croit reconnaître en lui un conducteur de char (Ἀνθίωνι, le défunt de l'épitaphe) et dans l'enfant son écuyer.

424. H. Halfmann, *ibid.*, 21-26 et pl. 2, fig. 3, *Hymnoden von Asia in Kyzikos*, publie une liste d'hommes, trouvée sur le territoire de Cyzique et assignable à la première moitié du III^e^ s. *p.C.* : trois mentions d'une fonction vraisemblablement liée au culte impérial et qui apparaît ici pour la première fois, ὑμνῳδὸς Ἀσίας. La fonction est connue ailleurs, mais la mention Ἀσίας est inédite : seul parallèle [οἱ πά]σης Ἀσίας ὑμνῳδοί à Hypaipa (Lydie) ; songer à « eine provinzweite Organisationsform der Hymnoden » ? Qu'est-ce qui permet à l'auteur (21, n. 3) de qualifier d'éolien le génitif tardif ἱέρεω (l'édit. : ou ἱερέω ? pour ἱερέως) de la l. 1 ? Ne pas séparer par une virgule ce mot du τὸ Ϝ (γ' ?) précédent.

425. E. Schwertheim, *ibid.*, 83-100, Αἴδιος στέφανος. *Zu vier Ehreninschriften aus dem Territorium von Kyzikos*, publie ou republie quatre inscriptions honorifiques émanant de *kômètai* du territoire de Cyzique. Ces quatre textes ont en commun que les personnages sont honorés ἀϊδίῳ στεφάνῳ (ou simplement ἀϊδίῳ, n^os^ 3-4). Sur le sens de cette formule, attestée seulement dans la région (Cyzique et Zéleia) voir n° 167. Tel bénéficiaire, en 1, est honoré pour ἡμεροποήσας (l. 4) ou ἡμεροποήσαντα (l. 8, 9, 13, 15-16). En 4, on évoque un ἡμεροπόσιον, promis (ἐπανγειλάμενον, l. 16) ou donné (ποήσαντα, l. 14-15 et 33-34) ; ἡμεροπόσιον « Tagesportion Wein » n'était jusqu'ici connu que par une inscription de Cyzique précisément (*Brit. Mus. Inscriptions* 1006, cf. L.S.J., *s.v.*) et il y a de sérieuses chances pour que ἡμεροπόσιον ποιῶ vaille ἡμεροποιῶ ; il faut donc supposer deux verbes ἡμεροποιῶ : l'un enregistré par L.S.J. et fourni par Hésychius, *s.v.* ἐξημερῶσαι, dérivé d'ἥμερος « apprivoisé, cultivé » et signifiant « cultiver », etc., l'autre, ici et inconnu jusqu'à présent, issu d'ἡμέρα et valant « faire le service de l'ἡμεροπόσιον » à l'occasion d'une fête. En 4, l. 25-26, l'un des personnages honorés avait promis τὸ πρόσωπον, sans doute le « masque » utilisé dans une cérémonie religieuse ou un spectacle profane. Un autre, dans le même texte (l. 23-24), a restauré (ἀποκατα-[στήσαντα]) [τὸ]ν λέβητα καὶ τὸ διαζύγι[ον] : ce dernier terme n'était connu que par un passage d'Eustathe (cf. L.S.J.) avec le sens de « divorce » ; ici, associé à λέβης, il a probablement une signification matérielle : support (« Tragehalterung ») du chaudron ? A la fin de l'inscription (l. 30-34), un dernier bénéficiaire se voit honorer pour avoir fait graver la stèle, avoir donné un ἡμεροπόσιον, mais aussi pour [πο]ήσαντα γλωσσόκο[μόν καὶ] τὸν νόμον γράψαντα : il a offert un étui à flûte et sans doute aussi une composition pour flûte.

426. P. Weiss, *ibid.*, 117-139 et pl. 12-13, *Marktgewichte von Kyzikos und Hipparchengewichte*, apporte une importante contribution (voir déjà *Bull.* 1992, 131) à l'étude des poids antiques, en publiant ou republiant (117-127) vingt et un poids de Cyzique : avec simplement les armes de la ville (le thon, nos 1-3) et indication du poids (T = τριτημόριον ou τρίτον sur le n° 2) ; ou avec initiales du nom de la cité KY(ZI) et indication du poids : HM (hémistatère), ΣT (statère), ΔIΣ (distatère), TPIΣ (tristatère), MNA (mine), ΔIMNOYN (δίμνουν, double mine), TAP (tartémorion), AEI (litra). L'auteur rassemble ensuite (127-137) les huit poids connus (époque romaine) avec signature d'un hipparque ; tous sont conservés dans un musée ou une collection privée. Puisque l'hipparque n'est connu comme éponyme qu'à Cyzique, tous ont-ils été marqués à Cyzique (cf. *Bull.* 1972, 287) ? Pourraient-ils venir de Smyrne (divers indices) ?

427. Statue signée de Phyromachos en Bithynie n° 87.

428. *Zéleia* (territoire de Cyzique) : voir *supra* n° 425.

429. *Parion* : J. H. M. Strubbe (n° 406), 41 et n. 79, interprète judicieusement la séquence μὴ λάθυ τὸν Ἥλιον ἀλλὰ πάθυ ἃ καὶ αὐτή d'*I. v. Parion* 29, l. 6-8, comme si αὐτή référait non à l'εἰκών (l'éditeur), mais à la femme qui a connu une mort prématurée ; et il traduit : « may he (le violateur du tombeau) not stay hidden from Helios, but may he suffer what she [has suffered] ».

430. *Lampsaque* : voir *SEG* 39, 1790 (*Sgll.*³ 591) et *infra* n° 741.

431. *Région de Biga*, voir *supra* n° 422.

432. *Ilion* : Fr. Piejko, *Seleucus II and Ilium*, *Class. Mediaev.* 42 (1991), 111-138, republie à sa façon, c'est-à-dire, avec de nouveaux compléments soutenus par des « parallèles » venant de tous horizons, cinq textes fragmentaires d'Ilion : *I. v. Ilion* 31, 35, 36, 38 et 62 ; selon P., tous concernent Seleukos II. L'étude est précédée (111-113) d'un plaidoyer pour la légitimité des compléments proposés pour les inscriptions qui ont la malchance de comporter des lacunes.

433. *Périée ténédienne*, voir *supra* n° 422.

434. *Alexandrie de Troade* : voir *infra* n° 545.

435. *Adramyttion* : E. Schwertheim, *Neue Inschriften aus Adramyttion*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 125-134 et Pl. 20, présente quelques inscriptions vues en 1984 à Adramyttion ou dans les environs : 5 textes honorifiques (nos 1-5), un fragment de nature indéterminée (n° 6) et un fragment d'inscription latine (n° 7). — Voir n° 44.

436. *Pergame* : voir *Bull.* 1992, 2, 56 (*Alt. v. Pergamon* VIII³, 161), 174 ; *supra* nos 408, 409 ; *SEG* 39, 1335 (cf. *Bull.* 1988, 155), 1790 (*OGIS* 264), 1805 (*I. v. Pergamon* II, 46a) et 1861 (à propos d'ἀσσάρια dans *OGIS* 484 et *Add.* p. 552 = Oliver [*Bull.* 1990, 10], n° 84). Dans ce dernier document, l. 28, G. Petzl, *Gnomon* 64 (1992), 617 corrige en <οὐ δίκ>αιον.

437. Iv. Savalli-Lestrade, *REG* 105 (1992), 221-230, *Eumène (Ier) et l'expansion de Pergame. A propos de IG, XII, Suppl., 142*, tire, quant à la situation de Pitané et surtout aux relations entre Eumène Ier de Pergame et Antiochos II, les conséquences historiques des corrections introduites dans ce texte par L. Robert (*Opera Minora* III, 1572) aux ll. 141-142 : Εὐμένης παραλαβὼν τὰ πράγ-[ματα τὰ *vel* παρὰ Σε]λεύκου [ἔγραψεν ἐπ]ιστολὴν π[ρὸς Πι]ταναίους. Séleucos étant nécessairement Séleucos II (246-226), l'autorité reconnue à Eumène Ier sur Pitané (et donc l'expansion territoriale des dynastes de Pergame) ne date pas, comme on l'a répété en sollicitant Strabon XIII, 4, 2, des années 263-261, avant ou après la bataille de Sardes, mais seulement des années 246-241, lorsque le

vieux dynaste choisit de rester fidèle à Séleucos II dans des circonstances critiques. Réflexions sur les débuts prudents et modestes des dynastes de Pergame. [Ph. G.] Dans son argumentation S. invoque, entre autres, *Bull.* 1989, 276 (région de Balikesir, Mysie) et 533 (Aigai), et *I. v. Kyme* 27.

438. *Région de Balikesir*, voir *supra* n° 437.

439. *Hadrianoi, Hadrianeia* : E. Schwertheim, *Forschungen in Mysia Olympene*, *Anadolu/Anatolia* 22 (1981-1983) [1989], 283-295 : exposé historico-géographique sur la région avec recours aux inscriptions d'*I. v. Hadrianoi u. Hadrianeia* [*Bull.* 1990, 642).

440. **Éolide.** *Assos*. A. Abmeier, *Neue Grabschriften, Ausgrabungen in Assos* (= *Asia Minor Studien* 2), éd. par Ü. Serdaroğlu, R. Stupperich et E. Schwertheim, Bonn, 1990, 23-28 et pl. 8, édite six épitaphes, avec formes dialectales éoliennes, provenant de la nécropole Ouest d'Assos (v^e^-dernier quart du IV^e^ s. *a.C.*). En 1, écrire Ἀππαία, non Ἀππαῖα : il n'y a aucune raison de s'interroger sur le caractère aspiré ou non de l'initiale et l'on voit pas pourquoi la finale serait brève ; ce nom nouveau n'est pas nécessairement ici d'origine micrasiatique, quoique le type Αππα/Αππη soit surabondant en Asie Mineure : la base «enfantine» (pour le nom du père) qu'on y retrouve est internationale et connue du grec ; d'où songer à un dérivé en *-jos/-ja* : d'un masculin * Ἄππας, cf. ἄππας = τροφεύς chez Hésychius et *Etym. M.*, *s.v.* ἄττα· ἐπίφθεγμα τιμητικὸν νεωτέρου πρὸς πρεσβύτερον· εἴρηται παρὰ τὸ ἄππα κατὰ Μακεδόνας, τροπῇ τοῦ π εἰς τ? En 2, Ἐρατοφάνεια, nouveau lui aussi, correspond au masculin Ἐρατοφάνης. Le n° 3 offre également un hapax, Ἀπολωνοφᾶ, génitif d'*Ἀπολλωνοφᾶς, lui-même hypocoristique de noms à second élément commençant par φ- (et non nécessairement d'Ἀπολλωνοφάνης). A propos du féminin Δικαπφώ (n° 4), autre hapax, il est inutile d'évoquer une possible origine anatolienne (sur quels critères?) : il s'agit (autre hypothèse de l'éditeur) d'un hypocoristique de composé en Δικα- et à second élément à initial φ-, avec redoublement expressif. Enfin Ὀννίδας (n° 6) est, lui aussi, nouveau : il faut écarter tout rapprochement avec les noms grecs en Οἰν- (Pape-Benseler) ou avec «le nom mythique phrygien Ὄννης» ; nous sommes vraisemblablement en présence d'un sobriquet grec tiré du nom de l'âne (cf. Ὀνίδης/Ὀνίδας cité par A.), avec redoublement expressif de la consonne radicale, type Πίτθις ou Πιτθῖνος en face de Πίθακος (voir Bechtel, *HPN*, 585 et O. Masson, *OGS* 554).

441. *Pitané* et *Aigai* : voir n° 437.

442. *Myrina*. W. Schürmann, *Katalog der antiken Terrakotten im Badischen Landesmuseum*, Göteborg, 1989, 127-128, n^os^ 441-442, 139-140, n° 477 : quelques statuettes avec signatures d'artistes, déjà chez Kassab, *Bull.* 1989, 135 ; voir *SEG* 39, 1319.

443. *Kymé* : voir *Bull.* 1992, 173, et *supra* n° 437.

444. **Ionie.** *Phocée*, voir *supra* n° 422.

445. *Smyrne* : voir *Bull.* 1992, 67 = 156, et *supra* n° 426 ; *SEG* 39, 1785 et 1805 (*I. v. Smyrna* 204 et 697).

446. D. M. Lewis, *Class. Rev.* 41 (1991), 265-266, fait remarquer qu'il faut ajouter maintenant à Jeffery, *LSAG*^2^, l'inscription la plus ancienne de Smyrne, *I. von Smyrna* II 2, 902.

447. A. Martin, *Ant. Class.* 60 (1991), 521-522, lit à la l. 6 du texte métrique *I. von Smyrna* n° XXV (connu seulement par un dessin de J. Keil) ΚΟΚΥΑΙ, au lieu du ΛΟΚΥΑΙ de l'éditeur, et y reconnaît le terme poétique (cf. aussi Hésychius) κοκύαι «aïeuls, aïeux».

448. R. Känel, *Drei Hellenistische Grabreliefs aus Smyrna in Basel*, *Ant. Kunst* 32 (1989), 50-58 : trois stèles funéraires, dont deux inscrites, de la seconde moitié du IIe s. *a.C.* ; voir *SEG* 39, 1268-1269.

449. K. A. Garbrah, *On the Enumerative Use of τε*, *ZPE* 96 (1993), 191-210, étudie (201) les emplois énumératifs (équivalents de nos *a*, *b*, *c*, etc.) dans de larges passages d'*I. e. Smyrna* II 1, 573 : décret de Smyrne sur un traité avec Magnésie du Sipyle (un peu après 243 *p.C.*).

450. Dans un compte rendu d'*I. e. Smyrna* II 2 (*Bull.* 1991, 7), D. J. Geagan, *Gnomon* 64 (1992), 453-455, suggère à la ligne 1 de 716 [εἰ]ς διάπειραν κ[- -] (?), et à la l. 9 de 597 τὴν διαχειροτον[ητὴν ἀρχήν]. Il condamne à juste titre les corrections silencieuses de l'éditeur, qui peuvent faire croire à des erreurs du graveur : ainsi en 589, l. 33, ΟΥΑΑΕΡΙΑ est corrigé en ΓΑΑΕΡΙΑ, en 667 κόσμου se voit substituer κόσμῳ, etc. ; cette pratique risque d'égarer le linguiste.

451. *Érythrées*, voir *supra* n° 405.

452. *Téos*, voir *Bull.* 1992, 164, et *supra* nos 417 et 422 ; *SEG* 39, 1802 (*Syll.*³ 578).

453. A. J. Graham, *JHS* 112 (1992), 44-73 : *Abdera and Teos*, s'intéresse notamment, à partir des *Teiorum Dirae* du Ve s. (cf. *Bull.* 1982, 291) et de la sympolitie Téos-Kyrbissos du IIIe s. (*Bull.* 1977, 404), aux liens unissant les deux cités au cours des siècles, mais sans faire beaucoup progresser le commentaire des éditeurs, P. Herrmann et L. et J. Robert. [Ph. G.]

454. G. B. D'Alessio, *ZPE* 92 (1992), 73-80 : *Immigrati a Teo e ad Abdera*, tente d'appuyer l'interprétation d'A. J. Graham, *Bull.* 1992, 397, selon laquelle les « Téiens adoptés » des *Teiorum Dirae* seraient des Téiens revenus d'Abdère à Téos après la reconstruction de la cité, en commentant un passage du *Péan* de Pindare pour les Abdéritains où il est question de discorde et de « nouveaux arrivés ». [Ph. G.]

455. *Colophon*, voir *supra* n° 405.

456. *Colophon* et *Claros* : J. et L. Robert, *BCH* 116 (1992), 279-291, *Décret de Colophon pour un chresmologue de Smyrne appelé à diriger l'oracle de Claros*. Ce nouveau texte de Claros (cf. *Bull.* 1990, 17), découvert en 1961 (le fragment supérieur droit dès 1953) sur la voie sacrée au Sud du temple, avait été gravé puis exposé « dans le sanctuaire d'Apollon à main droite en entrant dans le tripylon [le monument que nous appelons Propylées], contre la parastade ». Sur la stèle, au-dessus du texte, deux hauts trépieds de part et d'autre d'une couronne (cf. fig. 1 et 2). Ce décret de 42 lignes (plus ou moins complètes) nous apprend qu'au cours du IIe s. *a.C.* (date approximative d'après la gravure), c'est-à-dire bien avant la période la plus glorieuse de Claros, un « interprète d'oracles », χρησμολόγος, Ménophilos, fils de Philétairos, Smyrnien, avait été « appelé à la direction de l'oracle », ll. 7-8 κατακεκλημένος ἐπὶ τὴ[ν προστασίαν] τοῦ μαντείου (cf. ll. 12 et 23 où revient le mot προστασία), à la suite d'un oracle du dieu ([χρησμῶι], restitué l. 4, paraît sûr, puisqu'on lit plus loin que Ménophilos se montre « digne de la confiance du dieu », τῆς τοῦ θεοῦ πίστεως) et du choix empressé du peuple de Colophon. Est ainsi attesté épigraphiquement l'appel à des étrangers, qu'évoque Tacite, *Ann.* II, 54 (avec mention de Milet). Ménophilos exerçant ses nouvelles fonctions à la satisfaction de tous (la phraséologie des éloges, nécessairement différente de celle des décrets pour les bienfaiteurs habituels, n'est pas sans intérêt), les Colophoniens l'honorent d'une couronne d'or, proclamée chaque année aux Dionysies (par le prytane) et aux *Mégala Klaria* (par les agonothètes),

de la proédrie et du droit de cité. La décision fut approuvée par l'assemblée unanime (2000 votants, chiffre rond, et le plus élevé qu'on connaisse pour Colophon). L'étude du vocabulaire est particulièrement intéressante pour la vie religieuse (voir le riche commentaire des éditeurs) : μαντεῖον et χρηστήριον pour l'oracle, selon qu'il s'agit du lieu ou de la réponse ; χρησμολόγος (valeur positive du terme) ; ὑποφήτης, équivalent de προφήτης, pour la fonction de Ménophilos ; συμβουλία, le « conseil du dieu » exprimé par l'oracle. [Ph. G.]. — Voir nos 49, 50.

457. J.-L. Ferrary, *Le statut des cités libres dans l'empire romain à la lumière des inscriptions de Claros*, *CRAI* 1991, 557-577, examine les apports des deux décrets *Bull.* 1990, 17 = 1991, 475, à la question soulevée par le titre.

458. *Dioshiéron* : dans l'épitaphe L. et J. Robert [*Bull.* 1990, 17], 73 et fig. 15 (à présent *SEG* 39, 1149), le nom Συμφόρες (= Συμφόρης, cf. le banal Σύμφορος et l'hapax cyrénéen Συνφέργης de Fraser-Matthews) pourrait illustrer une prononciation *e* de *i* (H) après *r*, cf. Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 55 (pour l'aire phrygienne).

459. *Éphèse* : voir *Bull.* 1992, 56, 82, 610 = 612 (πολυκανδίλιον = -δήλιον n'a rien de « curieux » : le diminutif καντήλι survit en grec moderne), 613, 614 ; *supra* nos 408, 409, 419 et *infra* 503 (*I. v. Ephesos*, 3821A) ; SEG 39, 1173 (*I. v. Ephesos* 2941), 1768 et 1791 (*I. v. Ephesos* 1613 et 3063).

460. D. Knibbe, H. Engelmann, B. Iplikçioğlu, *Neue Inschriften aus Ephesos XI*, *Jahreshefte* 59 (1989), Beibl., col. 161-238, présentent les trouvailles des années 1984-1986. On notera une inscription honorifique (no 10) ; une vingtaine de décrets ou de fragments accordant la *politeia* (nos 16-36) ; huit nouveaux fragments de la souscription *I. v. Ephesos* 1687 (no 37) ; et un intéressant document, assignable peut-être à la fin du Ier *a.C.*, concernant un remembrement de terrains dans les environs de l'Artémision par une commission (no 59). Les nos 1, 3 et 4 des « Berichtigungen » (col. 235-238) représentent la révision d'*I. v. Ephesos* 199, 3909 et *SEG* 33, 942. On relève en 8, un Πρεῖσχος, graphie inverse pour Πρεῖσκος ou Πρῖσκος, v. *Bull.* 1990, 696. Voir *SEG* 39, 1152-1172, 1174-1176, 1178-1179, 1182-1183, 1189, 1192, 1193 (cf. *Bull.* 1991, 721), 1194-1209, 1213-1228, 1231-1234.

461. D. Knibbe, M. Büyükkolancı, *Jahreshefte* 59 (1989), Hauptbl., 43-45, ajoutent six nouveaux fragments à *I. v. Ephesos* 404 et situent la date du document entre 11 et 14 *p.C.*, cf. *SEG* 39, 1210.

462. S. Karwiese, *Erster vorläufiger Gesamtbericht über die Wiederaufnahme der archäologischen Untersuchung der Marienkirche in Ephesos*, Vienne, 1989, 31, n. 53 : un sceau de plomb avec inscription chrétienne du premier quart du VIIIe s. *p.C.* (= *SEG* 39, 1237), où βοήθε avec graphie inverse ε pour ει (= *i*) illustrant la prononciation *i* de *e* par certains locuteurs (v. Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 54), 32-333 (et fig. 54, inutilisable pour le texte), sur une balance, en pointillé, ÇANKAΘIOC : faudrait-il lire Σανδάθιος (suggestion de P. Herrmann, *SEG* 39, 1235).

463. Analyse d'*I. v. Ephesos* 13 (= *SEG* 37, 884) par F. Gschnitzer, voir *SEG* 39, 1181.

464. O. Salomies, *I. Ephesos 4101B : Konsulpaar oder Prokonsul*, *Arctos* 23 (1989), 170-176, restitue à la l. 2 du texte gravé sous *I. v. Ephesos* 4101B (= *SEG* 31, 954), non les noms de deux consuls ([Ἀτιλιανῷ καὶ Λο]υπέρκῳ Ποντιανῷ, mais celui d'un proconsul de 153/154 ou p. p. ([ἀνθυπάτῳ Λο]υπέρκῳ Ποντιανῷ).

465. H. Thür, *Das Hadrianstor in Ephesos*, *Forschungen in Ephesos* XI/1, Vienne 1989, 69-75, nos 1-4, réédite *I. v. Ephesos* 329 (3), 422A, 1192 (3) et édite un menu fragment byzantin ; voir *SEG* 39, 1184-1187.

466. W. Orth, *Demos-freundliche Tendenzen in der Zeit des Kaisers Klaudius*, dans *Migratio et commutatio. Studien zur alten Geschichte und deren Nachleben. Th. Pekáry zum 60. Geburstag*, H.-J. Drexhage et J. Sünskes éd., St. Katharinen 1989, 50-59, commente divers passages d'*I. v. Ephesos* 17-19 ; voir *SEG* 39, 1177.

467. G. M. Rogers, *The Assembly of Imperial Ephesos*, *ZPE* 94 (1992), 224-228, exploite surtout le long texte de la fondation de C. Vibius Salutaris (*I. v. Ephesos* 27, 104 *p.C.*), mais aussi bien d'autres inscriptions pour éclairer les pouvoirs et rôles respectifs de la boulé et du démos de l'Éphèse impériale. — Voir aussi n° 71.

468. G. H. R. Horsley, *The Inscriptions of Ephesos and the New Testament*, *Novum Testamentum* 34 (1992) 2, 105-168, montre l'apport de l'épigraphie en général et, tout particulièrement, de celle d'Éphèse à l'étude du *N.T.* Il passe en revue les publications épigraphiques pour l'Asie Mineure (116-120) et Éphèse (120-121). Sont ainsi examinés les témoignages sur la présence des Juifs à Éphèse (121-127) ou les informations données par les inscriptions sur certaines magistratures de la cité avec les indices indirects qu'elles peuvent fournir sur la date de composition des *Actes des Apôtres* : les recherches récentes sur les Asiarques et les Archiereis du culte impérial (cf. *Bull.* 1992, 482, dont H. accepte les conclusions) n'excluent plus pour cette dernière le I^er^ siècle *p.C.* (135-141). Traduction anglaise et discussion d'*I. v. Ephesos* Ia 20, concernant une souscription des pêcheurs de la ville et assignable à 54-59 *p.C.*, période des passages de saint Paul (127-135). Long chapitre (141-158) sur Artémis, son personnel cultuel et ses mentions dans le *N.T.* (surtout les *neopoioi*). Traduction anglaise d'*I. v. Ephesos* Ia 24, qui dans ses considérants souligne l'importance du culte de l'Artémis d'Éphèse. Enfin (158-164) H. montre l'intérêt des inscriptions d'Éphèse pour l'appréciation du grec du *N.T.* : à titre d'exemples, atticismes, latinismes, emplois de l'optatif, anacoluthes, qui caractérisent la koiné éphésienne de l'époque.

469. G. Petzl, *Gnomon* 64 (1992), 617, souligne à juste titre que chez Oliver [*Bull.* 1990, 10], 139, l. 14, la restitution de Dittenberger-Hiller (κα[ὶ τὰ]ς παρ' ἐμοῦ χάριτας εἰς τὸν [κόσ]μον) ᾖ[ὐτῆς] τ̣ῆς πόλεως [κα]τέθετο, etc., au lieu du ᾖ[εἰ] τ̣ῆς πόλεως... d'Oliver, donne une phrase syntaxiquement plus satisfaisante.

470. A. Martin, *Hermathena* 150 (1991), 67, reprend, à propos du n° 41 d'Oliver = *I. v. Ephesos* 230 + 231, la thèse de *Bull.* 1967, 508, selon laquelle il s'agit là de fragments d'une lettre de Domitien accordant la néocorie à Éphèse.

471. M. Nafissi, *Par. Pass.* 263 1992), 141, commente la participation aux sacrifices d'un hiérokéryx et d'un salpinktès : elle est connue depuis Homère et confirmée par des inscriptions telles qu'*I. v. Ephesos* 10, l. 22-25. Sur le rôle de la *salpinx* dans la cérémonie, cf. *ibid.* 36 A-B-C.

472. *Magnésie du Méandre* : voir *Bull.* 1992, 160, 173, 174, et *supra* n° 407, 417 ; *SEG* 39, 1790 *I. v. Magnesia* 16-17).

473. J. Ebert, *Zur Stiftungsurkunde der Λευκοφρυηνά in Magnesia am Mäander (I. Magn. 16)*, *o.c.* [*Bull.* 1992, 2], 165-168 : version courte de l'article analysé dans *Bull.* 1983, 342. Sl. Dušanić, *Historical and Political Themes in the Κτίσις Μαγνησίας*, *ibid.*, 162-164 : version courte de l'article mentionné dans *Bull.* 1989, 578.

474. B. Anastasiadès, *Οἱ ἐπὶ σωτηρίᾳ θυσίες...*, *Hellenica* 41 (1990), 225-233 : article sur l'expression ἐπὶ σωτηρίᾳ dans les textes attiques d'époque hellénistique, avec discussion de la même formule, présente dans la loi de Magnésie (196 *a.C.*), *Syll.*³ 589, l. 26-31.

475. Ph. Gauthier, *Epigraphica*, *Rev. Phil.* 64 (1990), 61-65, n° I, restitue aux l. 41-42 du décret *Syll.*³ 695, εὐφημίαν κατανγείλαντα πρὸ τοῦ βουλευτηρίου μετὰ [σπον]δῶν κατευχήν (...), au lieu de μετὰ [τῶν παί]δων, qui, dans ce contexte, ne donnait aucun sens ; parallèles pour l'association de σπονδαί et (κατ)ευχαί.

476. E. Voutiras [*Bull.* 1992, 309], 132-133, n. 37 : discussion sur le mot *doulos* concernant un haut fonctionnaire d'une cour royale, cf. *Syll.*³ 22.

477. *Priène* : voir *Bull.* 1992, 174 ; *SEG* 39, 1266 (cf. *Bull.* 1989, 127 et 346), 1790 (*I. v. Priene* 108).

478. E. Voutiras (n° 476), 136, n. 50 : emplois parfois indifférents des termes ἥρως et θεός, cf. notamment I. *Priene* 196.

479. A. Mastrocinque, *Policrate e gli esuli Samii tra storia e leggenda*, *Riv. Fil.* 119 (1991), 408-419, évoque notamment l'arbitrage entre Priène et Samos, *I. Priene* 37.

480. *Milet et Didymes* : voir *SEG* 39, 1147 (histoire du Didymeion d'après les inscriptions), 1802 (*Syll.*³ 577) et 1805 (*I. v. Didyma* 613).

481. P. Herrmann, *Epigraphische Notizen (Lesefrüchte zu EA 11-17)*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 116-117, n° 3, signale, à propos de *Milet* I 3, 178 qui provient du Delphinion, une lecture améliorée de l'éditeur, Rehm, lui-même (418), qui a échappé à J. Rodriguez Somolinos (*Bull.* 1992, 417) ; il a revu la pierre en 1973 et souligne que, si à la l. 1 on lit bien]ομυθέομαι ([ἀπ]ομυθέομαι sans doute) μὴ AP[, il y a peu de chances pour qu'AP corresponde aux deux premières lettres du nom d'Artémis (ainsi Somolinos) : plutôt début d'un verbe ?

482. W. Günther, *Athenisches Bürgerrecht für Theoren aus Milet*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 135-143 et pl. 18, publie l'exemplaire gravé à Milet (deux fragments non jointifs, dont le lieu de trouvaille exact n'est pas connu, maintenant déposés au musée) d'un décret athénien honorant des théores milésiens envoyés à Athènes pour les Panathénées. Est conservée une partie des 15 dernières lignes, restituées grâce aux parallèles et contenant les décisions (éloge, couronne d'or, droit de cité). L'archithéore est Hermophantos, fils de Lichas, déjà connu comme théore par le décret *IG*, II², 992, récemment corrigé et analysé par Chr. Habicht, *Bull.* 1992, 416, et placé dans les années 180 *a.C.* Le nouveau décret est donc un peu postérieur au précédent. Les autres noms (souvent incomplets) des membres de la délégation milésienne prêtent à des rapprochements onomastiques (sauf Ἔκφαντος, nouveau à Milet), mais non prosopographiques. Remarques sur les liens entre Milet et Athènes et sur le culte d'Athéna à Milet. [Ph. G.]

483. V. von Graeve, *Eine spätarchaische Anthemienstele aus Milet*, *Ist. Mitt.* 39 (1989), 144, signale les restes de trois inscriptions archaïques sur statuettes représentant des figures féminines assises. Sur l'une d'entre elles, inédite, lire peut-être [Ἀρτέμ]ιδι ; voir *SEG* 39, 1257.

484. M. Nafissi (n° 471) évoque *Syll.*³ 577 pour illustrer le rôle de la *salpinx* dans les sacrifices.

485. M. Diakoumakou, A. Makri, *Horos* 7 (1989) [1991], 33, n° 5, pl. 11 (fig. 5), publient une stèle funéraire d'origine inconnue appartenant à la collection privée d'I. Vorres : assignable au II^e s. *p.C.* elle porte deux épitaphes concernant des Milésiens.

486. **Lydie.** G. M. Cohen, *Anc. Society* 22 (1991) [1992], 41-50 : *Katoikiai, Katoikoi and Macedonians in Asia Minor*, rappelle que le terme *katoikos* peut désigner, dans tels documents, des colons militaires (*OGIS* 229 et 338), mais

ailleurs des «habitants» en général, et que *katoikia* s'applique à toute espèce d'«établissement», village, ville ou quartier de ville. La mention de ces termes, en particulier dans les documents de l'époque impériale en Lydie et en Phrygie, ne saurait donc permettre de conclure que des colonies militaires avait été fondées à l'époque hellénistique dans les localités concernées. Ensuite, C. passe en revue les communautés de «Macédoniens» et sépare justement le cas de la Lydie, où nombre d'attestations remontent à la période hellénistique et se recoupent avec d'autres témoignages, de celui de la Phrygie, où elles sont toutes de l'époque impériale (surtout IIe-IIIe s. *p.C.*) et prêtent à diverses interprétations. Il est fâcheux que C. n'ait pas connu, au sujet des *katoikoi* et des *katoikiai*, les interventions les plus récentes de L. Robert (il cite seulement *Ét. anat.*, 191-194), en particulier dans le *Bull.* 1980, 108 (où J. et L. Robert critiquaient justement sur ce point l'ouvrage de G. M. Cohen, *The Seleucid Colonies*) et *BCH* 109 (1985), 481-484 (*Doc. Asie Mineure*, 535-538), sur Strabon et Pergame : la lecture de ces études lui aurait épargné la rédaction de plusieurs pages. Il n'est pas moins fâcheux que C. paraisse ignorer *TAM* V 1 et V 2 (P. Herrmann), où tous les témoignages sur Thyatire, Apollonis, Hyrcanis, etc., sont soigneusement rassemblés et commentés (voir notamment, à propos des Macédoniens d'Hyrcanis, la discussion *TAM* V 2, pp. 464-465). Cela lui eût évité des erreurs, comme la mention des Macédoniens de Dechtheira (46), alors que P. Herrmann, après révision de la pierre, a lu οἱ ἐξ Ἀγαθείρων Μακεδόν[ε]ς, *TAM* V 2, 1307 ; dans *TAM* V 2, 1106 (C., 47), il s'agit de Marcus Ménophanès Lagidas. [Ph. G.]

487. G. Petzl, *Steinepigramme aus dem Museum Manisa*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 83-99 et pl. 3-5, publie six épigrammes funéraires conservées au Musée de Manisa. Le nº 1 (IIIe s. *a.C.*?) a été trouvé au S.-E. de Demirci (extrême N.-E. de la Lydie ; 2, 3 (IIe-Ier s. *a.C.*?) et 4 (IIe-IIIe s. *p.C.*) sont d'origine inconnue, mais devraient provenir d'un district lydien voisin) ; 5 (IIe-IIIe s. *p.C.*) est apparemment de Thyatire ; le fragment 6 (Ier-IIe s. *p.C.*) a été découvert à Yeşilova (Est de Sardes). En 1, v. 15, notons l'hyperdorisme [α]ὐτοκασιγνάτωι ; ἄκος pour ἄχος, en 2, v. 6, désigne le document comme provenant d'une zone à substrat/adstrat non grec ignorant les aspirées (cf. Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 110-113 et 157-158) ; ἐκθρός pour ἐχθρός est, en 4, une graphie phonétique : devant une aspirée (ou une spirante), on ne peut avoir une autre aspirée (ou une autre spirante), cf. la dimotiki moderne.

488. *Région de Demirci* : voir nº précédent.

489. *Thyatire* : voir *supra* nº 486.

490. *Hiérocésarée* : M. Paz de Hoz, *Theos Hypsistos in Hierokaisareia*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 75-77 et pl. 1, publie une dédicace à Theos Hypsistos (après 212, 1re moitié du IIIe s. *p.C.*). A la l. 3, écrire Κτησία (non Κτησιᾶ), banal génitif «commun» de Κτησίας (non Κτησιᾶς), voir Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 71-72.

491. *Sardes* : voir *supra* nº 408. Cr. H. Greenewalt Jr., *Sardis : Archaeological Research 1990*, *KST* XIII-II (1991), 457-470, signale, sur le sol d'une avenue à colonnade (457-458), une mosaïque avec inscription (excellente photo, 465, permettant une lecture) : ἐκεντήθη ὁ ἔνδολος (le portique) καὶ πάντα τὸν κόσμον (toute la décoration) εἴληφεν ἐπὶ Φλαβίου Ἀρχελάου τοῦ λαμ. κομ. πρώτου βαθμοῦ διέποντος τὴν ἔπαρχον ἐξουσείαν ; le «Comès de premier rang», exerçant «les fonctions de préfet» (τὴν ἔπαρχον s.-e. ἀρχήν), qui sert à dater l'exécution des travaux, est probablement connu par une inscription de Syrie datée de 349 *p.C.*

492. A la l. 22 d'Oliver [*Bull.* 1990, 10], nº 7 = Sherk, *Rom. Doc.* 68, G. Petzl, *Gnomon* 64 (1992), 616, lit sur la pierre ΕΚΞΟΥΣΙΑΣ, avec ΚΞ pour Ξ, graphie pléonastique bien connue.

493. D. Knoepfler, *Mus. Helv.* 50 (1993), 26-43 : *Le temple du Métrôon de Sardes et ses inscriptions*. A propos des inscriptions publiées par Ph. Gauthier, *Bull.* 1990, 20, K. présente plusieurs hypothèses très séduisantes. La gravure des lettres d'Antiochos III et de Laodiké dans le *Métrôon* (et non dans l'*Artémision*) pourrait s'expliquer simplement par le rôle décisif joué dans les négociations avec le roi par les représentants d'une famille liée au culte de la Mère des Dieux, Métrophanès et Métrodôros. Les pilastres inscrits étaient sans doute situés en vis-à-vis, l'un à droite, l'autre à gauche du «porche» du temple, selon un dispositif que K. reconstitue de façon convaincante (fig. 1 et 2). Dans la clause sur le cantonnement des soldats, dans la 2e lettre d'Antiochos III, καὶ εἰς τοὺς καταστα θμευομένους δὲ παρ' ὑμῖν συγχωροῦμεν λαμβάνεσθαι ὧν ἔχετε οἰκιῶν ἀντὶ τῶν ἡμισέων τὰ τρίτα μέρη, K. interprète justement καταστα θμευομένους comme un passif (P. Charneux m'avait communiqué par lettre le même avis); et il traduit : «quant à ceux qui, chez vous, sont soumis à l'obligation d'héberger la troupe, nous accordons qu'il leur soit pris (seulement) le tiers, au lieu de la moitié, des maisons que vous avez en propriété». Discussion sur la période au cours de laquelle Sardes devint *polis* ; sur la date du monnayage sardien «autonome» (j'avais suivi la chronologie proposée par H. Seyrig, *ca.* 226-225, laquelle est à présent fortement rabaissée par M. J. Price) ; sur la date de l'archonte Anaxandridas à Delphes, sans doute peu après 214/3, et non 226/5 (le décret d'Oropos, inclus dans la discussion, est à présent daté de 205) : le Sardien Matrophanès, envoyé alors en ambassade à Delphes, aurait renoué avec le sanctuaire les liens interrompus depuis plus de dix ans (*Syll.*³ 548). Remarques sur la grande liste de théarodoques de Delphes, dont la gravure initiale ne daterait pas de *ca.* 225 (G. Daux), mais plutôt de *ca.* 215-210. — On lira également avec profit, au sujet de ce volume d'inscriptions de Sardes, les recensions de K. J. Rigsby, *Gött. gel. Anz.* 243 (1991), 45-52, et de J. H. M. Strubbe, *Gnomon* 63 (1991), 609-613. [Ph. G.]

494. *Région de Sardes* : voir *supra* n° 486 ; aussi n° 184.

495. *Daldis* : voir *Bull.* 1992, 58.

496. *Bassin du Moyen Hermos, Méonie* : voir *supra* n° 406.

497. *Sotheby's Catalogue New York, Antiquities and Islamic Works of Art* du mercredi 29 novembre 1989, n° 132, et du jeudi 25 juin 1992, n° 136, donne, sans indication d'origine, une stèle funéraire que lit R. A. Tybout d'après la photo. TAM V 1, 168a (même famille) lui permet de l'attribuer à Saittai, *SEG* 39, 1280 (où, l. 6, πατέρα fautivement pour πατέραν).

498. Dans la confession *Bull.* 1990, 692, l. 15, G. Petzl, *Nachtrag zu SEG 37, 1001, Epigr. Anat.* 18 (1991), 90, lit maintenant περικρυβούσης, au lieu de ΠΕΡΙΚΙΥΡΟΥΣΗΣ corrigé en περι<σ>υρούσης.

499. E. Varinlioğlu, *Vier Inschriften aus Lydien, Epigr. Anat.* 18 (1991), 91-95 et pl. 18, présente quatre textes inédits conservés au musée d'Uşak et provenant très vraisemblablement du Bassin du Moyen Hermos. Les nos 1 et 2 sont des confessions. En 1, la «coupable» est dite ἐνποδισθ[εῖ]σα ἐν τῷ ναῷ (l. 2-3) : à comprendre au sens figuré ? La femme «könnte schon geistig umnachtet besessen gewesen sein»? A propos d'ἵνα ἀναδίξει (l. 5 = ἀναδείξῃ), ne pas parler d'un «Futur statt Konjunktiv», à une époque où futur et subjonctif aoriste se sont confondus même quand phonétiquement les deux formes ne pouvaient se rejoindre (cf. en 3, l. 7, λήψομαι pour λάβω ! Sur les faits et leur signification, voir Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 89 sqq.). — En 2, l. 2-3, n'est pas commentée ni traduite une expression, dont *Bull.* 1963, 227, soulignait déjà la difficulté syn-

taxique : ἐξ εἰδότων καὶ μὴ εἰδότων, apparemment «pour des fautes conscientes et inconscientes». On n'a aucune raison d'accentuer sur la finale le féminin indigène Αμμιας (d'où 'Αμμιάς, l. 8) comme, par ex., Διονυσιάς (Διονυσιάδος, l. 9) : les deux nominatifs ne procèdent pas des mêmes principes (Brixhe, *ibid.*, 76 et 77). Signalons, même texte l. 9-10, un ἐθήκομεν, qui illustre un trait flexionnel (Brixhe, *ibid.*, 86) particulièrement fréquent dans la région. — Le n° 3 est une dédicace à Men (Μέγας Μεὶς ἐξ 'Αρτεμιδώρου Αξιοττα κατέχων) : la dédicante avait fait un vœu ἐὰν παρὰ τῆς μητρὸς λήψομαι τὰ μέρη. Pour désigner les honneurs rendus au défunt, l'épitaphe n° 4 utilise le verbe τιμῶ, courant en Lydie du N.-E. et dans les districts phrygiens adjacents.

500. W. Leschhorn, *Mysomakedones*, *Jahrb. Num. Geldgesch.* 34 (1984) [1985], 55-62 et pl. 8, examine, à partir de l'apparition d'une nouvelle monnaie frappée par les Μυσομακεδόνες, les sources mentionnant ce *démos* de la partie Est de la Lydie Mésogis, voir *SEG* 39, 1272.

501. A. Martin, *Ant. Class.* 60 (1991), 523, corrige heureusement les dates des confessions, L. Robert, *Documents* [*Bull.* 1988, 3], 362 et 364 : respectivement 263/4 et 253/4 au lieu de 262/3 et 252/3.

502. *Région de Philadelphie* : P. M. Fraser, *Class. Rev.* 40 (1990), 435, commente ou corrige plusieurs textes de *Bull.* 1989, 629, repris par *SEG* 35 : *SEG* 35, 1174, l. 4-6, il lit σὺ (= σοὶ) δέ, θεὰ Φιλεί (Voc), τὴν εὐχὴν ἀπέδωκα «and to you, Goddess Phileis, I repay my vow»; en *SEG* 35, 1182, 1184 et 1185, en alléguant des passages d'Élien, il interprète κολασθεῖσα, fréquent dans ce genre de documents, non comme «ayant été punie», mais comme ayant subi «injury or pain».

503. *Hypaipa* : voir *supra* n° 424 et *SEG* 39, 1274 (*I. v. Ephesos* 3821 A, cf. *Bull.* 1982, 352).

504. **Carie** : voir *Bull.* 1992, 173. — *Aphrodisias* : voir *Bull.* 1992, 101, 172 et 615 ; *supra* n° 409 ; *SEG* 39, 1100 (à propos de *Bull.* 1988, 888).

505. R. R. R. Smith, *Aphrodisias 1990*, *KST* XIII-I (1991), 141-154, évoque (145 et photo 153, fig. 15), la découverte d'une belle et grande stèle funéraire avec épigramme de 16 lignes, assignable au II^e^ s. *a.C.* Il signale également la mise au jour de «some important new fragments of Diocletian's revaluation» (photo 153, fig. 16).

506. Deux synthèses sur les recherches récentes : et, entre autres thèmes, l'apport des inscriptions : *a)* Aperçu de l'histoire de la cité et des fouilles, dans *Les dossiers d'Archéologie* 139, juin 1989 (avec, p. 74-78, une contribution de J. Reynolds sur «Les inscriptions d'Aphrodisias», et considérations sur les dieux et héros grecs à A., *ibid.* 148, avril 1990. *b)* M. Le Glay, *Les leçons d'Aphrodisias de Carie*, *JRA* 4 (1991), 356-368 : synthèse d'ouvrages récents, où est mise en évidence la participation de l'épigraphie à la construction de l'histoire.

507. M. H. Williams, *The Jews and Godfearers Inscription from Aphrodisias. A Case of Patriarchal Interference in Early 3rd Century Caria*, *Historia* 41 (1992), 297-310 : interprétation textuelle et historique bien différente de celles données jusqu'ici pour l'inscription *Bull.* 1988, 888. — W. (297, n. 4) la situe vers le milieu du III^e^ siècle ; selon elle, l'absence d'*Aurelii* ne constituerait pas un obstacle à l'hypothèse : dans un tel document, l'essentiel est de donner les noms des cotisants parfaitement identifiés par leur profession et leur fonction dans la synagogue. — P. 299 sq., W. rejette l'hypothèse d'un émissaire du patriarche, venu de Jérusalem pour régler les affaires de la communauté. Elle souligne,

d'ailleurs, que le document n'a rien de spécifiquement juif. Il révèle, au contraire, une communauté bien intégrée au milieu gréco-romain d'Aphrodisias. — P. 301 sqq., elle interprète ΠΑΤΕΛΛΑΔΟ comme une forme de δίδωμι précédée de πατέλλᾳ, bien qu'elle soit consciente de la difficulté morphologique engendrée : on attendrait au moins πατέλλῃ ; en fait, même si πάτελλα signifiait simplement «plat», «assiette, le contexte ferait attendre l'accusatif πάτελλαν. — Selon W. l'objet de la souscription serait une construction de caractère funéraire εἰς ἀπενθησίαν τῷ πλήθι ; ἀπενθησία (hapax) signifierait «apaisement de la douleur», sens difficile à accepter puisque l'adjectif correspondant, ἀπενθής, vaut «qui ne souffre pas» ou «qui n'a pas été pleuré».

508. A propos de la même inscription, H. Solin, *Arctos* 25 (1991), 207-208, suggère que les θεοσεβεῖς pourraient être des juifs, des sympathisants ou des convertis, donc des «gentils». S. se demande si l'on ne peut lire Σαβάθιος Νεκταρίου au lieu de Σαβάθιος νεκτάριος.

509. *Nysa* : voir *SEG* 39, 1134 (*ILS* 8859).

510. *Tralles* : P. Herrmann (n° 481), 115-116, revient sur *Bull.* 1990, 704 (= *Bull.* 1991, 525) ; le verbe au sujet duquel sont apposés ἀμειβόμενοι et ἔχοντες n'est pas oublié : il s'agit de κεκυρώκατε (l. 5-6), lu κεκύρωκά τε par l'éditeur.

511. *Amyzon* : voir *Bull.* 1992, 160.

512. *Stratonicée* : P. Herrmann (n° 481), 116, lit, sur l'autel funéraire *I. v. Stratonikeia* II, 2, 1342 (= *SEG* 38, 1117 ; cf. *Bull.* 1990, 23 et 720, n° 42) non pas Γαΐως Ἐλίῳ | Ὀνησίμῳ ... mais Γαΐῳ Σελίῳ (gentilice lat. *Sel(l)ius*) Ὀνησίμῳ.

513. *Mylasa* : W. Blümel, *Neue Inschriften aus Mylasa (1989-1991) mit Nachträgen zu I.K. 34, Epigr. Anat.* 19 (1992), 5-18 et pl. 1-3, continue à enrichir le corpus de Mylasa (*Bull.* 1990, 713). On relèvera plus particulièrement : *a)* un fragment d'un acte de vente de terres de la deuxième moitié du IIe s. *a.C.* (n° 217B) ; *b)* une nouvelle lecture d'un fragment de décret d'une cité crétoise, n° 660 (= *Epigr. Anat.* 13, 1989, 5-6), dont il a trouvé la partie droite, et trois nouveaux décrets fragmentaires (nos 661-663) de même origine, dont un (n° 663) émanant de Lappa (1re apparition) ; *c)* la revision du n° 254, «Fragment eines Grenzvermessungsprotokolls» : à la l. 7 lire maintenant ἐν τῇ ἀρχῇι τῆς ἁρπέζου, non, comme jusqu'ici d'après une copie de Paris et Vallois, ἐν τῇ λοχῇ τῆς ἁρπέζου, avec un λοχή assimilé à λόχμη et enregistré comme tel par le lexique L.S.J. et par les dictionnaires étymologiques de Frisk et Chantraine ; ἡ ἅρπεζος = ἅρπεζα «haie» (déjà à la l. 2), enregistré par L.S.J., ne se rencontre que dans ce document.

514. *Labraunda* : P. Hellström, *The Architectural Layout of Hecatomnid Labraunda, Rev. Arch.* 1991, 297-308, utilisant parfois des inscriptions, étudie et essaie de dater les différentes phases de l'aménagement du sanctuaire de Zeus, et tente de définir la fonction des restes architecturaux.

515. *Iasos* : voir *Bull.* 1992, 164 ; *SEG* 39, 1785 (*I. v. Iasos* 1419).

516. *Bargylia*. E. La Rocca, *Archaeological Survey in the Gulf of Mandalya, 1988-89, AST* IX (1991), 59-70, signale (61), dans une grande basilique byzantine dédiée à saint Pierre et à tous les saints, construite sur l'acropole de Bargylia, une inscription dédicatoire d'un certain Auxibios, prêtre qui «made a gift to the basilica of the pavement a presbyterial enclosure» (photo, 67, fig. 3).

517. *Halicarnasse* : voir *SEG* 39, 1109 ; *supra* n° 407.

518. *Kéramos* : voir *SEG* 39, 1113 (*I. v. Keramos* 15, l. 6).

519. *Ouranion* : E. Varinlioğlu, A. Bresson, P. Brun, P. Debord, R. Descat, *Ouranion en Carie*, *REA* 94 (1992), 155-174. Mentionnée par Pline et figurant sur les listes athéniennes de tribut, diversement située par les modernes (aux environs d'Halicarnasse ou au Nord de Myndos), cette petite cité est maintenant localisée avec certitude, grâce à la découverte de deux inscriptions, à quelques kilomètres à l'Ouest de Kéramos, dont elle était séparée par la vallée du Çay Dere. Les edd. ont reconnu le site et ils décrivent l'acropole dominant la plaine littorale (excellente photographie fig. 6). La première inscription, datée de la fin du IIIe s. *a.C.* ou des environs de 200 (gravure), porte un décret de 24 lignes (incomplètes en bas, surtout à gauche) pour un bienfaiteur étranger, Φανίας [Ε]ὐδήμου Εὐνίτης (conjectures, 172, sur la localisation, quelque part entre Mylasa et Hydissos, d'*Eunydos* [Pline] - *Eunai*). Le formulaire est banal, mais instructif par sa banalité même (notons que ἀπροφασίστως, «sans détour», «sans user de faux-fuyants», ne doit pas être traduit «sans y être invité», comme le serait ἀπαράκλητος). Les décisions sont ainsi transcrites, ll. 14-18 : ἐπαινέσαι τε αὐτὸν καὶ πο[λιτείαν ε]ἶναι καὶ ἐκγόνο[ι]ς μετέχον[τι πάν]των ὧν καὶ ο[ἱ] ἄλλοι πολῖ[ται]. Les edd. observent (166) : «Sans doute attendrait-on plus volontiers πο[λίτην ε]ἶναι, mais pour cela il aurait fallu pouvoir restituer un peu plus loin ἐκγόνο[υ]ς. Or une telle possibilité est exclue compte tenu du très faible espace disponible entre l'*omicron* et le *sigma* qui ne peut correspondre qu'au seul *iota*». Cependant, puisque les edd. soulignent eux-mêmes *(ibid.)* «la relative irrégularité de la graphie qui alterne lettres plus ou moins larges», on peut bien admettre qu'un *upsilon* plus fluet que les autres avait été gravé à la place attendue. Sinon, l'omission de αὐτῶν et le singulier μετέχον[τι] font un grec impossible. On écrira donc : καὶ πο[λίτην ε]ἶναι καὶ ἐκγόνο[υ]ς μετέχον[τας πάν]των κτλ. La proposition de décret émane des *prostatai*, lesquels doivent aussi ranger le bénéficiaire dans la tribu de son choix, [καὶ οἱ] προστάται οἱ ἐνεστῶτε[ς καταταξ]άτωσαν αὐτὸν ἐπὶ φυλὴ[ν ἣν ἂν βού]ληται, puis veiller à la gravure de la stèle et à son érection ἐν τῶι ἱερῶι τῆς ['Αφ|ροδίτης ?] (la coupe inspire le doute). Commentaire sur Aphrodite, restituée ici de façon plausible (l'inscription *I. Keramos* 10, dédicace à ['Αφροδίτη]ι (?) 'Ακ[ρ]αί[α]ι, pourait provenir en fait d'Ouranion). — La deuxième inscription est un fragment (partie droite de 10 lignes) d'un autre décret honorifique, à peu près contemporain du précédent, pour un étranger Τιμο - - - [Σαλ]αμίνιος. «La présence de ce Salaminien (de Chypre) pourrait ... relever de l'influence que les Lagides exerçaient alors sur toute la région» (173). Intéressant commentaire sur les institutions et les relations des cités du golfe Céramique. «Après la localisation de Pladasa (cf. *Bull.* 1991, 545), voisine elle aussi de Kéramos, on voit que c'est la connaissance de toute une région de la Carie qui sort ainsi de l'ombre». [Ph. G.]

520. *Idyma* : voir *SEG* 39, 1112 (démotique rhodien Πατυρεύς restauré dans une inscription provenant de l'île).

521. *Selimiye* (Hydas ?) : réflexion d'A. Striano à propos de l'ἐσ[π]ράτεν d'*I. der rhodischen Peraia* 251 (= *SEG* 4, 171) ; voir *SEG* 39, 1145.

522. *Cnide* : voir *Bull.* 1992, 172 ; *supra* nos 17, 405.

523. *Pérée Rhodienne* : voir *supra* n° 405. *Amos* : W. Blümel, *ibid.*, 133-136, avant *Bull.* 1992, 454, présente et commente la difficile épitaphe du VIe s. *a.C.* qui occupe le n° 351 dans ce corpus. Pour des graphies telles que hδαν (l. 2), voir à présent *Bull.* 1992, 229.

524. **Lycie et Kibyratide.** voir *Bull.* 1992, 173. R. Lebrun, *Quelques aspects de la divination en Anatolie du Sud-Ouest*, *Kernos* 3 (1990), 185-195 : pratiques divina-

toires à Telmessos, Sura, Kyanéai, Patara (Lycie), Termessos et Sagalassos (Pisidie), Aspendos, Attaleia, Incik [près de Pergé] (Pamphylie), etc.

525. J. Borchhardt, Br. Borchhardt-Birbaumer, *Zum Kult der Heroen, Herrscher und Kaiser in Lykien*, *Ant. Welt* 23 (1992), 99-116 : utilisation occasionnelle du matériel épigraphique pour traiter le sujet annoncé par le titre.

526. *Ile Saint-Nicolas* (*Belceğiz Körfezi*, au Sud de Fethiye/Telmessos) : V. Ruggieri S. J., *A Note on Some Epigraphical Evidence in Belceğiz Körfezi, South-West Turkey*, *Or. Chr. Per.* 56 (1990), 491-492, fig. 1-3 : dans une église paléochrétienne, restes d'une inscription funéraire avec menace d'amende, assignable aux IIIe-IVe s. (nº 1 et fig. 1); sous le nº 2, mention d'inscriptions byzantines.

527. *Araxa* : K. A. Garbrah (nº 449), 194-197, examine les emplois énumératifs de τε dans le décret d'Araxa pour Orthagoras, *SEG* 18, 570 (IIe s. *a.C.*).

528. *Xanthos* : voir *SEG* 39, 1802 (*SEG* 30, 1535; *Bull.* 1982, 382). J. Bousquet, *Les inscriptions du Létôon en l'honneur d'Arbinas et l'épigramme grecque de la stèle de Xanthos*, *Fouilles de Xanthos* IX, sous la dir. d'H. Metzger (1992), vol. 1, p. 155-188, et vol. 2, pl. 72-79, édite ou réédite, sans compléments excessifs, quatre poèmes dynastiques (fin du Ve-début du IVe s. *a.C.*), qui, grâce à l'obligeance de l'auteur, figurent déjà chez P. A. Hansen, *Carmina Epigr. Graeca* 1 (1983) ou 2 (1989), nos 888-889. A et B occupent deux faces d'une même pierre, les deux autres faces portant un texte lycien (181-187) : sur la disposition respective des quatre documents, voir A. Bourgarel et H. Metzger, *ibid.*, 149-154 ; on a cru d'abord à un « pilier inscrit », il s'agit sans doute d'une base de statue. A était déjà connu (J. Bousquet, *CRAI* 1975, 143-148 ; cf. *SEG* 39, 1414, d'après Hansen) : restitutions ou lectures nouvelles à la fin des l. 4 et 17 ; à la l. 17, est-il légitime d'écrire dans le texte κεχαρι<σ>μένα, alors que la pierre porte κεχαριμμένα, qui correspond non à une bévue du rédacteur ou du scripteur, mais à une authentique graphie phonétique *(sm > mm)*. B (34 vers ; cf. *CEG*, *l.c.*) est inédit (mais cf., *supra*, sa présence chez Hansen, 888) ; malgré son mauvais état, J. B. y reconnaît une suite de « cinq poèmes transcrits sans intervalle », deux d'entre eux utilisant l'hexamètre, les trois autres le distique élégiaque ; on y relève (l. 12) l'hapax χαλκέοπιν (acc. appliqué à τύπος « la statue », fait sur le modèle de ῥοδῶπις ou χρυσῶπις et des composés à premier membre χαλκεο- (de l'adj. χάλκεος). C, également connu (J. Bousquet, *CRAI* 1975, 141-142), est donné avec la dédicace lycienne qui l'accompagne. D n'est autre que le poème grec inclus dans le long texte lycien du célèbre pilier *TL* 44. Cette édition est suivie d'une traduction (160-161). Puis J. B. s'interroge (161 sqq.) sur les auteurs et leur langue : incontestablement il s'agit d'une langue traditionnelle épico-élégiaque ; mais peut-on dire qu'« aucun des auteurs ne paraît parler, ou plutôt écrire l'attique » (163) ? Des formes ou syntagmes comme ἐν ἡλικίαι, σὺν Ἀθηναίαι, ἐν ἡμέραι (D, v. 6, 7, 10) et ἐφ' ἡλικίας (A, v. 5), purement attiques, ne trahissent-elles pas une ambiance attique (koiné naissante) ? Enfin, à partir des monnaies et des textes lyciens ou grecs, B. tente (167 sqq.) d'établir l'arbre généalogique de la famille dynastique : il croit pouvoir poser l'ordre *Kuprlli*, *Harpagos*, *Gergis*, *Arbinas* ; soulignons que, comme le montrent les inscriptions grecques trouvées sur une terre où était parlée une langue anatolienne, donc sans phonème *o*, l'hapax *Upẽni* pourrait apparaître en grec sous les formes Οπ- (l'auteur), mais aussi Ουπ-, voire Υπ-. Dans un second article du même *Xanthos* IX (189-196, pl. 79-82 du vol. II), J. Bousquet rassemble *L'inscription bilingue de Démokleidès et les inscriptions lyciennes unilingues* de Xanthos. L'épigraphie grecque n'est naturelle-

ment intéressée que par la bilingue. Celle-ci, déjà connue (cf. *e.g.* G. Neumann, *Neufunde lykischer Inschriften seit 1901*, Vienne 1979, n° 312), voit sa lecture notablement améliorée, tant pour la partie grecque que pour la lycienne. Le patronyme de Démokleidès doit être lu Θειϐεσιος (nouveau), auquel correspond vraisemblablement *k[.?]biejeh* ou, plus probablement *kbiejeh* dans la version lycienne. Si l'on veut bien considérer la fréquence de la syncope dans la région (Lycie, Pisidie, Isaurie, Cilicie) et le fait que dans une langue sans aspirées Θ ne peut guère correspondre qu'à *t*, J. B. a sans doute raison d'évoquer (190, n. 2) à propos de ce couple un doublet tel que lycien A *kbi*, lycien B *tbi* («second», E. Laroche, *BSL* 62, 1967, 47) ; l'hypothèse pourrait être corroborée par la présence d'un *s* intervocalique dans la forme «grecque» et son absence dans la forme lycienne, autre différence notable entre les deux lyciens ; en effet, en lyc. B *-s* > θ ou *h* ; et, étant donné ce qu'on sait des rapports entre les deux formes de langue, on pourrait se demander si Θειϐεσιος/* Θϐεσιος ne correspondrait pas tout simplement à une variante archaïque (lyc. B) face à un *Kbiejeh* novateur (lyc. A).

529. A. Mastrocinque, *Riv. Fil.* 119 (1991), 415, utilise, entre autres documents, la stèle des Kyténiens (Létôon de Xanthos, *Bull.* 1990, 737) pour illustrer l'utilisation des mythes à des fins politiques.

530. *Kyanéai* : Fr. Kolb, *Bericht über Feldforschungen in Kyaneai und Umgebung im Sommer 1990*, *AST* IX (1991), 21-45, annonce (24-25) la découverte d'une épitaphe bilingue, avec l'une des plus anciennes inscriptions grecques connues pour Kyanéai (début du IVe s. *a.C.*) ; photo de l'estampage d'une partie du texte grec, 34, fig. 5 ; illustration peu lisible : on y reconnaît ... αὐτὸν ἀδικῆσαι ...

531. *Région de Kyanéai* : selon G. Petzl, *Gnomon* 64 (1992), 617, la lecture d'Oliver [*Bull.* 1990, 10], n° 136, III, D, l. 10 (= *IGR* III 704), ἰσηφρόνησα est à exclure, car dépourvue de sens.

532. *Komba*. B. Iplikçioğlu, A. V. Çelgin et G. Çelgin, *AST* IX (1991), 183-192, donnent sans illustration (183-184) une dédicace à Valérien et à son fils Gallien, associé au titre d'Auguste (donc à partir de 253 *p.C.*).

533. *Limyra* : J. Borchhardt, *Ein Ptolemaion in Limyra*, *Rev. Arch.* 1991, 309-322, réunit (319) les témoignages littéraires et épigraphiques en faveur de l'identification d'une construction de la première moitié du IIe s. *a.C.* avec un Ptolémaion, consacré à Ptolémée II et Arsinoé II, qui ont sauvé Limyra de l'envahisseur galate.

534. *Arykanda* : R. Merkelbach, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 74, revient brièvement sur *TAM* II 3, 799, récemment republié et renouvelé (*Bull.* 1992, 461), pour préciser le sens de λαοδόμος (nouveau ?) à la l. 4 : λαοδόμου τέχνης εἰροσύνας (non εἰρωσύνας) τελέσας, «die mit Steinen bauende Kunst».

535. *Olympos*. A. Atila, *Müze* II (1991), 105-127 : deux inscriptions funéraires présentées et traduites par E. Varinlioğlu (114-115). A. (médiocre photo, 122, fig. 7) : l. 2, un nom apparemment nouveau avec le datif Γαγατιδι ἐξαδέλφῳ ; l. 3-5, originalité (au moins pour Olympos) de la formulation avec ὑποκείσεται ἐνκλήματι τῷ ἀλλότριον τάφον ἀνοίξαντι et en ce qui concerne la «récompense» de l'accusateur (ici ὁ κατηγορήσας pour l'habituel ὁ ἐλένξας) qui recevra ἀπὸ τῆς οὐσίας μου * χείλια et non pas le tiers (exceptionnellement la moitié) de l'amende ; l. 4, lire non λήψεται (rare à Olympos), mais λήμψεται (net sur la photo), futur banal à Olympos (plus fréquemment λήνψεται) avec introduction de la nasale du présent ; l. 5, non κ{η}ηδευθέν *(sic)*, mais κ(η)δευθέν (E sur la pierre) ; date ? IIe siècle *p.C.*,

cf. formule onomastique et relative modestie de la récompense? — B (photo satisfaisante, 127, fig. 19) : tombeau édifié par M. Αὐρ. Ἀρχέπολις ὁ καὶ Ὅπλων... λυκιάρχης; notons la formule redondante ἐπεὶ ὅτι (cf. français actuel «car, en effet») et l'amende inflationniste ἀργυρίου μυριάδας δύο.

536. *Rhodiapolis* : voir *supra* n° 49.

537. *Région d'Elmali*. Iplikçioğlu et autres (n° 532) publient, toujours sans illustration, une riche moisson épigraphique recueillie sur des sites plus ou moins proches d'Elmali : 184-185, à une quarantaine de km au N.-E. de cette petite ville, près du village d'Ovacik, sur un «podium», *a)* lettre du préfet (ἔπαρχος) Οὐαλ(έριος) Εὐήθιος (début du IVe s.) à Κιλιορτης (nom apparemment épichorique nouveau, mais cf. gén. Κιλλορτου, Zgusta, *KPN*, § 607-20), πρόοικος d'une kômé au nom mutilé, avec évocation d'un σύστημα τῶν ἐπιπολασάντων Τητερμησέων Ῥαληστῶν (nouveaux également). *b)* Un δόγμα de la boulé et du démos en l'honneur du même Κιλιορτης (citoyen : Μᾶρ. Αὐρ. Κ.) ; le génitif Ασκουρεῳ[ς] qui suit le nom de son père (Μᾶρ. Αὐρ. Ἑρμαίου) correspond-il à un ethnique ou à un pappônyme? — 186-188, tout près d'Elmali, *a)* épitaphe (sans doute) où Σιλλοας (nouveau), Ἀπολλώνιος et Ἄρτεμεις (non Αρτεμεις, voir O. Masson, *OGS*, 1990, 543-547 ; cf. *Bull.* 1987, 374) rendent hommage à leur père Διογένης Σιλλοου. Ces gens sont dits Τερπονελλέα (acc. sing.), Τερπονελλεῖς (origine de ce toponyme nouveau?), communauté dont l'existence est confirmée par une autre épitaphe (187 : Τερπονελλέα, et fém. Τερπονελλίς) où autre ethnique non encore attesté (Τερπειτίς) et par une borne (188, à 15 km au N. d'Elmali : ὅρος Φιλιπέων [καὶ?] Τερπονελέων. — 189 (Küçük Söğle, 13 km au S. d'Elmali) : dédicace à Zeus Olympios par Αὐρ. Τροκονδᾶς, qui fut ἐπιμελητὴς πόρων et ἀμπελοφύλαξ (connu de L.S.J. par le *Corpus gloss. lat.* seulement). — 189 (Islamlar, 18 km au S. d'Elmali), dédicace aux Dioscures par Ἑρμαῖος Σελλιεισδου (hapax) et par sa femme Γης (= sans doute Γεις, Zgusta, *KPN*, § 210/3 et *infra* n° 574). — 190 (Küçük Söğle), dédicace à Héraklès d'un certain Ορομως (nouveau, mais gén. Ορρομου chez Zgusta, *o.c.*, § 1111). — 191, près de Gümüşyaka (13 km au N./N.-E. d'Elmali), une épitaphe avec deux noms encore inconnus Ἀμαδιμο[τ]ος et Κοδλαπειμος. — 192, épitaphe (Küçük Söğle) de Μολης par ses enfants ; parmi eux une Αρτεμιδεις : soit un nom grec Ἀρτεμιδίς, sur le thème élargi d'Ἄρτεμις/-ιδος, ou bien hypocoristique en -ιδίς? cf. Εἰσιδιανοῦ, livré (190) par une dédicace d'Islamlar (avec κατευχήν, les éditeurs, ou plutôt κατ' εὐχήν?).

538. *Oinoanda* : A. Hall, *An Unidentified Governor of Lycia-Pamphylia under the Flavians*, *o.c.* [*Bull.* 1992, 2], 260 : ensemble de l'inscription *SEG* 34, 1312 = *Bull.* 1989, 673. Voir sur ce texte les études analysées *SEG* 39, 1411.

539. D. Clay, *A Lost Epicurean Community*, *Gr. Rom. Byz. St.* 30 (1989), 313-335 : discussion sur la fameuse inscription de la stoa rappelant les thèses de Diogène d'Oinoanda, chronique de la découverte des fragments, leur disposition sur les murs du portique, leur datation, etc. Diogène souffrait non de «stomach disorder» (328, n. 49), mais de troubles cardiaques (καρδιακὸν πάθος).

540. Dans un article bien long, L. Canfora, *Diogene di Enoanda e Lucrezio*, *Riv. Fil.* 120 (1992), 39-66, essaie de cerner la datation de la même inscription, en s'appuyant sur des critères paléographiques, la disposition du texte et l'identification du θαυμάσιος Κᾶρος d'une lettre de Diogène (frag. 51) avec Titus Lucretius Carus. Les critères paléographiques ne permettent pas d'attribuer sans réserves le document à l'époque des Antonins ou des Sévères. Quelques remarques : p. 46, § 4, un *iota* ne peut pas être «lungo», puisqu'il s'agit d'une lettre non d'un phonème. — P. 47, § 5, la citation de N. Casini : «la grafia ...

caratterizzata ... dalla mancanza costante dello iota sottoscritto (!) ...» montre que certains utilisateurs de textes épigraphiques semblent n'avoir jamais vu une pierre inscrite grecque. — P. 60, nouvelles lectures suggérées pour le fragment (NF) 54. — P. 64, tenant compte des différentes «mains» qu'il croit distinguer dans la gravure et dans la disposition du texte, C. suggère pour la stoa porteuse du texte une construction étalée dans le temps (à partir de l'époque d'Auguste) : c'est une simple conjecture.

541. *Balboura*. N. P. Milner, *Victors in the Meleagria and the Balbouran Elite*, *Anat. Studies* 41 (1991), 23-62 et pl. I-VIII, rassemble vingt-deux textes de Balboura (II^e-III^e s. *p.C.*), dont douze bases (n^os 1-12) de statues érigées pour des athlètes vainqueurs aux Antoninia Méléagria, fondés vers 160 *p.C.* par un notable local, Méléagre. Certains sont republiés sans ou avec de menus changements (n^os 1, 7, 11, 13) ou avec des corrections (4, 6, 8, 9, 14, 15 et p. 60, n^os 1-2). D'autres sont inédits ou quasiment inédits (n^os 2-3, 5, 10, 12, 16-20). Tous les vainqueurs, à une exception près peut-être, appartiennent à l'aristocratie locale. A noter, en 17 (1^re moitié du III^e s.?), un génitif, curieux, pour l'époque et le lieu, sur lequel l'éditeur ne s'explique pas : Αὐρ. Ἀγοράστου Μήνα Β' > Μοου > «pour Aur. Agorastos, fils de Ménas, petit-fils de Ménas, arrière-petit-fils de Moas» (à moins que > soit non «a decorative punctuation mark» [l'auteur, 53], mais un signe d'homonymie, auquel cas nous aurions la succession de six générations). ; la photo de l'estampage (pl. VIII) ne permet pas de lire au-delà de Μηνα : si l'on a une lecture exacte de la suite, réminiscence homérique ? En 19, l. 8, dans μετὰ τῆς | γυναικὸς αὐτοῦ Αὐρ. | Ἀρτεμεις Ἀρατοφά|νους Κάστορος, Ἀρτεμεις est-il nominatif d'étourderie (l'éditeur, d'où Ἄρτεμεις) ou un avatar du génitif Ἀρτέμιος, avec réduction de -ιος à -ις/-εις ?

542. *Kibyratide* : Dans le cadre d'une étude sur *Die Anfänge der Provinz Galatia*, W. Leschhorn, *Chiron* 22 (1992), 315-336, discute notamment (324-329), pour l'ère utilisée, de monnaies de Tavium avec Géta comme ΚΟΝΚΕΣΑΡ, d'une épitaphe chrétienne d'Ancyre (H. Grégoire, *Byzantion* 4, 1927-1928, 453-461) et d'une dédicace de Kibyratide (Akören, W. Ramsay, *Am. J. Arch.* 4, 1888, 19, D 16), tous documents déjà connus.

543. **Phrygie.** Voir *supra* n^os 407 et 486. H. Dodge, *Ancient Marble Studies : Recent Research*, *Journ. Rom. Arch.* 4 (1991), 28-50, donne un excellent survol des publications sur l'extraction, le travail et le commerce du marbre. P. 33 et *passim*, intéressante discussion sur les marques de maçons et les inscriptions concernant le contrôle de la production et du commerce. Sont concernées, outre diverses carrières d'Asie Mineure, celles (phrygiennes) du *Cavum Antrum* et de Dokimeion.

544. Le *Sotheby's Sales Catalogue London, Antiquities* du 11.12.1989, 56-57, n° 93, donne une épitaphe de basse époque impériale d'origine inconnue : gravée sur une «Doorstone», elle pourrait être phrygienne. Le texte a été communiqué par A. Johnston à *SEG* 39, 1381 : [Ὀ]γησίμῃ γυναικὶ κ(αὶ) ἑαυτῷ ζῶσ[ι] | καὶ ΜΝΗ-ΣΑΣ τοῖς ἑαυτοῦ γονεῦ|σιν | μνή|μη|ς χά|ριν ; si le texte est réellement complet, ΜΝΗΣΑΣ pourrait représenter Μνήσας/Μνησᾶς, non un fils (suggestion d'Herrmann, *SEG*), mais le constructeur, dans une épitaphe maladroitement rédigée ou gravée.

545. Marijana Ricl, *Hosios kai Dikaios. Première partie : Catalogue des inscriptions*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 1-70 et 16 pl. (55-70), réunit les textes connus concernant Hosios kai Dikaios ou Hosios seul, en tout 111 numéros (II^e-III^e s. *p.C.*), dont la répartition géographique est illustrée par les cartes des p. 51-53.

Ici ou là, R. signale des inédits, sans que le texte en soit donné : nos 17-18 (Moyen Hermos), 94 (confins phrygo-pisidiens), 100 (Pergé), 101-103 (Sud de Balikesir). Pour le n° 18, R. dit qu'il est dédié «par une certaine Elpis pour son fils Trophimos et son petit-fils (τοῦ καμβδίου) Diogène» : τὸ καμβδίον à rapprocher de κόμβος (Iasos, IK 28.2, 394, l. 3-4 ; Kéramos, *IK* 30, 26, l. 12) valant probablement κομβίον «petit-fils» (cf. *Bull.* 1991, 537, Kildara). La reprise de *TAM* V 1, 247 (= n° 3, Moyen Hermos) nous rappelle, avec τὴν περίπνυαν, l'existence (non encore enregistrée par un lexique) d'un περίπνοια, désignant sans doute une maladie des voies respiratoires.

546. A partir du corpus précédent, M. Ricl se livre à une analyse rigoureuse du curieux culte d'Hosios kai Dikaios : *Hosios kai Dikaios. Seconde partie : Analyse, Epigr. Anat.* 19 (1992), 71-103. Sa diffusion (70-73) : le berceau en fut vraisemblablement le Nord-Ouest de la Phrygie, d'où il essaima ici ou là en Phrygie et sur son pourtour, surtout dans la Méonie adjacente. Le théonyme (73-77) : Ὅσιος (καὶ) Δίκαιος, dont l'iconographie (78-84) oriente vers une divinité unique pour la Méonie, mais, pour la Phrygie, le plus souvent vers un couple constitué de deux êtres divins masculins (avec, comme attributs, respectivement un bâton [un sceptre ?] et une balance). Organisation du culte (88-90) : sont nommés un prophète (n° 1), des prêtres (nos 2, 3, 6, etc.), un protoprêtre (n° 20) une ou deux associations (cf. *infra* n° 549) ; à Hosios kai Dikaios sont associés éventuellement Hosia kai Dikaia, son/leurs pendant(s) féminin(s), un Εἷς καὶ μόνος Θεός (n° 2), Men, Apollon, Hélios, etc. Essence du culte (93-101) : quand Hosios kai Dikaios correspondent à deux divinités jumelles, on ne peut manquer de songer aux très populaires Νεμέσεις smyrniotes, dont le culte (comme celui de la *Dikaiosyné*) a sans doute influé. D'abord de nature «angélique» (ἄγγελος, d'où θεῖος), elle(s) ont pu accéder secondairement à l'essence divine (d'où θεός). Doit-on nécessairement supposer une influence chrétienne pour cette angélolâtrie, pour l'affirmation d'un dieu «seul et unique» *(supra)*, pour les exigences morales de ce culte et d'autres cultes indigènes de l'époque impériale ? L'auteur ne le croit pas. A juste titre, sans doute. Tout au plus, envisager une convergence, c'est-à-dire une influence réciproque ? La même question vaut d'ailleurs pour le lexique païen (celui des confessions, par exemple) de la région.

547. *Amorion* : M. Wörrle, *Neue Inschriftenfunde aus Aizanoi* I, *Chiron* 22 (1992), 337-370 et 6 pl. (371-376), revient (368-370) sur l'inscription honorant «Aelia Ammia, Erzpriesterin von Asia» (*Bull.* 1991, 562 et 1992, 482) pour en améliorer la lecture et l'économie. Sa lecture des l. 11-12, συν[ιερασα]μένην τῷ υἱῷ au lieu de τῶν Ἰώνων (éditions précédentes), lui permet de conclure que «das ganze Dossier stellt keine 'high-priestess of Asia in her own right' [Kearsley], was immer das gewesen sein mag, vor, sondern demonstriert Familienintegration am repräsentativsten (Doppel)-Amt, das Asia seiner Prominenz zu bieten hatte».

548. *Région d'Orkistos (entre Pessinonte et Amorion)* : Th. Drew-Bear, *AST* IX (1991), 165-169, présente les résultats d'une exploration autour d'Orkistos : découverte de bornes fixant les limites de plusieurs kômai : ὅροι Ἀττιουκώμης (photo, 169, fig. 2 ; cf. déjà ὅρος Ἀττιουκώμης chez Hamilton), ὅροι Λαγονίας (photo, 169, fig. 1) et ὅρ[οι] Λα[γο]νία[ς], ὅρος Λαγίνων (ou Λαγινῶν, selon nominatif en -οι, en -α [neutre plur.] ou en -αι) ; donc deux villages nouveaux, celui de Lagonia et celui de Laginoi (Lagina ou Laginai). Intéressante contribution à la géographie historique.

549. *Région de Kotiaion* : M. Ricl, *Le sanctuaire des dieux Saint et Juste à Yaylababa Köyü, Živa Antika* 40 (1990) [1992], 157-177 et pl. I-X, publie (voir

déjà *supra* n° 545) trente ex-voto, trouvés dans des circonstances inconnues dans un petit sanctuaire à 22 km au S.-O. de Kütahya et conservés au musée de cette ville. Les monuments, qui devraient appartenir à la première moitié du III^e^ s. *p.C.*, sont tous brisés : le furent-ils dès l'antiquité ? D'après l'iconographie, on comprend qu'on a affaire non à une entité unique (cf. ce qu'on observe en Méonie proche, *supra* n° 546), mais à un couple divin, masculin, subordonné à Hélios, dont il pourrait être les *angeloi*. En 6, l'éditrice restitue [φιλανγέλων ν]εωτέρων | [συνδίωσι]ς, d'après *SEG* 31, 1130 (même site), où l'on a φιλανγέλων συνδίωσις : à côté de l'association des ἄνδρες adorateurs des ἄγγελοι, y aurait-il eu une association des νέοι ? En 14 et 16, Αλυμας, nom nouveau : grec plutôt qu'anatolien ? M. R. penche pour la solution inverse. Dans les textes, beaucoup de « corrections » inutiles du type ὑπὲρ τῶν τέκνω<ν> : l'absence de la nasale dans la graphie est d'origine phonétique et il suffit de signaler dans l'apparat l'écart par rapport à la norme orthographique.

550. *Aizanoi*. N. Lewis, *The Governor's Edict at Aizanoi*, *Hellenika* 42 (1991-1992), 15-20, réédite, avec traduction anglaise, l'édit du gouverneur Fulvius Asticus (*SEG* 26, 1353 = *MAMA* IX, p. 179, P 25), qui suit l'édit de Dioclétien sur les prix trouvé à Aizanoi (*MAMA* IX, p. 178, P 13). Intéressantes remarques sur la langue et le style d'un texte qui correspond à la traduction « officielle » d'un original latin.

551. M. Wörrle (n° 547), 337 sqq., présente et commente abondamment quelques-unes des dernières trouvailles épigraphiques d'Aizanoi : 1. — (337-349) la dédicace, par Euryklès, d'un pont à Hadrien, qualifié de Πανελλήνιος, aux déesses éleusiniennes, à Athéna Poliade, Poséidon et Amphitrite ; document daté de la 6^e^ panhelléniade de la 234^e^ olympiade (157-161 *p.C.*) : intérêt pour l'histoire d'Aizanoi et surtout pour la chronologie attique du II^e^ siècle *p.C.* et le commencement du cycle des Panhellénia. 2. — Membre d'une grande famille de notables dont l'activité a largement débordé le cadre local, le même Euryklès (M. Ulpius Appuleius Euryklès) est le personnage central d'un lot d'inscriptions fourni par le stade : trois textes honorifiques et une série de textes dans des couronnes (sur ces dernières, voir déjà *Bull.* 1991, 565) et où apparaissent divers membres de la famille.

552. G. Petzl, *Gnomon* 64 (1992), 617 : chez Oliver [*Bull.* 1990, 10], n° 155, l. 8, restituer [Ὅτι οἱ] πρὸ ..., au lieu du seul [Οἱ].

553. M. Türktüzün, *Müze* II (1991), 81-94, signale la découverte d'une nécropole, à l'occasion de travaux, près de Çavdarhisar (Aizanoi), au lieu-dit Karabulut ; dans une chambre funéraire, un magnifique sarcophage avec relief figurant un combat des Amazones ; sur le bord du couvercle : Κλ. Σεβηρίνου καὶ Βερενίκης (85).

554. *Vallée du Haut-Tembris* : voir *supra* n° 417 (koinon des Aragouénoi). A. B. Terry, R. G. Ousterhaut, *Bulletin Krannert Art Museum* 6.1 (1980), 15-28 : monument funéraire érigé par ses parents pour leur fille Kyrilla et eux-mêmes (239/240 *p.C.*) ; noter le nominatif féminin Φλαβιάς ; voir *SEG* 39, 1378.

555. *Sotheby's Catalogue New York, Antiquity and Islamic Art* du 29.11.1989, n° 137 : épitaphe assignable aux années 330-339 *p.C.*, d'après ce qui reste de la date ; voir *SEG* 39, 1379. Dans ce même *SEG*, 1380, une épitaphe (où l'on relève le nom. féminin Τατιανής), avec malédiction typiquement phrygienne (noter ποσοίσει pour προσ-).

556. H. W. Pleket, *Mnemosyne* 45 (1992), 423, exploite les textes publiés naguère par E. Gibson [*Bull.* 1979, 522] pour essayer de montrer qu'à l'époque

impériale les habitants de certaines régions agricoles savaient écrire sans nécessairement appartenir à l'aristocratie locale et qu'en dehors de celle-ci il pouvait y avoir une proportion importante d'alphabétisés.

557. **Bithynie.** M. Cremer, *Hellenistisch-römische Grabstelen im nordwestlichen Kleinasien 2. Bithynien* (= Asia Minor Studien 4.2), Bonn 1992, XI + 191 p., 34 pl. et une carte : poursuit (cf. n° 421) la publication des stèles funéraires. Sont ici concernées : Nicée, Nicomédie, Preietos, Pylai et la rive occidentale du lac de Nicée, Otroia, Prusa de l'Olympe, Héraclée du Pont, Bithynion-Klaudiopolis. Comme dans le premier volume, la plupart des textes qu'on trouve dans le catalogue (p. 119-180), toujours sans apparat ni commentaire, sont déjà connus, parfois par des publications récentes (*IK*, notamment). On relève cependant un certain nombre d'inédits : NS 5 (124) d'origine inconnue, P 20 (Preietos, 145) O 11 (Otroia, 153), B 2, 10, 16 (où υίύ pour υἱοί), 25 (où 'Ασσκλῆς), 30, 40, 41 (Prusa, 156, 158-159, 160-161, 164, 165-166, 168-169), H 5, 8 et 10 (Héraclée, 172-174). En Y 3 (Pylai, 146,), lire Αὐγὴ Ματροδώρα (l'éditrice) ou Αὐρη(λία) (Pfuhl-Möbius, 1922). Plusieurs textes nous rappellent l'importance de la présence thrace dans la région (*e.g.* NS 1, 9, 12, NSA 5, Nicomédie, Nicée, Prusa, 123, 125, 126, 128). Pour les volumes 1 *(Mysien)* et 2 *(Bithynien)*, concordance (181-184) avec Pfuhl-Möbius I-II.

558. *Région de Yalova* : voir *Bull.* 1992, 617.

559. *Kios* : W. D. Lebek, *Korrekturen zu Epigraphica Anatolica 17 (1991)*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 74, reprend *Bull.* 1992, 495 (Th. Corsten), n° 5 : l. 4, lire non εὐσεβῆ θῖσα, mais εὐσεβηθῖσα (= εὐσεβηθεῖσα).

560. *Prusa* : voir *supra* n° 557. Th. Corsten, *Die Inschriften von Prusa ad Olympum* I (= *IK* 39), Bonn 1991 (cf. déjà *Bull.* 1992, 13 et 616, textes byzantins).

561. *Caesarea Germanice*. Th. Corsten, *AST* IX (1991), 223-226, donne une version abrégée de *Bull.* 1991, 575 (avec même inscription agonistique).

562. *Pylai, Preietos, Nicée, Otroia* : voir n° 557.

563. *Nicomédie* : voir *supra* n^{os} 124 et 557. — S. Şahin, *Ein Bleigewicht aus Nikomedeia unter Kaiser Philippus und seinem Statthalter M. Aurelius Artemidorus, Festschrift Akurgal* II (= *Anadolu/Anatolia* 22, 1981-1983) [1989], 309-316, présente un poids inscrit sur deux faces daté de 245/246 *p.C.* ; cf. *supra* n° 426 et *infra* n° 606 ; voir *SEG* 39, 1342.

564. *Kalkhédon* : voir *SEG* 39, 1341 (*I. v. Kalchedon* 8).

565. *Prusias de l'Hypios* : voir *supra* n° 417.

566. *Bithynion-Klaudiopolis* : voir *supra* n° 557 ; *SEG* 39, 1818 (*I. v. Klaudiupolis* 31, l. 1).

567. **Paphlagonie** *Néoclaudiopolis* : G. Kahl, E. Olshausen, *Bericht über die epigraphische und numismatische Landesaufname* (*sic* pour *-nahme*) *im Samsun Ili 1990*, *AST* IX (1991), 611-616, poursuivent l'exploration commencée avec *Bull.* 1992, 502, utilisent, pour le repérage des sites, des photos satellites à l'infrarouge. A présent, 353 villages ont été visités, 132 inscriptions vues, dont 103 inédites (cartes des investigations, 615 et 616, dont la lecture est rendue quasiment impossible par le passage de la couleur des originaux, cf. 611, au noir et blanc de la publication). La majorité est fournie par la Phazémonitide (extrémité Est de la Paphlagonie). Est donnée une longue inscription de 22 lignes, trouvée à Vezirköyü (Néoclaudiopolis), honorant 'Ιουλία Μαμαία, mère de l'empereur M. Αὐρ. 'Αλέξανδρος (dans une zone fort érodée, mais lecture certaine), datée

de 229 (= 224/225 selon l'ère paphlagonienne). Ce décret de la βουλὴ et du δῆμος Νεοκλαυδιοπολειτῶν est promulgué ἐπὶ Π. Ἀλφίου Αὐείτου πρεσϐ(ευτοῦ) καὶ ἀντιστρ(ατήγου) τοῦ Σεϐαστοῦ (= *legatus Augusti pro praetore*) : *a)* ce gouverneur était inconnu jusqu'ici ; *b)* quelle province dirigeait-il ? autrement dit, à quelle province Néoclaudiopolis appartenait-elle alors ? au Pont ? à la Galatie ?

568. **Pont.** *Héraclée du Pont* : voir *supra* nos 405 et 557.

569. *Amastris.* H. Kalkan, *Eine Inschrift aus Amasra (Amastris). Statuenstiftung des Gaius zu Ehren des Antoninus Pius*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 97-98 et pl. 1, présente une inscription de 147 *p.C.*, découverte dans les environs d'Amastris : sur la base d'une statue érigée par la boulé et le démos avec les revenus de l'argent laissé par un certain Gaius, fils d'Héliophôn, un notable connu par un autre texte de la région (*SEG* 35, 1317 : éphébarque en 131 *p.C.*).

570. *Sinope* : voir *supra* nos 405 et 177 ; *SEG* 39, 1365 (*Bull.* 1981, 589 = *SEG* 30, 1456), 1366 (chronologie des amphores timbrées).

571. Avec *Sinopean Notes* 2, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 141-155 et pl. 6-9, D. H. French continue *Bull.* 1992, 501. Il présente ici dix-neuf plaques ou stèles funéraires des Ve-IVe s. *a.C.*, dont neuf inédites. En 1, épitaphe (connue) d'un Athénien, écrire Φαλερές (non Φαλερες) avec E pour ΕΥ, reflétant une prononciation « basse » *e* de *eu* et attesté à Athènes depuis le VIe s., cf. Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 57 sqq. — Le no 3 (déjà publié), toujours pour un Athénien, offre avec Δημοκλέυς pour -κλέους un intéressant témoignage sur la prononciation « haute » de la même diphtongue. — En 4, épitaphe (également connue) d'Ἰκεσίη (forme ionienne), Πασιχαρευς n'est pas à accentuer -έυς, car sa finale ne correspond pas à -έους : elle représente la résolution ionienne -ευ- de l'hiatus -εο-, d'où Πασιχάρεος. — En 6 (inédit), écrire θανῆν et τελῆν (graphies « préeuclidiennes »), non θανεν, τελεν. — Le Βερκίων de 13 (inédit) est-il nouveau ? À mettre en relation avec Hésych. βέρκιος· ἔλαφος, donné comme laconien ?

572. D. H. French, *Sinopean Notes 3*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 45-60 et pl. 10-12, continue à rassembler les inscriptions de Sinope et environs. Ici il s'attache à celles qui figurent sur sarcophages. Les nos 1-10 étaient déjà connus (voir *supra* no 85) ; notons en 3 κείω pour κεῖμαι. — Les nos 11-19 sont nouveaux ; en 14 (épitaphe latine + épigraphe grecque), pourquoi *sic* après Χρυσάντα ? Il s'agit du banal génitif de Χρυσάντας (Bechtel, *HPN*, 472), avec, seul trait notable, la finale non ionienne-attique -ας, ce dont nous avons de multiples exemples un peu partout à l'époque (romaine) ; le no 19 (bilingue gréco-latine) se termine par un hexamètre : αὐτὸς ἀτύμϐευτος κορέσαι | κύνας ἠδ' οἰωνούς, inspiré par *Il.* 13, 831. — Voir no 767.

573. *Amisos (Samsun)* : voir *supra* no 567.

574. S. Durugönül, *Zwei Grabstelen einer Familie aus Amisos (Samsun)*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 61-70 et pl. 13-17, publie deux stèles conservées au musée de Samsun : Ier s. *a.C.*/Ier s. *p.C.* ? Deux noms apparemment nouveaux *Αρμαλος (gén. Αρμαλου, A) et Ταννας (B). En A, le génitif féminin Γιος, cf. *supra* no 537.

575. *Comana du Pont* : B. Rémy et B. Özcan, *Trois inscriptions impériales grecques du musée de Tokat (Turquie)*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 119-124 et pl. 19, présentent deux dédicaces impériales (à Trajan, no 1, et Septime Sévère, no 3, Comana) et une inscription honorifique (pour Trajan ou Hadrien, no 2) d'origine inconnue.

576. *Sébastopolis du Pont* : voir *Bull.* 1992, 14, 65, 620.

577. **Galatie.** *Tavium* : voir *supra* no 542.

578. *Ancyre* : voir *supra* n° 542. E. Varinlioğlu, *Meter Theon*, *AMM* 1990 (1992), 39-43, publie (42, photo 43) une dédicace trouvée à Ankara, à une quarantaine de mètres du temple de Rome et d'Auguste : Φλαμινία Πρόκιλλα | Γαΐου Ποντίου Ἀπολλ[ι]ναρίου γυνὴ Μητρὶ | Θεῶν εὐχήν. Le site dudit temple pourrait donc avoir été primitivement consacré à la Mère des Dieux.

579. W. Koenigs, H. Philipp, *Die Löwensäule von Ankara*, *Festschrift Akurgal* I (= Anadolu/Anatolia 21, 1978-1980) [1987], 157-173 : une inscription, probablement funéraire, sur un chapiteau ionique du dernier tiers du VI^e^ s., Μῖκος Μητροδώρῳ (voir *SEG* 39, 1371).

580. *Pessinonte* : J. Devreker, *Nouveaux monuments et inscriptions de Pessinonte et d'ailleurs (III)*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 25-32 et pl. 5-7, publie, outre divers monuments anépigraphes (surtout des stèles à porte), quelques inscriptions nouvelles. En 1, fragment d'une lettre impériale (fin I^er^-début II^e^ s.), lire l. 2 [ἀποδεχόμ]ενος δέ σου ..., non δεσοῦ (mais sens ?) ; l. 5, flexion insolite de χρυσίς : nom. pl. χρυσις = sans doute χρυσεις avec alignement sur πόλις ; l. 7, σαρδονύχια confirme le σαρδονύχιον de L.S.J. d'après Job, 28.16. — En 4 (épitaphe du début de l'époque byzantine), apparition du très rare ἡλοκόπος («fabricant de clous») ; pour l'emploi de l'«indéclinable» διαφέροντα (l. 4-5) en accord avec μνῆμα, voir Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 86-87.

581. J. H. M. Strubbe, *Grave Inscriptions from Pessinus*, *Galatia*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 33-44 et pl. 8-9, présente quinze textes funéraires *a)* déjà connus (n^os^ 1-5), *b)* inédits (n^os^ 6-10), ou *c)* empruntés (n^os^ 11-15) à la thèse non accessible de I. W. Macpherson, *New Evidence for the Historical Geography of Galatia*, Cambridge 1958.

582. **Cappadoce.** Voir *Bull.* 1992, 64. — B. Rémy, *L'activité des fonctionnaires sénatoriaux dans la province de Cappadoce au Haut-Empire d'après les inscriptions* (n° 403), 61-74, poursuit son enquête sur l'activité des fonctionnaires sénatoriaux dans les provinces romaines (voir 61, n. 5 : mention des contributions antérieures). Les inscriptions sont naturellement notre principale source d'information. Entre *ca* 110-111 et 253, pour la Cappadoce définie par Trajan, c'est-à-dire gouvernée par un légat impérial consulaire, B. R. recense 35 gouverneurs, dont les noms nous sont donnés par 84 inscriptions. Onze d'entre elles seulement sont en grec : une borne milliaire (69, n° 70) et des textes émanant d'autorités locales hellénophones, de membres de l'état-major des gouverneurs (agissant à titre privé), et mentionnant le gouverneur comme magistrat éponyme ou l'honorant ou nommant l'un des officiers de son état-major. L'auteur en fournit les références et une brève analyse (non le texte lui-même) ; aucun n'est inédit.

583. **Lycaonie.** — Voir n° 771. *Environs de Laodicée*. G. Laminger-Pascher, *Lykaonien und die Phryger*, Vienne 1989, 43, n. 67, et 51-52 : diverses corrections à *SEG* 6, 394, et *MAMA* 1, 33 ; voir *SEG* 39, 1417 et 1416.

584. **Pisidie.** Voir *supra* n° 524. Dans *Forschungen in Pisidien* (= Asia Minor Studien 6), Bonn 1992, éd. par E. Schwertheim, 143-165, P. Weiss présente une étude très utile sur le thème *Pisidien : eine historische Landschaft im Licht ihrer Münzprägung*.

585. H. Brandt, *Gesellschaft und Wirtschaft Pamphyliens und Pisidiens im Altertum* (= Asia Minor Studien 7), Bonn 1992, x + 223 p. et une carte (avec sites, fleuves et lacs), présente une excellente synthèse sur ce sujet, de la préhistoire au début de l'époque byzantine. Comme il se doit, pour les époques hellénistique et surtout romaine, B. fait abondamment appel à l'épigraphie de Pamphylie et de Pisidie, mais aussi d'ailleurs (cf. *e.g.*, 79-80, liste des Pisidiens

ou des Pamphyliens dans les sources rhodiennes, ou, 88-89, complément à la liste de Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, concernant les mercenaires pamphyliens ou pisidiens possibles ou probables au service des Lagides ou des Séleucides). L'ouvrage est clos par une très riche bibliographie (203-223).

586. *Termessos*. A. V. Çelgin, G. Çelgin, B. Iplikçioğlu, *AST* IX (1991), 193-202, publient les trouvailles des années 1989 et surtout 1990 : seize nouveaux documents, 193-194 : une inscription agonistique pour la victoire dans la παίδων πάλην de T. Κλ. Ζηνοδοτιανὸς Μολλιανός, lors de la première édition de jeux fondés par leurs parents à la mémoire de T. Κλ. Οὔαρος et Ἀσκληπιόδοτος (morts πρόμοιροι selon *TAM* III 1, 713, Termessos) ; l'existence de ce concours est attestée ici pour la première fois (autres ἀγῶνες termessiens, *TAM* III 1, 141 sqq.). — 195 : deux dédicaces. — Les autres inscriptions sont des épitaphes : 194-195, dans le génitif anthroponymique Ψαιγουριος, on peut douter que Ψ vaille le ψ pamphylien (*ls*, puis *(s)s*, d'où nominatif *Saigouris*, les éditeurs). — Autre hapax (202), Γαμοδι(ο)ς, génitif d'un *Γαμοδις anatolien. — La formulation des épitaphes est généralement banale pour Termessos ; notons cependant, 198, le versement d'une amende εἰς ἀσφάλιαν τῶν τειχῶν (non τείχων) et, 201, la construction d'un tombeau ἐφέσι τῶ *(sic)* δεσποτῶν pour des οἰκέται Λουκίου Ἰουλίου Κορνηλιανοῦ καὶ Αὐρ. Γῆς Ἑρμαίου.

587. *Ariassos*. St. Mitchell, *Ariassos 1990*, *Anat. Studies* 41 (1991), 159-172 et pl. XXIX-XXXVI, évoque (162 sqq.) la découverte de quatre bases de statues, avec restes d'une inscription honorifique sur trois d'entre elles ; toutes (y compris sans doute celle qui a perdu son texte) ont été érigées aux frais de Diotimos, fils de Samos, connu par d'autres inscriptions ([*Bull.* 1991, 584], 63 et 65) pour avoir été un personnage important de la cité durant le 2e quart du IIIe s. *p.C.* : on retrouve son nom (intact ou mutilé), ainsi que celui des autorités ayant décerné les honneurs (boulé et démos), sur les trois monuments encore inscrits. Dans deux cas, le bénéficiaire n'est plus représenté que par les accusatifs θεόν (168, fig. 7.8, dessin) et θεὸν... μέγαν (168, fig. 7.7, dessin) : divinité ? Plutôt un empereur ? Dans le troisième cas, Αὐτοκράτορα Καίσαρα Σεουῆρον (168, fig. 7.6, dessin) devrait correspondre à Alexandre Sévère.

588. *Sagalassos* : voir *Bull.* 1992, 153.

589. *Adada* : voir *SEG* 39, 1768 (*SEG* 6, 609).

590. *Elenna*. Joh. Nollé, *Zur Geschichte der Stadt Elenna in Pisidien*, *Forschungen in Pisidien* (= Asia Minor Studien 6), éd. par E. Schwertheim, Bonn 1992, 61-141 et pl. 18-30 : excellente monographie sur Etenna. Située dans une zone de hautes collines sur les contreforts Sud du Taurus, aux confins de la Pamphylie, de la Pisidie et de la Cilicie, cette cité était réputée pisidienne. Quelle était exactement sa population ? Vraisemblablement très mêlée, puisque le grec pamphylien n'est pas loin (Aspendos à l'Ouest), non plus que le sidétique (Lyrbé/Séleuceia — voir *Bull.* 1991, 594 — et Sidé au Sud). Après une longue introduction sur la situation géographique d'Etenna, son nom, son territoire, son histoire, ses cultes, etc., après les *testimonia* (auteurs anciens et épigraphie externe), J. N. rassemble les inscriptions fournies par quatre sites : Sırtköy (le centre), Delikli Ören (la nécropole), Salur et Avasun (des kômai). On y relève sept inédits : 3.1, 3.5, 3.9, 3.11, 3.12, 3.13 et 3.15. Quelques remarques : — en 3.1, sur une base de statue on lit Φασεις Ιανγβει ; Φασεις, qui vaut à cette époque Φασις, n'a aucun répondant dans l'onomastique anatolienne et doit être, pour le moins, qualifié de gréco-anatolien, senti comme grec par les uns (*e.g.* Φάσις, hypocoristique de noms comme Φασι-κλῆς, cf. Φασεύς, Φάσων, Bechtel, *HPN*,

443), ou comme anatolien par les autres, selon leur culture (voir déjà *Bull.* 1991, 589) ; Ιανγδει incontestablement anatolien : « connu » (mais non identifié) pendant longtemps par un seul exemple donné en majuscule dans une épitaphe d'Avasun, ΙΑΓΒΕ (cf. Zgusta, *KPN*, p. 189, n. 7), corrigé en Ιαγδε[ι] par J. N. (3.17), il a été récemment confirmé par un texte de Karallia (art. cité dans *Bull.* 1988, 161 : p. 242 sq.) ; outre ces deux exemples, le corpus en apporte un troisième, toujours au génitif (Ιανγδει, 3.11) ; ces génitifs supposent un nominatif *Ια(ν)γδεις ; malgré G. Laminger-Pascher, *Index grammaticus* ... I, 66 sqq., on ne peut, pour ces noms où -ει̃ς vaut -ις (souvent attesté), parler d'une « anatolische Flexion » ou d'une « einheimische Deklination » : si le radical est micrasiatique, la déclinaison est purement grecque (cf. type néo-grec πολίτης/πολίτη, voir Brixhe, *o.c.* [*Bull.* 1989, 493], 69 sqq. et surtout 72-74). — En 3.11 (pl. 28.1), on lit Ουως ... ἡ μήτηρ : le nom était connu jusqu'ici pour des hommes seulement (Isaurie/Cilicie) ; Zgusta (*KPN* § 1179) le considérait comme indéclinable plutôt que comme génitif d'un *Ουως (sur la prudence avec laquelle il faut manier cette notion d'indéclinable, voir Brixhe, *o.c.*, n. 108) ; ici, ce même nom est donc porté par une femme et (trait propre à la koiné anatolienne) son nominatif est pourvu d'un -ς, cf. encore (3.12) Ας ἡ γυνὴ αὐτοῦ, voir Brixhe, *o.c.*, 77-78. — En 3.13, un nom nouveau, Παπασους, pour un homme, à mettre en rapport avec la riche série des *Lallnamen* du type Παπας. — En 3.15, au père Φιλαργύρου Τουεους correspond le fils Τουης Φιλαργυ : ce dernier est-il le génitif d'une forme familière en -ῦς/-ῦ de Φιλάργυρος (l'éditeur) ou simplement une forme graphiquement abrégée, Φιλαργύ(ρου) ? — En 3.3, M. Αὐρ. Τρωϊλιανὸν [Κιλ]λαραμων doit-il être compris comme « M. Aur. Troilianus Killaramòs » (l'éditeur) ? ou plutôt comme « M. Aur. Killaramòs, fils de Troilos » ? La même remarque vaut pour d'autres occurrences de formes en -ιανός ou -ιανή, ainsi en 3.4 [Α]ὐ. Σεπτιμιανὴν Ναναν, Κιλλαραμωτιανή, où, après Κιλλαραμωτιανή, on attend un *cognomen* ; peut-être aussi en 3.5 : Αὐρηλ. Τουησιανὴν Κιναναν (nouveau ; sans rapport avec le Κυννάνα macédonien) ; sur cet emploi (propre à la région) du suffixe latin *-ianus* pour former un adjectif patronymique qui, dans la formule onomastique grecque inspirée par la latine, s'insère, comme le patronyme latin, entre le *nomen* et le *cognomen* (nom d'usage, grec ou anatolien), voir *Bull.* 1991, 588. — 3.10, ἐπὶ τῇ ἐναρχῇ : ἐναρχή « Amtzeit » semble nouveau.

591. Artémis Ephesia en Pisidie n° 95.

592. **Pamphylie** : voir *supra* n^os^ 524 et 585. — *Aspendos*. G. Dunkel, *Vater Himmels Gattin*, *Die Sprache* 34 (1988-1990) [1992], 1-26, suggère (17) de lire le Δάμαρχους [ἰ]αρεῖϝους Διϝοὺς καὶ Διϝωνας Εχϝασιωνους de Brixhe, *Le dialecte grec de Pamphylie*, Paris, 1976, n° 134, comme « Damarkhous, fils d'Ekhwasiò, prêtre de Zeus et de Diwòna » (d'où Διϝώνας, Dioné ; chez Brixhe, Διϝωνᾶς, nom d'un défunt) ; voir déjà *Bull.* 1992, 525.

593. O. Masson, *Légendes monétaires grecques*, *Kadmos* 31 (1992), 3-9 et pl. I-II, complète (7, n. 9) les indications muséographiques de Brixhe, *o.c.* [n° précédent], n° 12 (statères) et il reprend (7) l'interprétation, défendue naguère par lui, de la légende Μένετυς ἔλυψα/ἔλυψα Μένετυς = Μένετυς ἔγλυψα « moi, Ménétus, j'ai gravé » ; il l'appuie (7-9) à présent par la légende d'un statère de Soloi (Cilicie, 400-350 *a.C.*) : Ἀπατόριος (variante d'Ἀπατούριος) ἔγλυψε.

594. W. D. Lebek, *Korrekturen zu Epigraphica Anatolica 17 (1991). 2. Zur Weihung für Germanicus in Aspendos (S. 134)*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 74, propose de retoucher les l. 1-2, de la dédicace à Germanicus d'*Epigr. Anat.* 17 (1991), 134, n° 6 (= *Bull.* 1992, 461).

595. Ph. Gauthier, *Rev. Phil.* 64 (1990), 67-70, n° III : à l'aide du document d'Arsinoé *Bull.* 1990, 304, l'auteur éclaire les dispositions du décret d'Aspendos *SEG* 17, 639 ; il y est question non pas de l'octroi, aux mercenaires lagides, d'une *politeia* restreinte (ainsi M. Segre), mais d'un droit d'inscription — sans doute modique — «que les nouveaux citoyens devaient acquitter pour être incorporés dans les tribus».

596. *Sidé* : voir *supra* n^os^ 47 et 409.

597. **Cilicie.** Voir *supra* n° 405. Le nom Συεννεσις en Cilicie : titre (cf. Minos en Crète ? voir T. Petit, *Satrapes et satrapies dans l'empire achéménide de Cyrus le grand à Xerxès I^er^*, Paris, 1990, 42, n. 120) ; ou authentique anthroponyme répandu dans la cour royale locale, comme Ptolémée chez les Lagides ? cf. D. Asheri, *Divagazioni erodotee sulla Cilicia persiana*, *Quad. Storici* 76 (n.s.) (1991), 45-46. Signalons que l'essentiel des articles de ce volume 76.1 de *Quad. Storici* concernent de près ou de loin l'épigraphie de la région.

598. *Suédra*. Chr. A. Faraone, *Binding und Burying the Forces of Evil : The Defensive Use of « Voodoo Dolls » in Ancient Greece*, *Class. Ant.* 10 (1991), 168-169 et 171-172, s'intéresse aux vers 3-5 de l'oracle L. Robert, *Documents de l'Asie mineure méridionale*, Paris, 1966, 91-100, n° 4 : «ayant dressé une image d'Arès sanglant et meurtrier au milieu de la ville, célébrez auprès d'elle des sacrifices, la tenant par les liens de fer d'Hermès» (trad. L. Robert) ; F. replace ce texte, qu'il situe comme L. Robert au I^er^ s. *a.C.*, dans le cadre de la magie antique : Arès enchaîné doit symboliser et anticiper la victoire des Suédriens sur l'ennemi.

599. *Anémourion* : C. Mango, *Byz. Zeit.* 83 (1990), 141, interprète l'expression τὸ φιλιακὸ(ν) τῶν ἐνταῦθα de J. Russell [*Bull.* 1989, 948], n° 11, non comme «the fellowship» des Apôtres (accueillis) ici (c'est-à-dire dans l'église où a été trouvée la mosaïque et qui leur était consacrée), mais comme «l'association», «l'amicale des fidèles du lieu».

600. J. Russell, *The Evil Eye in Early Byzantine Society. Archaeological Evidence from Anemurium in Isauria*, *Jahrb. österr. Byz.* 32 (1982), 539-548, cf. le même [*Bull.* 1990, 870], II, Rome, 1989, 1634-1635 : trois amulettes avec inscriptions ; voir *SEG* 39, 1423-1425.

601. *Arsinoé* : voir *Bull.* 1992, 160, et, *supra* n° 595.

602. *Séleucie du Kalykadnos* : voir *Bull.* 1992, 624. P. Frisch, *Der erste vollkommene Periodonike*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 71-73, analyse l'inscription *Bull.* 1992, 537, n° 1a, qui honore un citoyen de Séleucie, auquel ses victoires avaient dû des citoyennetés multiples et qui est donné comme le premier homme à avoir réussi le «grand chelem» (περιοδονίκην τέλειον πρῶτον ἀνθρώπων), c'est-à-dire à l'avoir emporté au moins une fois dans tous les grands jeux (à Olympie, Rome, Delphes, Némée, Athènes, à l'Isthme, etc.).

603. *Soloi*, voir *supra* n° 593.

604. *Mopsouhestia* : H. Taeuber, *Eine Priesterin der Perasia in Mopsuhestia*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 19-24 et pl. 4, présente deux documents funéraires remployés dans le mur d'un bâtiment «früharabisch» : un bloc de marbre avec inscription dans une *tabula ansata* (de 213 = 144-145 *p.C.*) et un autel cylindrique (2^e^ moitié du II^e^ ou début du III^e^ s. *p.C.*). Les deux documents nomment une Μητερείνη (nom déjà connu à Mopsouhestia), correspondant naturellement à deux femmes différentes ; la seconde, vraisemblablement une descendante de la première, porte le titre de διαβήτρια Περασίας. Ce titre, formellement féminin de διαβήτης, qui a cependant des sens totalement différents, semble nouveau ; l'édi-

teur le traduit par « Durchschreiterin » et le met en rapport avec Strabon XII 2.7, selon lequel les prêtresses de Pérasia (assimilée à Artémis) γυμνοῖς τοῖς ποσὶ δι' ἀνθρακιᾶς βαδίζ(ουσι) ἀπαθεῖς. Considération sur ce culte localisé à Hiérapolis-Kastabala.

605. *Hiérapolis-Castabala* : voir n° précédent. Selon M. Kajava, *Arctos* 24 (1990), 193-194, s'il est bien question de Faustina la Jeune dans le n° 1 de M. Sayar, P. Siewert, H. Taeuber (*Bull.* 1991, 605), le texte peut être assigné à un moment quelconque après 147 *p.C.*, date de l'élévation de Faustina au rang d'*Augusta* ; les « Rundaltäre » avec Θεοῖς ou Σεβαστοῖς (ou variantes) ne seraient pas toujours des autels : ils ont pu être parfois des bornes marquant les limites d'un Sébasteion ou de quelque autre bâtiment consacré au culte impérial.

606. *Flavias-Flaviopolis*. J. Nollé, *Zwei Bleigewichte der staatlichen Münzsammlung in München*, *Jahrb. Num. Geldgesch.* 37-38 (1987-1988), 97-100 : poids, εἰταλική (s.-e. λίτρα), produit à l'occasion des Ὀλύμπια de Φλαβιάς, sous Hadrien.

607. *Environs d'Issos*. H. Taeuber, *Die syrisch-kilikische Grenze während der Prinzipatszeit*, *Tyche* 6 (1991), 201-210, localise, sur bases épigraphiques et littéraires (médiévales, grecques et arabes), le *Kodrigai* des légendes monétaires de Tarse et Anazarbos, Σευήρια Ὀλύμπια Ἐπινίκια ὅροις Κιλίκων ἐν Κοδρίγαις, dans les environs du village de Sarıseki, au N. d'Iskenderun-Alexandrette. La frontière syro-cilicienne, à l'époque du Principat, est donc à chercher à proximité de ce lieu.

608. **Commagène.** *Corrigenda* : dans *Bull.* 1991, 609, lire *Anat. Stud.* au lieu d'*Anat. Report*. E. Schwertheim, *Iupiter Dolichenus, der Zeus von Doliche und der kommagenische Königskult*, *Studien zum antiken Kleinasien* (= *Asia Minor Studien* 3), Bonn 1991, 29-40 et pl. 40, survole, avec appel à l'épigraphie, l'histoire du culte de Zeus Dolichénos, de son départ (Doliché, aujourd'hui Dülüp, village au N. de Gaziantep) à son expansion vers l'Ouest, en passant par ses contacts avec le culte royal de Commagène.

609. S. Şahin (n° 614) révise *IGLS* I, 86, dédicace (I^er^ s. *p.C.*) au dieu Θεῷ Ἐπηκόῳ, gravée sur une stèle hittite ou araméenne (VIII^e^-VII^e^ s.) ; sur ce monument voir encore B. Jacobs, W. Messerschmidt, *Eine (provinzial-)assyrische Stele für Jupiter Dolichenus (Archäologische Interpretation zu der Stele aus Maraş*, *Epigr. Anat. 18, 1991, S. 109 ff.)*, *Epigr. Anat.* 19 (1992), 105-114 et pl. 21 : le dédicant Ζαριηρις porte un nom d'origine iranienne, son patronyme Βαρναιου est sans doute ici sémitique (les exemples macédoniens des III^e^/II^e^ s. *a.C.* semblent assurer l'existence d'une base grecque, cf. Ζαρήν, et d'une base sémitique homophones ou homographes) ; Θεὸς Ἐπήκοος devrait désigner ici Zeus Dolichénos.

610. **Arzanène.** Chr. Lighfoot, dans G. Algaze, *The Tigris-Euphrates Archaeological Reconnaissance Project, 1990*, *AST* IX (1991), 425-445, donne (431 ; photo 444, fig. 7) une analyse rapide de l'inscription gréco-araméenne *Bull.* 1992, 546.

611. Fr. Vattioni, *A proposito di mrlh'*, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 96, revient sur ce même texte : pour la seconde épithète de Zeus, lire MAPH[·]ΛΑΗ, non MAPHΑΛΑΗ, première translitération épigraphique grecque de ce qui devait être, en fait, une épithète du chef du panthéon local.

CHYPRE (O. Masson)

612. I. Nicolaou, *Report Dep. Ant. Cyprus* 1991 (paru 1992), 195-202 ; suite de *Bull.* 1991, 610, avec la récolte épigraphique annuelle. Comme d'habitude, des

épitaphes d'époque impériale sur des cippes de Limassol et surtout d'Amathonte; l'onomastique en est malheureusement très banale. Aussi deux dédicaces : le nº 2 (Limassol) de nouveau pour le Theos Hypsistos, par un Σάμβων Σάμβωνος, nom caractéristique de la région (O. Masson, *OGS* 229-230). Le nº 3 est une nouvelle dédicace au Zeus Labranios du site de Phasoula, où existait un sanctuaire de cette divinité; voir la récente étude par A. Hermary, *Studies in honour of V. Karageorghis = Kypr. Spoudai* 54-55, 1990-91, 333-337. D'autre part, on a retrouvé à Kouklia (Ancienne Paphos) deux fragments d'inscriptions d'époque hellénistique remployés dans des murs. Le premier, nº 21, était inédit : honneurs décernés à Kalliklès fils de Kalliklès, Alexandrin, ἀρχισωματοφύλαξ; ce texte complète le dossier établi par T. B. Mitford, *BSA* 56 (1961), 20 sq., nos 53-54. Le second, nº 22, en l'honneur d'Helenos de Cyrène, avait déjà été publié par Mitford, *ibid.*, 32, nº 86 (autre photo dans *BCH* 115, 1991, 803, fig. 40).

613. *Idalion*. O. Masson, *Kadmos* 31 (1992), 116-119 : essai d'interprétation minimale d'un ostrakon grec (*Bull.* 1987, 734) où le premier éditeur F. M. Cross voulait voir un bizarre mélange de grec et de phénicien transcrit en lettres grecques; l. 1, assurément πύλαι Ταμάσιαι «porte de Tamassos».

SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE, ARABIE,
(D. Feissel, P.-L. Gatier)

La contribution de chaque auteur est distinguée par les initiales [F] ou [G]. Périodique cité en abrégé : *Liber Annuus = Studii Biblici Franciscani Liber Annuus*.

614. **Commagène**. — S. Şahin, *Epigr. Anat.* 18 (1991), 101-113, pl. 10-13 : *Forschungen in Kommagene I : Epigraphik*. Nº 1, à quelque 20 km à l'O. de Samosate, inscription rupestre de l'architecte Ariaramnès, datée du règne de Mithradatès II. Nº 2, près d'Adiyaman, borne entre trois localités : Gabia, les domaines d'Antiochos et un toponyme non élucidé, que S. hésite à lire ὅριον καὶ Γερ' ou Καπερ' Καδαχῶν. Nous ne voyons pas là un sanctuaire, καὶ ἱερ(οῦ) ou ἱερ(όν), mais un toponyme composé sur le sémitique *kpr*, «village» (cf. *Bull.* 1987, 504), soit ὅριον Καπερκαδαχων. Le mot mutilé qui suit pourrait être ἀν[ωτέρων], «Kaperkadacha d'en haut» (cf. *IGLS* VI, 2802 : Γερδας ἀνωτέρας). Comparer *Bull.* 1991, 609. Nº 3, révision de *IGLS* I, 37, qui serait à la fois dédicace et borne d'un sanctuaire. Nº 4, dédicace aux dieux datée de l'an 166, qui équivaudrait à 135/136 *p.C.*, si l'on se fonde sur l'ère d'Actium. Nº 5, révision très améliorée de *IGLS* I, 86, dédicace du stratège Zarièris, voir *supra* nº 609. [F]

615. **Osrhoène**. *Territoire de Kallinikon*. — M. Krebernik, *Mitteilungen der deutschen Orient-Gesellschaft* 123 (1991), 41-57 : *Schriftfunde aus Tall Bi'a 1990*. L'église de ce couvent proche de Raqqa (Nikèphorion-Kallinikon) présente, outre deux longues dédicaces de mosaïque en syriaque (datées de 509 et 595 *p.C.*), deux brèves inscriptions grecques (47, fig. 3-4) : ὑπὲρ μνήμης Ὀρέστα et Κ(ύρι)ε ἐλέησον Κῦρον τὸν ἁμαρτολόν. [F]

616. **Syrie**. *Syrie du Nord*. — F. Baratte, *Revue du Louvre* (déc. 1991, fasc. 5-6), 20-27, fig. 1-16 : *Villes et campagnes dans l'Orient romain : sculptures funéraires au Musée du Louvre*, publie la statue funéraire assise d'un Barsèmias, du 11 Audynaios 434 (ère séleucide, soit 123 *p.C.*), rapprochée d'exemples très

proches à Séleucie sur l'Euphrate/Zeugma et surtout à Hiérapolis (Membidj), mais aussi de sculptures de Palmyrène, d'Apamène et de Hama. [G]

617. *Résafa.* — H. Harrauer (n° 107), 43-44, n° 5, publie comme inédit un médaillon de bronze qu'il date « peut-être du XI^e^ s. » et où il lit : τοῦ ἐκκλ(ησιαστοῦ) Ζένωνος τοῦ ἁγίου Σεργίου. Ce Zénon serait un dirigeant (Kirchenleiter) d'une église Saint-Serge. Comme il faut en réalité lire ξενῶνος (phot. pl. 9, 5), il s'agit d'un hospice de Saint-Serge, un ξενών dépendant de l'église locale : τοῦ ἐκκλ(ησιαστικοῦ) ξενῶνος. L'objet et sa provenance n'étaient pas inconnus : découvert dans le tétraconque de Résafa, il fut publié par J. Kollwitz, *Arch. Anzeiger* 1963, col. 358, fig. 20 (avec aussi la mauvaise lecture Ζένωνος). Il y avait donc à Résafa-Sergioupolis, certainement à l'époque préislamique, un hospice ecclésiastique portant le nom du martyr. Il est à joindre à l'utile inventaire des fondations pieuses protobyzantines dressé par K. Mentzou-Meïmari, *Βυζαντινά* 11 (1982), 243-308 (pour un hospice, cf. *Bull.* 1987, 522). [F, G]

618. *Séleucie de Piérie.* — P.-L. Gatier, *Syria* 68 (1991), 433-444 : *Poids inscrits de la Syrie hellénistique et romaine (I).* Aux p. 433-440, plusieurs exemplaires d'un poids de plomb (*IGLS* III, 1071 et IV, 1273 ; *SEG* 20, 322 et 37, 1748), attribués à Antioche, Laodicée-sur-Mer ou Chypre, sont rapprochés de deux inédits conservés à Jérusalem et à Paris (B.N.). Tous appartiennent à Séleucie, en l'an 4 de cette cité (106/105 *a.C.*). [G] — Antioche et Daphné n° 46.

619. D. Feissel (n° 728), 404-407 : *XXVI. Une inscription syrienne méconnue de Justinien (521-527 ?)*, rectifie la lecture de *IGLS* III, 1232, près de Séleucie. Ce n'est pas l'épitaphe d'un Patrikios contemporain de Justinien, mais l'inscription d'une propriété de Justinien, ex-consul et patrice, très probablement le futur empereur après son consulat de 521. [F]

620. *Apamée.* — J.-Ch. Balty, W. Van Rengen, *Apamée de Syrie, quartiers d'hiver de la II^e^ Légion Parthique. Monuments funéraires de la nécropole militaire* (Bruxelles, 1993 ; 55 p.). Ce catalogue d'exposition présente, avec photographies, un choix de 28 épitaphes de la première moitié du III^e^ s. ; 27 en remploi dans une tour du rempart, où l'on en a retrouvé 130 environ (à paraître prochainement). Ces textes sont en latin, à l'exception du n° 14, bilingue : Βαίβιος Σεουῆρος ἰμμ(οῦνος) σκορπιών, *imm(unis) scorpio*, servait une sorte de catapulte du même nom *(scorpio)* et était exempté de corvées ; il appartenait à la centurie du *pilus posterior*, πίλου ὑστέρου, de la 5^e^ cohorte, et était *civis Perusinus*, πολείτης Περουσῖνος, de Pérouse en Italie. [G]

621. *Apamène (?).* — M. P. Speidel, *ZPE* 91 (1992), 229-232 : *Centurions promoted from beneficiarii ?*, reprend le texte *SEG* 7, 86 ; *Ann. ép.* 1932, 57 (et non 88) ; *IGLS* IV, 1804, de « Mourik near Aleppo » (en réalité Murik est loin d'Alep, à environ 30 km à l'E. d'Apamée). L'épitaphe de (...) Rufus, centurion de la Légion VI Ferrata, était restituée Ῥούφωι βενε[φικ(ιαρίωι)] ἀν[τιστρ(ατήγου)]. S. montre que la formule est inusitée et que l'on ne peut passer d'un bond de bénéficiaire au grade élevé de centurion *primus hastatus* ; il restitue Βενε[ουεντ]άν[ωι], d'après la tribu Stellatina du défunt, qui se retrouve à Bénévent. [G]

622. J. Balty, *Annales arch. arabes syriennes* 40 (1990) [1992], 176-183 : *L'épigraphie de la Syrie du Nord et le séisme de 458 de notre ère.* Un lien entre ce séisme et des réparations de monuments est probable seulement à Huarté en Apamène (*Bull.* 1989, 972). [F]

623. J. Bingen, *ZPE* 95 (1993), 121-126 : *Sur quelques mosaïques inscrites d'Apamène*, rectifie la lecture de cinq dédicaces publiées par P. Donceel-Voûte

(*Bull.* 1992, 608). 1) À Soràn, en 431/432, il restitue entre l'évêque et le prêtre la mention d'un périodeute ; plus bas, Nonnos n'est pas le nom du prêtre, mais celui du premier dédicant. 2) B. retranscrit la dédicace de 415/416 (*Bull.* 1992, 633), qu'il classe avec réserve en « Apamène ? ». 3-4) Il corrige comme nous (*Bull.* 1992, 632) deux dédicaces de Hir esh-Sheikh, et reconnaît en outre dans le génitif Μηνικήτου « une graphie erronée pour Μηνικέτου », nom théophore connu du dieu Mèn. 5) À Oum Hartaïne (*Bull.* 1992, 635), B. repousse lui aussi la lecture διάζωμα et rétablit tout le texte des dernières lignes. [F]

624. J.-P. Fourdrin, *Syria* 69 (1992), 171-210 : *Église E.5 d'El Bâra*. De la mosaïque du bas-côté Nord, il subsiste un panneau figurant une église à quatre tours (fort différente de celle d'El Bâra), dédiée à saint Étienne d'après la légende τοῦ ἁγίου Στεφάνου (185-187, fig. 17), et au-dessus d'un autre panneau, arraché, la fin d'une légende non interprétée : - -]ατονου (fig. 18). [F]

625. *Musée de Damas*. — Petits objets à inscriptions magiques (n° 107) et chrétiennes (n^{os} 617 et 751).

626. **Phénicie**. — F. Briquel-Chatonnet, *Rivista di studi fenici* 19 (1991), 3-21 : *Les derniers témoignages sur la langue phénicienne en Orient*, étudie les inscriptions grecques et phéniciennes, les témoignages littéraires et l'onomastique, principalement à Arados et Tyr. Le dernier document phénicien datable est l'inscription grecque et phénicienne d'Arados *IGLS* VII, 4001, de 25/24 *a.C.* ; par la suite et jusqu'au III^{e} s. il n'y a plus que des légendes monétaires brèves. « Depuis le début de notre ère, seul le grec est écrit en Phénicie ». La résistance de la culture sémitique se manifeste en araméen et, si l'onomastique proprement phénicienne n'a pas totalement disparu à l'époque romaine, la plupart des anthroponymes sont araméens avec parfois, comme à Arados, l'apport de nombreux noms arabes. [G]

627. *Kedasa*. — A. Lajtar, *ZPE* 89 (1991), 155-157 : *Two Greek Inscriptions from Tell Kadesh (Upper Galilee)*. Quatre inscriptions de ce temple (cf. *Bull.* 1984, 503), datées selon l'ère de Tyr, ont été réunies par M. Fisher *et alii* (d'où *SEG* 36, 1288-1291, réédition annotée dont L. ne tient pas compte ; les mêmes textes sont reproduits par Meimaris [n° 637], p. 63-64). L. en commente deux, dont la dédicace au Dieu Saint Céleste (Baalshamîn) *SEG* 36, 1289 ; les deux épimélètes de la συνγένια de ce dieu sont Annios (fils de Nagdas selon L. ; nous verrions plutôt en Ἀννίου Ναγδα le gentilice Annius suivi d'un *cognomen* indigène) et Lisemsaios (plutôt que Lisemsis, nominatif déduit par L. de Λισεμσεος considéré comme génitif) ; ce théophore de Shamash serait exclusivement palmyrénien. En second lieu, L. réédite la dédicace *SEG* 36, 1291, avec les restitutions déjà citées *Bull.* 1992, 115 : la statue d'Aurelia (Aelia selon Pleket, *SEG*) Agathokleia et de sa fille Ioulitta a été dédiée par leur époux et père. Les noms de ce dernier seraient, selon L., [- - -]εὺς Ἀντικέρασος Κράτηρος, ce qui ne va pas sans difficulté : on ne peut aisément tirer Antikérasos du nom de la cerise ou de la ville de Cérasonte, ni voir ensuite une variante de Κράτερος (ou le génitif d'un patronyme Κράτηρ ? selon Bingen, *SEG*). On pourrait suggérer une interprétation fondée sur la vocabulaire cultuel des thiases sémitiques, où l'on connaît le rôle du cratère (araméen *'gn*) et la fonction de « mélangeur » du vin à l'eau *(mmzgn')* : voir J. T. Milik, *Recherches d'épigraphie proche-orientale* (*Bull.* 1973, 72), 108, 152, 188. [F]

628. *Territoire de Ptolémaïs*. — V. Tzaferis, *'Atiqot* 21 (1992), 129-134 : *Greek inscriptions from Carmiel*. L'église de Khirbet Bata (Carmiel), à l'Est de Ptolémaïs, présente deux niveaux de sol en mosaïque. Le plus tardif porte deux

inscriptions (nos 1-2), le plus ancien dix-huit. N° 1, la dédicace de l'église est datée sous l'évêque Stéphanos, en l'an 590, ἔτους ἡνονικοστοῦ *(sic)* φ' (la date n'a de lettre numérale que pour les centaines, comme en Antiochène *IGLS* II 538 et 564). L'hypothèse de Y. Landau, p. 134 n. 1, qui préfère lire HNC, au lieu de ἡνο-, et compter l'an 258 d'après l'ère de Dioclétien, n'est pas soutenable : cette ère est sans exemple en Phénicie et les lettres suivantes seraient inintelligibles. La date de la mosaïque est complétée par une indiction 5. Comme le montre Meimaris (n° 637), p. 136-139 (y compris la présente dédicace), année et indiction concordent en 541/542 *p.C.*, indice parmi d'autres prouvant que l'ère de Ptolémaïs a pour point de départ 49 *a.C.* Au n° 2, invocation pour un Iôkl(ètos), les dernières lettres ont été prises pour les initiales d'une « unfamiliar religious formula » ; il s'agit en fait du montant de la donation, νο(μίσματα) β', deux sous d'or. les inscriptions du sol primitif (médaillons nos 3-20) font connaître une série de donateurs, dont la plupart sont des clercs. Le montant de leur donation est précisé en plusieurs cas : un γράμμα (nos 6, 8, 10, 12, 14, 15), soit 1/4 de sou, ou γράμματος τὸ ἥμυσυ (n° 7), 1/8 de sou. Pour cette unité de compte dans d'autres inscriptions, voir *Recueil inscr. chr. Macédoine* [*Bull.* 1983, 33], p. 148-149. [F]

629. *Territoire de Panéas.* — Sh. Dar, N. Kokkinos, *Palestine Exploration Quarterly* 124 (1992), 9-25 : *The Greek inscriptions from Senaim on Mount Hermon.* Neuf inscriptions fragmentaires du sanctuaire d'une divinité inconnue, installé à proximité d'un haut lieu. N° 1, autel dont deux des dédicants sont Γαλεσος et Μοβογεος, noms sémitiques connus, le premier en Arabie, le second surtout en Syrie du Sud ; mention d'un κάτοχος avec présentation du dossier de cette fonction religieuse, peu claire, connue non seulement à Baetocécé (*IGLS* VII, 4028, etc.), mais aussi à Baalbek (*IGLS* VI, 2733 ; cf. *SEG* 38, 1582). N° 2 (plus complet que *SEG* 37, 1501), autel dédié Ὑπὲρ σωτηρίας τῶν κυρια[κ]ῶν αὐτοκρατόρων, formule insolite sur laquelle D. et K. font silence, κὲ νείκα[ς] (corrigé en dessous, κης) μνησθῇ Νετιρας Σαχου[ου τεταγμένος ?] ἐπὶ τὰ ἄκτ[α]. Remarques sur l'onomastique sémitique éclairée par des exemples voisins, surtout de l'Hermon pour Netiras (voir aussi *SEG* 38, 1641 et 1653), et d'Umm el-Djemal en Arabie pour Sachouos. La fonction indiquée dans les derniers mots serait l'équivalent d'*actuarius* ou d'ἐπὶ τῶν ἄκτων ; pourrait-on voir là une mention des jeux actiaques de Césarée Panias, les Ἄκτ[ια] ? (cf. L. Moretti, *Iscrizioni agonistiche greche* [Rome, 1953], 85). N° 3, autel daté μγ', an 43 d'une ère qui, paléographiquement, ne pourrait être ni celle de Panéas (de 3 *a.C.*), ni celle d'Agrippa II (de 43 *p.C.*) ; les auteurs adoptent l'ère de la province d'Arabie (106 *p.C.*) sans, heureusement, en tirer de conclusions sur l'extension de cette province, mais en estimant que le dédicant devait en provenir. On ne peut accepter cette solution ; la photographie montre que le premier chiffre est très différent du *mu* de la l. 3 : il faudrait améliorer la lecture matérielle de la date. Les autres inscriptions sont très fragmentaires et la tentation de restitutions et de conclusions hypothétiques n'est pas toujours repoussée. [G]

630. *Territoire de Marisa.* — A. Kloner, D. Regev, U. Rappaport, *'Atiqot* 21 (1992), 27-50 (en hébreu), 175-177 (résumé anglais) : *A hellenistic burial cave in the Judean Shefelah.* Une vingtaine de graffites incisés sur les murs d'un tombeau souterrain. Deux dates semblables, an 12, sont calculées d'après le règne de Ptolémée II Philadelphe (272/271). Riche onomastique hellénique très intéressante pour le peuplement de Marisa à l'époque lagide : Athénion, Baukis, Botrichos, Boutas, Bryôn, Damophilos et Dèmophilos, Diodotos, Dôrothéos, Hermias, Hègèsias, Hèdylion, Rhodion, Philokléa ; noter également le génitif

Νικόδου *(sic)* et Λυσι... Le génitif lu Γεώνιος, p. 45, ne serait-il pas plutôt Γέ[ρ]οντος? [G]

631. **Palestine**. *Tibériade*. — Poids daté sous Hérode Antipas, nº 125.

632. *Scythopolis*. — Les dédicaces des gouverneurs Théodôros et Flavios Palladios Porphyros *(sic)*, signalées *Bull.* 1992, 646 d'après *SEG* 38, 1642 et 1643, ont été répétées sans raison en *SEG* 39, 1638-1639. En outre, un rapport provisoire de G. Foerster et Y. Tsafrir, *Excavations and Surveys in Israel* 6 (1987-1988), 10-43, présente sommairement une série d'inscriptions en traduction anglaise, ce qui explique leur absence du *SEG*, mais avec des photographies. La prosopographie des gouverneurs y gagne les noms d'Aimilianos (p. 14), Flavios Léôn (15 et 17), Sévéros Alexandros (16), Flavios Nyssios *(sic)* Sergios (17), Flavios Romytalkès (31), Flavios Artemidôros (33) et Flavios Orestès (41). Un de ces textes est publié en grec par Meimaris (*infra* nº 637), 86 nº 18 : un portique (ἔμβολος) a été érigé en 534/535 sous le consulaire Φλα(ουίου) Νυσίου (ne faut-il pas lire Φλ(αουίου) Ἀνυσίου?) Σεργίου Σκυθοπ(ολίτου), «qui n'a pas touché à l'argent de la cité», πολιτικ[ῶν] χρημάτων μὴ παραψάμενος. En dernier lieu, voir G. Foerster, Y. Tsafrir, *Hadashot Arkheologiyot* 98 (1992), 3-29 (signalé par A. Laniado), avec p. 11 fig. 19 la photographie d'un linteau du Bas-Empire, sous le gouverneur Flavios Tauros Synklètios Ablabios. [F]

633. *Dôra*. — Balle de fronde inscrite, nº 117.

634. *Territoire d'Éleuthéropolis (?)*. — F. Alpi, *Rev. Bibl.* 99 (1992), 435-439 : *Les inscriptions de l'église de 'Ain Fattir*. Outre deux brèves invocations, le pavement de mosaïque porte une dédicace de restauration sour l'évêque Anastase (probablement l'évêque d'Éleuthéropolis attesté en 536), «pour le salut et la longévité» (μακροημέρευσις comme *I. Jordanie* II, 43, 3 et 54b, 1) des donateurs. Signature des mosaïstes Klaudianos et Imannouel (forme hébraïque dialectale selon A.). [F]

635. *Gaza*. — P.-L. Gatier (nº 618), 440-444, republie un poids de Gaza, de 97 *p.C.*, d'après F. Manns, *Some weights of the Hellenistic, Roman and Byzantine Periods* (Jérusalem, 1984), 16-17 et pl. 4. La lecture de G. : (Ἔτους) ζνρ', ἀγορανομοῦντος Ἀπολλωνίου Γαβάλου, γυμνασιαρχοῦ(ν)το(ς) Σερείδο(υ), β' ἐξαμήνου, doit désormais être amendée, selon J.-P. Rey-Coquais *(per litteras)* : Γαβάλου γυμνασιάρχου τοῦ Σερείδου. Apollônios est fils de Gabalas le gymnasiarque, lui-même fils de Séridos ; il n'y a donc pas à s'étonner de la mention d'un gymnasiarque sur un poids. Remarques de G. sur l'onomastique de Gaza d'après les inscriptions et contremarques des poids ; rareté des noms sémitiques et caractère grec de la cité. [G]

636. *Sinai*. — A. Łajtar, *Chronique d'Égypte* 67 (1992), 332-334 : *Isopsephy in a Greek Inscription from Wadi Haggag, Sinai*. Dans le graffite chrétien publié par A. Negev, *Inscr. of Wadi Haggag* (*Qedem* 6, Jérusalem, 1977), nº 242, L. veut reconnaître, à droite de l'acclamation Εἷς Θεός, la somme isopséphique de ses lettres, ΥϞΘ (soit 499). [F]

637. **Palestine et Arabie**. — Y. E. Meimaris, in collaboration with K. Kritikakou and P. Bougia, *Chronological Systems in Roman-Byzantine Palestine and Arabia. The Evidence of the Dated Greek Inscriptions* (Μελετήματα 17 ; Athènes, 1992 ; 432 p.). Cet ouvrage solide, fondé sur un recueil quasi exhaustif des inscriptions datées, aboutit à un traitement synthétique et critique des multiples modes de datation localement en usage du Ier au VIIIe s. Une première partie (27-50 : «Time units and their computation»), largement tributaire des manuels classiques dans sa définition des concepts fondamentaux (ères, indiction, calen-

driers, semaine, jour et heure), introduit aussi concrètement aux documents des provinces concernées. Arabie et Palestine offrent un tableau contrasté : en Palestine, aucune ère provinciale mais une vingtaine d'ères de cité persistantes ; en Arabie, ère provinciale dominante, que concurrence très localement l'ère de fondations urbaines tardives. La même diversité règne, jusqu'à la fin de l'Antiquité, en matière de mois, les calendriers locaux ne subissant pratiquement pas avant le VI^e^ s. l'influence du calendrier julien. La seconde partie (53-380 : « Eras attested in the inscriptions ») classe en 13 chapitres, par systèmes chronologiques, le corpus des inscriptions datées. Les séries les plus abondantes sont celles des ères pompéiennes (142 textes distribués entre onze cités, chap. 5) et surtout de l'ère d'Arabie (531 textes, chap. 9). L'ordre des textes est purement chronologique, ce qui permet de suivre, parfois année après année, l'évolution des formules de chaque système, mais fait passer au second plan la géographie. L'introduction de chaque chapitre, jointe aux cartes finales, permettra de repérer l'origine des pierres et l'on pourra reconstituer, à partir de l'index des sites (p. 426-432), les séries de textes de même provenance. Au total, ce recueil d'inscriptions datées compte plus de 800 textes, reproduits intégralement. Quelques-uns sont inédits : à Jérusalem (206 n° 166 ; 329 n° 13), Gaza (134), Karmiel (139 n° 5), Samra (282 n° 455), Nessana (295 n° 499), Khirbet Ma'on (328-329). La plupart sont republiés d'après les éditions antérieures ou une révision originale (cf. p. 23). Les commentaires critiques de M. ont eu surtout pour objet l'établissement des dates, ce qui laisse souvent à redire à la lecture de documents dont la plupart, à l'exception d'une partie de l'Arabie (*IGLS* XIII/1 et XXI), ne bénéficient pas encore d'une véritable édition critique. Nous reviendrons ailleurs sur une série de textes défectueux. Signalons un document considéré à tort comme daté : à Et-Tireh, près de Jérusalem (p. 57, d'après *Zeits. Palästina-Vereins* 11 [1888], 44-45), au lieu de ἔργ(ου) ἐπιστ(άτου) Ἀκυλίνου, οφ′ (ce serait l'an 570 des Séleucides), lire ἐργεπιστ(ατήσαντος) Ἀκυλίνου ὀφ(φικιαλίου) ; dans cette dédicace d'un duc de Palestine, Aquilinus est un employé du bureau ducal. [F]

638. P.-L. Gatier, dans *La Syrie de Byzance à l'Islam, VII^e^-VIII^e^ siècles*, éd. P. Canivet et J.-P. Rey-Coquais (Damas, 1992), 145-157 : *Les inscriptions grecques d'époque islamique (VII^e^-VIII^e^ siècles) en Syrie du Sud*, dresse l'inventaire critique des épitaphes datées (pays de Moab et Sud palestinien), des travaux datés dans des bâtiments (réparations et non fondations) et autres inscriptions d'époque islamique, en écartant les textes de date douteuse ou en réalité antérieurs à l'Islam. [F]

639. **Arabie**. — P.-L. Gatier, dans *Studies in the History and Archaeology of Jordan* 4 (Amman, 1992), 291-294 : *Répartition des inscriptions grecques de Jordanie. L'exemple des inscriptions métriques aux époques romaine et byzantine*. Liste des inscriptions métriques, dont il ne faut pas surestimer le lien avec l'hellénisation d'une région. [G]

640. M. Sartre, *ibid.*, 327-329 : *Les progrès de la citoyenneté romaine en Arabie sous le Haut Empire*. Analyse des différents gentilices appartenant à la famille impériale et connus en Arabie ; petit nombre de citoyens romains y compris à Gérasa, situation différente de celle de l'Asie. [G]

641. *Bostra*. — A. Łajtar, *ZPE* 91 (1992), 150 : *A Note on IGLSyr. XIII, 9031*, complète le texte de Sartre (*IGLS*), [- -]ρα Π(όπλιος) Ο(ὐ)λπιο[ς - -] ἀπελεύθερ[ος] Οὐλπίου Πρ[ό]κλου ΧΟ (ligature) ΕΝΙΑ[- -]ΤΟΙCΚΒ ἀδ[ελ]φὸς καὶ συν[α]πελεύθερ[οι] [ἀ]νέθηκαν en lisant ἐνια[ύ]τοις κβ′. Il met en doute, probablement à tort, la solution du sigle ΧΟ (pour ΧΡ selon S., soit ἑκατοντάρχου) et traduit « freed man of

Ulpius Proclus (who was someone) for twenty two years». Quel que soit le titre du personnage, il nous paraît difficile de rapporter à sa fonction la durée de 22 ans. Ne s'agit-il pas de l'âge de l'affranchi, dont ce serait là l'épitaphe ? [G]

642. *Hauran.* — M. Sartre, dans *Le Djebel al-Arab. Histoire et patrimoine au Musée de Suweida*, éd. J.-M. Dentzer, J. Dentzer-Feydy (Paris, 1991). Présentation historique et thématique de la région, puis guide des collections du musée augmentées de trouvailles nouvelles et diminuées de disparitions considérables depuis M. Dunand, *Le Musée de Soueïda. Inscriptions et monuments figurés* (Paris, 1934), qui correspondait déjà à un état antérieur aux années 20. S. fournit une bibliographie simplifiée, un texte grec et une traduction. Plusieurs textes étaient inédits ou simplement mentionnés (avec ou sans traduction) par J. Mascle, *Le Djebel Druze* (Beyrouth, 1944). On signalera certains des inédits. Au n° 3.02 (p. 113-114) S. (communication orale) signale qu'il est, en fait, inédit et que sa provenance (indiquée Shahba) est en réalité inconnue ; l'inscription appartient à une série commémorant sous Trajan les aménagements des aqueducs conduisant à Kanata réalisés par le gouverneur Cornélius Palma ; il restitue l. 1 Ὑπὲρ [σωτη]ρίας κ[αὶ ὑγείας (et non νείκης)] Αὐτο[κράτορ]ος (voir Dunand, 161, 190). N° 7.04 (p. 133), stèle funéraire d'Ἀθεμος Ἀνέμου, de Rafiqah. N° 7.07 (p. 134), épigramme funéraire d'un Sabinus. N° 7.13 (p. 135), stèle funéraire de Γαΐη Τανηλου, de Nejran. N° 7.35 (p. 137), la cité de Dionysias (Suweida) honore Julius Proclus, προήγορον, avocat, d'une statue à la bouche d'or, [χ]ρυσοστόμῳ ἀνδριάντι. N° 9.07 (p. 145), construction d'un tombeau. N° 10.03 (p. 146), mention de pronoètes. N° 10.10 (p. 147), épigramme funéraire de Γαυδέντιος. N° 10.14 (p. 147-148), Ἐκ προνοίας καὶ σπουδῆς Μοεαρου Ῥοβουλλου μητροκ(ωμήτου) Σαυρων καὶ Αὔμου Θέμου διδασκάλου ΚΩΔΗΡΟΣΑΡΩΝ (mention d'une *kômè* ?) πιστῶν ἐκτίσθη ἡ βασιλικὴ ἐκ τῶν τοῦ θεοῦ ... ; la *mètrokòmia* serait Sūr ou (plutôt) Sawara ; nouvelle mention de *pistoi*, responsables d'une construction ; le texte étant attribué au II^e^-III^e^ s., la basilique est donc civile, cf. Waddington, 2044. [G]

643. J. Kubińska, *Eos* 79 (1991), 195-198 : *L'ΑΥΛΗ et le ΦΘΟΝΟΣ dans deux inscriptions du Hauran de l'époque du Bas-Empire*. La construction d'une αὐλή (Waddington, 2415) serait celle d'une maison de famille en raison du vœu formulé en faveur des enfants du fondateur. L'inscription Dussaud-Macler, *Voyage arch. au Safâ* (Paris, 1901), n° 55, également sur la construction d'une αὐλή, est assortie de formules dirigées contre l'envie. K. corrige à la fin : ὁ δὲ φθο(νῶν) ῥαγήτω (cf. *Bull.* 1990, 956). [F]

644. *Territoire d'Adraha (?).* — Z. al-Muheisen, *Newsletter of the Institute of Archaeology and Anthropology, Yarmouk University* 12 (1991), 6-8 (anglais), 8-12 (arabe) : *Yasileh 1991* (voir aussi Id., *Liber Annuus* 41 [1991], 515 et pl. 69). La pose de la mosaïque de l'église est datée μη(νὶ) Σεπτεμβρίου [on restituera χρόνων ιβ' ἰ]νδ(ικτιῶνος) τοῦ υιγ' ἔτους, 413. Seule l'ère de la province d'Arabie peut s'appliquer, ce qui place le texte en septembre 518 (corriger *Newsletter*, p. 6). Le site est à l'Est d'Irbid ; l'ère provinciale montre qu'il n'appartient pas à une cité de la Décapole, comme Capitolias proche, mais plutôt à la cité d'Adraha, qui utilise l'ère de la province. [G]

645. *Territoire de Mèdaba.* — M. Piccirillo, *Liber Annuus* 41 (1991), 522-526 et pl. 78-78, *Sesta campagna a Umm er-Rasas — Kastron Mefaa*, traduit la dédicace de l'église du prêtre Oualesos, datée de 481 (ère d'Arabie, soit 586/587), sous l'évêque Serge (de Mèdaba, attesté de 575 à 597, cf. *Bull.* 1989, 987). [F]

646. A.-L. Rey, dans *Entre Byzance et l'Islam. Umm er-Rasas et Umm el-Walid. Fouilles genevoises en Jordanie*, Genève, 1992, 10 : *Inscription grecque sur*

un polycandilon. Candélabre de bronze (fig. 5-6) portant une invocation à saint Serge : Ἅγιε Σέργι βοήθι Θωμᾷ ἀμήν. [F]

647. *Moab*. — K. D. Politis, *Liber Annuus* 41 (1991), 517-518 : *Excavations at the Monastery of Saint Lot at Deir 'Ain 'Abata*. Cette église, située en Palestine III^e^, offre trois inscriptions, dont deux datées (selon l'ère d'Arabie) de 606 et 691 ; la troisième, dans l'axe de l'abside, porte disposés en croix les mots τέλος καλόν. [F]

648. *Pétra*. — F. Zayadine, S. Farajat, *Annual of the Dep. of Ant. of Jordan* 35 (1991), 245-295 : *The Petra National Trust Site Projects, Excavation and Clearance at Petra and Beida*, mentionnent, à l'intérieur du temple dit Qasr el-Bint, une dédicace à Zeus Hypsistos. Ils publient en outre un fragment d'inscription qui fournirait le titre de [μητρ]οκολω[νία]. Pétra est devenue colonie sous Élagabale. Ils lisent sur le même fragment [Ἀφρο]δείτη[- -] et identifient ce temple à l'Aphrodision des papyrus dits de Babatha. Avec Zeus et Aphrodite on aurait l'*interpretatio graeca* des dieux arabes Dousarès et al-Uzza. [G]

649. **Péninsule arabique**. — A. V. Sedov *et alii*, *Arabian Archaeology and Epigraphy* 3 (1992), 110-137 : *New archaeological and epigraphical material from Qana (South Arabia)*. P. 135-136, Yu. Vinogradov, *Addendum I* : invocation grecque chrétienne gravée sur l'enduit d'un mur. P. 136-137, F. Shelov-Kovedyaev, *Addendum II* : inscription chrétienne peinte sur un fragment d'amphore. [F]

ÉGYPTE ET NUBIE (J. Bingen)

650. Ét. Bernand, *Inscriptions grecques d'Égypte et de Nubie au Musée du Louvre*. Paris, Éditions du CNRS, 1992 *[I. Louvre. Bernand]*. Remplace utilement les catalogues partiels de Froehner (1865) et Dain (1933), d'autant plus qu'une reproduction photographique intégrale de qualité et les commentaires élargissent heureusement la notion de catalogue de musée. Voir n^os^ 19 (épigrammes) et 676, 678 (décret inédit de synode). — Gemmes inscrites de la coll. Froehner n° 121.

651. W. Horbury - D. Noy, *Jewish Inscriptions of Graeco-Roman Egypt, with an index of the Jewish inscriptions of Egypt and Cyrenaica*. Cambridge University Press, 1992. Le recueil met à jour le *CIJ* et le complément de celui-ci dans le *CPJ* III (D. M. Lewis, 1964), en y ajoutant quelques textes nouveaux. Par ses commentaires (qui sont surtout un état de la question, cf. *infra* n° 658), ses bibliographies enrichies et ses index, le livre sera utile pour l'épigraphiste, mais constitue surtout un instrument de travail pour les historiens de la diaspora antique.

652. A. Abdalla, *Graeco-Roman Funerary Stelae from Upper Egypt*. Liverpool University Press, 1992. Catalogue des stèles à relief égyptien traditionnel (présentation du mort à Osiris) anépigraphes, démotiques ou grecques, celles-ci provenant de Koptos (n° 669), ou, pour la plus grande partie, d'Abydos, particulièrement des fouilles de Garstang (n° 668).

653. A. Bernand, *La prose sur pierre dans l'Égypte hellénistique et romaine*. Tome I : *Textes et traductions*. Tome II : *Commentaires*. Paris, Éditions du CNRS, 1992. Au risque de décevoir M. Jourdain, ce titre étrange ne vise (bien mal d'ailleurs) que «les textes en prose présentant et justifiant une décision».

Dépourvu de planches, le travail est présenté d'une manière fort incommode en un volume pour le texte, la traduction et les index, et un autre pour les références, l'apparat et un commentaire plus ou moins heureux. L'historique généralement bon de l'édition des textes et leur bibliographie retiendront l'attention pour les inscriptions où on ne dispose que de publications anciennes. Pour le reste, cette compilation coûteuse est peu utile, soit qu'elle reprenne longuement et sans progrès appréciable de nombreuses inscriptions traitées récemment dans des corpus (pour un exemple édifiant, *infra* n° 672), soit qu'elle fournisse dans le désordre et sans profit une partie des documents pour lesquels on aurait mieux fait de réaliser immédiatement le corpus, comme les décrets des synodes sacerdotaux, les décrets des préfets d'Égypte (bien représentés, mais médiocrement commentés) ou les inscriptions de Ptolémaïs (voir *infra* n° 667). De plus, on gonfle systématiquement l'ouvrage par des répétitions injustifiables. Ainsi, le texte et la traduction du décret de Canope sont chaque fois repris pour trois de ses cinq exemplaires, alors qu'un texte unique intégré et commenté dans l'optique des nouvelles recherches sur les rapports de la royauté et du clergé est ce qu'on attendait d'une réédition scientifique. Il y a mieux : on reproduit intégralement toutes les concessions d'asylie ptolémaïques, alors que, par les soins d'Ét. Bernand, ces longs documents figurent déjà dans le corpus récent du Fayoum. Pour l'un d'eux, on nous inflige *in extenso* les trois exemplaires identiques qu'on en connaît, en recopiant en plus trois fois la traduction qu'Ét. Bernand avait sagement fait figurer à la suite du seul 1er exemplaire ; mais on ne trouve pas la moindre mention des travaux consacrés ces dernières années à la signification historique de ces asylies. Souvent il y a régression de la recherche : voir nos 655 et 656. On se gardera donc de désigner les grands documents reproduits par B. par la référence aux *I. Prose*. Je reprends plus longuement l'examen critique de ce volume dans le tome sous presse de la *CE*. Au sujet du travail d'un de ses collègues, qu'il recopie cependant surabondamment, B. parle aimablement de «commentaire-croupion» ; l'expression conviendrait souvent au volume de B.

654. **Basse-Égypte.** *Alexandrie*. — W. Horbury, *Vet. Testam.* 41 (1991), 220-226 : *The Name Mardochaeus in a Ptolemaic Inscription of Egypt*. Origine et extension géographique du nom juif d'origine akkadienne Μαρδοχαῖος à propos de l'inscription peinte de Hadra *SEG* VIII 418 (reprise *in* n° 651, p. 15, n° 10).

655. A. Bernand (n° 653) sous le n° 66, la fondation funéraire d'Achillas et Apia, suit le texte périmé *SB* I 364 (Preisigke-Keil, 1915) et non l'édition profondément remaniée du texte que j'ai donnée dans *SEG* 24, 1189 (Ier s. *p.C.*), reprise dans *SB*, X, 10693. Alors que les parallèles allégués appartiennent au début de l'Empire, B. continue à situer le texte à une date tardive (IIIe-IVe s. *p.C.*), date qui «ne peut être déduite que des particularités d'orthographe ou de gravure». Comme exemple de «vulgarisme de basse-époque impériale» : la forme ἑατῶν ; on devrait pourtant savoir que, déjà présente à l'époque hellénistique avancée, elle atteint sa plus haute fréquence au Ier s. *p.C.* (Gignac I, 188). Quant à la seule «particularité de gravure» significative, le sigma carré, elle est banale en Égypte aux Ier s. *a.C.* et Ier s. *p.C.*. D'autre part, la négligence de la gravure, faut-il le répéter une fois de plus, ne constitue en rien un critère de datation. Le mari et la femme, auteurs de la fondation, réservent le tombeau à leurs propres corps, à leurs héritiers et, non pas à leurs «beaux-frères devenus immortels», mais à l'ensemble de leurs parents par alliance, γαμβρῶν ἁπάντων (l. 14-15). — Lampe inscrite n° 148.

656. *Naucratis*. — A. Bernand (n° 653) n° 1. Réédition malheureuse et intempestive (le texte est du v^e^ s. *a.C.*) de la copie naucratite du décret de Lindos pour Damoxénos, *SEG* 32, 1586. Le décret est évidemment rédigé en rhodien, dont les dorismes sont ici étrangement qualifiés d'«anomalies». Bévue étonnante pour le patronyme des lignes 18-19. Après Blinkenberg, je proposais dans *SEG* Ἀλιπόλι̣ος (déjà Ἀλιπό|[λιος] Dittenberger). B. préfère «restituer Ἀλιπολίο[υ], le nominatif pouvant difficilement à cette époque faire office de génitif non décliné». Sur cet argument fallacieux, absurde en l'occurrence, voir *CE* 65 (1990), 146. D'ailleurs, une restitution [υ] est arbitraire là où un trait oblique bien net au bas de la lettre exclut *Υ* et ne convient qu'au *Σ* très ouvert qu'on attend (d'où ma lecture du *SEG*). Comment soutenir que ce nom rhodien en -πολις (cf. *DGPN* I, *s.v.*) soit «à ranger parmi les sobriquets, puisqu'il signifie 'sel gris'» *(sic)* ; ou que le personnage honoré pourrait être un commerçant parce que son père Ἕρμων porte un «nom formé sur celui du dieu Hermès, patron du commerce»? Et si le nom était plutôt inspiré par le fleuve Ἕρμος?

657. *Térénouthis*. — B. Boyaval, *CE* 66 (1992), 329-331 : *Les épithètes funéraires de Kom Abou Billou*. Mise à jour de recherches antérieures.

658. *Léontopolis*. — W. Horbury - D. Noy (n° 651) consacrent comme il se doit une grande partie de leur recueil aux épitaphes juives de Léontopolis. Suivant leur pratique, ils donnent pour leur n° 61 (*CIJ* 1472), le texte traditionnel Νίκη ἄορ|ον· (ἐτῶν) λ. Ἀθ|ὺρ ια | (ἔτους) κ, et, en commentaire, la variante proposée comme également possible par D. M. Lewis : (ἔτους) λ Ἀθ|ὺρ ια, | (ἐτῶν) κ. En fait, seule cette seconde interprétation peut être retenue en raison de la disposition de l'inscription sur la pierre (on a mis après coup en évidence l'âge de la défunte qui figure généralement avant la date) et du fait que l'année doit précéder le mois et que les deux éléments sont groupés sur la pierre. L'inscription est donc du 7 novembre 1 *a.C.*

659. *Péluse*. — M. Abd el-Maksoud, J.-Y. Carrez-Maratray, G. Wagner, *CRIPEL* 14 (1992), 85-90 : *Nouveaux anthroponymes pélusiotes*. Publication de la stèle funéraire d'un Ἡγήσανδρος Ἀρτεμιδώρου (III^e^ s. *a.C.*) et d'une meule marquée Λουκί[ου] Ἀλυπ[ίου] (III^e^ s. *p.C.* ou plus tard). Le titre de l'article traduit la surinterrogation de deux échantillons non significatifs (les personnages sont même peut-être totalement étrangers à la ville) : «ces deux inscriptions ont cela d'éloquent qu'elles illustrent deux époques brillantes de la ville de Péluse et qu'elles évoquent, même par des reflets indirects, l'activité des figures qui l'ont animée». L'exploitation historique de l'onomastique est un axe majeur de la philologie du document, mais, comme en toute chose, il faut mesure garder.

660. **Moyenne-Égypte.** *Gizeh*. — J.-Y. Carrez-Maratray, *ZPE* 95 (1993), 149-152 : *Une énigme du Sphinx : I. Mélr. 130*, en y reconnaissant un acrostiche, éclaire mieux l'épigramme aujourd'hui perdue qui avait été copiée par Caviglia en 1818 à la base du Sphinx. Ceci assure la restitution [ξ]εῖνον que C. propose au vers 6.

661. *Hawara*. — P. J. Sijpesteijn, *ZPE* 93 (1992), 151-152. Dans l'épitaphe *I. Fay.* 43, il n'y a pas de mention d'âge : lire Χοιὰχ | ιθ.

662. *Théadelphie*. — P. J. Sijpesteijn, *ibid.*, lit à la l. 8 de *I. Fay.* II 123 Ἀθ]ὺρ̣ ιδ̣ (ou ια̣), ce qui place la dédicace au 11 (ou 8) nov. 127.

663. *Akôris*. — J. Jarry, *Preliminary Report. Ninth Season of the Excavations at the Site of Akoris, Egypt. 1989* (Kyoto, 1990), 26. Fragment d'inscription peinte commémorant l'arrivée du Nil jusqu'au temple de Souchos et Ammon, qui s'ajoute à la série *I. Akôris* 29-39, datées de 292 à 305.

664. *Hermopolis.* — M. Drew-Bear, *GRBS* 32 (1991), 203-213 : *Ammonios et Asclépiadès, Alexandrins et Hermopolitains.* Étudiant la fondation funéraire *SEG* 18, 692, rééditée par Ét. Bernand (*Bull.* 1992, 572), D. identifie le fondateur, un M. Aurelius Ammônios, qui, grâce à une brillante carrière sportive, fut entre autres xystarque et archidicaste d'Alexandrie, avec son homonyme cosmète d'Hermopolis dans un papyrus du 1er tiers du IIIe siècle. D. montre combien sa carrière rappelle celle du fameux pancratiaste hermopolitain M. Aurelius Asclépiadès, qui collectionna les citoyennetés et les honneurs et qui, en tant que prytane d'Hermopolis, eut précisément Ammônios comme assesseur d'après le papyrus précité. L'un et l'autre jouissent probablement d'une citoyenneté romaine antérieure à 212.

665. **Haute-Égypte.** *Panopolis.* — G. Wagner, *ZPE* 96 (1993), 53-57 : *Trois inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*, édite trois inscriptions conservées au Caire en mains privées. La provenance panopolitaine semble assurée. L'une est un fragment métrique commençant par le mot rare δεντροτόμος, que W. interprète comme « bûcheron ». Les deux autres sont des épitaphes dont le texte est peu sûr. Faute d'une photographie, on hésitera à enregistrer l'anthroponyme féminin Ταπλανία, ou à suivre l'identification d'un Ὑθου (gén.) avec le nom Ὑόθεος que Skeat (*P. Beatty Panop.*, p. 125) a noté dès 1964 dans deux papyrus du IIIe s. de Panopolis (sans attache probable avec le christianisme). Est-il exclu que cette troisième épitaphe ait été retaillée dans une stèle funéraire plus grande dont elle ne conserverait qu'une partie du texte ? — R. Merkelbach, *ZPE* 96 (1993), 58 : *Ein heiliger Baum der Heiden wird abgehackt*, verrait dans δεντροτόμος, une allusion triomphante à l'abattage d'un arbre sacré lors de la destruction des lieux de cultes traditionnels par les Chrétiens à la fin du IVe siècle.

666. Prêtre de la déesse Triphis, n° 686.

667. *Ptolémaïs.* — A. Bernand (n° 653) reproduit et commente une dizaine d'inscriptions de Ptolémaïs ; plusieurs d'entre elles viennent d'être rééditées par Ét. Bernand (n° 650). Je traiterai ailleurs de ces textes, mais il est utile de signaler un lapsus gênant : pour le n° 27 (*SEG* VIII 641), dans la traduction du texte comme dans la discussion fort confuse sur la date, (ἔτους) ιγ est l'an 13, et non l'an 14 (104/103), ce qui est d'ailleurs conforme à la date exacte du 26 janvier 104 *a.C.* qui figure dans le titre, certainement de seconde main.

668. *Abydos.* — Plusieurs nécropoles d'Abydos ont fourni des stèles funéraires d'époque gréco-romaine, le plus grand nombre provenant des fouilles de John Garstang en 1907. Elles ont été dispersées (la majorité sont à Liverpool et au Caire) et sont souvent restées inédites. A. Abdalla (n° 652) donne un catalogue descriptif de ces stèles à relief de tradition égyptienne (transcription des textes hiéroglyphiques, démotiques et grecs) et un premier essai de synthèse (particulièrement typologique). Je reprendrai ailleurs les épitaphes grecques, qui peuvent quelquefois être améliorées, ainsi l'inédit n° 11 (pl. 5), dont une nouvelle lecture écarte les anomalies onomastiques : Πλουτογένης Σισύφου, μητρὸς Σ[εν]ύριος, ἀδελφὸς Ὡρίωνος, (ἐτῶν) κε, Λυκοπολίτης.

669. *Koptos.* — A. Abdalla (n° 652), sous les nos 206 à 230, réunit les stèles funéraires provenant des fouilles de Flinders Petrie et de Reinach, ainsi que quelques stèles du Caire dont on ne peut déterminer si elles sont de Koptos ou d'Abydos. C'est aussi le cas d'une épitaphe bilingue de Copenhague, le n° 251 (époque julio-claudienne). Elle est bien connue des égyptologues, mais la version grecque, malgré son intérêt exceptionnel, semble avoir échappé à nos recueils et répertoires : Πανίσκου Ὥρου τοῦ καὶ Σφηκός. Le défunt Paniskos s'appelle dans

l'épitaphe démotique *P³-di-Min*, Πετεμῖνις (théophore du dieu Min = Pan). Le nom de son père *Ḥr-ḥbi*, dont l'équivalent grec Ἀρχῆβις est bien attesté, se traduit subtilement par « Horus alias la Guêpe », avec une légère erreur entomologique : à l'époque tardive, ce nom se rendait en hiéroglyphique par l'idéogramme de Horus-faucon suivi du signe de l'abeille (Spiegelberg, 1908). On notera le caractère savant du jeu linguistique qui en a fait un nom double en grec.

670. P. J. Sijpesteijn, *ZPE* 92 (1992), 197-200 : *SB IV 7473 Once again*, reprend la dédicace *I. Portes* 88, mais sans connaître Ét. Bernand, *ZPE* 61 (1986), 222-223, pl. VIII, qui lit Οὐ[α]λερίου comme *nomen* du préfet mentionné dans l'inscription. Ceci semble ruiner la longue titulature des Maximins que S. restitue en partant de 4 lettres (dont trois pointées) ; tout aussi fragile était d'ailleurs la titulature de Sévère Alexandre qui est reproduite depuis l'édition princeps.

671. *Thèbes*. — Al. Martin, *CE* 66 (1991), 356-360 : *De quelques inscriptions des Syringes*. Corrige et commente plusieurs graffiti publiés par Baillet, et écarte particulièrement les noms fantômes Θόμων (un Φθομώνθης) et Κτῶς (un Ἔρως).

672. *Hermonthis*. — A. Bernand (n° 653), n° 35, reproduit mot à mot ses malheureux texte et commentaire du décret honorifique de basse époque hellénistique *I. Th. Sy.* 5 (1989), y compris le lapsus qui lui faisait dater l'éd. princ. de 1921. Au commentaire des lignes 3-4, où le nom du personnage honoré a été restitué par Strack (1903), suivi par B., [Καλλιμάχου τοῦ Καλλιμ]ά[χ]ου (il s'agit d'une dynastie militaire bien connue), le lecteur minutieux observera tout de même un apport nouveau : « Oiseuses remarques dans *Chron. d'Ég.* 45, n° 90 (1970), p. 371, note 40, répétée dans *ibid.* 65 (1990), p. 152, 5 ». Façon commode d'escamoter ma brève observation, fondamentale dans le cas présent, puisque la restitution, qui conditionne tout le commentaire de B., est pour le moins hasardeuse. Ce serait comique s'il n'y avait plus grave : deux noms sont cités par B. dans ce même paragraphe (déjà dans les *I. Th. Sy.*), un peu dans le vague, comme pour étayer la restitution de Strack et sa propre interprétation du texte. Or, L. Mooren, le premier des deux cités, dans son dernier traitement du problème (*Hierarchie de Cour*, 1977, p. 125) parle clairement de l'« anonyme du Pathyrite » ; l'autre, J. D. Thomas, *The Epistrategos in Ptolemaic and Roman Egypt* I (1975), p. 106, note 151, écrit que la restitution de Strack est « rejected, I think rightly, by Bingen ». On constate à ce moment que, déjà en 1989, B. cite Thomas (en fait, un renvoi fallacieux à son index) sans le lire, en ignorant les remarques importantes de celui-ci sur notre inscription, particulièrement pour le titre de stratège et nomarque du Panopolite et Latopolite. On cite aussi l'*Ehrendekret* d'Hutmacher (1965), mais loin de « suivre » ou d'« adopter » Strack, comme le soutient B., particulièrement pour Kallimachos, Hutmacher cite l'édition de 1903 en exécutant ensuite la restitution en dix mots : *wegen der Unsicherheit gerade des Namens für uns nicht nutzbar*. Tout cela montre la piètre crédibilité des commentaires et des renvois de B.

673. *Tuphium*. — G. Wagner (n° 691), 100-103. Graffite chrétien protobyzantin mentionnant un καθηστήριον, « vraisemblablement une de ces parties de l'église réservée à l'hébergement des voyageurs et des pèlerins ».

674. *Latopolis* (Esna). — R. C. Warga, *CE* 66 (1991), 361-363 : *A Coptic-Greek Stele from Memphis*. Réédition de la stèle chrétienne Sauneron-Coquin 63. Le nom Χώλω. Utilisation du rouge pour atténuer l'effet des repentirs dans la gravure.

675. *Syène.* — W. Van Rengen, *CE* 67 (1992), 335-336 : *L'inscription de Syène I. Th. Sy. 237*, reprend l'interprétation, fort malmenée dans sa dernière édition, de l'inscription protobyzantine *SB* V 7800, commémorant la construction de la muraille. Les *Flavii* de l'éponymie. La fonction de τοποτηρητὴς τοῦ λιμίτου de l'ex-tribun Fl. Onnôphris. ὄρος = «désert».

676. *Éléphantine.* — Ét. Bernand (n° 650), 7-17, publie le décret sacerdotal trilingue, extrêmement fragmentaire, trouvé par Clermont-Ganneau en 1908 et conservé au Louvre (*I. Louvre. Bernand* 2).

677. J. Schwartz, *ZPE* 91 (1992), 83-84 : *Décrets de prêtres sous Ptolémée III Évergète*, indépendamment, rapporte ces fragments du Louvre (dont il avait envisagé l'édition) et ceux d'Uppsala (*SEG* 18, 628) à un même synode datant, selon lui, de l'an 11 de Ptolémée III. Voir n° suivant.

678. J. Bingen, *CE* 67 (1992), 319-327 : *Le décret du synode sacerdotal de 243 avant notre ère.* Après revision des fragments de Paris et d'Uppsala, B. observe que les uns et les autres proviennent de la même stèle. Reconstruction des premières lignes, ce qui permet de dater définitivement le document de l'an 5 de Ptolémée III Évergète. Comme B. le constatait déjà en 1948 (*CE* 23, 208), le synode a encore été convoqué pour une fête des Dieux Adelphes, mais on a créé entre-temps le culte alexandrin des Dieux Évergètes, peut-être pour préparer ce synode.

679. **Désert Occidental.** *Grande Oasis (Tchonemyris).* — A. Hussein-G. Wagner, *ZPE* 95 (1993), 153-155 : *Une nouvelle dédicace grecque de la Grande Oasis.* Dédicace faite par un hypomnématographe, un Alexandrin donc. L'absence de gentilice pour un personnage de ce rang situe certainement l'inscription avant 212, ce qui en fait le plus ancien témoignage de l'utilisation du titre honorifique d'ἀξιολογώτατος pour cette magistrature.

680. **Désert Oriental.** *Mons Claudianus.* — Le premier volume de *Mons Claudianus. Ostraca Graeca et Latina* (Le Caire, 1992) signale dans les ostraca plusieurs recoupements prosopographiques avec les inscriptions du site, particulièrement dans le chapitre consacré aux ἀρχιτέκτονες, où J. Bingen, 43, publie la signature inédite de l'un de ceux-ci sur une paroi de carrière (vers 107 *p.C.*) : Ἱερω(νύμου). La dédicace *I. Pan* 38 (B. 39-40; W. Van Rengen, 61-62). L'ἀρχιτέκτων Hèrakleidès et *I. Pan* 41 (B., 47-48; Van R., 62), la carrière Ἀπόλλων ἐπίκωμος de *I. Pan* 45 (B., 11), le nom Πρίαμος et ceux du type Ταρκος et Τροκουνδας, originaires d'Asie Mineure (H. Cuvigny, 84-85).

681. H. Cuvigny, *Itinéraires d'Égypte. Mélanges Maurice Martin* (Le Caire, IFAO, 1992), 73-88 : *Inscription inédite d'un* ἐργοδότης *dans une carrière du Mons Claudianus.* Marque d'exploitation de Σεραπίωνος ἐργοδότου Νικοτύχαι, le dernier mot désignant peut-être une carrière ou des colonnes. Étude du mot ἐργοδότης : deux aires géographiques se répartissent les deux acceptions qu'a le mot dans ses rares occurrences littéraires : «celui qui passe commande d'un emploi» en Asie Mineure, «chef de chantier» en Égypte.

682. J. Bingen, *BIFAO* 92 (1992), 15-16, publie une inscription bilingue, où, comme dans *SEG* 36, 1399 (108/9), la double citerne du Mons Claudianus, déclarée *fons abundans aquae felicis*, est nommée Τραιανὸν Δακικόν.

683. *Kasr el-Banat.* — P. J. Sijpesteijn (n° 661), 151, reconnaît dans Ἀδ(ριανοῦ) de *I. Ko. Ko.* 4*a* le nom de mois, et non celui de l'empereur. Je dirais que ceci reste douteux, comme la première interprétation était effectivement impossible.

684. *Ouadi Hammamat.* — P. J. Sijpesteijn (n° 661), 151. Dans *I. Ko. Ko.* 40, les lignes 3 et 4 sont en réalité un texte démotique étranger à ce proscynème, ce qui supprime la mention du règne de Tibère.

685. *Ouadi Menih.* — F. De Romanis, *Helikon* 28 (1988), 16-19, reprend le problème de la discordance entre la date de la signature grecque de Lysas, esclave de P. Annius Plocamus, datée Epeiph 8 = 2 juillet 6 *p.C.*, et celle de sa signature latine, datée du 5 juillet (*I. Pan* 64). Il suppose qu'une lettre a été perdue (lire [ι]η au lieu de η) et que Lysas a utilisé la vieille année égyptienne κατ' ἀρχαίους, qui ignore la réforme augustéenne du calendrier. Il y voit un «signo impressionnante» d'«un'attenzione e un rispetto» pour la culture locale égyptienne qu'on retrouve peu ailleurs, si ce n'est chez Pline l'Ancien. Mais ce calendrier «égyptien» n'apparaît que dans des horoscopes ou dans de rares textes qui ont une implication religieuse; quant à la double date de Pline, *N.H.* VI 106 (mais elle est également double dans l'équivalence latine qu'il propose), elle relève de la difficulté (que les astronomes rencontrent aussi) d'extrapoler des sources hellénistiques fondées sur l'ancien calendrier de 365 jours. Il est plus simple d'admettre que Lysas, qui revient des Indes et est encore en plein désert, ne sait plus très bien où il en est dans les cheminements contradictoires du calendrier égyptien impérial, qui est probablement le sien, et du calendrier romain, qu'il utilise quand il écrit latin.

686. **Égypte, localisations incertaines.** — Ét. Bernand, *ZPE* 96 (1993), 64-66 : *Un prêtre de la déesse Triphis.* Petite stèle avec représentation d'un Harpocrate assis sur le lotus primordial, en fonction de l'enfant Kolanthès de la triade panopolitaine où il accompagne Pan-Mîn et la déesse Triphis. La stèle indique par τόπος Ἡλιοδώρου ἱερέως Θρείφιδος la «partie du sanctuaire où le personnage aurait exercé son activité sacerdotale, peut-être une chapelle». Attestations épigraphiques de la déesse Triphis; celle-ci est à l'origine de noms théophores, particulièrement dans la région de Panopolis d'où la stèle est probablement originaire.

687. A. Łajtar *ZPE* 94 (1992), 213-216 : *Ptolemaic Soldiers under the Romans. A Note on the Dedication of an Ilarches (ZPE 87, 1991, 53-55).* Dans la dédicace *Bull.* 1992, 560, ἐντόπιος signifie «habitant l'endroit», et non «indigène» : le dédicant est prostatès d'une association locale des cavaliers dont il était l'ilarque avant la toute récente annexion de l'Égypte par Auguste.

688. P. Sijpestein, *CE* 67 (1992), 328 : *A Remark on SB V 7905.* Reconnaît dans le Bésariôn de *I. Métr.* 106 = *I. Louvre. Bernand* 30 l'ἄγγελος du préfet d'Égypte.

689. J. Zelazowski - A. Twardecki, *ZPE* 95 (1993), 156-158 : *A New Funerary Stela in the Collection of the National Museum in Warsaw.* Stèle à banquet funéraire de type térénouthien.

690. L. Criscuolo, *Simblos* (Bologne, 1992), 1-8 : *Iscrizioni greche dall'Egitto : due stele funerarie per giovanni donne.* Deux épitaphes, la seconde métrique, de jeunes femmes mortes en couches.

691. G. Wagner (n° 681), 98-103 : *Contribution à l'épigraphie de l'Égypte chrétienne.* Ex-voto chrétien protobyzantin remployé dans une mosquée du Caire. Le nom Παννύχιος.

692. **Nubie.** *Talmis.* — G. Wagner, *ZPE* 95 (1993), 147-148 : *Le décurion Paccius Maximus, champion de l'acrostiche.* Paccius, connu par le proscynème *SB* I 4597 et auteur des acrostiches des *I. métr.* 168 et 169, a probablement composé l'hymne *I. métr.* 167, comme Ét. Bernand le suggérait déjà.

CYRÉNAÏQUE ET AFRIQUE DU NORD
(Catherine Dobias-Lalou)

693. **Cyrénaïque.** M. Fadel Ali et Joyce Reynolds, *L'Africa Romana. Atti del IX convegno di studio Nuoro, 13-15 dicembre 1991*, a cura di A. Mastino, Sassari 1992, 115-122, présentent des découvertes épigraphiques récentes de Cyrénaïque. Quatre documents, dont la publication est en cours dans *Libya Antiqua* sont simplement évoqués, avec mention d'anthroponymes notables : au v^e^ s. *a.C.* Ἀγώνιππος, nouveau en Cyrénaïque ; au début de notre ère, parmi des noms libyques déjà recensés, Νασαμων et Αιαλας. D'autre part, six inscriptions funéraires grecques d'époque romaine sont publiées (avec photographies, sauf le n° 5). Les numéros 2 et 4 s'ajoutent au lot de stèles anthropomorphes de la campagne récemment publiées (*Bull.* 1989, 839). L'intérêt principal réside dans les anthroponymes ; certains sont des noms grecs ou latins d'une grande banalité dans la région ; seul le nom de femme Παναρίστα y est nouveau. On retiendra surtout, porté par au moins trois individus, le nom libyque mentionné ci-dessus, qui se lit au génitif Αιαλαντος mais revêt au nominatif la forme moins hellénisée Αιαλαν.

694. A. Lewin, *ibidem*, 757-762, *Le aristocrazie della Cirenaica ed i conflitti con le tribù barbare (I sec. a.C. - V sec. d.C.)*, utilise les inscriptions où il est question soit de *néaniskoi* ayant défendu leur patrie menacée, soit de dangers précis courus par ces cités. A la lumière d'observations faites pour d'autres régions, il conclut à la permanence de milices locales faisant régner l'ordre au nom des potentats locaux dont ils seraient les fils ou les proches, au mépris parfois de la légalité romaine. Sur tel ou tel point, il rejoint les démonstrations déjà apportées par J. Reynolds, A. Laronde et D. Roques. Mais à vouloir traiter d'un coup d'aile six siècles et tant de situations diverses, il est difficile d'éviter complètement l'esprit de système. Ainsi, par une sorte de convention implicite, les pirates semblent faire partie des tribus barbares annoncées dans le titre.

695. *Cyrène.* — G. Marasco, *Economia e storia*, Viterbe 1992, consacre presque entièrement ce livre de 131 p. à une réflexion critique sur l'inscription commémorant la fourniture de céréales par Cyrène à diverses cités du monde grec au IV^e^ s. *a.C.* (*SEG* 9, 2). Repoussant la date haute de 333 proposée par B. Kingsley (*Bull.* 1988, 1016), il revient à la « fourchette » traditionnelle 330-326 et parvient à préciser que l'année 330/29 est la seule qui convienne pour une disette affectant toutes les régions mentionnées. Il recherche ensuite les causes de cette pénurie, qu'il ne croit pas due à des réquisitions d'Alexandre pour son expédition. Estimant qu'au facteur naturel (la sécheresse) doivent s'ajouter des causes humaines, M. fait observer que l'expédition d'Alexandre peut avoir appauvri certaines cités en main-d'œuvre. Il établit surtout que les greniers à blé traditionnels que sont les régions pontiques et l'Italie méridionale n'ont pu cette année-là faire face aux besoins, en raison des troubles militaires affectant leurs territoires et les routes commerciales qui y menaient. Quant à l'Égypte, elle devait faire face à une demande supérieure à l'offre, ce qui permet de réhabiliter dans une large mesure la politique de taxation pratiquée par Cléomène de Naucratis. Dans ces conditions, l'intervention de Cyrène apparaît non comme un acte d'allégeance à la Macédoine, quoique la majorité des cités approvisionnées ne lui fussent point hostiles, mais comme la réponse aux demandes insistantes de cités entretenant traditionnellement des liens étroits avec la Cyré-

naïque. L'empressement à répondre, parfois à deux reprises dans la même année, et à le commémorer par écrit révèle chez les Cyrénéens le souci de rehausser leur prestige international, déjà grandi par la visite rendue l'année précédente par Alexandre à l'oracle de Zeus Ammon, le Zeus libyen de l'oasis de Siwa qui se répand à partir de ce moment dans le reste de la Grèce (voir aussi nº 701).

696. M. Sakellariou, dans son livre *Between memory and oblivion, the transmission of early Greek historical traditions*, Athènes 1990 (*Meletemata* 12), réfléchit sur la méthode d'appréciation de la fidélité des traditions historiques disposant de l'écriture. P. 38-65, la colonisation de Cyrène lui fournit son premier exemple, avec la confrontation entre la «stèle des fondateurs» (*SEG* 9, 1), les versions multiples d'Hérodote et les versions d'historiens ultérieurs. Observations intéressantes p. 49 sur les choix opérés pour la citation du décret des Théréens du VII^e^ s. dont se réclament ceux du IV^e^.

697. M. Luni, *L'Africa Romana, Atti del IX convegno di studio Nuoro, 13-15 dicembre 1991*, a cura di A. Mastino, Sassari 1992, 123-146, récapitule les données architecturales et épigraphiques disponibles sur le forum aménagé à partir du I^er^ s. *p.C.* sur l'emplacement de l'ancien gymnase (pour lequel on doit renoncer à l'appellation de *Ptolémaion*, cf. *Bull.* 1988, 1018). L'agora grecque n'a pas été pour autant abandonnée. Ces deux espaces publics étaient reliés par une voie couverte réutilisant l'ancien xyste du gymnase. L. observe judicieusement qu'ils ont accueilli désormais de manière privilégiée des inscriptions respectivement grecques et latines (ou bilingues). Ainsi les deux propylées du forum, l'un méridional, donnant sur la rue pavée qui était l'axe principal de la ville haute depuis les origines, l'autre oriental sur la voie qui devient dès lors le *cardo maximus*, reçoivent chacun trois inscriptions, deux lisibles de l'extérieur, une de l'intérieur. De ces six inscriptions, une seule est bilingue ; elle rappelle les travaux de réfection ordonnés par Hadrien après la révolte juive de 115 (*SEG* 17, 804) en une rédaction bilingue qui se retrouve dans les inscriptions commémorant les autres largesses édilitaires du moment.

698. Cl. Parisi Presicce (nº 693), 147-166, *Panakeia, Iatros e le altre divinità asclepiadi a Cirene*, relate la découverte dans le sanctuaire d'Apollon d'un brasero de grès encore en place dans un compartiment d'autel collectif. Il portait la mention Παναχείας en caractères du IV^e^ s. *a.C.* Cela permet d'attribuer la zone environnante au culte des divinités asclépiades, dont P. développe l'étude. Deux hypothèses sont proposées : Panakeia serait devenue une figure religieuse en Cyrénaïque, où elle représenterait en fait le silphion. Iatros, avant d'être un nom local d'Asclépios, aurait été celui d'Aristée.

699. Serena Ensoli Vittozzi, *ibidem*, 167-250 rassemble la documentation disponible sur le culte d'Isis à Cyrène. Les inscriptions publiées y sont commentées, replacées dans leur contexte archéologique. P. 200, n. 114, et p. 207-209, rappel de la discussion sur la nature de l'inscription *SEG* 9, 193 retrouvée dans le sanctuaire d'Isis de l'acropole. L'auteur, avec Ferri et Bianchi, y voit «un ringraziamento di un individuo grato di aver compiuto l'iniziazione» ; je peux confirmer que c'est bien une dédicace et non un hymne, comme le montre un frgament inédit provenant du bas de la stèle où figure en lettres plus grandes le verbe ἀνέθη[κε].

700. J. Reynolds et B. Rees, *Quad. arch. Libia* 15 (1992), 16-22, à la suite de la publication par L. Bacchielli d'une tombe de Cyrène signalée depuis Pacho, donnent l'étude du matériel épigraphique. La tombe, creusée dans le rocher à l'époque hellénistique, a été agrandie et décorée au II^e^ s. *p.C.* Deux remanie-

ments mineurs ont été l'occasion d'inscriptions sur les parois de la chambre funéraire. L'une, gravée au IIe ou IIIe s. *p.C.*, est de lecture désespérée. Cette partie du dessin de Pacho n'a pas été interprétée par Letronne, que suit Franz, *CIG* 5149. Ce document est exemplaire des avantages et des inconvénients du témoignage de Pacho. Son dessin est si soigneux que J. R. avoue ne pas avoir pu en lire autant que lui. Mais lors de l'édition posthume des papiers de Pacho, la mise en page des planches par un dessinateur et l'interprétation des inscriptions par Letronne ont constitué deux occasions de gauchissement. L'assemblage de ce fac-similé avec ceux des graffiti de voyageurs du sanctuaire campagnard de Budrasc entraîna son attribution à «l'intérieur d'un sanctuaire de Cyrène», d'où sous la plume de Franz «Cyrenis, in sanctuario». Ce dernier ajouta sans raison «aeri inscriptam». Enfin, quand Ferri eut réexaminé les graffiti de Budrasc, ils passèrent dans *SEG* 9, 740-761, mais avec une référence fautive à *CIG* 5147. L'inscription funéraire, rendue aujourd'hui à son identité, n'est malheureusement guère améliorée. L'ultime transformation de la tombe date du décès d'une Démétria et de son fils Theodoulos, commémoré par une inscription peinte (*CIG* 9136, aussi d'après Pacho) contenant des séquences dactyliques. La lecture en est améliorée sur plusieurs points. On n'avait pas toujours reconnu l'existence de deux textes distincts, dont seul celui de droite est aujourd'hui interprétable d'une façon satisfaisante. L'inscription commence par un chrisme et se termine par l'invocation Κ(υρί)ε, μνησθήτω τῶν ἐντὸ(ς) σπηλέου τούτου. La mère et le fils sont morts sur une propriété de campagne (ἐπὶ ἀγροῦ Μυροπωλᾶ) lors d'un tremblement de terre et ont été enterrés par les soins de leurs plus proches parents, dont le stemma est reconstitué. La date de 365 *p.C.*, proposée déjà par D. Roques (*Synésios de Cyrène et la Cyrénaïque du Bas-Empire*, p. 45-46) en liaison avec les lettres 66 et 42 de Synésios, est tenue pour assez plausible.

701. **Tripolitaine.** — Véronique Brouquier-Reddé, *Temples et cultes de Tripolitaine*, Paris, 1992, 352 pp. Signalons le chapitre (p. 255-265) sur le culte d'Ammon (Zeus/Jupiter) des confins de l'Égypte à la Numidie. Les inscriptions grecques de Cyrénaïque y tiennent leur place. Mais cette région, qui fut très probablement le relais pour la diffusion du culte d'Ammon et de ses σύνναοι dans le monde grec (cf. n° 695), semble n'avoir joué aucun rôle dans le développement de Jupiter (H)ammon en Tripolitaine, où il serait arrivé de Siwa par la voie intérieure.

702. **Afrique.** — J.-M. Lassère, *L'armée et les affaires militaires. IVe colloque sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg 1988*, Paris, 1991, 299-311, rassemble les onze témoignages épigraphiques sur le corps d'auxiliaires levé chez les Musulames après la guerre de Tacfarinas. Les variations sur son nom originel de *cohors Musulamiorum*, les lieux de provenance et le contenu des inscriptions permettent de reconstituer ingénieusement l'histoire de cette unité, créée en Afrique puis cantonnée en Mésie, en Syrie, à nouveau en Mésie, puis en Maurétanie césarienne. Deux inscriptions grecques font partie de cette série : l'épitaphe en Lycie (Patara) d'un soldat originaire de Bithynie (*IGRR* III, 677) pourrait constituer, à la fin du Ier s. *p.C.*, le plus ancien témoignage indirect de la création d'une seconde cohorte du même nom. Une base honorifique de Thessalonique (*IG*, X, 2, 1, 146) pour un ancien commandant de la cohorte, forcément après le milieu du IIe s. *p.C.* nous apprend qu'elle devint *equitata* après son retour sur le continent africain. — Verre inscrit à Constantine n° 154.

GAULE, ITALIE, SICILE (L. Dubois)

703. **Gaule.** *Pech Maho.* — Traitant de l'inscription sur plomb *Bull.* 1990, 849, C. Ampolo - T. Carusso, *Opus* 9-10 (1990/1), 29-58, reviennent sur le sens de τρίτην : ils hésitent entre une indication de durée (hypothèse Chadwick, cf. *Bull.* 1991, 682) en se fondant sur un passage de Théophraste, *frg.* 97 Wimmer, transmis par le *Peri nomôn* de Stobée, *Flor.* 44, qui évoque les délais dans les paiements différés, et la mention du tiers de la somme totale pour laquelle le rédacteur du texte aurait lui-même fourni un gage avant de payer. Il me semble que dans la syntaxe de ce genre de texte, le numéral τρίτην, à lui seul, ne peut pas se traduire par « pour le tiers de la somme totale » (accusatif de relation) ou par « en tant que tiers de la somme totale » (attribut de ἐγγυητήριον) : on attendrait un génitif pour préciser le montant total. Remarque onomastique : voir dans Ἡρωνοίιος le génitif de Ἡρώνοις, un nom en -ις, est morphologiquement insoutenable.

704. Les problèmes juridiques de ce texte ont été à nouveau discutés par H. Van Effenterre et J. Vélissaropoulos-Karakostas, *Rev. hist. droit fr. étr.* 69, 2 (1991), 217-226. Ils estiment que le nom *Hérônoios* qui figure sur la face étrusque est à comprendre comme un nominatif d'identification d'un partenaire commercial : « *Affaire Hérônoios* ». A la l. 1, ils proposent, en lisant ἔπριατ' ὁ [Κύ]πρι[ος] (avec psilose ionienne), de considérer que *Hérônoios* est le même homme qui sur l'autre face est dénommé « le Chypriote ». Il me semble qu'une telle hypothèse ne fait qu'ajouter aux incertitudes du texte.

705. *Marseille.* — G. Manganaro, *Massalioti per il Mediterraneo : tra Spagna, Sardegna e Sicilia* in *Sardinia Antiqua, Studi in onore di Piero Meloni*, Cagliari, 1992, 195-206, présente une prosopographie externe des Massaliotes qui apparaissent aussi bien dans des papyrus que dans des inscriptions. Celles-ci sont pour la plupart connues, en particulier par les travaux onomastiques de L. Robert, *J. Sav.* 1968, 197-213 et d'O. Masson, *J. Sav.* 1985, 17-23, mais leur rassemblement ainsi que de bonnes photographies des textes les plus rares constituent un excellent point de départ pour des recherches plus précises. M. présente à la fin de son article un inventaire des monnaies massaliotes trouvées autour de la Méditerranée. — Lingots estampillés d'Hyères n° 115.

706. Corse. *Ile de Cavallo.* — J. Jehasse, *Gallia Informations* 1991, 202, fig. 3 et 4, signale deux stèles de granite d'époque impériale : de la première il ne transcrit que la première des cinq lignes qui semblent pourtant déchiffrables : ὁ παῖς Εἰούλις (= Ἰούλιος) ; la seconde semble être une funéraire : Ῥαπίδι μητρὶ ἀγαθῇ. Le nom féminin Ῥαπίς « Labaguette » n'est pas complètement nouveau puisqu'il est attesté à Rome sous la forme *Raphis*, Ier/IIe *p.C.* pour une affranchie, cf. Solin, *GPNRom*, 1157.

707. **Italie.** *Généralités.* — R. K. Sherk, *ZPE* 96 (1993), 271-276, termine son inventaire des éponymes des cités grecques par l'Italie, en insérant, 276, les éponymes osques dans des inscriptions grecques de Vaglio et de Volcei en Lucanie : sous les termes grecs ἀρχή et ἄρχοντος on doit retrouver le *meddix* osque éponyme. Dans l'inscription honorifique *IG*, XIV, 612 (= *Syll.*³ 715), le mot Χιω ne peut être qu'une abréviation de démotique ou de phratronyme, élément de dénomination attesté dans d'autres inscriptions de Rhégion.

708. L'association des athlètes à Rome sous les Antonins n° 72.

709. *Pompéi.* — F. Zevi - M. L. Lazzarini, *Atti e Memorie della Società Magna Grecia* 1992, donnent une prépublication d'une hydrie argienne découverte à Pompéi dans la maison de C. Julius Polybius : sans aucun doute une *argivische Preishydrie* du style sévère que l'on ajoutera à la liste dressée par P. Amandry, *BCH* 95 (1971), 602-619 ; les éditeurs la datent vers les années 460-450, c'est-à-dire au début de la production de tels objets. L'hydrie pompéienne fut d'abord utilisée comme urne cinéraire, puis comme objet décoratif. L'inscription de la partie supérieure de la lèvre se lit : πὰρ Ἥρας ⁝ Ἀργείας [⁝ ἐ]μ[ὶ ⁝ τῶν haϝέθλων].

710. *Naples.* — E. Miranda, *Riv. Arch. Crist.* 67 (1991), 115-124, publie une gemme gnostique découverte dans une tombe du VI^e^ s. *p.C.* ; il s'agit manifestement d'un phylactère : διαφύλαξον καὶ συντήρισον ; la présence du gentilice de deux femmes pourrait cependant être un bon indice pour une date nettement antérieure. Au milieu des mots magiques, on rencontre le nom de deux anges, Σοναήλ l. 2 et Μιχαήλ l. 8. E. M. rapproche le texte très proche d'une gemme publiée par D. Wortmann, *Bonn. Jahrb.* 175 (1975), 76-81, n° 15.

711. *Environs de Naples.* — E. Miranda, *Ann. Ist. Or. Napoli*, sez. *Arch. Stor. Ant.* 13 (1991) 223-229, pl. 35, publie deux inscriptions provenant de localités du nord-ouest de Naples. La première est gravée sur un candélabre en marbre trouvé à Soccavo dont E. Miranda a trouvé une réplique parfaite au British Museum, Smith, *Catalogue of Sculpture in the Dept. of Greek and Roman Antiquities*, III, 1904, n° 402, n° 2516 = H. U. Cain, *Römische Marmorkandelaber*, 1985, 161, n° 38 : Π(ο)μπ(ήιος) Ἀθην(ό)δωρος | τῷ ἰδίῳ πάτρωνι ; on est donc en présence du cadeau d'un affranchi de la *gens* Pompeia à son patron. Sa *gens* est connue à Naples depuis la fin de l'époque républicaine ; l'objet et sa dédicace doivent dater du I^er^ ou du II^e^ siècle *p.C.* La seconde inscription, du II^e^ s. *p.C.*, est gravée sur une pierre quadrangulaire trouvée à Pianura : face a + b Συνορία Αἰμιλίου Σκίεντος, face c ὠνὴ α[.] | ἰουγ(έρων) || λ ; le terme συνορία qui apparaît surtout dans des papyrus doit être ici une sorte de calque de lat. *confinium* ; donc « limite de la propriété d'Aemilius Sciens ». On notera le *cognomen* nouveau du type de *Crescens* ou *Sapiens*. Pour l'autre face E. M. propose de traduire « achat de 30 jugères de vignes » en restituant ἀ(μπέλων) en se fondant sur le parallèle de *I. Mylasa* 272-279, etc. Rare en milieu romain, ce type d'inscription fait penser, même s'ils datent d'une époque bien plus ancienne, aux actes de vente de Chalcidique centrale et d'Amphipolis, voir M. Hatzopoulos, *Mélétèmata* 6, 1988, et 14, 1991.

712. *Environs de Tarente.* — M. Nafissi, *Par. Pass.* 1992, 132-146 a revu l'inscription archaïque *Bull.* 1989, 846. L. 1-2, N. lit δύο δρ[αχ]μάς ; l. 8, N. propose σκαφ[ίδας], nom d'un vase contenant des viandes cuites ; l. 13-14 κατὰ Ϝοικίαν puisque la lecture que nous avions proposée est incompatible avec ce qui figure sur la pierre. Il s'agit pour N. d'une inscription qui enregistre des instruments nécessaires à des actes cultuels : la trompette et la clochette serviraient à instaurer le silence lors d'un banquet. — Pesons inscrits n° 129.

713. **Sicile.** *Généralités.* — La liste des éponymes siciliens est dressée par R. K. Sherk, *ZPE* 96 (1993) 267-271 : sont utilement prises en compte les dernières études sur les comptes de Tauroménion ainsi que sur les décrets d'Entella.

714. Une revue des publications épigraphiques des années 1987 à 1988 concernant la Sicile a paru en 1992 sous la plume d'A. Brugnone dans *Kôkalos* 34-35 (1988-1989) 337-365. Nous signalerons ici brièvement ce que nous n'avons pas déjà commenté dans le *Bulletin* ou inclus dans nos *IGDS* parues en 1989. P. 338, un génitif Μελανίπῑ sur un chaudron de Syracuse du VII^e^ siècle : voir

M. Guarducci, *L'epigrafia greca dalle origini al tardo impero*, 1987, 394, fig. 124. P. 339-341, provenant de l'arrière-pays sélinontin et daté des années 600, le génitif Λεϝκάνας écrit *boustrophédon* : on notera la première attestation en Sicile du *digamma* pour noter le second élément de diphtongue. Il s'agit sans doute d'un anthroponyme féminin qui n'est autre que l'ethnique des Lucaniens, apparaissant ici avec son vocalisme radical le plus ancien ; on comparera dans l'onomastique sicilienne les Τυρρανά et Σικανά. P. 354, une inscription de Monte Iato dans un pavement du début de l'époque hellénistique : χαῖρε καὶ [πί]ϱι [εὖ], ἱλαρὸς εἴ νυ (cf. *Bull.* 1988, 245). P. 355, ce distique hellénistique provenant de la nécropole de Camarine : Σωφροσύνην τιμῶσα δικαιοσύνην τε σέ[6]ουσα | [Ἴ]ππὼ ἐν ἡλικίαι πνεῦμ' ἔ[λ]ιπεν βιότου, qui avait été republié par M. Guarducci, *o.c.* 404, nº 11, fig. 32. P. 356, épitaphe du IIe s. *a.C.* de Lilybée peinte sur une petite colonne, Ἀχιλλεὺς Προθύμου χαῖρε καὶ κατὰ χθονός.

715. G. Manganaro, *Iscrizioni «rupestri» di Sicilia*, in L. Gasperini, *Rupes loquentes* 1992, 447-501, passe en revue les inscriptions rupestres de Sicile en commençant par les inscriptions concernant la famille de Hiéron II au théâtre de Syracuse, *IG*, XIV, 3. On signalera, 492-497, la grotte proche de Lentini sur les parois de laquelle sont évoqués les ébats d'un marchand de poissons salés et de son épouse : Νυμφόδωρος κεχαρισμένα[ν] ταριχ[ο]πώλας [ἐ]πύγιζε Δᾶμυλίν, et sur l'autre paroi Δᾶμυλὶς ἁ κεχαρισμένα Νυμφοδώρου γυνά. Mais la grotte qui a fourni le plus d'inscriptions est celle de Buscemi, près d'Acrai, dont les inscriptions du Ier siècle *p.C.*, découvertes par Orsi en 1897, sont insérées à l'intérieur de représentations de façades de petits temples à fronton triangulaire qui rappellent le support de bronze des décrets d'Entella. Commentées par G. Pugliese Carratelli, *Par. Pass.* 6 (1951) 68-75, elles constituent des documents très importants sur le mystérieux culte des Παῖδες et de Ἄννα auquel semble lié Apollon. A propos de ces inscriptions, M., dans un de ces excursus dont il est coutumier, revient sur les non moins mystérieuses inscriptions d'Acrai, gravées sur stèle, qu'il avait publiées dans les *Ann. Sc. Norm. Pisa* 11, 4 (1981) 1069-1078. Il donne, 475-476, d'excellentes photographies de ces textes sibyllins du IIe *a.C.*, en proposant de nombreuses restitutions et en discutant les hypothèses de Gallavotti, *ZPE* 50 (1983) 1-6, de Peek, *ZPE* 60 (1985) 78, et de Parke, *ZPE* 63 (1986) 51.

716. *Molyé*. — Pour un abécédaire du Ve siècle *a.C.*, voir nº 216.

717. *Entella*. — G. Nenci, *Ann. Sc. Norm. Pisa* 21, 1 (1991) 137-145, pl. VI-X, publie la photographie des cinq premiers décrets d'Entella et signale les faibles différences de lecture par rapport aux premières copies dont il rappelle le roman. Nº 1, confirmation de la forme ἐβοαθόησαν l. 7-8. Nº 3, à la l. 7, pour le patronyme du Ségestain Ἀπέλλιχος lire désormais Ἀλείδα, génitif d'un nom indigène Ἀλείδας qui vient d'apparaître à Ségeste, nº 718. G. Nenci signale en outre que ce décret, à la différence des autres, ne comporte pas de fronton triangulaire, et qu'il émane donc vraisemblablement, non pas d'Entella comme les autres, mais de Nakoné. Nº 4, l'épisème en forme de casque italique à trois plumes qui figure en tête de ce décret est sûrement en rapport avec l'ethnique du personnage honoré, Τεϐέριος Κλαύδιος Γαίου υἱὸς Ἀντιάτας ; l. 11, il faut désormais lire un subjonctif ἐπίστᾶνται (Buck, *Greek Dialects*, 120) et non plus ἐπιστῶνται. Nº 5, l. 25, lire désormais Αἴσχυλις et non plus Αἰσχ[ύλ]ος ; quelques chiffres sont différents de ceux de la première édition ; l. 21, on lit nettement Ταμσχεήνων pour le nom au génitif pluriel du mystérieux *koinon*.

718. *Ségeste*. — Un article collectif des *Annali* de Pise, 21, 3-4 (1991) 765-994, est tout entier consacré à la documentation concernant Ségeste. Des inscriptions

nouvelles ou méconnues méritent d'être mentionnées. P. 916, signature d'artiste sur une mosaïque hellénistique : [Δ]ιονύσιος [Ἡρ]ακλείδου [Ἀλεξ]ανδρεὺς ἐ[ποίει]. G. Nenci estime qu'il s'agit du même artiste que le doreur de Telmessos, *TAM* III, 1, n° 26. P. 923, G. N. rappelle justement la publication par P. Marconi, *Not. Scav.* 1931, 397-400, d'une inscription du IV^e^ *a.C.* (omise dans mes *IGDS*), concernant la couverture du gymnase de Ségeste : [ἱ]ερομναμονέοντος [Ἀ]ρτεμιδώρου Δόσσιος Γραδαναίου τὸ δίπυλον, οἱ ἀνδρεῶνες, ἃ προέδρα ἐστεγάσθεν ; l'ἀνδρεών comme la προέδρα qui se retrouvent en *IG*, XIV, 291 (= *IGDS* n° 216) sont donc vraisemblablement des éléments architecturaux du gymnase ; l'*andréôn* est sûrement la pièce réservée aux adultes ; on notera le patronyme Δόσσις qui semble nouveau, tout comme le démotique Γραδαναιος. Le rapprochement de cette inscription avec *IG*, 291 et 287, III^e^ *a.C.*, permet de retrouver quatre générations d'une même famille de Ségestains en vue au début de l'époque hellénistique : Dossis, père d'Artémidôros, père de Tittelos, père de Diodôros. P. 926, une inscription inédite de Ségeste du III^e^ s. *a.C.* a été retrouvée à Marsala : [Ἀρτεμ]ιδώρα Νύμφωνος τὸν αὑτᾶστα πατέρα [ἱερομνά]μονα Ἀλείδα γυμνασιαρχοῦντος [ἔδ]ωκε κατὰ διαθήκαν. Outre l'emploi du réfléchi local en -τα, on retrouve dans cette inscription la sœur du hiérothyte de l'inscription *IG*, XIV 290 ; son père Numphôn qui avait été hiéromnamon avait inscrit dans son testament sa volonté qu'une statue ou une image de lui fût érigée dans la cité. Signalons enfin que les sources épigraphiques concernant Ségeste sont toutes reprises par S. De Vido, 971-978.

719. *Halaesa*. — A. M. Prestianni Giallombardo, *Atti della Accademia Peloritana dei Pericolanti*, 65 (1990), 97-105, fait connaître l'existence d'un autre manuscrit comportant une transcription des célèbres Tables, *IG*, XIV, 352 (= *IGDS* 196), le *Matritensis* 5781, de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, ayant appartenu à Antonio Agustin, dignitaire religieux espagnol en poste auprès du Saint Siège. Ce manuscrit semble, comme l'*Ambrosianus* et le *Vaticanus*, dépendre directement de la première copie, faite au XVI^e^ siècle. Certaines leçons de ce manuscrit soigné concordent avec celles de la seconde copie du texte même qui avait été faite sur l'original par G. Walther en 1623 et aussitôt publiée et sur laquelle reposent les éditions postérieures. Signalons enfin que dans la perspective d'une nouvelle étude globale de ces Tables, P. a déjà commenté les lignes 69-71 de la colonne I, *Ann. Sc. Norm. Pisa* 17, 4 (1988) 1431-1467.

720. *Région de Géla*. — C. Ampolo, *Scienze dell'Antichità*, 3-4 (1989-1990), 276-277, dans un article consacré aux trésors et aux offrandes dans les sanctuaires grecs, revient sur l'inscription d'interprétation très délicate *IGDS* 177, V^e^ ex. Il suppose que le débiteur du sanctuaire s'est vu refuser de rembourser en nature, mais qu'on lui a enjoint de payer avec des *anathèmata*, ἀγάλματα καὶ σκέα *(sic)*. Cependant, comme le texte dit que le débiteur doit acheter ces objets (πριάσσθω), je reste réservé sur l'interprétation proposée pour ce texte énigmatique.

721. *Morgantine*. — F. Cordano, *Miscellanea Greca et Romana* XVII, 1992, 135-144 : *« Note sui gruppi civici Sicelioti »*, admet notre suggestion qui consiste, dans le graffite *Bull.* 1989, 856, à lire εἰκάς et veut retrouver τριακάς à la ligne précédente. F. C. rapproche ce document de ceux de Camarine, *Bull.* 1992, 592, en constatant une similitude dans les institutions civiques siciliennes d'après 461. — Voir aussi n° 102.

722. *Lipara*. — G. Manganaro, *Chiron* 22 (1992), 385-410, fait part de l'avancement du corpus de la cité. Les inscriptions céramiques des VI^e^ et V^e^ siècles

montrent un alphabet de type occidental : parmi celles-ci signalons la marque de propriété avec le génitif Κῦνὄπῦ de Κώνωπος, variante thématique du sobriquet Κώνωψ « Moustique ». Parmi les inscriptions sur pierre, 288, une dédicace à Isis ; 389, une dédicace d'agoranomes du Ier s. *a.C.*, comportant une allusion à un θησαυρός. La présence de deux Éléates à Lipara conduit M. à dresser la prosopographie externes des Éléates ainsi qu'à évoquer les monnaies de Velia trouvées hors de la cité.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES ET BYZANTINES (D. Feissel)

723. **Chronologie.** Ère de Trébizonde, nº 768. Ère de Ptolémaïs de Phénicie nº 628. Ères de Palestine et d'Arabie, nos 637, 644, 645, 647.

724. *Inscriptions postérieures au VIIe s.* : nos 638, 730, 731, 739, 743, 746, 747, 759, 760, 762, 769, 771.

725. **Citations bibliques** : nos 747, 767, 771.

726. **Droit.** Édit de Dioclétien, nº 752. Résolution des cités d'Hellade, nº 752. Rescrit de Justinien à Milet, nº 764. Pragmatique sanction de Justin II, nº 742.

727. **Épigrammes** : nos 639, 731, 747. Rapports avec l'*Anthologie Palatine*, nº 741.

728. **Notes critiques.** — D. Feissel, *BCH* 116 (1992), 383-407 : *Notes d'épigraphie chrétienne (VIII)*, donne une nouvelle série (cf. *Bull.* 1987, 392) de trois études, numérotées de XXIV à XXVI : voir nos 619, 742, 768.

729. G. Manganaro, *ZPE* 94 (1992), 283-294 : *Due note tardoantiche*. Revenant sur l'inscription du grenier d'Andriakè (en dernier lieu Wörrle, dans *Myra* [*Bull.* 1976, 663], 70-71), datée sous la préfecture de Tatianus (388-392), M. en commente le riche vocabulaire métrologique (*xestai, augoustia, modioi, hèmimodia*). Il en distingue les deux φραγέλλια σιδαρᾶ (un pour Myra, un pour Arnéai), considérés à tort comme unités de mesure (LSJ), qui sont en fait des instruments destinés à la flagellation des fraudeurs (*fustuarium supplicium*, comme dans l'édit du préfet de Rome sur les moulins du Janicule, *CIL* VI, 1711, de 488). — La seconde note (287-294) est consacrée à une épigramme de Rome (Moretti, *IGRom.* I, 69) pour un Faustus qui serait le consul de 438.

730. **Paléographie.** — C. Mango, dans *Paleografia e codicologia greca. Atti del II Colloquio internazionale, Berlino-Wolfenbüttel 1983* (Alessandria, 1991) I, 235-249 et II, 115-146 (pl. 1-31) : *Byzantine epigraphy (4th to 10th centuries)*. Cet essai suggestif repose sur un choix d'une trentaine de documents, non transcrits mais illustrés de photographies splendides. Ils proviennent en majorité de Constantinople et d'Asie Mineure, mais aussi de Thrace, de Macédoine, de Rome. Peu sont inédits, comme en Phrygie l'épitaphe en distiques de Pientios, évêque probablement d'Amorion (p. 238, pl. 5), ou une épigramme de Prymnessos que publiera Th. Drew-Bear (p. 243, pl. 2). Certains ont paru depuis le colloque de 1983 : pour Antioche (pl. 1), voir *Bull.* 1987, 497 ; pour Chalcédoine (pl. 27), *Bull.* 1989, 927. La date de ces inscriptions est souvent exactement connue, ce qui fait de ce petit album un instrument de comparaison pour la datation d'autres textes. Des dates erronées sont ainsi rectifiées : à Thessalonique (p. 248) rien n'empêche selon M. d'attribuer l'inscription de l'évêque Théodôros au prélat de ce nom attesté au IXe s.

731. C. Morrisson *(ibid.)*, I, 251-274 et II, 147-165 (pl. 1-19) : *L'épigraphie*

des monnaies et des sceaux à l'époque byzantine. Cet esssai de synthèse, dans un domaine encore peu exploré, fait apparaître à la fois l'interdépendance des phénomènes graphiques sur les sceaux et les monnaies, et leur relative indépendance à l'égard des écritures lapidaires et manuscrites. Étudiant conjointement monnaies et sceaux impériaux, M. analyse le passage progressif des légendes latines aux grecques, l'hellénisation graphique n'étant complète qu'au milieu du XI^e^ s. Avant cette date, même les légendes grecques restent en capitales latines, ainsi au VIII^e^ s. sur les *solidi* de Léon IV (p. 256) : *Leon u(io)s (kai) eggon*, etc. (lire *eggon* pour ἔγγων plutôt que ἔγγονος). Malgré l'influence de la cursive latine (qui se manifeste dès la fin du VI^e^ s. pour b, d, m, au siècle suivant pour t), les capitales latines, notamment C, F, L se maintiennent encore au X^e^ s. (pour L, cf. *Bull.* 1990, 911 et 972). Les légendes grecques plus tardives voient la multiplication des ligatures. Une seconde partie analyse l'évolution des sceaux non impériaux, de bonne heure hellénisés à l'exception de l'Afrique. On notera le caractère tardif des légendes accentuées (pas avant le XI^e^ s.), pratiquement limitées aux bulles métriques.

732. **Onomastique.** — Noms douteux ou inexistants : n^os^ 735 (Aouros), 751 (Mynichos), 763 (Euarastos). Noms indigènes en Lycaonie, n^o^ 771. Noms juifs en Égypte, n^o^ 739 et en Cilicie, n^o^ 773.

733. **Prosopographie.** *Hauts fonctionnaires civils et militaires* : n^os^ 619, 632, 729, 747, 749, 750.

734. T. D. Barnes, *ZPE* 94 (1992), 249-260 : *Praetorian Prefects, 337-361*, donne une mise au point originale sur la mise en place progressive de préfectures régionales et les fastes préfectoraux sous le règne des fils de Constantin. Il revient en particulier (250-251) sur la dédicace des cinq préfets gravée à Antioche (*Bull.* 1987, 497), qu'il préfère dater avant la proclamation du César Dalmatius (18 septembre 335), aucun des préfets mentionnés n'étant disponible pour ce dernier.

735. J. Martindale, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, III (Cambridge, 1992 ; 2 vol. de XLV-1575 p.). Ce tome couvre, de Justinien à Héraclius, les années 527-641. Joint aux tomes I et II de la *PLRE*, parus en 1971 et 1980 et dont un supplément est en préparation, il marque l'achèvement d'un monumental instrument de travail. On dispose là d'un répertoire alphabétique, assorti de fastes récapitulatifs, pour les élites du Bas-Empire : administration d'État et aristocraties locales, à l'exception délibérée des fastes ecclésiastiques. Outre les sources littéraires, inscriptions et papyrus sont largement exploités, au besoin cités. À cela s'ajoutent deux nouvelles catégories de documents, absents ou négligeables aux tomes I et II : les sceaux de plomb (voir les quelque 400 monogrammes des p. 1556-1573) et, moins massivement, les poids de bronze ou de verre. L'utilisation des documents épigraphiques susciterait bien des remarques qu'il nous est impossible de développer ici. À titre d'exemple, nous nous bornerons à la lettre A du répertoire. P. 21, « Aetherius 2 », curateur, est mentionné sur deux bornes de Constantinople, l'une publiée par Gédéon (1892), l'autre considérée par M. comme inédite : elle a en réalité été éditée par Mendel, *BCH* 1909, 432. P. 84, « Anoisius » (pour Anysius), *scholastikos* à Scythopolis en 521/522, pourrait être un parent de « Flavios Anysios Sergios le Scythopolite », consulaire en 535 d'après une inscription nouvelle (*supra* n^o^ 632). P. 110, c'est bien « Areobindus 4 », préfet d'Orient en 553, qui est mentionné, à Jérusalem, dans l'épitaphe de son neveu ; en effet le titre préfectoral figure en toutes lettres dans la meilleure édition (Papadopoulos-Kérameus, *Vizantijskij Vremennik* 1 [1894],

133-141 : ἀνεψιὸς Ἀρεοβίνδου τῶν ὑπάρχων), et l'indiction 1 de l'épitaphe correspond à 552/553. P. 157, « Ioannes Aurus », dans une épitaphe d'Ikonion (*JHS* 22 [1901] 353, n° 97), ne porte pas un second nom Ἄουρος, mais l'épithète ἄουρος pour ἄωρος, « mort prématurément ». P. 160, « Auxitios » est à rayer des fastes des comtes d'Orient, la lecture erronée de Bean-Mitford (*Bull.* 1972, 491), n° 251 : κόμη(ς) τῶ *(sic)* ἐῶ, ayant été justement corrigée par Laminger-Pascher, *ZPE* 15 (1974), 56, n° 28 (l'acclamation τῷ ἐῶνι, comme *Bull.* 1992, 631).

736. *Évêques* : n^os^ 628, 634, 730, 754, 768, 769, 770, 771.

737. **Vocabulaire.** Mots rares : αὐράριος, πρωταυράριος n° 763 ; ἰτράριος, ἰτρᾶς, distinct de οὐετράριος n° 774 ; κάρτζιμος n° 759 ; φραγέλλιον n° 729. Mots nouveaux : μισήδονος n° 741 ; ταυροτρόφος n° 763.

738. **Art byzantin.** — Le catalogue d'exposition *Byzance, l'art byzantin dans les collections publiques françaises* (Paris, 1992 ; 530 p.), bien que l'épigraphie lapidaire en soit pratiquement absente, intéresse ce Bulletin par un nombre élevé d'objets inscrits de nature et d'époque très diverses, accompagnés d'une illustration splendide. Nous ne pouvons qu'en indiquer les catégories principales, en appelant l'attention sur des objets peu connus. Voir n^os^ 739, 743, 746, 747, 749, 750.

739. **Argenterie et objets métalliques.** — *Ibid.*, l'argenterie protobyzantine est représentée par deux cuillers inscrites du trésor de Lampsaque (n^os^ 58-59, cf. *infra* n° 741) et une plaque d'action de grâces à saint Syméon (n° 61). Parmi les objets de bronze, la croix n° 65 (C. Metzger, *Revue du Louvre* 1972, 32-34) est opisthographe, avec d'un côté le *trisagion*, de l'autre la formule d'ex-voto anonyme (voir, parmi plusieurs dizaines, *Bull.* 1977, 374 ; 1989, 949) : ὑπὲρ εὐχῆς κ(αὶ) σωτηρίας τίνος ὁ Θ(εὸ)ς οἶδεν τὸ ὄνομα κ(αὶ) παντὸς τοῦ οἴκου αὐτοῦ. Il n'y a pas lieu de restituer τινὸς ο<ὗ ὁ> Θε(ὸς), l'emploi comme pronom relatif de τίς au lieu de ὅστις étant courant : cf. Wilhelm, *Beiträge*, 202, sur *IG*, XIV, 603, lisant τίνος καὶ ἀν<ή>κε[ι]. Un lustre de bronze probablement égyptien (n° 68) porte le nom de Μαρίαν θυγατέραν Λευεί, qui nous paraît incontestablement juif même si des luminaires semblables étaient employés dans des églises. L'orfèvrerie offre aussi des bijoux inscrits, protobyzantins (bracelets 75 A-B, bijoux de mariage 86-89, etc.) et médiévaux (bagues 219-221, 251-252).

740. S. R. Hauser, *Spätantike und frühbyzantinische Silberlöffel. Bemerkungen zur Produktion von Luxusgütern im 5. bis 7. Jahrhundert* (Jahrbuch für Antike und Christentum, Ergänzungsband, 19 ; Münster, 1992 ; 147 p. et 52 pl.). Nous signalons ce catalogue raisonné de 228 cuillers, en Occident et en Orient du v^e^ au viii^e^ s., en raison des inscriptions et des monogrammes, en grec ou en latin. H. distingue nettement entre les objets liturgiques de trésors syriens (cf. *Bull.* 1989, 874) et des services de table dont il étudie le nombre de pièces et le poids total.

741. F. Baratte, *Cahiers archéologiques* 40 (1992), 5-20 : *Vaisselle d'argent, souvenirs littéraires et manières de table : l'exemple des cuillers de Lampsaque*. Huit cuillers de ce trésor du Bas-Empire, dispersées entre Smyrne (*BCH* 1882, 353-355), Londres et Paris, portent des inscriptions grecques ou, dans trois cas, grecques et latines (notamment Virgile, *Bucol.* II, 17 et X, 69). Les cinq inscrites en grec présentent les maximes de cinq des sept Sages, dans une adaptation métrique très proche de *Anth. Pal.* IX, 366. B. compare entre autres la mosaïque de Baalbek où sont citées, en prose, les sept maximes (*IGLS* VI, 2884). Ces cuillers avaient une fonction plus humoristique que philosophique : au vers gravé dans chaque cuilleron correspond en effet sur le manche un contrepoint parodique (cf. p. 19, n. 16). Ainsi au vers Τοὺς πλέονας κακίους δὲ Βίας ἀπέφηνε

Πριηνεύς, fait écho la «chute» : τοὺς μισηδόνους. Notons que ce composé, «ennemi des plaisirs», est un mot nouveau, bien qu'on connaisse un hapax μισηδονία.

742. D. Feissel (n° 728), 396-404 : *XXV. Trois plaques d'exemption des bêtes de l'Arsenal impérial (565-578?)*, revient sur les plaques de bronze *Bull.* 1987, 414 (aussi *SEG* 36, 1506), avec une photographie inédite (fig. 9) de l'exemplaire de Thabraca, au Musée de Tunis. L'étude des bustes impériaux permet l'attribution des plaques au règne de Justin II, auteur probable de la pragmatique sanction émise en faveur de l'Arsenal.

743. Dans le catalogue *Byzance* (n° 738), j'ai publié trois sceaux de bronze inédits de la collection Froehner (n^os^ 222-224), peut-être du IX^e^ ou X^e^ s., dont celui «de Kalokyros le prôtospathaire» (n° 224).

744. Sceau de bronze d'un hospice en Thessalie, n° 755. Médaillon de l'hospice Saint-Serge de Résafa, n° 617. Candélabre inscrit en Arabie, n° 646.

745. **Céramique.** — Formules chrétiennes peintes sur amphores, n° 649.

746. **Icônes.** — Le catalogue *Byzance* (cf. n° 738) compte trois icônes égyptiennes sur bois, dont l'une provient d'Edfou (n° 100). Repeinte au début du VII^e^ s. sur un texte antérieur en syriaque, la Tychè de Constantinople y est désignée par la légende : † ἡ καλὴ † Ἄνθουσα. Le nom allégorique d'Anthousa, que les Byzantins (Jean Lydos, Malalas, Pisidès, etc.) font remonter à la fondation de Constantin, est parallèle au nom de Flora attribué à la Tychè de Rome. Du X^e^ au XII^e^ s., on relève une série d'icônes en stéatite (n^os^ 175-182), dont l'Hétimasie n° 175 (*Bull.* 1990, 887).

747. **Ivoires.** — *Ibid.*, n^os^ 12-18, figurent plusieurs diptyques consulaires célèbres, du début du VI^e^ s. Les inscriptions sont normalement latines, sauf les deux vers ïambiques du n° 18, à lire dans l'ordre suivant : Τουτὶ τὸ δῶρον τῇ σοφῇ γερουσίᾳ ὕπατος ὑπάρχων προσφέρω Φιλόξενος (Dessau 1308). Du VII^e^-VIII^e^ s. (?), la plaque du prophète Joël porte une citation de *Joel* 2, 18. On ne peut détailler l'abondante série des ivoires du X^e^ au XII^e^ s. (n^os^ 148-170), dont la plupart sont inscrits. Notons au n° 160 les légendes mi-grecques mi-latines désignant Otton II et son épouse Théophanô (vers 982) et l'invocation en grec que nous lisons : K(ύρι)ε βοήθι τ(ῷ) σ(ῷ) δούλ(ῳ) Ἰω(άννῃ) (μονά)χ(ῳ) — on n'a pas reconnu l'alpha surmonté d'un chi — ἀμ<ήν>.

748. **Mosaïques** : n^os^ 615, 623, 624, 628, 634, 644, 645, 647.

749. **Poids.** — Dans le catalogue *Byzance* (*supra* n° 738), j'ai présenté trois poids de bronze inscrits (n^os^ 71-73). Le n° 71 est bilingue : en grec le monogramme de Justinien et l'indication de poids, λ(ίτρα) α' ; en latin, associé au nom de l'empereur, celui de Phocas, préfet du prétoire en 532. La provenance du n° 72, donnée pour inconnue, est en fait l'Égypte d'après S. Bakhoum et M.-C. Hellmann, *Journal des Savants* 1992, 174.

750. *Ibid.*, n^os^ 44-51, j'ai présenté un choix de huit poids monétaires en verre, inscrits en toutes lettres ou en monogrammes, émis par des préfets de Constantinople du VI^e^ et du VII^e^ s. (voir *Bull.* 1989, 876 ; 1992, 155). Citons le n° 47, poids de Rogatus, probablement le beau-père de l'empereur Héraclius.

751. H. Harrauer (n° 107), 42-43, n° 4, publie comme un «sceau d'évêque» un objet de verre orné d'un buste autour duquel il a cru déchiffrer : Μυνίχου ἐπαρχε(ω)τ(ικοῦ) ἐπιρ[κό]π(ου). En réalité, la pl. 9 montre qu'il s'agit d'un poids du VI^e^-VII^e^ s. (cf. *supra* n° 750). Nous reconnaissons, malgré le nom douteux, la formule habituelle : † ἐπὶ --- ἐπάρχου. Un autre poids de verre, publié par H. (p. 44, n° 6) comme une gemme du IX^e^-X^e^ s., porte un monogramme cruciforme.

Plutôt que le nom Akous des papyrus, nous y voyons un Akakios (exemplaire identique à Paris, cf. *Byzance* [*supra* n° 738], poids n° 51). Le diamètre des nouveaux poids étant supérieur à la moyenne, il serait utile de les peser.

752. **Hellade.** *Corinthe.* — E. Sironen, *Hesperia* 61 (1992), 223-226, pl. 52 : *The Edict of Diocletian and a Theodosian Regulation at Corinth.* Le fragment latin *Hesperia* 1972, 40, n° 29, fait partie du préambule de l'Édit du maximum. Un fragment grec mentionnant Théodose pourrait appartenir à un autre exemplaire de *Sylloge*³, 908, résolution des cités de la province d'Hellade d'après laquelle S. restitue : [διετυπ]ώθη μεταξὺ [τῶν Ἑλληνίδων πόλεων].

753. *Sicyone.* — P. Krystalli-Votsi, *Praktika Arch. Etaireias* 1987 (1991), 68, pl. 56 a, publie sans transcription la photographie d'un fragment de six lignes. On lit au début des lignes une série de chiffres superposés (6, 5, 4, etc.), suivis aux l. 1-2 et 4-5 de noms au génitif : Γορδίου, Κοδράτου, Πιονίου, Βίκτω[ρος]. On y a vu «un catalogue, peut-être honorifique». Le caractère «étranger» des noms Gordios et Pionios, qui ont une saveur asianique, suggère plutôt l'hypothèse d'une liste hagiographique : Gordios pourrait être le martyr cappadocien ; Quadratus, martyrisé dans la proche Corinthe, y avait sa basilique (*Bull.* 1964, 177) ; Pionios serait le martyr de Smyrne, Victor un des martyrs de ce nom. Deux conjectures seraient à examiner : celle d'un dépôt de reliques, celle d'un fragment de calendrier liturgique (il est curieux que, dans le Synaxaire de Constantinople, Quadratus et Pionius soient successivement commémorés les 10 et 11 mars).

754. *Kyparissia.* — P. Belissariou, *Πελοποννησιακά* 18, Suppl. (1991), 407-416 : *[Inscription paléochrétienne de Kyparissia].* Épitaphe mutilée du prêtre Eudoxios (phot. fig. 1). Commentaire développé sur l'évêché de Kyparissia, auquel B. rattache (p. 414) la dédicace d'un évêque à Philiatra (*Bull.* 1967, 282).

755. **Thessalie.** *Thèbes de Phtiotide.* — Aspasia Dina, *Arch. Deltion* 41 (1986) [1990], *Chronique*, 87-93. Outre un sceau de bronze de l'hospice Saint-Onèsimos, τῶν πενί(των) τοῦ Ἁγί(ου) Ὀνι(σίμου) (p. 87) et quatre épitaphe brèves, on relève l'éloge funéraire développé d'un Alexandros (p. 91, en majuscules). Je ne restitue qu'en partie cette kyrielle d'éloges : Ὁ γλυκερός, ὁ μνήμης ἄξ[ιος], ὁ Τριάδα δοξά[σας] κ(αὶ) πρὸς Θ(εὸ)ν ἀει[- -], ὁ πάντων προσ[- -] κ(αὶ) ὑπὸ πάντων ἀ[- -], ὁ τῷ π(ατ)ρὶ ἀείμνη[στος] κ(αὶ) τῇ μ(ητ)ρὶ πολύσ[τονος] (abréviations semblables à celles des *nomina sacra*), ὁ τῶν κακῶν [- -] κ(αὶ) τῶν καλῶν [- -], ὁ τοῦ πολύτλα [- -] εὐγενέστατ[ος - -] Ἀλέξανδρος ἐνθάδε ἀναπ[αύεται].

756. Ead. (n° 282), 448-456, pl. 96-98 : *[Stèles funéraires inscrites d'époque paléochrétienne de Thèbes de Phtiotide (Néa Anchialos)]*, donne un aperçu d'une des plus riches séries d'épitaphes chrétiennes de Grèce (près de 60 sont analysées dans l'inventaire *Bull.* 1989, 889, que D. ne cite pas). Elle met l'accent sur des découvertes inédites ou récemment publiées, notamment par elle-même dans deux chroniques parues en 1990 : *Arch. Deltion* 40 (1985), 218-223, et 41 (1986), 87-93. On relève plusieurs clercs : p. 450 le diacre Pétros, les lecteurs Onèsimos (*SEG* 39, 515) et Kyridiôn. Une intéressante épitaphe, encore à l'étude (p. 451 n. 13), est celle d'un David, en relation avec un domaine de la Couronne, «la maison divine de Plakidia» (aussi Ead., *Arch. Deltion* 42 (1987) [1992], p. 301). P. 452, épitaphes d'un «marchand de salaisons au marché», σαλγαμαρίου εἰς τὴν ἀγοράν (*Arch. Deltion* 1979, 231), d'un *pragmateutès* originaire de Ténédos, d'un orfèvre (aussi *BCH* 116 [1992], 891 fig. 76) et d'un *excubitor* (*Arch. Deltion* 1979, 234). P. 453, deux nouvelles épitaphes juives. P. 454, D. met en rapport la fréquence locale du nom Onèsimos et la vénération d'un saint de ce nom, dont

témoignent une tombe «appartenant à Saint-Onésimos» et le sceau de bronze de l'hospice du même nom (*supra*, n° 755).

757. **Macédoine.** *Édessa.* — R. Scharf, *Tyche* 7 (1992), 197-202 : *Germaniciani und Secundani — ein spätrömisches Truppenpaar*, commente deux épitaphes de soldats (Feissel, *Recueil* [*Bull.* 1983, 33], nos 26-27). Confirmant leur appartenance aux deux unités des *Germaniciani seniores* et des *Secundani*, que la *Notitia dignitatum* mentionne conjointement parmi les légions de l'Illyricum oriental, S. rappelle qu'en Occident également la *Notitia* mentionne à la suite les *Germaniciani iuniores* et les *Secundani Italiciani*. Les *Secundani* d'Orient, comme ceux d'Occident, devaient être des *Italiciani*, héritiers de la *legio II Italica*. Tandis que la division des *Germaniciani* en *iuniores* et *seniores* est antérieure à 356, S. date de 364 la division des *Secundani* entre Orient et Occident. La même année a dû être décidé le jumelage, valable dans les deux parties de l'Empire, des *Germaniciani* (peut-être auparavant jumelés aux *Britanniciani*) et des *Secundani*.

758. *Région du Pangée.* — Ch. Bakirtzis, *Αφιέρωμα εις τον Κωνσταντίνον Βαβούσκον* 5 (Thessalonique, 1992), 277-282 : *[Deux inscriptions paléochrétiennes de Kipia du Pangée]*, publie les épitaphes de deux prêtres, dans le narthex de la basilique de Kipia. L'édition la plus complète (avec une troisième épitaphe, dans la nef) a été signalée *Bull.* 1991, 416.

759. *Drama.* — G. Velenis, K. Triantaphyllidis, *Βυζαντιακά* 11 (1991), 97-116 : *[Les remparts byzantins de Drama, témoignages épigraphiques]*. Un linteau de marbre mutilé (phot. p. 100) commémore la rénovation des remparts de Drama sous le règne d'un empereur Michel (XIe s.) : ἀνεκαινίσθη ἐπὶ Μιχ(αὴλ) τοῦ φιλοχ(ρίστο)υ ἡμῶν βα[σιλέως - - -], et sous le métropolite de Philippes Kartzimopôlos : μ(η)τρ(ο)πολί(του) Φιλίππων τοῦ Καρτζιμοπώλ(ου). Ce patronyme est rapproché de κάρτζιμος, «stérile», καρτζιμᾶς «eunuque».

760. **Thrace.** *Maronée.* — T. C. Aliprantis, *Praktika Arch. Etaireias* 1987 (1991), 198-205, dans un fragment d'inscription peinte à l'église Saint-Charalambos (203, pl. 145 a) reconnaît un emprunt à la liturgie : [οὐδεὶς ἄξιος τῶ]ν συνδεδεμέν[ων ταῖς σαρκικαῖς ἡδοναῖς].

761. Photographies d'inscriptions de Constantinople, n° 730.

762. **Grèce médiévale.** — Sophia Kalopissi-Verti, *Dedicatory Inscriptions and Donor Portraits in Thirteenth-Century Churches of Greece* (Öster. Akad. Wiss., Phil.-hist. Klasse, Denkschr. 226 ; Wien, 1992 ; 118 p., 99 fig.). Après une introduction historique, qui distingue entre fondations latines, épirotes ou (après 1261) byzantines, deux catalogues réunissent les dédicaces inscrites, surtout peintes, puis les portraits, accompagnés ou non d'inscriptions. Les dédicaces du catalogue A proviennent de 45 églises. Cette édition rigoureuse de textes jusque là dispersés (sauf pour le Péloponnèse, *Bull.* 1987, 424) est une contribution significative à l'histoire de la Grèce médiévale. On note en particulier le contraste entre un art d'État encore florissant dans le despotat d'Épire et la multiplication de modestes fondations locales dans le Péloponnèse.

763. **Carie.** *Aphrodisias.* — Charlotte Roueché, *Performers and Partisans at Aphrodisias in the Roman and Late Roman Periods* (J. Rom. St. Monographs no. 6 ; London, 1993 ; 285 p., 24 pl.). Une chronique limitée à l'empire chrétien ne saurait rendre compte d'un ouvrage qui a pour propos d'embrasser des documents de toute l'antiquité romaine et byzantine, et pour originalité d'en tenter une synthèse. Des concours grecs aux factions du Bas-Empire, à travers la variété des spectacles gréco-romains, R. offre en huit chapitres un ample essai d'histoire, qui prolonge, et en partie modifie, les conclusions exposées par Alan

Cameron dans son classique *Circus Factions* (*Bull.* 1977, 82). Dans un chapitre clé (IV, p. 49-60 : «The Organization of Performers»), R. avance une hypothèse séduisante : y a-t-il eu intégration dans le système factionnel du Bas-Empire, issu du cirque romain, des antiques organisations athlétiques et scéniques grecques ? Sans discuter ici le bien-fondé de cette théorie, nous évoquerons certaines des inscriptions appelées à la justifier. La plupart des textes nouveaux figurent aux chapitres I à VIII (nos 1-47). Les longs textes édités en appendice (nos 48-95), véritable recueil des inscriptions agonistiques d'Aphrodisias, ne sont en général pas postérieurs au IIIe s. (hormis le no 87, pour un boxeur). Pour les siècles suivants on disposait déjà, grâce à R., d'un corpus épigraphique (cf. *Bull.* 1990, 912 ; 1992, 615), dont certains documents sont ici replacés dans une perspective élargie. Un exemple montrera quel en est l'intérêt : on connaissait, au théâtre d'Aphrodisias, l'acclamation tardive pour «les Verts et les mimes de la faction verte» (ici no 1, 1, 3, phot. inédite pl. 1) ; le même monument révèle à présent une douzaine d'inscriptions plus anciennes, également pour des mimes (un mimologue, un homériste, etc.) ; l'ensemble sert d'amorce à un essai nourri sur les spectacles de théâtre au Bas-Empire. R. fait allusion, p. 27 et 29, au rôle de l'ὀρχηστής (danseur de pantomime) à la scène et dans les factions, et p. 45 aux spectacles de danseurs-lutteurs (ὀρχηστοπαλάριοι à Éphèse, *Bull.* 1981, 479), eux aussi intégrés aux factions. Aux sources connues, on peut ajouter une inscription de Rome mal comprise : *ICUR*, *n. s.* II, 5051 (datée de 530) est l'épitaphe chrétienne d'un pantomime, ὀρχιστής, et non d'un exorciste (on corrigeait ὀρ<κ>ιστής). Deux autres acclamations pour la faction verte (nos 8e et 10) proviennent aussi du théâtre. Les documents relatifs aux gladiateurs et aux combats de bêtes (chap. V, nos 13-44) sont surtout du Haut-Empire. Au no 32, un gladiateur porte un nom de scène des plus répandus, celui de la perle, Margaritès (comme à Rome, Moretti, *IGRom.* II, 770). On peut rappeler la vogue persistante du nom pour des mimes du Bas-Empire (voir la *Vie de sainte Pélagie* et Malalas, cités par Cameron [*Bull.* 1973, 292], 174). L'épitaphe chrétienne d'un ταυροτρόφος (no 44), mot nouveau justement rapproché d'autres composés liés aux *venationes* (θηριοτρόφος, ἀρκοτρόφος), démontre la persistance de ces spectacles dans l'Aphrodisias tardive. R. donne là encore, sur les combats de bêtes au Bas-Empire, une précieuse mise au point (p. 76-79). Les dizaines de brèves inscriptions réunies au chapitre VI sont celles de places réservées à des spectateurs, ou catégories de spectateurs, au stade, au théâtre et à l'odéon. Le stade n'offre pratiquement aucun texte tardif (au no 45, 12 M, le nom Euarastos, pour Euarestos, semble douteux ; ne peut-on lire Adrastos comme au no 45, 37 ?). Relevons l'intéressant τόπος αὐραρίων (no 45, 39), terme que R. retrouve sur une série de sièges du théâtre de Milet. Contre Cameron (*Bull.* 1977, 82), 248, qui faisait des ces αὐράριοι des «supporters» (un des sens du latin *aurarii*), R. penche pour une corporation d'orfèvres, au stade comme au théâtre d'Aphrodisias où elle publie une acclamation inédite pour l'«orfèvre en chef» (p. 112) : Νικᾷ ἡ τύχη Θεοδότου προταυραρίου τοῦ κὲ Κολοτρονος. De nombreux autres bancs du théâtre (no 46), inscrits ou réinscrits au Bas-Empire, mentionnent les factions des Verts et des Bleus.

764. *Milet.* — L.-M. Günther, *Tyche* 7 (1992), 89-91 : Gallicus sive Anticus. *Zu einem Triumphalltitel Justinians I.* Les titres triomphaux adoptés par Justinien en 533 sont attestés par plusieurs inscriptions (pour Trébizonde, voir *infra* no 768), parmi lesquelles un texte de Milet où ces titres sont insérés en latin dans la titulature en grec (*CIL* III, 13673 ; Amelotti [*Bull.* 1987, 398], no 3 ; une édition révisée sera donnée par P. Herrmann). Le titre *Gallicus* gravé à Milet au

lieu de l'habituel *Anticus* était considéré, à juste titre, comme un non-sens dû à un *scriba imperitus* (Mommsen). G. s'efforce de montrer que *Gallicus* se réfère, comme *Anticus*, aux victoires danubiennes des années 530, en y voyant une allusion à l'antique victoire de Camille sur les Gaulois. «Cette variante, sans aucun doute d'une érudition archaïsante et jusqu'ici attestée à Milet seulement, pour un *Anticus* d'ailleurs officiel et obligatoire, éclaire l'état d'esprit autour de 535 quand, à la gloire de l'empereur, les Antes transdanubiens furent assimilés aux Gaulois-Celtes jadis si menaçants.» Ces spéculations sont mal fondées du fait qu'elles méconnaissent le caractère diplomatique de l'acte : non pas une dédicace de Milet à l'empereur susceptible de variantes locales, mais la copie lapidaire d'un rescrit de Justinien aux Milésiens, acte émanant de la capitale, à une date indéterminée entre 533 et 565, et nécessairement conforme à l'usage officiel. Cette variante isolée ne peut donc être que fautive.

765. **Lycie.** *Territoire de Myra.* — Le grenier d'Andriakè, nº 729.

766. **Bithynie (?).** A. Lajtar, *ZPE* 95 (1993), 246-247, pl. 6 b, réédite une épitaphe du Musée de Varsovie. Attribuée à tort à l'Égypte (*Rev. épigr.* 1 [1913], 150, nº 15), l'inscription est d'un type caractéristique de la région de Constantinople, peut-être de Chalcédoine d'après le nom Euphèmia.

767. **Pont.** — D. French (nº 572) : le sarcophage, nº 16, de Direkli (à 65 km de Sinope) a dû être remployé dans une fontaine, d'après les citations souvent jumelées de *Isaïe* 12, 3 (le verset est ici complet) et du *Psaume* 28, 3 (cf. *Bull.* 1977, 27 ; 1981, 667 ; 1989, 943 et 1015).

768. *Trébizonde.* — D. Feissel (nº 728), 383-396, fig. 1-6 : *XXIV. Trois inscriptions de Justinien Ier à Trébizonde*, donne une édition critique des deux dédicaces *CIG* 8636 et 8637 (cf. *Bull.* 1987, 480), en retraçant l'histoire des copies et éditions. Le premier texte, sept fois copié entre 1708 et sa disparition en 1871, commémore la restauration par l'empereur d'édifices publics, sous l'évêque Ouranios et non Eirènaios. Le deuxième existe encore (phot. fig. 6). Une troisième dédicace, inédite, est publiée d'après une copie du XIXe s. (fonds G. Millet). Le commentaire porte sur la titulature impériale (titres triomphaux au nº 1 seulement) ; la date des trois dédicaces (probablement 546/7, 543/4 et 550/1, malgré des discordances entre l'ère locale et l'indiction) ; le rôle de l'empereur et de l'évêque.

769. **Phrygie.** *Amorion.* — R. M. Harrison, M. Ballance, C. Mango, *Anat. Studies* 42 (1992), 207-222 : *Amorium Excavations 1991. The Fourth Preliminary Report.* — M. Ballance, *An Inscription of the Later Roman period in the Church* (211, pl. 48 a). Dédicace de 11 lignes mutilées, à saint Konôn, pour le salut d'une confrérie (εἰσπουδέων pour σπουδαίων), sous un évêque (anonyme) et Markos, prêtre et higoumène (Ve s. ?). — C. Mango, *An Inscription of the Byzantine period in the Church* (211, pl. 48 c). Invocation médiévale pour le restaurateur de l'église.

770. L'évêque Pientios d'Amorion (?), nº 730.

771. **Lycaonie.** — G. Laminger-Pascher, *Die kaiserzeitlichen Inschriften Lykaoniens. Faszikel I : der Süden* (Ergänzungsb. zu den TAM, 15 ; Wien, 1992 ; 256 p., 3 pl.), donne pour le Sud de la Lycaonie (les six cités du *koinon*, puis la région Sud-Est) un recueil de 433 textes, pratiquement tous connus puisque les inédits figuraient dans ses *Beiträge* de 1984 (*Bull.* 1987, 21 ; 1989, 751). Seules nous retiendront les inscriptions chrétiennes, dans une province où la religion nouvelle est, comme en Phrygie, très précocement attestée. On sait combien, dans l'épigraphie préconstantinienne, il peut être difficile de distinguer entre les tex-

tes païens et les plus anciens textes chrétiens, qu'il est également malaisé de dater précisément. Certaines dates adoptés par L.-P. paraîtront cependant excessivement hautes. Ainsi parmi les inscriptions de Dorla (site qui appartiendrait à l'évêché de Lystra, L.-P. repoussant l'identification avec Isaura) réunies aux p. 213-238 (on y retrouve principalement *MAMA* VIII, 134-169), est attribué au Ier s. le sarcophage d'un évêque Philtatos. L'éditeur a peut-être raison de lire Φίλτατος ὁ μακάριος πάπας (n° 408), au lieu du nom Papas en *MAMA* VIII, 162, mais le titre de *papas* n'oblige pas à remonter si haut et ne désigne pas nécessairement un évêque (en Galatie, par exemple, le παπᾶς de la *Vie de S. Théodote d'Ancyre*, chap. 12 et 21, est un prêtre de village ; même titre en Bithynie à Prousias de l'Hypios, *IK* 27, 124). Dans la même cité, les évêques Mammas et Sisamoas (nos 409-410), qui portent le titre explicite d'ἐπίσκοπος, dateraient du Ier ou IIe s. Là encore, le IIe ou le IIIe s. nous semblent plus probables. L'épitaphe d'un martyr Paul, près de Derbè, est certes antérieure à Constantin (n° 10, sans date ; IIIe s. tardif selon *MAMA* VIII, 200). En revanche, il n'est pas prouvé que le chrétien Mousianos (n° 85), qui fut roué de coups, ὡ πωλὰς πλιγὰς ὑπωμίνας, ait pour autant été « victime d'une des grandes persécutions ». Paradoxalement, l'éditeur hésite (« nicht unbedingt ») à considérer comme chrétienne une épigraphe du territoire de Lystra, n° 188 (*MAMA* VIII, 43), qu'elle date du IIe s. en doutant qu'il s'agisse d'une famille d'*Aurelii*, et s'efforce d'établir (p. 139-140) que le terme funéraire κοιμητήριον n'est pas, en Asie Mineure, spécifiquement chrétien. Contre cette assertion, une discrète note éditoriale, signée H(errmann), se borne à citer *Bull.* 1980, 513, où κοιμητήριον est qualifié d'« exclusivement chrétien ». Le terme est en effet, réserve faite d'exemples juifs plus tardifs, une innovation de l'épigraphie paléochrétienne. On n'en connaît aucun exemple païen (bien que κοιμηθῆναι puisse l'être, comme l'indique L.-P.), ni aucun avant le milieu du IIIe s. Les premières inscriptions datées employant κοιμητήριον sont des épitaphes chrétiennes de Phrygie : Ramsay, *Cities and Bishoprics*, II, n° 445, en 250/1 ; Drew-Bear (*Bull.* 1979, 515), n° 48, en 257/8 ; *MAMA* IV, 357, en 273/4. On en trouve d'autres exemples préconstantiniens notamment en Thrace (*Bull.* 1980, 513) et en Macédoine (Feissel, *Recueil* [*Bull.* 1983, 33], p. 116). D'autre part, le caractère chrétien de l'épitaphe n° 188 nous paraît confirmé par la mention finale de « frères », ἀδελφοῖς (déjà selon Calder, *MAMA* VIII, 43, il pourrait s'agir de la communauté chrétienne de Lystra), suivi d'un *chi* jugé par Calder « intriguing » mais qui suggère l'épithète χ[ρ(ιστιανοῖς)], ainsi abrégée dans plusieurs épitaphes préconstantiniennes où il est aussi question de la communauté des « frères » (cf. *Bull.* 1958, 45 ; Feissel, *op. cit.*, p. 114). Sous l'Empire chrétien, on relève deux évêques de Derbè, Kall(i)po(di)s au n° 62 (ne peut-on restituer Kalliponos ?), Michel au n° 63 (*Bull.* 1965, 404). À cette époque, la série de textes la plus considérable est celle du Kara Dağ, autrement dit Binbirkilise, sur le territoire de Barata (nos 68-130). L'édition reste largement tributaire des copies de Ramsay et Bell, *The Thousand and One Churches* (1909), dont L.-P. juge certaines datations excessivement tardives. De fait le n° 70 (intéressant ex-voto d'un prêtre qui, pour raison de santé, a renoncé au service divin) mentionne deux métropolites d'Ikonion successifs, Léon et Constantin, mais ne se rapporte pas nécessairement au Léon attesté en 787 (Ramsay). Que la plupart des textes de Binbirkilise soient plutôt antérieurs à l'iconoclasme, c'est en effet ce que confirme le maintien d'une onomastique largement indigène. En particulier les noms Indakos et Nèsios sont des plus fréquents dans tout le livre (l'index compte dix exemples de chacun, chrétiens ou non). On pourrait montrer que la vogue du nom Nèsios à l'époque chrétienne

est liée au culte du martyr isaurien Nèsios (notons le « Nèsios fils de Pouplios, prêtre d'Isauroupolis » dans une dédicace d'Ikonion, *BCH* 7 [1882], 315). La lecture et l'interprétation d'autres noms laissent perplexe : qu'un supposé Kildinik(i)los (n° 75) soit un hybride germano-grec de Childi- (déjà repoussé par Drew-Bear, *Gnomon* 59 [1987], 608) et de Nikidas est absolument inconcevable. Un texte énigmatique des environs de Barata (n° 66), peut-être un milliaire (« Meilenstein ? »), est laissé sans commentaire et sans renvoi à l'étude de J. Noret sur une hypothétique Gaianopolis (*Bull.* 1972, 483). Malgré la prépondérance des inscriptions protobyzantines, quelques-unes sont clairement médiévales. C'est le cas d'épitaphes qui font précéder le quantième du mois de la locution εἰς τὰς (proche du moderne στις), par exemple ἡς τὰς τρηάντα μήαν au n° 106 (dont j'ai discuté la date, *Travaux et Mémoires* 8 [1981], 142 n. 75). Cette formule (aussi n° 92) est bien attestée autour de l'an 1000 (en Lydie, cf. Grégoire, *Rec. inscr. chr.*, 327, 337). Pour finir par les citations bibliques, le verset du *Psaume* 117, 20, si fréquent sur des linteaux de porte, se trouve à Laranda (n° 58) et Thèbasa (n° 115 et pl. 1 ; ce linteau n'est pas inédit, mais L.-P. n'a pas mentionné la photographie publiée, d'où *Bull.* 1987, 488). L'épitaphe n° 89 est une adaptation du *Psaume* 131, 14 (comparer *Bull.* 1987, 456).

772. Pas de nom Aouros dans une épitaphe d'Ikonion, n° 735.

773. **Cilicie.** *Korykos.* — M. H. Williams, *ZPE* 92 (1992), 248-252 : *The Jewish Community of Corycus. Two more inscriptions.* L'épitaphe *MAMA* III, 751, sur le même sarcophage que l'épitaphe juive 295, doit être juive elle aussi, comme le confirme le nom Φιλονόμιος (voir n° 185). On comparera le nom Φιλεντόλιος, dérivé du synonyme φιλέντολος (cf. *Bull.* 1946-47, 46). L'épitaphe *MAMA* III, 684 est également juive. W. y commente la déclinaison du nom Σαμουήλ, ici au génitif Σαμουῆ. Voir aussi *MAMA* III, 679 Σαμοῆ, et le même génitif à Athènes, *IG* III, 3450 Σαμοῆ et non Σαμοή[λ]. Je reconnais le nominatif correspondant dans une épitaphe juive de Joppé (*CIJud* 952), où il faut lire Σαμουὴς Ἀμαχίου (chaque nom sur une ligne) et non Σαμουὴ<λ> Σαμαχίου. — Anémourion : voir n° 599.

774. L'étude citée *Bull.* 1992, 538, sur les verriers en Cilicie, utilise à tort le nom de métier ἰτράριος, sans rapport avec le latin *vitrarius* (malgré LSJ, *Suppl.*). Sur ce marchand de pâtisseries (ἴτρια), attesté à Korykos mais aussi à Pompéioupolis de Cilicie, voir L. Robert, *Opera minora* II, 933-934 (*Bull.* 1966, 99), et *J. Sav.* 1971, p. 83, fig. 1. Le même métier est attesté sous la forme ἰτρᾶς au VII^e^ s. (*Vie de S. Syméon Salos*, éd. Ryden p. 156, 25 et 157, 2 : ce saint excentrique passait le jeudi saint chez le pâtissier, εἰς τὸν ἰτρᾶν). Le grec οὐετράριος, « verrier », n'est attesté qu'à Tyr (Rey-Coquais [*Bull.* 1978, 522], n° 117), où l'on trouve aussi ἐτράριος (*ibid.*, 33 B), considéré comme une variante de ἰτράριος.

775. **Syrie, Phénicie, Palestine, Arabie.** Voir n^os^ 614 sqq. *(passim).*

776. **Égypte et Nubie.** Voir n^os^ 665, 673, 674, 675.

777. Objets égyptiens dans les collections françaises : lustre de bronze, n° 739 ; icône d'Edfou, n° 746 ; poids de bronze, n° 749.

778. **Cyrénaïque.** Texte révisé de l'épitaphe *CIG* 9136 : voir n° 700.

779. **Afrique.** *Thabraca.* — Plaque de bronze au Musée de Tunis, n° 742.

780. **Portugal.** — D. Santos, *Rev. Ét. Anc.* 93 (1991), 139-146 : *Les inscriptions grecques au Portugal. 1. Le musée national d'archéologie de Lisbonne*, publie ou republie plusieurs épitaphes du VI^e^ s., dont celle d'un lecteur de Libisinta/ Lisbonne, ἀναγνόστες Λιβισιντῆος (Vives, *Inscr. cristl. Esp.*, n° 524).

781. **Italie.** *Rome.* — Au tome X du corpus cité *Bull.* 1992, 655, les numéros d'inscriptions sont à lire : 26312-27668.

782. Sur l'épigramme Moretti I, 69, cf. *supra* n° 729.

783. A. Ferrua, *Rendic. Pontif. Accad. Rom. Arch.* 62 (1989-1990), 185-209 : *Le antiche iscrizioni cristiane di S. Paolo f.l.M.* — L'histoire des copies et éditions depuis Margarini (1654) est suivie de plus de 200 brèves notes critiques, mettant à jour l'édition de Silvagni (1935). Pour le grec, F. renvoie à mes remarques de 1982 (*Bull.* 1983, 487).

784. A. Łajtar, *ZPE* 93 (1992), 142-143, revient sur l'épigraphe *ICUR, n. s.* I, 2564, où les lettres ΘAPOIACKME, non transcrites, doivent être corrigées et l'ont été diversement. En dernier lieu, H. Solin, *ZPE* 87 (1991) 246-247, phot. pl. 19, lisait θαροῖ 'Ασκ<λᾶς>. Ł. admet le nom Asklas mais rétablit justement l'impératif θάρ<σ>ι. Déjà Wessel [*Bull.* 1990, 964], n° 277, lisait le même impératif et ensuite 'Αχμή, conjecture trop violente. Mieux vaut rappeler la lecture de Kirchhoff (*CIG* IV, 9820) : θάρ<σ>ι <Δέ>κμε, qui reste selon nous, paléographiquement, la plus économique. On sait que la forme syncopée du latin Dec(i)mus est constante en grec ; au vocatif, voir par exemple *IGLS* VII, 4022.

785. Épitaphe méconnue d'un pantomime chrétien, n° 763.

786. *Sicile.* — M. Griesheimer, *Riv. Arch. Cr.* 67 (1991), 347-352 : *A propos des Note e giunte alle iscrizioni cristiane antiche della Sicilia*, rend compte, avec des observations critiques, de l'ouvrage d'A. Ferrua (*Bull.* 1991, 759).